REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

TOME I. — 1er JANVIER 1911.

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

c

TOME PREMIER

60,623

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1911

MADEMOISELLE DE JESSINCOURT[1]

TROISIÈME PARTIE (2)

COMME L'IMPÉRATRICE !

I

Lorsque Isabelle sortit enfin du Sacré-Cœur, elle avait dix-huit ans. C'était déjà une vraie femme, et une petite personne très manégée, très maîtresse d'elle-même, bien qu'elle eût parfois de ces brusqueries à la lorraine, qu'elle reprochait à sa tante, et qu'elle fût prompte aux coups de tête. Comme auparavant, elle venait passer toutes les vacances, et même une partie de l'été chez Mlle de Jessincourt. Elle s'y plaisait. D'abord, elle continuait à s'entendre parfaitement avec tante Louise; elle était, chez la vieille fille, plus tranquille et plus libre que chez sa mère. Et puis ce lui était une jouissance d'amour-propre que d'éberluer les gens d'Amermont par l'étalage de ses toilettes. Enfin elle retrouvait là Médéric Vilgrain, qui, lui aussi, passait ses vacances chez sa grand'tante, Mme Portenseigne, la veuve d'un avocat, dont il devait être l'héritier.

Ce Médéric était un garçon assez fat, mais de jolie tournure, et d'une figure que toutes les femmes s'accordaient à juger très distinguée. Son type, presque méridional, n'est pas excessivement rare en Lorraine. Grand, élancé, noir de cheveux, le teint pâle, le nez busqué, les lèvres saillantes et un peu grosses sous

(1) *Copyright* by Louis Bertrand, 1911.
(2) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 décembre.

un semblant de moustaches, il était bien d'un pays que les hordes espagnoles ont foulé pendant deux siècles. A distance, ce jeune Messin ressemblait à un Basque ou à un Castillan de Burgos. Avec un visage agréable, il n'était pas très intelligent, quoiqu'il fût lui-même, comme Isabelle, un chef-d'œuvre d'éducation. Seulement, chez la nièce de Mlle de Jessincourt, cette belle éducation se dissimulait sous des dehors de modestie apprise et sous un fond persistant de vivacité prime-sautière, tandis que, chez le neveu de Mme Laprairie, elle était, en quelque sorte, agressive à force d'être consciente d'elle-même. C'était un bon élève, en qui l'esprit pratique et la vanité se mêlaient à doses égales. Trois formules qui le résumaient tout entier revenaient continuellement dans sa bouche : « Bien mener sa barque, — avoir du cachet, — faire de l'effet! » Nul doute qu'avec de tels principes, il ne réussît dans sa carrière. Travailleur acharné, il venait d'être reçu à Polytechnique.

Pour Isabelle Aubryon, ce jouvenceau bien coiffé et si sûr de soi représentait l'idéal du mari : il incarnait tous ses rêves de pensionnaire. Éprise de ce futur officier, elle était sans cesse occupée de lui. Quand il était là, elle ne se mettait en frais que pour lui, elle affectait de n'écouter que lui. Elle le consultait même pour sa toilette, car Médéric se piquait de s'y connaître en élégances féminines : « Médéric, que pensez-vous de ce chapeau?... Ne croyez-vous pas, Médéric, qu'un chou, ou un effilé placé ici?... » Ce nom seul de Médéric la grisait, comme le plus poétique et le plus distingué qu'un jeune homme pût porter.

A peine arrivé chez Mme Portenseigne, il commença, cette année-là, par faire des visites, afin de montrer son uniforme tout neuf. A quoi s'occuper d'ailleurs, dans Amermont, sinon à faire des visites? Lorsque, le premier jour, vers six heures, il vint sonner chez Mlle de Jessincourt, il déclara superbement à Isabelle, qui était accourue pour lui ouvrir la porte :

— J'ai fait aujourd'hui quarante visites! Je termine par la meilleure!...

— L'intrépide! s'exclama Mlle Louise, en l'enveloppant d'un regard admiratif.

Isabelle ne dit rien. Elle était radieuse : elle devinait bien que, si, pour Médéric, cette dernière visite était la meilleure, sa présence à elle y était pour quelque chose.

Le lendemain, du haut du jardin de sa tante, dont la terrasse dominait la vallée de la Mance, elle l'aperçut qui se promenait au bord de la rivière. Il était en grand uniforme, — l'épée au côté, le claque à galon doré sur la tête, — et, de temps en temps, il se baissait, pour cueillir, du bout de ses gants blancs, un coquelicot ou un bouton d'or. De toutes les logettes de jardin éparpillées sur les pentes du vallon microscopique, on voyait parader, au milieu de la prairie, ce polytechnicien promis à un si bel avenir. Et les mères se disaient, en le voyant : « Celle qui l'aura sera bien heureuse! » Isabelle, certaine qu'il n'était là que pour elle, défaillait d'orgueil. Elle avait envie de crier vers lui, d'agiter son mouchoir, pour qu'il lui répondît et que tout le monde sût bien que c'était elle qu'il avait choisie. Il ne se retourna pas vers la terrasse, où elle se morfondait. Mais, le soir, en passant devant la maison de Jessincourt, il déposa entre ses mains un gros bouquet de fleurs des champs. Elle en fut éperdue de bonheur. » Comme c'était délicat! Il n'y avait que Médéric pour avoir des attentions semblables! Mlle Louise, très émue, caressait déjà des projets.

Les deux jeunes gens ne se quittaient plus. Presque tous les jours, on dansait ensemble chez Mme de Ladrange et quelques autres personnes qui avaient des filles à marier. Médéric était un valseur accompli : il ne valsait jamais qu'avec Isabelle Aubryon, la seule danseuse qu'il jugeât digne de lui : ce qui excitait bien des jalousies. Enfin, deux soirs par semaine, on se réunissait chez Mlle Borniche pour « faire de la musique... » Faire de la musique! Il fallait entendre de quel ton Mlle Louise prononçait ces syllabes sacramentelles, lorsqu'elle disait à son amie, Eulalie Prose : « Isabelle est descendue chez Mlle Olympe, pour *faire de la musique* avec Médéric Vilgrain! » Faire de la musique était, à ses yeux, une sorte de prérogative aristocratique, qui mettait le sceau à une éducation.

C'était pourtant une musique bien ordinaire que celle qui se faisait chez Mlle Olympe! Médéric proclamait à tout instant qu'il dédaignait *le classique*, genre ennuyeux autant que difficile : il se limitait aux airs à la mode et même quelquefois, malgré sa précoce gravité et pour se donner des allures de Parisien, il risquait une de ces chansonnettes de café-concert qui commençaient alors à se répandre en province. Isabelle massacrait, avec un aplomb étourdissant, l'habituel répertoire des

jeunes filles de ce temps-là. Néanmoins, on était très fier de se rassembler cérémonieusement pour ces parties musicales.

Outre quelques amies d'Isabelle, il y avait là le neveu et la nièce de Mlle Borniche : l'un candidat à l'École forestière et plein de mépris pour l'École Polytechnique, l'autre, Clotilde Sibille, grande fille rousse et froide, aux manières un peu nigaudes : « On voit trop, disait la nièce de Mlle de Jessincourt, toute gonflée de son Sacré-Cœur, que Clotilde n'est jamais sortie! » Médéric, d'ailleurs, ne condescendait même pas à la regarder. Il ne s'occupait que d'Isabelle Aubryon C'était toujours lui qui tournait les pages, lorsque celle-ci s'asseyait au piano :

— Eh bien! jeunesse, lui disait Mlle Borniche, d'un ton narquois, jouez-nous votre grand morceau!

Isabelle, rieuse, excitée par le manège galant du polytechnicien, dont le bras frôlait son épaule, attaquait impétueusement *Les demoiselles de la Légion d'honneur*, « quadrille brillant, » ou bien, d'un air langoureux et sentimental, des ritournelles allemandes : *Le souvenir de Bade*, *Theresen-waltz*, ou encore l'inévitable *Indiana*, son triomphe. La taille cambrée sur le tabouret, les yeux au plafond, elle déployait toutes ses grâces pour le beau Médéric. Mais elle n'était jamais si gracieuse qu'au moment où, dans un morceau de difficulté, elle croisait ses mains par-dessus le clavier, en plaquant des accords. Ce geste-là, qui se prêtait à de merveilleuses ondulations du buste, lui était particulièrement cher. Aussi répétait-elle souvent à la maîtresse de piano :

— Mademoiselle, je vous en prie, apprenez-moi un morceau où il y ait des changemens de mains!

Médéric la regardait avec complaisance exécuter ce mouvement difficile et charmant. Pendant ce temps, Mlle Borniche circulait au milieu des groupes de ses invités, tenant un plateau chargé de verres et flûtant d'une voix engageante :

— Allons, mesdemoiselles, un petit doigt de bordeaux!

C'était de simple thiaucourt! Médéric et Isabelle se moquaient beaucoup du petit doigt de bordeaux de Mlle Borniche.

Ils daubaient aussi sur ses invités. Mais ils ne manquaient pas une seule de ces réunions, parce qu'ils recherchaient l'un et l'autre toutes les occasions possibles d'être en tête à tête. Chez Mlle Olympe, il leur était plus facile que chez leurs tantes de s'isoler : ils se dissimulaient dans un coin de la salle à manger, tandis qu'au salon une de ces demoiselles jouait, à son tour, son

grand morceau. On coquetait à l'envi. C'était à qui des deux éblouirait l'autre. Isabelle se prévalait de ses amies de pension, celles qui étaient riches ou titrées. Médéric exaltait l'École d'application, où il entrerait dans deux ans. Il décrivait l'uniforme de ses futurs camarades, contait leurs farces qui ahurissaient toujours les bourgeois de Metz. Récemment une bande joyeuse ne s'était-elle pas avisée d'une plaisanterie... hum, hum ! un peu rabelaisienne ! Un soir, ces messieurs avaient fait la courte échelle devant un magasin de nouveautés célèbre dans tout le pays, — la maison Luc. Le nom du négociant s'inscrivait en lettres d'or sur les deux côtés de la devanture. Eh bien, voilà ! on avait tout bonnement retourné les lettres de l'enseigne !... Stupeur, lorsque, le lendemain matin, les gens du quartier avaient lu à rebours ce nom de Luc si familier à tous les regards !

La bonhomie lorraine ne s'offusquait nullement de ces gauloiseries. Quant à Isabelle, elle trouvait ces jeunes gens bien spirituels, et encore plus Médéric Vilgrain, qui allait être un des leurs. Naïvement éprise, malgré sa rouerie de pensionnaire déjà très avertie, elle jouait franc jeu avec lui, tandis que le polytechnicien, très maître de soi et réservant son avenir, se prêtait simplement à une amourette qui flattait sa vanité et qu'il jugeait sans conséquences. Ses moindres galanteries prenaient pour elle l'importance de véritables déclarations, et les confidences qu'elle lui faisait sur ses goûts, ses inclinations, étaient, à ses yeux, autant de secrets, dont elle le rendait dépositaire. Leur intimité se resserrait de plus en plus : on en jasait dans Amermont. Maintenant, Médéric se présentait tous les jours, à deux heures, chez Mlle de Jessincourt, et il accompagnait ces dames à la promenade. Ce fut, pour Isabelle, tout un mois d'enchantement.

Et puis, brusquement, il ne vint plus. Une semaine se passa. La jeune fille se désespérait. Mlle Louise, qui, d'abord, avait cru à un simple caprice de la part du polytechnicien, finit par se froisser du procédé. Pour s'en éclaircir, elle s'en fut chez Mme Portenseigne, où elle savait que Médéric se trouvait encore.

Cette dame habitait, entre cour et jardin, une importante maison carrée et couverte d'ardoise : ce qui est un luxe en Lorraine. Mais, dès le seuil, on sentait un froid vous tomber

sur les épaules, rien qu'à l'aspect de la façade toute nue, de la morne cour où l'herbe poussait entre les pavés, de la trappe de la cave, qui se creusait, comme une caverne humide et verdie de moisissure, près de la porte d'entrée. De chaque côté de la porte, s'érigeaient, dans leurs caisses, deux grenadiers rabougris, que Mme Portenseigne avait coutume de faire transporter à l'église, aux jours de grandes fêtes. Ces feuillages exotiques, dépaysés dans la désolation de la courette, ajoutaient encore à la tristesse du logis.

La propriétaire se tenait constamment dans la « salle, » — vaste pièce qui communiquait avec la cuisine et dont tout un panneau lambrissé dissimulait deux alcôves contiguës. Sous un bonnet de dentelles à rubans violets, qui encadrait sa face ronde et apoplectique, en caraco et jupe de soie noire, elle était là, du matin au soir, assise dans un fauteuil de paille, entre les rideaux blancs d'une fenêtre. Le plancher ciré, où se reflétaient les pieds des chaises, semblait s'élargir autour d'elle, comme une nappe d'eau gelée.

Sans se lever de sa chaise, les deux mains jointes sur son caraco, elle accueillit Mlle de Jessincourt avec la hauteur qui sied à une personne riche et respectée non seulement par le monde dévot, mais par toute l'aristocratie locale. A la première allusion de la visiteuse à son neveu, elle s'empressa de trancher :

— Médéric ira demain vous faire ses adieux ! Il retourne à Metz !

Et, dépistant toute question délicate, elle expliqua posément qu'il devait assister, en qualité de garçon d'honneur, au mariage d'un de ses camarades de collège, qui épousait la fille d'un maître de forges d'Ars-sur-Moselle.

— Tôt ou tard, ajouta-t-elle, d'un air détaché, Médéric l'imitera ! Lui aussi, dans sa situation de fortune et avec son grade d'officier, il a le droit de prétendre à un parti très brillant !... Vous devez comprendre, mademoiselle, que ce n'est pas ici, à Amermont, dans votre entourage, ou dans le mien, qu'il peut trouver chaussure à son pied !

Ce « vous devez comprendre, mademoiselle ! » fut prononcé d'un ton si coupant que la tante d'Isabelle n'eut plus d'illusions à conserver. Il était impossible de lui signifier plus clairement que Médéric n'était point pour sa nièce. Et ainsi s'expliquait la

soudaine absence du jeune homme, sans doute morigéné par Mme Portenseigne.

Il vint, effectivement, le lendemain, faire ses adieux à ces dames. Son attitude contrainte, sa froideur voulue achevèrent d'affoler Isabelle, au point que Mlle Louise, qui avait hésité jusque-là, n'osa pas lui répéter les propos couverts de Mme Portenseigne. Médéric partit. Deux jours après, en coup de foudre, arriva une lettre de Mme Laprairie. Sans préambule, elle reprochait à Louise de ne pas savoir « garder une jeune fille. » Elle traitait Isabelle de dévergondée et l'accusait d'avoir fait « une cour indécente » à son neveu. La lettre se terminait par ces mots : « Si cette petite sotte s'imagine que Médéric va l'épouser, elle se trompe fort ! Quant à lui, il n'y pense guère ! »

Mlle Louise était consternée. Dans sa candeur, elle se jugeait extrêmement coupable, elle qui, ne soupçonnant point le mal, avait trouvé toute naturelle l'intimité de Médéric et de sa nièce, amis d'enfance ! Et voilà que, par une négligence impardonnable, elle l'avait laissée se compromettre aux yeux du monde et de la famille ! Quelle ne serait pas la fureur de la Commandante, quand elle apprendrait cet esclandre !... Isabelle, à qui le trouble de sa tante n'échappait point, voulait absolument savoir le contenu de la terrible lettre. Mlle Louise refusa d'abord, par crainte de lui causer une trop grande peine. Et puis, comme toujours, un sentiment contraire la décida : ne fallait-il pas ramener à la raison cette égarée, fût-ce en la froissant cruellement? N'était-ce pas un devoir pour elle que de lui infliger cette dure leçon ?

Lorsque Isabelle lut la phrase brutale de Mme Laprairie : *Quant à lui, il n'y pense guère !* elle s'évanouit. Hélas ! elle, elle ne pensait qu'à cela !

Elle eut une crise de désespoir, qui dura jusqu'à la fin de son séjour à Amermont. Mlle de Jessincourt, impuissante à la consoler, la regardait souffrir, avec un mélange de stupeur et de compassion. Elle se rappelait ses propres souffrances à l'époque d'une crise pareille et elle s'étonnait qu'une autre pût pâtir autant qu'elle-même avait pâti. Cependant elle éprouvait, à voir cela, une satisfaction secrète, qu'elle n'osait pas s'avouer, et elle acceptait comme une sorte de réparation de justice de constater que sa disgrâce n'avait pas été une exception trop unique et que d'autres aussi étaient sevrées d'amour. Ce qu'elle avait enduré

en silence et en s'imposant une affreuse contrainte, cela s'étalait librement devant elle, avec tout l'emportement de la jeunesse. C'est pourquoi, malgré ses retours amers sur elle-même, sa pensée était sans cesse avec cette petite âme endolorie. Elle connaissait par expérience que ces chagrins juvéniles, dont on se moque, atteignent à une acuité, à une profondeur, que l'âge mûr ne conçoit même plus. A cet âge-là, on ne souffre pas seulement avec son cœur, mais avec son être tout entier. Le moindre froissement équivaut à un écrasement total; et, au moindre arrachement, c'est comme si le monde, tout à coup, vous manquait. Endurcie maintenant et résignée, Mlle Louise s'affligeait de sentir tarie en elle la source de douleur et de ne plus pouvoir accompagner que par la ferveur de ses souvenirs le tourment qu'elle aurait voulu partager.

Un soir de septembre, comme la nuit était douce, la tante et la nièce s'étaient assises dans le jardinet. La chandelle venait de s'éteindre sur le buffet de la salle à manger. Mlle Louise, machinalement, récitait son chapelet. Isabelle, muette, rêvait, le coude appuyé sur le mur de la terrasse. Ce n'étaient plus, entre elles, les causeries joyeuses et confiantes d'autrefois. Chacune s'absorbait de son côté, — la vieille fille, dans ses réflexions, Isabelle, dans son chagrin.

Il faisait nuit noire. On n'apercevait, au loin, que les ondulations confuses de la forêt, qui formait une grande tache sombre sur le fond plus clair du ciel, — et, tout près, au creux du vallon, le vague scintillement de la rivière sous les étoiles. Mais, pour les yeux d'Isabelle, une image lumineuse se découpait dans toutes ces noirceurs, — la silhouette d'un jeune homme, qui, là-bas, dans la prairie de la Mance, se penchait pour cueillir une fleur... Soudain, elle poussa un sanglot aigu et se mit à pleurer convulsivement.

Mlle Louise bondit de sa chaise, lui prit la tête entre ses mains :

— Mon enfant, qu'as-tu? Pourquoi pleurer ainsi? Tu me désoles!...

Elle savait trop bien ce qu'avait Isabelle! La jeune fille, qui pleurait toujours, ne répondit point. Alors, devant ce silence obstiné, elle chercha des mots bien tendres pour l'apaiser. Mais les mots ne lui venaient point, ou, quand ils venaient, elle avait peur de les prononcer. Une pudeur invincible les étranglait

dans son gosier. C'était l'éternelle tragédie, où elle se débattait depuis son enfance. Un bâillon avait été mis sur sa bouche, et, sous ce bâillon, elle étouffait de tendresse inexprimée. Pour dire quelque chose quand même, elle trahit sa pensée et son cœur, elle lui parla de devoir, l'exhorta à la sagesse, à la raison. Isabelle se révolta :

— Tu sais bien, tante, que c'est impossible!... Voyons! toi... est-ce que tu n'as jamais rien ressenti... de ce que je ressens?

Mlle Louise tressaillit : ce fut, pour elle, un coup en pleine poitrine. Quelqu'un avait deviné ce qu'elle taisait depuis si longtemps! Instantanément, sa blessure fermée s'était rouverte. Dans les ténèbres du jardin, qui semblaient encourager son aveu, elle répondit simplement :

— J'ai été comme toutes les autres!

Elle dit cela, avec un tel accent de détresse qu'Isabelle tressaillit à son tour : une douleur pire que la sienne venait de passer près d'elle! Cette confession, chuchotée dans la nuit, tinta à ses oreilles plus lugubre que la plainte d'un naufragé qui crie sans espoir, au milieu de la houle et de la tempête, son désir de vivre.

Émue de pitié, dans un élan de sympathie fraternelle, la jeune fille embrassa sa tante. Mais déjà Mlle Louise se raidissait contre l'émotion. Elle prononça, d'une voix brisée :

— Allons, mon enfant, ne pleure plus!... Tu en retrouveras un autre, toi!

II

Au commencement de l'hiver suivant, sans que rien pût faire prévoir cette catastrophe, Mlle Victoire de Jessincourt trépassa.

Un samedi, la mère Fricquegnon, sa femme de ménage, ayant, par hasard, lavé le corridor, ouvrit la porte d'entrée et la fenêtre du salon, afin d'activer le séchage du plancher. Bien qu'elle fût dans le courant d'air, Mlle Victoire, subjuguée par sa gourmandise, ne quitta point le poêle tout rouge, où cuisaient au four les deux pommes-reinettes qu'elle avait l'habitude de manger vers dix heures : cet en-cas lui permettait de patienter jusqu'au déjeuner. Armée d'un petit couteau, dont la lame usée

hochait dans un manche en os, elle surveillait amoureusement ses deux pommes, tâtant avec la pointe du couteau la peau rissolée et juteuse, pour s'assurer qu'elles étaient à point. Tout à coup, elle toussa, agita furieusement son bâton, en criant contre la mère Fricquegnon, qui s'empressa de fermer porte et fenêtre. Le soir, elle eut une quinte terrible, à lui faire sauter les yeux hors des orbites. Le lendemain, une pneumonie se déclara, qui prit tout de suite une tournure inquiétante.

Vu la gravité de la circonstance, Mlle Louise se décida à « faire jouer le télégraphe : » elle envoya deux dépêches, l'une à sa sœur, l'autre au capitaine Alphonse de Jessincourt, qui venait justement d'être nommé à Paris.

Le lundi matin, la Commandante, flanquée de sa fille, débarqua de la diligence, devant *l'Hôtel de la Sirène*. Toutes deux étaient déjà en grand deuil : ce qui excita les commentaires d'Amermont. « Vraiment, ces Aubryon étaient bien pressées d'enterrer leur tante ! » Cependant le médecin affirmait que Mlle Victoire ne passerait pas la semaine.

Quand Adeline le sut, elle ne prit pas la peine de dissimuler ses sentimens. Immédiatement, elle interrogea sa sœur sur les dispositions testamentaires de la mourante. Louise déclara, — ce qui était vrai, — qu'elle en ignorait tout. Adeline, emportée par son imagination, n'avait pensé qu'à cela, tout le long du chemin, entre Metz et Amermont. D'avance, elle avait arrangé les choses dans sa tête. Le capitaine serait avantagé, comme chef de la famille : c'était plus que probable ! Mais elle s'attendait à toucher, pour sa part, au moins une vingtaine de mille francs. Là-dessus, elle rachèterait, dans le mobilier de sa tante, quelques pièces qu'elle convoitait depuis longtemps. Et elle voyait déjà son fermier, le père Chottin, emballant tout cela dans sa charrette, pour le transporter rue Mazelle...

D'heure en heure, l'état de la malade empirait. Les deux sœurs, à tour de rôle, se relayaient à son chevet, dans la chambre surchauffée par le poêle de faïence, où mijotaient des tisanes. Étouffant sous sa graisse, la face congestionnée de fièvre, Mlle Victoire gisait dans un lit Empire, surmonté d'un baldaquin à courtines de molleton très épaisses. Entre l'écartement des rideaux, on apercevait, dans la blancheur des oreillers, son nez formidable et ses bajoues rubicondes, qu'illuminait un sourire de béatitude. Elle délirait, mais des visions

riantes égayaient son délire. Lorsque la Commandante s'approcha de son lit, elle se mit à geindre; puis, remarquant à la main de sa nièce un sac de papier tout gonflé par le bonnet qu'elle avait apporté pour la nuit, elle se trémoussa, en poussant de petits cris de jubilation :

— Ah! ah! Je suis sûre que tu m'apportes un cuissot de chevreuil! Voici le temps du gibier!... Dis-moi, ma chère, ton mari a fait bonne chasse?

Car elle se croyait attablée devant un perpétuel festin et ne recouvrait sa connaissance que pour gémir sur la médiocre qualité des friandises qu'on lui présentait. Elle réclamait des poires-duchesses avec insistance, récriminait sans cesse contre sa femme de ménage :

—Croiriez-vous, cette mâtine de Fricquegnonne ne m'achète au marché que de mauvais *au-vent!*

Pendant ces divagations, la Commandante inspectait le mobilier. Il n'avait rien de luxueux, ni de bien remarquable, en vérité. Mais parmi ces meubles et ces objets quelconques, elle choisissait certaines vieilleries auxquelles elle attribuait une valeur : d'abord les portraits de famille, puis le lit Empire, où râlait Mlle Victoire, avec le baldaquin à couronne de cuivre; une table d'acajou recouverte d'un tapis de soie verte qu'on avait taillé dans la robe d'une grand'mère; un jeu de solitaire, énigmatique et inutile, personne ne sachant plus y jouer; mais cette raquette d'ébène percée de petits trous que bouchaient de mignonnes chevilles en vermeil éblouissait la Commandante; enfin, au milieu de la cheminée, entre deux flambeaux d'argent, une pendule de marbre rose, qui symbolisait le Temple de l'Amour et qu'environnait, sous un globe arrondi comme une mitre d'évêque, tout un peuple lilliputien de figurines allemandes en verre colorié : des bergers et des bergères avec leurs troupeaux, des janissaires coiffés du turban, des troubadours et de jeunes seigneurs à perruques et à culottes courtes. Ces brimborions plus éclatans que des enluminures fascinaient particulièrement Isabelle qui, rôdant, avec sa mère, par la chambre de l'agonisante, la suppliait de les racheter : elle s'en était si souvent amusée, quand elle était petite!

Le dernier soir, on dut écarter la jeune fille, tellement le délire hilarant de Mlle Victoire devenait scandaleux : élevée dans l'aimable liberté du siècle précédent, elle était femme à ne point

mâcher ses expressions. Ses idées de bombances l'obsédaient continuellement. Entre deux spasmes, elle roucoulait, d'une voix rauque :

— Allons ! moi, je déplie ma serviette ! Et Dieu devant !... Ah ! ma chère, quel *frischtick !*... oh ! les beaux, les gros !... Et des petits pois, des asperges, des champignons !... un coulis d'écrevisses !... ah ! m'Dieu ! une truite saumonée !... à se mettre à genoux, ma chère !...

Soudain, elle partit d'un fou rire :

— Chevalier, taisez-vous !... Ah ! vous en avez de bonnes ! C'est trop fort ! Je pâme ! Je pâme !

Mlle Louise, stupéfaite, se souvint d'un chevalier de Bouligny, qui, d'après la chronique d'Amermont, aurait autrefois courtisé sa tante. Et, malgré l'indécence de la chose en un pareil moment, elle se laissait gagner par le fou rire de Mlle Victoire. Celle-ci se convulsait en de tels soubresauts de gaîté, qu'il était impossible de résister à la contagion. Ce fut au point que M. l'archiprêtre Schwob, mandé en toute hâte, renonça à la confesser. Il se borna à lui administrer l'Extrême-Onction. Elle expira à l'aube, les traits reposés, épanouis, la bouche entr'ouverte, comme pour déguster un plat suprême. Mlle Victoire de Jessincourt était morte à table, ainsi qu'elle avait vécu.

Dans la matinée, le capitaine arriva. La Commandante, incapable de maîtriser son impatience, venait de courir chez le notaire, Me Bastien, qui détenait le testament. Elle revint écumante, criant, dès l'escalier, que c'était une infamie ! Sa tante la déshéritait ! Toute la fortune, avec le mobilier, était léguée au capitaine, sauf trente mille francs dévolus à Louise.

Sans même saluer son cousin, elle déclara à sa sœur qui était, avec lui, dans le salon :

— Je m'en vais ! Je repars pour Metz ! Je n'assisterai pas à l'enterrement ! Du moment qu'*elle* me renie, moi je la renie aussi !... Ah ! *elle* peut compter que je porterai gaîment son deuil !...

Mlle Louise, affolée par cette sortie, s'empressa de fermer la porte de la chambre mortuaire qui était entre-bâillée. Elle s'efforçait vainement de calmer la Commandante ; celle-ci ne voulait rien entendre et semblait animée surtout contre le capitaine. Elle le toisa du haut en bas, en répétant :

— Je m'en vais !... Je vous laisse ensemble tripoter vos affaires, puisqu'il paraît que vous êtes les héritiers !

— Ah çà ! dit le militaire, nous prenez-vous pour des voleurs ? Soyez polie, sacrebleu !

M. Alphonse de Jessincourt articula son juron avec une telle vigueur que la Commandante, intimidée, se retourna contre Louise :

— En tout cas, dit-elle, ce n'est pas à toi, c'est à moi que cet argent-là devait revenir, moi qui ai des charges... une fille à marier !

Aussitôt, Louise lui opposa son éternel argument :

— Mais puisque tout cela reviendra à Isabelle, quand je n'y serai plus !

— Tu te moques de nous ! riposta la Commandante, en riant d'un rire suraigu : tu nous enterreras tous ! Une vieille fille comme toi, qui n'a jamais eu de soucis, cela vit quatre-vingt-dix ans ! Vraiment, ça nous fait une belle jambe, ton héritage !

— Je n'ai pas à t'entretenir de mes intentions, dit Mlle Louise : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Isabelle n'aura pas à regretter les dispositions de ma tante ! Je sais ce que j'ai à faire !

Ces paroles, grosses de promesses, apaisèrent un peu la Commandante.

— Allons, belle dame, soyez gracieuse ! conclut le capitaine, en la prenant par la taille.

Il était tout guilleret de l'aubaine qui venait de lui tomber. Jovial et bon enfant de son naturel, il avait l'habitude de taquiner Adeline, chaque fois qu'ils se rencontraient. Lui seul était capable de la dérider, en plaisantant ses colères furibondes. D'ailleurs, les galanteries soldatesques et les façons avantageuses du cuirassier ne déplaisaient pas à la Commandante. A un certain moment, il avait même été question d'un mariage entre elle et son cousin Alphonse. Mais alors il était simple sous-lieutenant et sans fortune.

Il la poussa doucement vers un fauteuil, la força à s'asseoir :

— Ne crions plus, belle cousine ! Ne nous en allons pas !

Et, se campant devant elle, le torse bombé sous les aiguillettes de sa tunique :

— Voyez-vous, ma chère, c'est un gaillard comme moi qu'il vous aurait fallu pour soigner vos nerfs !

Il éclata de rire, embrassa cavalièrement la Commandante, qui se débattait, en bougonnant :

— Vous êtes inconvenant, Alphonse !... Je vous en prie ! Un jour comme celui-ci !...

Néanmoins, ce fut grâce à lui qu'elle consentit à rester. Il lui représenta quel scandale elle causerait dans Amermont, en refusant d'assister à l'enterrement, et aussi quelle maladresse ce serait : tout le monde saurait ainsi qu'elle était déshéritée et, par conséquent, Isabelle, ce qui nuirait plus tard à l'établissement de la jeune fille.

Elle partit cependant le jour même des obsèques, laissant Isabelle chez sa sœur, pour racheter à la vente de Mlle Victoire les objets qu'elle convoitait. Le capitaine passa huit jours à Amermont, le temps de liquider la succession. Il était l'hôte de Mlle Louise : ce dont celle-ci se montrait extrêmement fière. Quant à Isabelle, elle recherchait avidement sa compagnie. A peine remise de son grand chagrin d'amour, elle accueillait, avec la mobilité de son âge, toutes les distractions qui s'offraient. Elle prêtait une oreille toujours complaisante à la faconde et aux vantardises du capitaine, et, secrètement, elle l'admirait.

M. Alphonse de Jessincourt était certes un beau type de soldat lorrain, un vrai fils de ce pays, qui, avec l'Alsace, fournissait alors aux corps d'élite de la cavalerie près du tiers de leurs contingens. Malgré ses quarante-huit ans, il conservait toute la fringance d'un jeune maréchal des logis. Son encolure élargie, ses joues plus carrées, ses grosses moustaches toujours blondes lui donnaient seulement un aspect plus martial. C'avait été un grand mauvais sujet et un grand gâcheur d'avenir que ce cousin Alphonse. Au sortir du collège, ayant échoué à tous ses examens et tâté divers emplois, il avait fini par s'engager dans les cuirassiers. Trouvant qu'il n'y avançait pas assez vite, en désespoir de cause, il s'était précipité dans la gendarmerie, qui lui ménageait de nouveaux déboires. Au coup d'État, il avait accepté avec enthousiasme de permuter encore une fois et de rentrer dans son régiment, le 1er cuirassiers de la Garde, où la protection d'un parent éloigné, devenu un des hauts dignitaires de l'Empire, lui promettait une carrière plus brillante.

Mais son indolence et ses habitudes de dissipation entravaient toujours son avancement. Lorsque, vers la quarantaine, il parvint au grade de capitaine, il était cousu de dettes et ne

pouvait guère prétendre à monter plus haut. Alors, comme beaucoup de ses camarades, il avait épousé la fille de son plus gros créancier, — un cafetier de Melun, qui tenait le cercle des officiers. Dans Amermont, on ignorait à peu près cette mésalliance, tant Mlles Victoire et Louise l'avaient enveloppée d'embellissemens. Dans la famille même, on ne savait rien de l'intruse, qui n'avait fait aucune visite de noces, — sinon qu'elle s'appelait Julie et qu'elle était très douce de caractère. Elle avait donné deux garçons au capitaine.

Pendant tout son séjour à Amermont, M. Alphonse de Jessincourt, grisé par son héritage, fut encore plus loquace que d'ordinaire. Sa récente nomination à Paris lui avait aussi tourné la tête. Il ne parlait que des réceptions des Tuileries et des fameux dîners qu'il y faisait à la table des officiers de service. On mangeait dans de la vaisselle en porcelaine de Sèvres. On avait des cigares à discrétion, et, quant à la fine champagne que le maître d'hôtel vous versait, jamais il n'en avait bu de pareille, — et Dieu sait pourtant s'il était connaisseur!...

Maintenant qu'il se croyait riche, il formait des projets grandioses: il allait louer un autre appartement, dans une maison neuve, au bout de la rue de Grenelle, à deux pas de l'Exposition, qui allait s'ouvrir au printemps... Ah! l'Exposition! le capitaine en annonçait des merveilles. Le monde entier en était révolutionné. Et il énumérait tous les souverains que l'Empereur y avait invités! Que de fêtes en perspective! quel étalage de luxe, de curiosités, d'attractions de toute sorte!

— Vous y viendrez, Louise! dit-il impétueusement à sa cousine.

— Je n'y pense guère, dit-elle. A mon âge, on ne voyage plus.

— Oh! tante, nous irons! supplia Isabelle, dont les yeux s'enfiévraient aux descriptions du capitaine.

Mlle Louise la rembarra d'un ton sévère :

— Je ne te comprends pas, dit-elle. Comment! Au lendemain de la mort de ta tante, tu rêves déjà de t'amuser!... Et puis, ce n'est pas raisonnable: il faut songer à ton avenir!

L'idée parut condamnée sans appel. Alphonse, sitôt la vente terminée, regagna sa garnison et Isabelle retourna à Metz, malgré les instances de Mlle Louise, qui aurait bien voulu la garder. Mais la jeune fille dédaignait maintenant « ce trou

d'Amermont. » Si désagréable que lui fût le logis maternel, elle s'y résignait, plutôt que de renoncer aux plaisirs de la ville. Mlle Aubryon devenait de plus en plus mondaine.

Lorsque, aux vacances de Pâques, elle revint chez sa tante, Mlle Louise fut tout ébahie de ses allures nouvelles. Elle était bien guérie de sa passionnette pour Médéric Vilgrain. Non seulement elle n'y faisait pas la moindre allusion, mais elle affectait le scepticisme d'une personne désabusée, désormais supérieure aux enfantillages du sentiment. Ses manières étaient à la fois tranchantes et frivoles. Elle s'exprimait sur tout avec légèreté. Rien n'avait d'importance à ses yeux, si ce n'est la toilette. Sur ce chapitre, elle ne tarissait pas. Elle se passionnait pour un chiffon, pour un bibelot à la mode, — et le nom de Mme Oliviéro, la grande couturière de la rue Tête-d'Or, tintait à tout propos dans ses discours, comme celui d'une fée prestigieuse et toute-puissante. Elle en étourdissait Mlle Louise, qui l'écoutait éblouie et méfiante. En passant par sa bouche, ce nom-là devenait étrangement sonore et mélodieux, il chatoyait, étincelait, fulgurait, comme un écrin entr'ouvert, ou comme une robe de bal.

Le lendemain de son arrivée, elle arbora un costume qui sortait précisément de chez Mme Oliviéro, et dont elle était enchantée: une jupe courte en drap vert d'eau à triple volant, qui découvrait les bottines et même un peu des bas. Le corsage pareil, très court aussi, était serré par une ceinture à boucle de cuivre. Une cravate masculine ornait le col boutonné sous le menton. Et le tout s'accompagnait d'un minuscule toquet à ruban vert crânement posé sur un lourd chignon qui recouvrait la nuque. Enfin, des boucles d'oreilles en poire allongeaient drôlement l'ovale de sa figure.

Quand Mlle Louise la vit dans cet accoutrement, elle poussa de hauts cris. Accoutumée aux corsages en pointe, aux robes tout unies et largement étoffées qu'on portait sous Louis-Philippe, elle trouvait souverainement indécent le retroussis de cette jupe à fanfreluches. Ce corsage étriqué comme un gilet, ce chapeau et cette cravate d'homme révoltaient son goût et ses pudeurs.

— Tu as l'air d'une *coureuse!* dit-elle: jamais de la vie je n'oserai me montrer dans la rue avec toi!...

Isabelle, en riant, pirouetta sur ses talons:

— Voyons, tante Loute ! Nous ne sommes plus au temps de Mme Claës !... Et puis, d'ailleurs, c'est l'Impératrice qui a mis ces jupes courtes à la mode !...

— L'Impératrice !

— Mais oui ! Tu ne lis donc pas les journaux ?...

— Eh bien ! répondit Mlle Louise, navrée, je ne m'en dédis pas : ce sont des toilettes de *coureuses !* Tu vas me faire le plaisir de remettre la tienne dans ta malle ! Chez ta mère, tu t'arrangeras comme tu voudras, mais, chez moi, j'entends que tu t'habilles comme une jeune fille honnête.

Et elle grommela entre ses dents :

— ... d'autant plus que c'est moi qui paie la note de la tailleuse !

La nièce dut obéir. Mlle Louise, dès que les principes étaient en jeu, se piquait d'une fermeté inflexible, que son cœur finissait toujours par démentir. Isabelle, de son côté, était bien certaine que, petit à petit, elle réussirait à convertir sa tante aux élégances comme aux idées nouvelles, et même qu'au fond Mlle de Jessincourt ne demandait qu'à se laisser persuader. Quotidiennement, elle la suggestionnait, la flattait, l'entourait d'une atmosphère de coquetterie et de futilité. Si la vieille fille pénétrait, le matin, dans la chambre de sa nièce, elle la surprenait en train de rouler des papillotes sur un bâton vernissé. La main enduite de pommade, elle collait les faux cheveux autour du bâton, puis elle les lissait complaisamment avec une petite brosse :

— Et voilà à quoi tu occupes tes matinées ! grondait la tante. Ma pauvre enfant, j'ai bien peur que tu ne sois jamais qu'une désœuvrée !

Mais Isabelle détachait lestement du bâton la papillote luisante et se l'accrochait sous son chignon :

— Regarde, tante, comme c'est joli !... Sais-tu que ça t'irait très bien, à toi aussi !

Et, malgré les protestations de tante Loute, elle lui piquait sous sa natte la boucle pendillante ; puis, avec une mimique enjôleuse, elle la forçait à se contempler dans la glace.

Le pire, ce fut la découverte d'un engin qu'Isabelle avait soigneusement dissimulé jusque-là. Un dimanche qu'elles se préparaient toutes les deux pour la grand'messe, Mlle Louise aperçut, suspendu à l'espagnolette de la fenêtre, quelque chose

comme une moitié de cloche, — une cloche de toile extraordinairement renflée par en haut. Avec des mines pudibondes, elle toucha la carcasse métallique, tendue d'une étoffe rouge et brillante :

— Qu'est-ce que c'est encore que cet *affutiau*-là ?

— Mais, ma tante, c'est mon cul-de-Paris !

— Ton quoi ?... demanda la vieille fille suffoquée.

Elle n'osait pas achever, tant l'expression lui paraissait inconvenante. Isabelle, qui retrouvait son aplomb, expliqua :

— Eh bien, oui ! Mon cul-de-Paris ! C'est comme cela que ça s'appelle ! On ne porte plus de crinolines ! C'est bon pour tes dames d'Amermont !

Incontinent, elle se le noua autour de la taille, et, quand elle eut passé sa robe par-dessus, Mlle Louise, déconcertée, dut convenir que, tout de même, ce n'était pas trop ridicule.

Ce dernier coup emporta ses résistances. Bientôt, elle permit à Isabelle d'exhiber sa jupe courte, et, s'y étant habituée, elle accepta toutes les excentricités de sa mise. Alors, la jeune fille, sentant que le moment était venu, lui insinua doucement l'idée sournoise qu'elle caressait depuis le passage du capitaine de Jessincourt :

— Dis, tante, nous irons à l'Exposition ?... puisque tout le monde y va !

Mlle Louise feignait de ne pas l'entendre, ou bien elle continuait à lui opposer les mêmes prétextes : leur deuil encore si récent, la dépense d'un pareil voyage ! Il valait mieux garder cet argent pour son trousseau !

— Je t'assure, ma tante, disait la jeune fille, qu'aujourd'hui on ne fournit plus de trousseaux comme autrefois !

— Alors ce sera pour ta dot !

— Mon Dieu ! mille francs de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fait... Je ne parle pas pour moi, mais pour toi, pauvre tante Loute ! A quoi te sert-il d'avoir hérité, si tu vis comme une recluse, comme une pauvresse ! Dire qu'à ton âge, tu n'as pas encore visité Paris !... Et puis, songe un peu : nous verrons l'Impératrice !

Ces paroles astucieuses troublaient Mlle de Jessincourt. Cela remuait en elle une foule de vieux désirs mal ensevelis. Maintenant, il était en son pouvoir de réaliser quelques-uns de ses rêves : voyager, admirer de belles choses, approcher peut-être

de la souveraine à qui elle avait voué un culte! Quelle tentation!

Isabelle, connaissant son faible, lui montait habilement l'imagination, attaquait la rigidité de ses principes. Elle la corrompait avec un cynisme candide. Mlle Louise refusait toujours, mais sa volonté fléchissait.

Enfin une considération inattendue emporta son assentiment. De son ton le plus sérieux, Isabelle lui dit un jour:

— Vois-tu, ma tante, il est indispensable que je sorte! Maman répète que ce n'est pas en restant à la maison que je trouverai un mari! Et, naturellement, à Paris...

Cette raison illumina Mlle Louise: Paris, subitement, lui apparut comme une pépinière d'épouseurs. Elle avait, au moins, rencontré une excuse suffisante pour mettre sa conscience à l'aise et justifier, à ses propres yeux, cette fugue, dont elle s'effrayait vaguement, qui prenait, pour elle, les proportions d'une débauche. A partir de ce moment, sa résolution fut arrêtée, mais elle hésitait encore à en faire l'aveu: comment allait-on juger sa conduite dans son monde, où l'Exposition était âprement critiquée?... L'Exposition! « Une ribote internationale! » persiflait la comtesse d'Hatrize, qui avait lu le mot dans sa gazette. Les personnes bien pensantes n'y allaient point. Dans tout Amermont, on ne citait comme devant y aller qu'un vétérinaire mal noté pour ses opinions républicaines et deux vieilles demoiselles, les filles d'un brasseur, qu'on ne « voyait » pas et dont l'une, l'aînée, avait eu, disait-on, « un malheur! » Mlle de Jessincourt aurait-elle le courage de se joindre à un semblable trio?...

Un matin, la Liffoisse, en déposant ses deux seaux d'eau sur le seuil de la cuisine, annonça, tout époumonée:

— Vous savez, mademoiselle?... Les de Ladrange vont à l'Exposition!

Isabelle bondit:

— Tu vois, tante! Jeanne de Ladrange va à l'Exposition! Je suis sûre que toutes mes amies de pension y vont aussi! Il n'y a que moi, il n'y a que moi...

Mlle Louise réfléchissait: M. de Ladrange, en somme, n'était qu'un fonctionnaire! Il était naturel qu'il s'associât à une manifestation que l'on représentait comme l'apothéose du régime impérial. Cependant, il était reçu dans la société!...

Une dernière fois, elle recommença mentalement ses calculs. Oui! sa bourse était faite! Soudain, elle se laissa choir sur une chaise, tant son émotion était forte, — et elle soupira:

— Allons! j'y consens!

Éperdue de joie, Isabelle embrassa sa tante. La Liffoisse, de ses gros yeux écarquillés, regardait la scène, en s'indignant, à part soi, contre la ruse de la jeune fille, dont elle suivait le manège depuis longtemps.

Le soir même, toute la ville apprit que Mlle de Jessincourt allait à l'Exposition!

III

On décida qu'on se rendrait à Paris par la ligne des Ardennes, afin de s'arrêter à Reims et de voir la cathédrale.

Au commencement de mai, comme les foires venaient de s'ouvrir, les deux voyageuses s'embarquèrent, à Metz, dans un compartiment de dames seules. Par habitude d'économie et malgré les protestations d'Isabelle, Mlle Louise avait pris des troisièmes classes.

Naïvement, elle s'était imaginé d'abord que son cousin Alphonse se ferait une fête de les recevoir, elle et sa nièce, de même qu'elle l'avait reçu, trois mois auparavant. Elle fut vite détrompée. Le capitaine, prétextant l'exiguïté de son appartement, exprima ses regrets de ne pouvoir offrir l'hospitalité à ses parentes et leur indiqua, — comme un gîte inespéré, vu la grande affluence des visiteurs, — un hôtel de second ordre, situé dans la rue de Miromesnil.

On leur proposa, au cinquième, sous les plombs, une petite chambre mansardée qui donnait sur la cour. Tous les autres établissemens du voisinage étant pleins, elles durent se résigner à ce dortoir sommaire. Deux lits de fer et leurs accessoires, une vieille toilette en acajou, un cadre dédoré, auréolant une académie qui représentait *Marius sur les ruines de Carthage*, composaient l'ameublement. Devant cette misère, Mlle Louise était consternée: ce fut son premier désenchantement. Isabelle, au contraire, exultait. Elle ne considérait qu'une chose, c'est qu'elle était à Paris. Et, en dépit de son inexpérience, elle avait une façon de ne s'étonner de rien, une promptitude de décision, une hardiesse d'allures qui imposaient à sa tante.

Le capitaine s'empressa d'ailleurs d'atténuer ces impressions fâcheuses de l'arrivée. Il fut charmant. Dès la gare, il s'était emparé de ses cousines et, tout de suite, il les fit marcher militairement, réglant l'emploi de leurs journées, décidant ce qu'elles devaient voir ou ne pas voir. Sa rondeur et sa jovialité tempéraient cette brusquerie envahissante. Dès que son service le laissait libre, il les pilotait dans Paris. Manifestement, il s'appliquait à plaire à Mlle Louise et lui témoignait une déférence insolite. Il les invita même à dîner chez lui, deux ou trois fois, tout en gémissant sur la cherté des vivres et des loyers.

Ces dames furent introduites dans un salon microscopique, où des panoplies accrochées aux murs, trois poufs de satin bleu et un divan recouvert d'étoffes algériennes produisaient un véritable encombrement. On dîna dans une salle à manger non moins exiguë, tapissée d'assiettes à fleurs et que rétrécissait encore tout un bric-à-brac de vieilleries campagnardes, une boîte à horloge, un pétrin, un dressoir lorrains. Les dîners, peu succulens, étaient cérémonieux, comme pour justifier leur rareté : au dessert, du champagne fut versé de haut, dans des flûtes récemment achetées à l'Hôtel des ventes. Le capitaine, par une manie contractée dans les mess, porta des toasts.

C'est ainsi qu'Isabelle et sa tante firent connaissance avec leur nouvelle cousine, la mystérieuse Julie, — la fille du cafetier de Melun. C'était une superbe personne, très brune de peau et de chevelure, l'air d'une cariatide, ou d'une statue de place publique, un de ces types de beauté régulière et classique, comme on les aimait sous le second Empire. Des anglaises tombaient sur ses épaules sculpturales. Elle avait une jeannette au cou et, aux oreilles, de longs pendans de corail rose taillés en poire, suivant la mode. Sa réputation parut immédiatement méritée : elle était très douce, en effet, s'occupait beaucoup de ses invités, répondait aux questions qu'on lui posait, en termes fort convenables, mais toujours circonspects, comme si elle avait peur de se compromettre, et ne disait plus rien. Silencieusement, elle couvait des yeux le capitaine Alphonse de Jessincourt, qui trônait en face d'elle. On devinait que le bonheur d'être la femme d'un si bel époux remplissait toute sa vie.

Lui, il triomphait, montrait avec orgueil ses deux fils, Stanislas et Léopold : car il avait donné au cadet le nom de son père et à l'aîné, celui de l'aïeul, dont toute la famille était si

fière, le gouverneur de la citadelle royale de Phalsbourg. Il publia que ces deux jeunes gens suivaient les cours du lycée Louis-le-Grand :

— J'en ferai des ingénieurs ! ajouta-t-il avec autorité. Ah ! non ! ceux-là ne seront pas militaires ! Je connais trop le métier !... Pour ce que j'y ai gagné !...

Il se piquait, maintenant, d'être excessivement pratique, parlait de ses spéculations, des gains fantastiques qu'il réalisait à la Bourse. Avec cela, ses prétentions nobiliaires s'étaient étonnamment accrues, depuis son héritage. Il portait à l'index une chevalière gravée à ses armes et employait ses loisirs à rédiger la généalogie de ses aïeux :

— Croiriez-vous, ma chère Louise, dit-il, un jour, à sa cousine, que nous sommes alliés à l'un des quatre Grands Chevaux de Lorraine ?... Vous savez, n'est-ce pas, c'est ainsi qu'on appelait les quatre grandes familles du Duché !... Oui, au xve siècle, une de nos tantes convola avec Gaspard de Raville, maréchal de Lorraine !...

L'impassible Julie le contemplait alors, pleine d'une tendre admiration. Et, comme toujours, il entremêlait à ces propos le récit des fêtes des Tuileries, auxquelles il assistait de loin, en sa qualité d'officier de la Garde. Ces fêtes seraient encore plus splendides, cette année, à cause de l'Exposition : « On attendait le Tsar et le roi de Prusse ! Le Sultan viendrait ensuite... Le 6 juin, une grande revue aurait lieu à Longchamp !... »

Isabelle et Mlle Louise buvaient religieusement les paroles du capitaine. Fascinées par l'annonce de tant de réceptions princières, elles résolurent de prolonger leur séjour jusqu'à l'arrivée des souverains étrangers, afin d'assister à la revue.

Au sortir de ces agapes familiales, Alphonse les conduisait à l'Exposition, qui était au bout de la rue. Et il les promenait aussi dans le quartier de l'École-Militaire, où il aimait à se pavaner, où il était comme chez lui, où il rencontrait, à chaque pas, des camarades, de jeunes lieutenans, qui s'arrêtaient volontiers pour causer, attirés par le frais minois d'Isabelle. Caparaçonnés de brandebourgs, chamarrés de galons jusqu'à la tige des bottes, les somptueux uniformes papillonnaient autour d'elle. Elle était trop fille de soldat et trop bonne Messine pour ne pas s'émerveiller de ces dorures. Le capitaine lui-même, malgré sa cinquantaine toute proche, sa calvitie et son embon-

point, l'éblouissait autant que les jeunes officiers pommadés et corsetés, qui les accostaient en faisant sonner leurs éperons. Lorsqu'il endossait son harnachement de cuirassier, pour aller prendre son service aux Tuileries, elle se sentait tout orgueilleuse d'accepter son bras :

— Hein ? lui disait le cousin Alphonse, nous avons l'air de deux amoureux !

Il se retournait vers Mlle de Jessincourt, qui trottinait derrière eux, en claquant le trottoir de ses bottines plates :

— Surveillez-nous, Louise ! Nous allons faire des sottises.

Et il riait d'un gros rire de reître lorrain.

Ensemble, on courait Paris, on visitait avec conscience tous les monumens, comme de bons provinciaux. Le capitaine les menait tambour battant. Mlle Louise revenait fourbue de ces randonnées. Elle n'avait rien vu, disait-elle : ces visites étaient toujours trop rapides à son gré. Et elle se lamentait surtout de n'avoir pu pénétrer aux Tuileries. Un désir qui lui tenait au cœur, ç'aurait été de traverser seulement la chambre à coucher de l'Impératrice, qu'elle se figurait comme une sorte de sanctuaire. Mais, bien que la souveraine fût à Saint-Cloud, la Préfecture du Palais avait dû supprimer les autorisations, en raison des demandes trop nombreuses. Chaque soir, elle rentrait mélancolique au minable hôtel de la rue de Miromesnil et, s'effondrant sur une des deux chaises de leur chambre, elle gémissait :

— Je n'en peux plus ! Je suis *rendue !* Quand cela finira-t-il ?

Cependant, le lendemain, elle recommençait.

Isabelle, au contraire, entraînée par la fougue de ses dix-neuf ans, ne s'avouait jamais lasse. Ce qui la passionnait, c'étaient beaucoup moins les monumens et les musées, que les étalages des grands magasins et tout le clinquant bariolé de l'Exposition. Le contact de la foule, l'atmosphère de plaisir qui semblait flotter sur Paris, la grisait. Elle était transfigurée. Certes, elle ne pouvait guère prétendre à la beauté, avec ses cheveux châtains un peu courts et clairsemés, — des cheveux de garçon, disait-elle, — ses petits yeux gris, son nez retroussé. Mais elle brillait d'un tel éclat de carnation, elle avait quelque chose de si provocant dans son regard malicieux et sa figure chiffonnée qu'il était impossible de passer à côté d'elle sans la remarquer. Elle le savait et elle en jouissait la première. Elle

débordait du contentement d'être jolie et d'en lire l'assurance dans tous les yeux.

Son allégresse finissait par gagner Mlle Louise qui s'appliquait de son mieux à être enchantée : elle voulait en avoir pour sa peine et son argent ! Néanmoins, elle devinait avec tristesse qu'elle était une gêne pour Isabelle, que sa mise et ses manières surannées humiliaient la jeune fille. Un matin, sur les boulevards, deux trottins l'avaient dévisagée insolemment, et l'une des gamines s'esclaffa :

— Oh ! ma tante Aurore !...

La nièce était devenue rouge comme une pivoine, et, de toute la journée, Mlle Louise n'avait plus osé sortir.

Un autre souci la tourmentait : sa bourse se vidait avec une rapidité désolante. Elle, si économe, elle gaspillait, par ignorance, maladresse, énervement. Bientôt, il lui resterait tout juste de quoi payer leurs billets de retour. A la dernière extrémité, elle confessa sa pénurie à Isabelle, qui se récria : « Allait-on manquer la revue, pour une centaine de francs?... qu'elle écrivît à son notaire, ou qu'elle empruntât au cousin Alphonse !... Enfin, en se serrant le ventre, on vécut tant bien que mal jusqu'à ce grand jour : il était entendu qu'on partirait le surlendemain.

Pour une telle solennité, Isabelle avait jugé à propos de se composer une toilette extraordinaire. Elle portait une robe de mousseline blanche semée de bouquets mauves et agrémentée de « retroussettes » qui la faisaient bouffer comme le cotillon d'une soubrette d'opéra-comique. Sur les frisures de ses bandeaux, elle s'était campé, un peu de côté, un petit chapeau rond qui lui descendait jusqu'aux sourcils : coiffure que l'on considérait encore comme de mauvais ton, mais qui ne manquait pas de chic. Elle avait, au cou, un *Suivez-moi, jeune homme*, la folie du moment, un ruban de velours, dont les bouts retombaient par derrière et voltigeaient coquettement sur sa tournure. Enfin, des bottines mordorées, une ombrelle minuscule à manche très court complétaient cette mise un peu tapageuse. Jamais Mlle Louise n'aurait toléré, à Amermont, un pareil costume. Mais, à Paris, cela se perdait dans les singularités de la mode.

Grâce au capitaine, qui leur avait procuré des cartes, ces dames furent convenablement placées. Auprès d'Isabelle, se tenait un vieux monsieur à moustaches et à favoris, très chargé

de bijoux, le monocle à l'œil, qui, aussitôt, se montra fort aimable pour sa jeune voisine. Il commença par lui offrir sa lorgnette, après quoi l'on se mit à causer. Le vieux monsieur se révéla tout de suite galantin, beau parleur et prompt au madrigal. Il fit une allusion rapide à ses fonctions qui le retenaient, une partie de l'année, à Constantinople, et, en phrases fleuries, il vanta le paysage de la Corne d'Or. Il n'en fallait pas tant pour exciter la curiosité d'Isabelle qui, d'ailleurs, était très flattée des attentions du roquentin.

Mlle Louise, scandalisée, affectait un maintien très raide et, d'un œil méfiant, elle observait le personnage. Il avait une façon singulière de se pencher sur la jeune fille, quand il lui parlait, et, sous la moustache, un sourire ironique qui ne disait rien qui vaille à Mlle de Jessincourt. Isabelle ne s'apercevait point de tout cela. Elle causait, étourdie par les complimens du monsieur, ivre de grand air, excitée aussi par ce spectacle guerrier. L'inconnu devenait de plus en plus confidentiel. On ne tarda pas à se découvrir des connaissances communes. Alors, Isabelle, pour désarmer sa tante, qu'elle sentait hostile :

— Tu ne sais pas? Monsieur est en relations avec nos cousins, les Boismont, de Nancy!

— Vraiment? s'exclama Mlle Louise, subitement épanouie.

Elle ébaucha une révérence, tout en précisant :

— Les Boismont, conseiller à la Cour?...

Le vieux monsieur sourit encore sous sa moustache; et, de son air malin :

— En effet, madame, conseiller à la Cour! M. de Boismont fut mon camarade de collège!

— A Dôle, n'est-ce pas, chez les Pères Jésuites?...

— A Dôle, en effet!... Mais permettez que je me présente moi-même!

Et tirant de sa jaquette un carnet en écaille orné de son chiffre, il y puisa une carte de visite qu'il tendit à Mlle Louise. La tante et la nièce y lurent ceci : « Raoul Demarty, administrateur-adjoint du Trésor ottoman, Constantinople. » Surprise et ravie, Mlle de Jessincourt se confondit en révérences, tandis qu'Isabelle considérait avec un nouvel ébahissement un personnage si haut placé et qui venait de si loin.

Cependant, les évolutions des troupes qui se massaient sur le champ de courses interrompaient continuellement la

conversation. Tous les regards étaient tendus vers le terre-plein.

Il y avait là près de quatre-vingt mille hommes : la Garde impériale et l'armée de Paris, renforcées des garnisons environnantes. Dans l'immense foule de provinciaux et d'étrangers qui étaient accourus à cette parade, on se signalait à l'envi les brillans uniformes des guides et des dragons de l'Impératrice. Sous leurs casques ou leurs kolbacks surmontés d'une aigrette blanche, leurs plastrons à brandebourgs d'or, leurs culottes chamarrées de galons, dans tout le rutilement de leurs martiales parures, les officiers de ces corps d'élite étaient les héros de la fête, — les plus admirés, les plus acclamés. Isabelle battait des mains à leur passage. Instruite par son père, chef d'escadron de lanciers, elle se vantait de connaître, dans leurs moindres détails, les uniformes de la cavalerie : ce qui faisait sourire plus ironiquement son voisin, l'administrateur du Trésor ottoman. Elle nommait, l'un après l'autre, les régimens qui arrivaient, reprenait sa tante qui confondait les dragons avec les cuirassiers, les guides avec les chasseurs à cheval, les voltigeurs de Vincennes avec les chasseurs à pied. Derrière son monocle, le vieux M. Demarty guettait sournoisement les jeux de sa physionomie et paraissait s'amuser beaucoup de la naïve passion qui soulevait cette jeune âme militaire, à la vue de tant de beaux cavaliers.

Mais l'impatience de la foule s'exaspérait avec son enthousiasme : on n'attendait plus que les souverains. Enfin, vers deux heures, le canon tonna, les tambours battirent aux champs. Précédés de leurs états-majors, encadrés par l'escadron des Centgardes, les deux Empereurs et le Roi de Prusse apparurent. A cheval, sur une même ligne, ils longèrent lentement le front des troupes et s'arrêtèrent au pied de la tribune occupée par l'Impératrice et le Prince impérial. Il y eut un moment d'émotion, comme si quelque chose d'extraordinaire allait s'accomplir. Puis, l'infanterie s'ébranla pour le défilé.

Un peu à l'écart du cortège, loin des trois souverains immobiles et pareils à des statues équestres, un officier étranger examinait avec attention chaque régiment, semblait vouloir graver dans sa mémoire la physionomie des soldats et des chefs. On le remarquait beaucoup. Il portait le casque et la tunique blanche des cuirassiers de Magdebourg :

— C'est le comte de Bismarck! jeta négligemment M. Demarty, qui avait pointé sa lunette dans la direction du cavalier isolé.

Et il se mit à parler du ministre prussien, dont le nom était alors dans toutes les bouches, sur le ton détaché et familier d'un commensal ou d'un camarade. Cette façon désinvolte de traiter un homme aussi célèbre augmenta les étonnemens des deux femmes. Mais Mlle Louise s'intéressait beaucoup moins à M. de Bismarck qu'à l'Impératrice. De sa place, elle la voyait mal, même avec la lorgnette de M. Demarty. Elle en était désolée. Timidement, elle avoua à l'administrateur du Trésor ottoman combien elle regrettait de ne pouvoir approcher de la souveraine : elle aurait tant désiré la saluer, être aperçue par elle, ne fût-ce qu'en passant!...

— Rien de plus facile! s'exclama aussitôt cet homme important.

Il caressa ses favoris en nageoires, et, de l'air d'un diplomate qui est dans le secret des cours :

— *Je sais* que, demain, à trois heures, Sa Majesté doit accompagner le Prince impérial à Bagatelle!... Si j'osais, mesdames, mettre ma voiture à votre disposition, nous pourrions nous trouver là, comme par hasard, au moment...

Mais la cavalerie s'ébranlait à son tour : c'était le moment triomphal de la cérémonie. La plupart des spectateurs étaient debout, d'autres escaladaient les gradins des tribunes. Dans le papillotement des couleurs, l'éclair des armes et des harnais, on suivait des yeux l'immense colonne qui se dirigeait, au trot, vers l'extrémité de la piste. Des sonneries de trompettes éclatèrent, et quatre-vingts escadrons se précipitèrent au galop vers la tribune impériale. Isabelle, tout à coup, applaudit frénétiquement : elle venait de reconnaître, à sa haute stature, son cousin Alphonse, qui, la tête renversée dans l'échevèlement de sa crinière belliqueuse, le sabre brandi au bout de son poing ganté de cuir blanc, était emporté avec ses hommes dans l'ouragan de la charge. A quelques pas de l'état-major, la trombe vivante s'immobilisa soudain, comme pétrifiée. Une clameur s'étendit sur toute la ligne des troupes, envahit la tribune et les abords de la pelouse :

— Vive l'Empereur!...

Ce fut du délire. Les ovations ne discontinuaient plus. Le

Tsar et le roi de Prusse s'étaient retournés vers l'Empereur, dont le pâle visage s'illumina un moment, et tout le monde vit ses deux hôtes lui serrer les mains avec effusion.

Profitant de l'émoi qui agitait la foule et qui troublait ses deux voisines, M. Demarty, de sa voix la plus engageante, réitéra son offre :

— Alors, si vous permettez, mesdames, je viendrai demain vous chercher...

— Très volontiers, monsieur, s'empressa de répondre Isabelle.

Sa tante la heurtait du coude, tout en minaudant :

— Vraiment, monsieur, je ne sais si nous pouvons accepter...

— Mais si, mais si!... dit, en ricanant, le personnage, dont l'œil s'alluma bizarrement derrière son monocle.

Isabelle, très séduite par l'idée de cette partie, ajouta d'un ton folâtre :

— Hôtel Talleyrand! rue de Miromesnil!

Le vieux monsieur nota l'adresse dans son carnet, salua cavalièrement et disparut parmi la cohue des attelages.

Au retour du champ de courses, la griserie dissipée, Mlle Louise s'abîma dans ses réflexions et finit par déclarer à sa nièce :

— C'est très inconvenant! Nous n'accepterons pas!

— Pourquoi? riposta Isabelle, agressive. Je t'assure qu'en voyage, c'est parfaitement admis!... D'ailleurs, ces rencontres, c'est si amusant! C'est le grand charme de Paris! Ah! pauvre tante Loute, tu ne seras jamais Parisienne!... Et puis, moi, je trouve que ces vieux messieurs sont bien plus gentils que les jeunes gens!

Elle eut une moue méprisante :

— Les jeunes gens! C'est tellement fat, tellement égoïste!...

Mlle Louise comprit que ces propos amers visaient Médéric Vilgrain. Hésitante, elle conclut pour la forme :

— En tout cas, n'en parlons pas à Alphonse!

Le lendemain, à l'heure dite, un landau de louage stationnait devant l'hôtel de la rue de Miromesnil. La boutonnière fleurie, l'air conquérant, l'administrateur du Trésor ottoman en descendit. Ses manières étaient si correctes et ses politesses si persuasives, que Mlle Louise, dont les résolutions étaient à vau-l'eau, n'y résista point. Le haut de forme, les bottes à revers,

la livrée du cocher achevèrent de l'éblouir. La voiture fila vers le Bois.

Durant tout le trajet, M. Demarty n'eut d'yeux et d'attentions que pour Isabelle. Il l'accablait de galanteries vieillottes, lui rossignolait à l'oreille des métaphores admiratives, où les lys s'entrelaçaient aux roses; et, à tout instant, il glissait dans ses phrases : « Nous autres Orientaux! » soit pour excuser la hardiesse de ses comparaisons, soit pour donner à sa personne le prestige poétique de l'exotisme. Mlle Louise s'inquiétait bien de ces libertés de langage, mais la pensée qu'elle allait voir enfin l'Impératrice la distrayait de ses soupçons.

Naturellement, à Bagatelle, on ne vit pas trace d'impératrice. M. Demarty, qui avait quitté le landau, pour se renseigner, disait-il, auprès du régisseur du château, reparut, la mine consternée : « Il y avait eu contre-ordre! Sa Majesté était retenue à Saint-Cloud par une visite du roi Guillaume! »

— Qu'à cela ne tienne! ajouta-t-il, en riant. Il ne sera pas dit que nous nous serons dérangés pour le roi de Prusse!... Mesdames, nous allons continuer notre promenade, et vous me ferez l'honneur d'accepter de dîner, ce soir, à la *Maison Dorée*...

La Maison Dorée! Ces mots flamboyèrent dans l'imagination d'Isabelle. Elle entrevit des splendeurs inouïes, elle était prête à toutes les équipées. Soutenue par M. Demarty, elle fit litière des objections de sa tante, qui, dominée par l'aplomb du personnage, se résigna à se laisser emmener. On parcourut tout le Bois de Boulogne, on alla jusqu'à Saint-Cloud, on revint par les berges de la Seine; et, quand, à cinq heures du soir, on redescendit l'avenue des Champs-Élysées pavoisée en l'honneur des souverains, fourmillante d'équipages de luxe, Isabelle, nonchalamment renversée dans les coussins du landau, put s'imaginer un instant qu'elle était Parisienne et grande dame!...

Au Boulevard, M. Demarty fit arrêter la voiture devant le Café Riche, sous prétexte d'offrir des rafraîchissemens aux deux provinciales. On s'installa sur la terrasse. Mlle Louise, de fort méchante humeur, déclara, en s'asseyant, qu'elle était à bout, excédée de tout ce vacarme et de toutes ces agitations de la rue. Mais on ne s'occupa point de ses doléances. M. Demarty, de plus en plus entreprenant, serrait sa chaise contre celle d'Isabelle. Il avait les pommettes rouges, le souffle fort et saccadé. La vieille

fille, qui se rendait peu à peu à l'évidence, épiait ses gestes avec un frémissement de révolte. Tout à coup, il saisit la main de la jeune fille, la caressa entre les siennes, en murmurant d'une voix câline :

— Oh! cette petite main n'a pas de bagues!... Cela nous choque toujours, nous autres Orientaux, qui avons l'amour des belles pierres... et des belles choses!...

Et lançant une œillade narquoise du côté de Mlle Louise :

— Puisque madame votre tante est fatiguée, nous allons la laisser se reposer et, pendant ce temps, si vous voulez bien, nous irons à deux pas, chez mon bijoutier de la rue de la Paix : vous choisirez une bague, en souvenir de cette délicieuse après-midi!

A ce coup, Mlle de Jessincourt, surmontant sa timidité, se leva, rouge d'indignation :

— Isabelle, dit-elle sèchement, prends tes gants et ton ombrelle! Nous partons!

— Mais quelle mouche vous pique, respectable dame? plaisanta le galantin, qui, se sentant découvert, essayait de payer d'audace.

Sans même le regarder, elle répéta à sa nièce, d'un ton qui ne souffrait pas de réplique :

— Nous partons! Passe devant moi, je te prie!

Elle héla un fiacre, y poussa Isabelle qui, tout interdite, protestait :

— Mais qu'est-ce qu'il y a? Moi, je ne vois pas de mal...

— Heureusement pour toi! dit Mlle Louise.

Elle tremblait de colère contenue. Alors, la jeune fille vit se dresser devant elle une tante Loute qu'elle ne connaissait pas, qui lui faisait presque peur, superbe d'autorité, de dignité hautaine. Toute la volonté disciplinée de la race s'affirmait, implacable, dans ses prunelles.

— C'est fini! dit-elle. Dieu merci! Voilà ce que c'est que d'être trop faible! Mais jamais, au grand jamais, ne me reparle de cette aventure!

Et, se raidissant dans son orgueil blessé, elle détourna la tête.

La journée se termina tristement au milieu des préparatifs de départ. Le lendemain, elles s'en retournèrent à Metz, par la ligne de Strasbourg.

Tout le long du chemin, elles demeurèrent silencieuses l'une en face de l'autre, taisant une rancune réciproque. Mlle Louise déplorait amèrement ce voyage et, s'exagérant, dans sa candeur, l'incident de la veille, elle s'effrayait des instincts d'Isabelle et se représentait l'avenir sous les plus sombres couleurs. La jeune fille, à part soi, s'irritait contre les préjugés arriérés de sa tante. Cet incident, dont Mlle de Jessincourt s'indignait si fort, n'était pour elle qu'un amusement un peu risqué peut-être, mais où elle n'apercevait réellement aucun mal. Cependant il venait de lui révéler tout un monde de plaisir et de surexciter en elle des convoitises qui s'ignoraient. Sur les dures banquettes du wagon de troisième classe, elle se perdait en songeries mélancoliques, comme si un paradis un instant entr'ouvert se fût brusquement refermé à ses yeux.

A la nuit noire, le train manœuvra longtemps devant une petite gare déserte. Le long de la voie, un homme d'équipe, balançant une lanterne au bout de son bras criait le nom de la station, d'une voix sourde, inarticulée, qui rendait plus denses le silence et les ténèbres :

— Foug! Foug!

Mlle Louise se pencha à la portière, pour demander où l'on était. Les deux voyageuses, saisies par le froid nocturne, s'agitèrent alors, échangèrent quelques paroles. Isabelle, suivant ses pensées, prononça tout à coup, avec un singulier accent de reproche, où il y avait aussi de l'épouvante et de la colère :

— Tu sais, tante! Je veux jouir de ma jeunesse, moi!

L'homme repassa, en balançant toujours sa lanterne et en lançant dans la nuit son cri lugubre et machinal :

— Foug! Foug!

Sans rien répondre, Mlle Louise s'était penchée de nouveau à la portière, afin qu'Isabelle ne la vît pas pleurer.

IV

Après un court séjour à Metz, chez Mme Laprairie, avant de regagner Amermont, Mlle Louise, qui avait beaucoup médité depuis son départ de Paris, dit secrètement à sa nièce :

— Mon enfant, il est temps de te marier!

A quoi Isabelle répliqua avec humeur :

— Jamais de la vie!... le plus tard possible!

Et elle reprit son audacieux argument de l'autre soir :

— Moi, je tiens à profiter de ma jeunesse !

Que signifiait cette phrase, lourde de sous-entendus? Mlle Louise n'essaya pas de le deviner. Elle comprit seulement que, dans de pareilles dispositions, la jeune fille était exposée aux pires dangers et que le mariage seul pouvait l'y soustraire.

Le mariage d'Isabelle ! Elle s'en effrayait toujours ! Elle savait bien qu'une fois mariée, sa fille adoptive ne lui appartiendrait plus, qu'il lui faudrait renoncer à cette intimité, quasi maternelle, qui était, pour elle, une si douce habitude ! Car elle ne doutait point de l'affection, de la confiance absolue de sa nièce. Mais elle s'était familiarisée petit à petit avec la cruelle pensée de la séparation complète. Maintenant, plus que jamais, l'avenir de la jeune fille était en jeu. Mlle Louise, enfin, considérait comme un devoir de la marier. Ce ne serait pas trop difficile sans doute ! Elle avait une si haute idée d'Isabelle ! Elle la voyait jolie, — plus jolie que toutes les autres jeunes filles, — et réellement irrésistible. Dans son extrême modestie, elle s'estimait très inférieure à elle, sinon par l'éducation, du moins par l'usage du monde, par l'esprit et l'intelligence. De tels dons pouvaient compenser l'insuffisance de la fortune.

Une fois rentrée à Amermont, elle ne s'occupa plus que de ce grave projet. Elle sonda adroitement Mlle Borniche, qui, ayant elle-même à caser sa nièce, Clotilde Sibille, était à l'affût de tous les beaux partis. D'ailleurs, Mlle Borniche, en sa qualité de maîtresse de piano, continuellement en contact avec les familles, avait la réputation de faire les mariages.

Six semaines plus tard, lorsque Isabelle revint à Amermont pour les vacances, elle trouva sa tante plongée dans des combinaisons matrimoniales. Elle s'en moqua fort et déclara que, quant à elle, elle n'était venue que pour s'amuser ! Depuis quelques mois, en effet, Amermont, — chose inouïe, — était un centre de plaisir, où la jeunesse affluait de dix lieues à la ronde. Cette révolution était due à un nouveau sous-préfet et à une nouvelle receveuse des finances, une Mme Pinson, dont les toilettes et les extravagances bouleversaient alors la petite ville.

Parisienne, riche, fille d'un sénateur de l'Empire, Mme Pinson n'y résidait guère que pendant les mois d'été. Amermont n'était pour elle que l'étape nécessaire à l'avancement de son

mari, qui attendait une trésorerie générale; et elle affectait d'être là comme en villégiature, dominant de haut les gens du pays et se divertissant à les ahurir par ses excentricités. Presque toujours absent, M. Pinson abandonnait la direction de sa recette à un fondé de pouvoirs. On racontait que le ménage était très désuni, et que, tandis que Monsieur courait le guilledou à Paris, Madame avait pour amant un hobereau des environs, un baron d'Hervardt, descendant d'une vieille famille suédoise fixée en Lorraine depuis deux siècles.

Dès leur première rencontre, Isabelle devint l'amie de Mme Pinson, au grand scandale des dévotes et des dames de l'aristocratie. La comtesse d'Hatrize et Mme Portenseigne lui faisaient grise mine, ainsi d'ailleurs qu'à sa tante, dont on blâmait la faiblesse et dont la fugue à l'Exposition était sévèrement jugée. Mlle Eulalie Prose risqua inutilement de pieuses remontrances. Isabelle était trop enchantée de retrouver, chez la receveuse des finances, cette atmosphère de Paris qu'elle avait à peine respirée et qui l'enivrait encore à distance. On ne parlait ensemble que de Paris. Mlle Louise subissait elle-même l'entraînement. Son voyage, qui avait été si fécond, pour elle, en déboires, se poétisait maintenant dans son souvenir. Elle n'avait à la bouche que la rue de Miromesnil : l'Hôtel Talleyrand, dont elle prononçait le nom avec emphase, éclipsait à ses yeux les splendeurs légendaires du château d'Hannonville.

L'entraînement était général. Sous l'impulsion fébrile de Mme Pinson et du sous-préfet, — fils de famille, lui aussi, et promis à un poste important, — les fêtes se multipliaient dans Amermont. Chaque semaine, il y avait un bal à la sous-préfecture ou à la recette particulière, et, continuellement, c'étaient des pique-niques, en forêt, suivis de sauteries au son des violons, qui ne se terminaient qu'à la nuit tombante. On finissait par banqueter et danser tous les jours. Un vent de folie emportait les têtes. Les personnes âgées se croyaient ramenées aux temps romantiques de Mme Chevalier. Ce fut au point qu'un dimanche M. l'archiprêtre Schwob tonna, en chaire, contre ces débordemens. Rien n'y faisait. Le sous-préfet et Mme Pinson débauchaient l'arrondissement.

Et, naturellement, les officiers des garnisons voisines assistaient à toutes ces fêtes. Ils en étaient la parure et la principale

attraction. Sans cesse, des breaks et des landaus bondés d'uniformes allaient et venaient sur la route de Metz et la route de Thionville. Artilleurs, officiers du génie, élèves de l'École d'application, toute cette jeunesse turbulente envahissait les rues paisibles de la petite ville, et l'on repartait, après minuit, au grand galop des chevaux, au milieu des rires et des chansons, en réveillant, au passage, les villages endormis. Dans cette Lorraine militaire, où l'on ne concevait pas alors d'autre métier possible, pour un jeune homme bien né, que celui des armes, ces hôtes brillans et joyeux étaient accueillis avec transport, — dans Amermont surtout, où la plupart des adolescens se destinaient à Saint-Cyr ou à Polytechnique et qui s'enorgueillissait d'avoir donné le jour à six généraux.

Parmi tous ces beaux danseurs, il y en avait un surtout, qu'on s'arrachait, pour conduire les cotillons : c'était le lieutenant Maringer, du 8e lanciers. Grand, svelte, la taille mince, encore amincie, chuchotaient ses envieux, par l'artifice d'un corset, — prunelles bleues et moustaches blondes, — il offrait un type accompli de grâce virile et militaire. Mais le prestige de son uniforme effaçait presque celui de sa tournure et de son martial visage. Quand il apparaissait avec le schapska à panache rouge, l'habit-veste à plastron blanc, barré par les aiguillettes et la fourragère en or mat, se dandinant dans son large pantalon rouge à double bande d'or, il supprimait immédiatement, par sa seule présence, tous ses camarades. Les dames n'avaient d'yeux que pour le joli lancier et faisaient cercle autour de lui.

La première fois qu'Isabelle le rencontra, elle le dévisagea avec une ostensible insolence. Et, comme son amie Jeanne de Ladrange s'en étonnait :

— Oh ! dit-elle, ce n'est qu'un petit lieutenant de l'ancien régiment de papa !

Elle avait, dans le ton, la condescendance dédaigneuse d'une colonelle qui toise un subordonné.

— D'ailleurs, ajouta-t-elle, il a l'air bête comme son sabre !... Et puis, je ne le trouve pas distingué !

Au fond, pour elle, être distingué, c'était ressembler à Médéric Vilgrain !

Malgré les façons distantes de la jeune fille, le lieutenant Maringer semblait néanmoins fort soucieux de lui plaire.

Aussitôt, Mlle Louise, qui épiait ce double manège, s'empressa de se renseigner sur le militaire. De son côté, Mlle Olympe Borniche, non moins zélée pour l'intérêt de sa nièce, procéda avec prudence à une enquête semblable. Elles apprirent que le lieutenant était en congé de semestre, à Metz, chez son père, un important marchand de grains de la rue du Pont-Moreau, qui avait amassé, au vu et au su de tout le monde, une fortune rondelette. A l'époque de la chasse, il venait quelquefois chez les Baudot, les minotiers d'Amermont, les cousins de Mlle de Jessincourt. Justement, cette année-là, bien que la chasse ne fût pas encore ouverte, il y passait une quinzaine de jours.

L'honorabilité et la fortune de la famille, la figure du jeune homme et enfin son uniforme, — tout cela produisit sur Mlle Louise l'impression la plus favorable. Elle n'était pas seule à vouloir du bien au lieutenant Maringer. Les mères ne s'entretenaient que de lui. Les jeunes filles s'enfiévraient à sa conquête, à commencer par Clotilde Sibille, la nièce de Mlle Borniche. La malheureuse, qui était laide et rousse par surcroît, prenait devant le militaire des attitudes d'admiration et de soumission amoureuse, capables d'attendrir un rocher. Alors, excitée par l'émulation, Isabelle, à son tour, entra dans la lice. Au mépris de ses récentes théories sur le mariage, par pur caprice de jolie fille, — elle décida qu'elle aurait Jules Maringer. Ayant remarqué que ses froideurs stimulaient le lieutenant, habitué sans doute à vaincre sans résistance, elle lui témoigna presque de l'hostilité, tout en l'exaspérant par ses coquetteries. Le bellâtre se laissa duper à ce jeu subtil, et, fasciné par l'esprit d'Isabelle, comme par son brio de valseuse, il recommença auprès d'elle les assiduités de Médéric Vilgrain. On se voyait tous les jours. Coup sur coup il fit deux visites chez Mlle de Jessincourt. Mais tante Louise veillait :

— Cette fois, dit-elle, il ne s'agit pas d'être bernées comme avec Médéric!... Et d'abord *le* veux-tu, oui ou non?

— Ma foi, tante, je ne sais trop! Peut-être que s'il me demande...

— Tu diras oui?

— Eh bien, je dirai oui! conclut-elle en éclatant de rire.

— Tout dépend de ta dot! reprit Mlle Louise. Il ne faut pas rire! C'est très sérieux! Un mariage est avant tout une question d'intérêt!

La nièce leva les bras au ciel : elle n'avait jamais songé à sa dot.

— Advienne que pourra ! dit la tante. Battons le fer tant qu'il est chaud !

Incontinent, elle écrivit à la Commandante pour l'avertir de ce qui se tramait et surtout pour lui demander quelle dot elle comptait donner à sa fille. Entre temps, elle s'évertuait à éblouir le lieutenant, en lui parlant des « espérances » d'Isabelle. Elle disait : « nos fermes ! nos maisons ! nos héritages ! » comme si vraiment les de Jessincourt étaient encore les seigneurs du pays. Mais, à tous ces travaux d'approche Mlle Borniche opposait des contre-mines. Elle attirait le jeune homme à ses après-midi musicales et saisissait le moindre prétexte pour dénigrer les Aubryon :

— Ce sont de gros rentiers, n'est-ce pas? interrogea, avec intention, le lieutenant.

— Oh ! *des rentiers de lard*, comme nous disons ici !

— Cependant, leurs maisons...

— Elles sont toutes hypothéquées ! affirma intrépidement la maîtresse de piano : Mme Aubryon est une folle qui gâche en procès les trois sous qu'elle a !

Quelques jours après, la Commandante débarqua chez sa sœur. Tout de suite, elle fit sonner bien haut sa ferme du Fond-de-sept-chevaux, dont le revenu était, à l'en croire, de deux mille francs. Pourtant, elle n'entendait pas s'en dessaisir : tout au plus consentirait-elle à en abandonner la rente ! Après bien des circonlocutions, mise au pied du mur, elle avoua que, pour l'instant, c'était tout ce qu'elle pouvait faire. Mais on verrait plus tard ! Un jeune ménage n'avait pas besoin d'un si gros budget !... Bref, Isabelle n'avait pas de dot !

Mlle Louise fut atterrée de cette déclaration. Bien qu'elle n'ignorât point les gaspillages de sa sœur, elle supposait que celle-ci avait au moins une vingtaine de mille francs disponibles. Elle tint à en avoir le cœur net. Comme toujours, une dispute des plus violentes s'ensuivit. En fin de compte, à travers les réticences et les phrases entortillées d'Adeline, elle démêla ceci : c'est que la Commandante vivait exclusivement de sa ferme et de la pension de retraite de son mari. Sa maison de Pont-à-Mousson lui coûtait plus qu'elle ne lui rapportait. Elle avait mangé sa dot en spéculations aventureuses, en installa-

tions et en déménagemens multipliés. Et, quant aux quarante mille francs qu'elle avait hérités de sa mère, il était plus que probable qu'elle les avait engloutis dans la désastreuse entreprise du Palais Français!... Ainsi, les prédictions de Mme Laprairie se réalisaient! Isabelle était aux trois quarts ruinée!

— Soit! dit à sa sœur Mlle Louise accablée : je ferai le possible pour réparer tes sottises!... C'est moi qui fournirai la dot!

Et elle annonça que, si le mariage se concluait, elle reconnaîtrait à sa nièce les trente mille francs qu'elle tenait de Mlle Victoire.

— La somme est petite! ajouta-t-elle. Nos chances sont bien diminuées. Mais, du moment que ta ferme vaut cinquante mille francs et que tu en cèdes la rente à ta fille, c'est comme si nous lui donnions quatre-vingt mille francs!

Adeline ne la remercia point de ce sacrifice : ce n'était que juste à ses yeux! Quant à Isabelle, comme d'habitude, chaque fois que sa tante lui faisait un cadeau, elle la baisa mollement au front. Elle escomptait d'ailleurs cette donation, ne s'inquiétant point de savoir si Mlle Louise en serait gênée, si elle ne se privait pas pour elle de satisfactions qui lui eussent été agréables : le dévouement de tante Loute était accepté comme une chose due. La mère et la fille semblaient être convaincues qu'elle n'existait que pour cela et même qu'elle y trouvait le bonheur de sa vie.

Immédiatement, le bruit courut dans Amermont qu'Isabelle aurait cent mille francs de dot : ce qui parut bien exagéré aux personnes averties. Mais, comme le lieutenant Maringer fit une nouvelle visite chez Mlle de Jessincourt, que, la même semaine, Isabelle fut invitée avec lui à un grand dîner chez les Baudot, on ne manqua point de rapprocher tous ces faits et d'en déduire que Mlle Aubryon allait épouser le séduisant lancier. On n'avait oublié qu'un point : c'était d'éclaircir les intentions du jeune homme.

Un gros scandale, qui révolutionna la petite ville, anéantit brusquement ces projets, auxquels peut-être le militaire, dans son emballement pour Isabelle, eût fini par donner les mains.

A l'improviste, il y eut, chez Mme Pinson, une matinée dansante, dont l'organisateur fut son ami, le baron d'Hervardt. M. Pinson était absent: ce qui prêta déjà aux plus désobligeans

commentaires. En outre, le baron n'avait convié à cette réunion que les hobereaux du voisinage avec leurs femmes et quelques officiers titrés. De toutes les jeunes filles de l'endroit, Isabelle fut la seule invitée. Elle excita, en acceptant, la jalousie et la rancune des évincées. Le lieutenant Maringer lui-même, qui n'était pas de la fête, se montra fort blessé de cette exclusion. On le sut, on en clabauda. Les langues allaient leur train. On prétendait que des travestissemens avaient été commandés à Metz, que le buffet serait d'un faste extraordinaire, que le champagne y coulerait à flots : prodigalité insensée pour Amermont, où, dans ces sortes de sauteries, on ne buvait que de la bière et du sirop de groseille.

Le jour dit, on dansa à la Recette particulière jusqu'à sept heures du soir, — toutes fenêtres ouvertes, comme pour narguer les gens d'Amermont. Attirés par la musique, les enfans du quartier, des boutiquières, des artisans, s'étaient attroupés autour de la maison. Quelques bourgeois, curieux de surprendre un écho des conversations, ou d'entrevoir une silhouette entre les rideaux, rasaient timidement les murs. L'entrain devait être endiablé. Une rumeur de kermesse s'échappait du salon. A un certain moment, comme le piano jouait un air de *La Belle Hélène*, Mme Pinson apparut à une des fenêtres, les joues enflammées, les yeux fous, un képi posé de travers sur son chignon et brandissant, au bout de son bras levé, une flûte de champagne. Soudain, elle poussa un grand éclat de rire et jeta sa flûte sur le pavé. Les gamins se précipitèrent pour en ramasser les débris. Alors, ce fut le signal d'un charivari invraisemblable. Une frénésie de destruction s'empara des danseurs. On lança, par les fenêtres, les verres et les bouteilles, des gâteaux, des assiettes de petits-fours, des boîtes de bonbons, puis bientôt les tentures, les rideaux, les coussins, les meubles. Défenestré par un artilleur, un pouf se disloqua, s'écrasa sur le trottoir. Jamais orgie semblable ne s'était étalée dans Amermont.

Le lendemain, un *tolle* général s'éleva contre Mme Pinson et ses invités. Vainement la receveuse déclarait-elle à qui voulait l'entendre que « cela se faisait à Compiègne, » les vieilles dames du « Rond » se voilèrent la face. Isabelle fut mise au ban de la société. Mlle Borniche et sa nièce se signalaient entre toutes par leur acharnement à la vilipender dans les milieux

bien pensans; et, — fait significatif, — deux jours après, le lieutenant Maringer quitta la ville, sans avoir pris congé de Mlle de Jessincourt.

Consternée, celle-ci courut chez les Baudot, pour obtenir au moins une explication. Son cousin Charles lui répondit avec sa rudesse de minotier :

— Que voulez-vous, ma chère ! Quand on a une nièce qui se compromet dans des bastringues...

Mais, d'après Isabelle, le lieutenant n'était pas bégueule au point de s'offusquer d'une sauterie un peu libre et un peu mouvementée : il en avait vu bien d'autres ! Des insinuations et des manigances perfides avaient déterminé sa fuite ! Tout cela, affirmait-elle, ne venait que des Borniche !

— Ah ! s'écria Mlle Louise, indignée, il fera beau temps quand je remettrai les pieds chez ce vieux satan d'Olympe !

La rage au cœur, Isabelle repartit pour Metz, en jurant à sa tante qu'elle serait mariée avant la fin de l'année.

V

A mi-chemin de la rue de la Chèvre, une des plus étroites et des plus tortueuses de Metz, un édifice, très sobrement décoré, tranche parmi les façades toutes nues des maisons bourgeoises qui l'entourent. Quelques pilastres, deux ou trois panneaux sculptés, un attique arrondi, une rangée sévère de triglyphes que surmontent de lourdes corbeilles carrées, voilà à peu près toute l'ornementation extérieure de l'église Notre-Dame ! C'est un des nombreux échantillons de cette architecture du XVIIIe siècle, qui s'était faite sérieuse et même austère, en pénétrant dans la vieille cité messine et qui l'enveloppa de tout un réseau de constructions neuves, depuis l'Esplanade et le Palais de Justice en passant par le quartier aristocratique de la rue de Chatillon et de la rue Saint-Thiébault, la place d'Armes et la place de la Comédie, jusqu'à l'église Saint-Vincent et le Rempart Belle-Isle. Et cette architecture, c'est l'estampille monarchique et française sur la capitale de l'ancienne république lorraine, où se superposent le gallo-romain, le roman et le gothique, comme autant de témoignages de sa vénérable antiquité.

Après la cathédrale, Notre-Dame était le sanctuaire préféré de Mlle de Jessincourt. Durant ses séjours à Metz, chez Mme La-

prairie, elle y assistait souvent à la messe de sept heures. Plus claire et plus gaie que Sainte-Ségolène, la sombre paroisse moyen-âgeuse de sa tante, cette église moderne lui plaisait aussi davantage. Elle en aimait le mobilier un peu théâtral, — les boiseries dorées, parsemées d'étoiles et de roues lumineuses ; les triangles rayonnans; les confessionnaux découpés à jour, fleuris et ventrus comme des loges d'avant-scène; les orgues avec leurs têtes d'anges, leurs urnes où s'épanouissent des bouquets de roses, leurs volutes et leurs nuages boursouflés, où folâtre un séraphin embouchant la trompette. Enfin, derrière le maître-autel, au fond d'une gloire, surgit une Vierge en assomption, qui ravissait toujours Mlle Louise et qui emportait son imagination dans les plis gonflés de ses draperies flottantes.

Ce matin de la fin de mai, elle fut rejointe, à Notre-Dame, par Isabelle. La jeune fille ne dédaignait point d'y accompagner sa tante. Cette assistance aux messes de semaine était très remarquée, « bien portée » dans son monde, et ensuite elle y trouvait un prétexte pour fuir sa mère, dont l'humeur agitée et acrimonieuse devenait intolérable. Elle rentrait rue Mazelle le plus tard possible. En quittant l'église, on faisait le tour des magasins; on poussait jusqu'au marché aux fleurs et jusqu'à l'Esplanade, et l'on s'éternisait à bavarder sur un banc du Jardin Boufflers.

Ce jour-là, Mlle Louise suivit mal l'office. La toilette d'Isabelle lui donnait des distractions. Car, malgré l'heure matinale, sa nièce s'était habillée avec une certaine recherche : elle portait un costume de drap, à carreaux verts et blancs, avec pèlerine et double jupe, sans volans ni garnitures, mais d'une coupe fort élégante. Un chapeau de feutre ovale, garni d'une touffe de plumes qui retombait par derrière, une petite voilette ronde nouée très haut dégageaient l'échafaudage de nattes qui composait sa coiffure.

Mlle de Jessincourt, dont le goût retardait d'une vingtaine d'années, réprouvait beaucoup les modes extravagantes et surchargées de l'époque. Bien que, cette fois, la tenue de la jeune fille fût relativement sobre, Mlle Louise y aurait souhaité tout de même une élégance plus discrète. Elle s'affligeait de sa coquetterie et de sa frivolité croissantes. Du coin de l'œil, elle regardait cette ancienne élève du Sacré-Cœur feuilleter distraitement les pages de son paroissien et elle se plongeait dans des

réflexions mélancoliques. Hélas! en dépit de ses forfanteries, sa nièce tardait bien à rencontrer le mari, qu'elle s'était juré de conquérir, après le départ humiliant du lieutenant Maringer! Pourtant! ce n'était pas faute de se multiplier dans le monde! L'hiver d'avant, elle n'avait pas manqué un bal. Elle était de toutes les réceptions, de tous les concerts, de toutes les ventes de charité : ce qui provoquait les sarcasmes de Mme Laprairie. La vieille dame avait même révélé à Mlle Louise que la Commandante, à l'instigation de sa fille, se faisait appeler maintenant : « Mme Aubryon de Jessincourt, » afin de s'introniser tout à fait dans l'aristocratie. Quelle misère qu'une telle vanité! Quand donc la mère et la fille se résigneraient-elles à régler leur train et leur conduite sur leur modeste condition? Car, après tant de déceptions subies, Mlle Louise tournait à la médiocrité. Elle renonçait presque aux espérances ambitieuses qu'elle avait conçues pour Isabelle et, volontiers, elle se serait accommodée d'un honnête garçon de neveu, pourvu qu'il se présentât tout de suite et qu'il fût d'une condition avouable!...

La sonnette de l'Élévation l'arracha à ses pensées chagrines. Elle s'agenouilla vivement, se recueillit de son mieux pour prononcer son acte d'adoration et d'humilité... Quand elle releva la tête, un rayon de soleil frappait les lèvres de la statue en assomption par-dessus les vases et les flambeaux du maître-autel. Les pieds immaculés de la Vierge planaient dans un ciel bleuâtre, tandis qu'une lumière rose baignait son corps, son visage et ses yeux enivrés par la vision des béatitudes prochaines. On eût dit que sa bouche débordante d'actions de grâces allait s'ouvrir. Mlle Louise la contempla pieusement. L'émotion étrange qu'elle éprouva, en cette minute, lui en rappela une autre bien plus profonde et inoubliable : le grand attendrissement qui l'avait prise, huit ans auparavant, dans la chapelle de la Cathédrale, devant la Vierge du Rosaire, lorsqu'elle était venue implorer son aide pour elle-même et pour l'enfant qu'elle allait adopter. La Vierge de là-bas, la Servante des servantes, qui se penchait sur son Fils, en trébuchant dans les nuées, semblait fléchir sous le poids d'une tâche surhumaine, tandis que celle-ci, dans ses mains tendues et ses bras allégés, semblait porter triomphalement vers les hauteurs le trophée de la tâche accomplie. Ce divin exemple rassérénait la pauvre fille. Doucement, des images riantes chassaient ses pensées

tristes de tout à l'heure, et, sans bien savoir ce qu'elle espérait, ni ce qu'elle pressentait, elle se sentait plus confiante et ne pouvait détacher son regard de la glorieuse figure...

Mais la messe était finie. Isabelle, qui s'impatientait, bouscula sa tante, la poussa hors du banc. Cependant, avant de sortir, Mlle Louise s'arrêta, auprès du bénitier, devant une statuette habillée de velours amarante et qui représentait l'Enfant Jésus de Pragues, — un petit Jésus en costume d'empereur, — pour lequel elle avait une dévotion spéciale. Immobile, elle récita une courte prière :

— Voyons, tante ! murmura Isabelle. Dépêchons-nous ! Je ne serai pas rentrée pour huit heures ! Maman va me gronder, et tu sais que quand elle s'y met...

Elle avertit Mlle Louise qu'elle était obligée de renoncer à leur promenade quotidienne. Sa mère l'attendait. On devait se trouver à neuf heures, chez Mme Oliviéro, la couturière, pour essayer un costume d'été !...

— Encore ! s'exclama la tante.

Et, tout en récriminant contre ces dépenses continuelles et inutiles, elle descendit, avec sa nièce, vers la rue Mazelle. Comme elles arrivaient à la place Saint-Louis, elles y constatèrent une animation insolite. Des groupes stationnaient sous les arcades, des attroupemens se formaient sur les terrasses des cafés. Çà et là, des agens de police s'échelonnaient discrètement.

Une bonne femme interrogée par Isabelle répondit, d'un air ahuri :

— Il paraît que l'Empereur va passer !

D'un groupe à l'autre, on se répétait qu'effectivement l'Empereur était à Metz, *incognito :* il venait visiter les nouveaux forts en construction.

Un cocher de place cria bien haut qu'il l'avait vu entrer, la veille, à la Préfecture, à neuf heures du soir. Aussitôt, on entoura l'individu. Des rumeurs contradictoires s'entrecroisaient :

— C'est à Plappeville qu'il ira !

— Du tout ! C'est à Queuleu et à Saint-Julien !

Mais ces bruits, qui circulaient avec insistance depuis longtemps, étaient toujours démentis. Isabelle et Mlle de Jessincourt n'y prêtèrent qu'une médiocre attention.

Elles continuèrent vers la rue Mazelle, et, au moment où elles s'y engageaient, elles entendirent, derrière elles, un roulement de voitures lancées au grand trot. Instinctivement, elles se rangèrent sur le trottoir très étroit, se serrèrent contre le mur. A cause du tournant, les attelages avaient ralenti, escortés par une bande de gamins qui poussaient des vivats. Les portes des magasins s'ouvraient précipitamment, les balcons et les fenêtres se garnissaient de monde. Au fond du premier landau, dont la capote était à demi rabattue, en face de deux aides de camp, un personnage en uniforme de général redressait son buste un peu affaissé, montrant le masque césarien bien connu : le visage mat aux yeux éteints et aux longues moustaches effilées. A cette apparition soudaine, les deux femmes s'effarèrent :

— C'est lui ! souffla Isabelle à sa tante.

Le landau rasa le trottoir de si près qu'il effleura presque leurs jupes. L'Empereur était à deux pas d'elles !... Alors Mlle Louise, pâle comme dans l'église d'Amermont, aux jours de grandes fêtes, lorsqu'elle entendait un *Magnificat* solennel s'envoler sous les voûtes, jeta, vers la figure blême qui passait, un cri éperdu, où elle mit tout son cœur et toute son âme :

— Vive l'Impératrice !

Le masque impassible s'inclina, le képi lauré s'abaissa devant la vieille fille rencognée contre le mur et qui fondait en larmes.

— Tais-toi, tante ! c'est ridicule ! chuchotait Isabelle, en lui pinçant le coude.

Cependant, les deux aides de camp avaient salué comme le maître. Dans le landau qui suivait, quatre officiers supérieurs se découvrirent aussi. Parmi eux, un général à barbiche grisonnante, très maigre, le teint vif et basané, le nez en bec d'aigle, se pencha sur le rebord de la portière, en dévisageant Isabelle, avec toute une mimique de surprise. Puis les voitures, qui s'étaient remises au grand trot, disparurent très vite derrière l'église Saint-Maximin.

— As-tu remarqué ? dit à Mlle Louise Isabelle très émue, ce général qui vient de nous saluer ? Je crois qu'il m'a reconnue ! C'est le général de Lantosque, l'ancien colonel de papa !... N'est-ce pas ? il est toujours charmant, malgré son âge !

Mais sa tante ne l'écoutait point. Que lui importait, à elle,

ce barbon galonné? Si elle n'avait pas vu l'Impératrice, elle avait vu au moins quelqu'un qui, peut-être, lui dirait?.... Oui! l'Impératrice saurait qu'il y avait, là-bas, perdue dans une bourgade de Lorraine, une humble vieille fille qui l'aimait, sans espoir de l'approcher jamais, sans désir de récompense, — pour rien, pour la seule gloire et la seule douceur de l'aimer!...

Cette illusion l'exaltait au point que tout le reste n'existait plus pour elle.

L'image fulgurante qu'elle avait emportée de la rue Mazelle l'obséda pendant les deux derniers jours qu'elle passa chez Mme Laprairie. Elle lui voila, un moment, ses soucis d'avenir et la consola des impressions pénibles que lui laissaient ses visites chez Adeline. Isabelle s'aigrissait, sa mère la harcelait continuellement. Et, quant au commandant, il paraissait bien malade. La veille de son retour à Amermont, comme Mlle Louise l'engageait à y venir pour la chasse, à l'automne prochain, il avait secoué la tête, d'un air découragé:

— Ah! ma pauvre Louise! Je ne songe guère à la chasse! Bientôt, il faudra graisser mes bottes pour le grand voyage!

Les traits tirés du malheureux, la raideur cadavérique de ses membres témoignaient assez qu'il n'exagérait pas, et que, d'un moment à l'autre, on devait s'attendre au dénouement qu'il prévoyait lui-même.

Malgré ces appréhensions funèbres, elle rentra chez elle plus calme, remplie même d'un vague contentement, dont elle attribuait la cause à l'incident flatteur de la rue Mazelle. Elle le racontait à tout le monde, dépeignait la scène, en l'embellissant. Les lettres qu'elle recevait d'Isabelle contribuaient encore à l'entretenir dans ces agréables dispositions.

La semaine qui suivit son retour, la jeune fille lui écrivit:

« Ma chère tante, je ne m'étais pas trompée. C'était bien le général de Lantosque qui nous a saluées et qui se trouvait dans le second landau, après celui de l'Empereur. Il a été le colonel du régiment de papa, lorsque le 8e lanciers tenait garnison à Valence. Je me souviens très bien qu'il m'embrassait sur les deux joues, chaque fois qu'il me rencontrait à la promenade, avec l'ordonnance. C'est un Provençal. Sa famille, — celle des Brun de Lantosque, — est très connue dans tout le Midi. En ce moment, il commande une brigade en Alsace. Il a accompagné

l'Empereur, pendant toute sa tournée, de Strasbourg à Metz. Il paraît, d'ailleurs, qu'il est fort apprécié en haut lieu!... Eh bien! figure-toi qu'il est venu en visite chez maman. C'est vrai qu'il a toujours été très bon pour papa! Quand il l'a vu tout perclus sur son lit, il l'a réconforté, en l'appelant: « Mon vieux camarade! » Enfin, il a été parfait! Nous nous sommes retrouvés à une soirée de la Préfecture, puis chez le directeur du génie qui donnait un bal. Le général m'a comblée d'attentions... Je crois, ma tante, que je ne lui déplais pas! »

— La petite sotte! pensa tout haut Mlle Louise, en repliant la lettre : elle s'imagine toujours...

Mais elle avait trop elle-même le culte des belles relations pour n'être pas chatouillée dans son amour-propre, à l'idée que son beau-frère, tout moribond qu'il fût, avait reçu de telles marques d'estime d'un personnage qui tenait de si près au monde officiel.

Quinze jours plus tard, nouvelle lettre d'Isabelle! Il s'agissait encore du général, qui, après avoir regagné son poste, était revenu à Metz, à l'improviste. Il venait d'être promu au commandement d'une division, en Algérie, où il se rendrait dans six semaines. Isabelle ajoutait : « Il est constamment chez nous. Il dit que je l'amuse beaucoup, et, — passe-moi cette confidence peu modeste, — que j'ai beaucoup d'esprit et que personne ne sait, comme moi, porter la toilette! Hier, il m'a envoyé un superbe bouquet... Peut-être que, bientôt, j'aurai un grand événement à t'annoncer! »

Qu'est-ce que cela signifiait? A quel grand événement Isabelle faisait-elle allusion? A un mariage?... Mlle Louise, dans son bon sens, jugeait la chose impossible! Il y avait une différence d'âge trop criante entre le général et sa nièce! Et puis enfin celle-ci ne pouvait apporter qu'une dot bien médiocre à un tel fiancé! Sans doute qu'abusée par des galanteries sans conséquence, elle se montait la tête avec sa mère, toujours si prompte aux projets chimériques! Néanmoins Mlle Louise haletait d'impatience et de curiosité, en guettant les courriers.

Huit jours se passèrent dans un silence qui l'inquiéta jusqu'à l'angoisse. Enfin, un dimanche matin, comme elle se préparait pour la messe, il lui arriva une lettre délirante :

« Embrasse-moi, tante Loute! Embrasse ton Isabelle!... C'est fait! Le général a demandé ma main! Ne cherche pas midi

à quatorze heures. Ne te tourmente de rien! Il m'épouse : voilà tout! Il dit que la question d'argent est secondaire à ses yeux, qu'il se contentera de la dot réglementaire! Et, à ce propos, tante Loute chérie, je te rappelle ta promesse : l'héritage de la pauvre tante Victoire! Le général a été très grand seigneur dans tout cela!... Ah! je vois d'ici la tête de tes gens d'Amermont, quand ils apprendront ce mariage inespéré! Enfoncées, les Jeanne de Ladrange et les Clotilde Sibille! Quand je songe que j'ai failli épouser un petit lieutenant Maringer!... Ah! non! Je ne me chauffe pas de ce bois-là! Saluez, mesdemoiselles! je suis madame la générale!... Je ne t'en dis pas plus long pour aujourd'hui! Papa va mieux. Maman est métamorphosée, *plus enchantée que moi!* Nous nous embrassons du matin au soir. Je crois qu'elle en deviendra folle de bonheur!... »

Mlle Louise pensa le devenir aussi. Ce n'était pas seulement du bonheur, c'était un vertige d'orgueil. Elle s'y abandonna un instant et, aussitôt, sa méfiance reprit le dessus. Car enfin, il n'était pas naturel qu'un homme de cet âge s'éprît ainsi d'une jeunesse! Qu'est-ce qu'il pouvait bien y avoir là-dessous?... A l'église, devant tout Amermont rassemblé et ignorant de la grandeur future d'Isabelle, elle s'exalta de nouveau. Elle ne voulut plus considérer que le prestige restauré de la famille. Elle s'attendrit sur elle-même : sa vie misérable aurait donc servi à quelque chose! Oh! oui! tous ses sacrifices étaient payés! Elle en remerciait Dieu.

A la sortie, elle ne put se tenir de publier la grande nouvelle. Avec un air d'indifférence, que démentait l'épanouissement irrésistible du sourire, elle dit à son amie Eulalie Prose et à quelques dévotes :

— Le général de Lantosque a demandé la main de ma nièce!... Mais nous hésitons encore!

C'était sa revanche, après les déboires de l'été précédent.

Finalement, aiguillonnée par l'envie d'en savoir davantage, elle dépêcha la Liffoisse à l'*Hôtel de la Sirène,* pour retenir une place dans la diligence, et, le soir même, elle sonnait à la porte de la Commandante.

Celle-ci lui sut très mauvais gré de sa démarche. Elle craignait que sa sœur, avec sa mise simplette, ses manières provinciales et surtout ses réflexions trop franches, n'indisposât le fiancé.

Cependant, comme il était là, on le lui présenta. Tout de suite, le général déplut à Mlle Louise. Elle le trouva plus âgé qu'elle ne le supposait. Ensuite, il avait des allures de vieux beau, un agaçant sourire à la fois ironique et satisfait, qui lui rappelaient, en même temps qu'un autre personnage, la plus fâcheuse aventure de son séjour à Paris.

Dès qu'il se fut retiré, elle s'empressa de demander à sa sœur :

— Mais quel âge a-t-il?... Je t'avoue que cela m'effraie !

— Mon Dieu ! dit Adeline, embarrassée... dans les cinquante-huit.

— Oublies-tu qu'Isabelle n'a que vingt ans?... Toi qui te plains d'avoir épousé un vieux mari...

La jeune fille l'interrompit avec humeur :

— Voyons, tante !... Puisque je t'ai répété cent fois que je déteste les jeunes gens !

— Bien heureuse, reprit la Commandante, d'avoir un général à se mettre sous la dent !... Si tu crois que ça se trouve dans le pas d'un cheval !

Un général !... Dans son imagination de Lorraine, pliée de bonne heure à la révérence de tout ce qui est militaire, ce mot resplendit d'un éclat prodigieux :

— Tu as raison ! conclut-elle en soupirant.

Chez Mme Laprairie, qui l'hébergeait suivant une habitude immémoriale, ce fut une autre chanson. La vieille dame était au courant de tout. Néanmoins, elle affecta d'abord de ne point parler de l'événement.

— Enfin, ma tante, interrogea Mlle Louise, que pensez-vous de ce mariage?

Mme Laprairie n'y allait jamais par quatre chemins :

— Ce que j'en pense?... Je dis que c'est monstrueux ! Ta sœur, pour se débarrasser de sa fille, la donne à un vieux polisson : voilà ce qu'il en est !

— Cependant, ma tante, un général....

— Oh ! je sais ! Adeline en crève de vanité !... Elle n'est pas au bout de ses peines ! D'abord, son général a soixante ans ! On va lui fendre l'oreille au premier jour !... Ta nièce ne sera qu'une garde-malade ! Et puis, ma chère, il n'a pas le sou ! Le ménage te retombera sur les bras ! Rappelle-toi ce que je te dis !

Très troublée, Mlle Louise essaya de raisonner sa sœur, de lui

arracher au moins quelques explications. Adeline la rembarra, lui fit une scène, en l'accusant de vouloir le malheur de sa fille :

— Occupe-toi plutôt, dit-elle, de te mettre en règle pour ta donation !... Que nous n'ayons pas de difficultés à la signature du contrat !...

Et elle la renvoya au plus vite à Amermont.

En effet, le général, impatient de rejoindre son nouveau poste, n'avait pas de cesse que les bans ne fussent publiés. Le mariage devait être célébré dans la première quinzaine d'août. Il décida qu'on ne ferait pas de noce : seuls, les témoins assisteraient à la double cérémonie. Pour des motifs personnels, qu'il dédaigna d'exposer et aussi parce que le commandant était toujours sur son lit, il exigea la plus stricte intimité.

Mlle Louise ne fut même pas invitée : ce qui la mortifia et la blessa profondément. Elle dut se contenter d'une visite rapide, que les conjoints lui accordèrent comme par acquit de conscience. Trois jours après, le couple s'embarquait pour l'Algérie.

VI

Ce mariage impromptu, cet embarquement précipité laissèrent Mlle Louise tout abasourdie. Il lui fallut du temps pour se remettre d'une telle secousse.

Outre qu'elle accusait Isabelle d'ingratitude, elle se désespérait de la sentir si loin d'elle. Désormais, c'était bien fini ! Quand se reverrait-on ? Des années peut-être s'écouleraient avant que sa nièce revînt en France ! La vieille fille s'effrayait de la solitude, où elle allait se replonger encore une fois.

Et puis, peu à peu, les félicitations qu'elle recevait, les visites qui se succédaient, à chaque dimanche, dans son salon, la réconfortèrent, finirent même par la griser. Elle s'aperçut bientôt que son importance s'était singulièrement accrue aux yeux des gens d'Amermont. Depuis son voyage à l'Exposition et surtout depuis le scandale de la Recette particulière et l'affront que le lieutenant Maringer avait infligé à la famille, on la délaissait, on la tenait à l'écart. Maintenant, on se pressait chez elle. Les mères des futurs Saint-Cyriens courtisaient par avance la tante du général de Lantosque. Elle se laissait faire, acceptait

les hommages avec simplicité et sans essayer de dissimuler sa joie. A tout propos, elle trouvait le moyen de glisser dans une phrase : « mon neveu, le général ! » bien qu'au début cela lui fît un drôle d'effet d'appeler : « mon neveu » un vieux monsieur plus âgé qu'elle. Elle en prit délicieusement l'habitude, comme de répéter, chaque fois qu'on lui demandait des nouvelles de sa nièce :

— Je vous remercie : Mme de Lantosque va bien !

La conversation tombait-elle sur les six généraux d'Amermont, ces glorieux nourrissons, dont la petite ville était si fière, elle répondait, en baissant les yeux, avec une modestie charmante :

— Mon Dieu ! nous pouvons dire qu'à présent nous en avons sept ! Car enfin, mon neveu, le général...

La Commandante, avide de respirer l'encens de la flatterie, se multipliait chez sa sœur. Dans ce monde bourgeois d'Amermont, le grade de son gendre était autrement prisé qu'à Metz, où l'abondance des généraux en diminuait un peu l'éclat. Son humeur s'était adoucie, même à l'égard de Louise, qu'elle traitait avec plus de ménagemens, poussant même la condescendance jusqu'à l'inviter à descendre, rue Mazelle, pour les foires prochaines. Enfin, — chance inespérée ! — le commandant, ragaillardi par le beau mariage de sa fille, semblait ressuscité : il se levait, tentait de courtes promenades en voiture, et, dans l'illusion de sa convalescence, formait le projet de venir à Amermont, pour la Saint-Hubert. Et ainsi ce mariage, dont les conséquences probables avaient d'abord épouvanté Mlle de Jessincourt, lui valait, dans son entourage, une recrudescence de sympathie et paraissait même resserrer autour d'elle les liens de la famille.

Isabelle, depuis son installation à Alger, la comblait de ses lettres, — des lettres enjôleuses et câlines, comme elle savait en écrire, et qui caressaient adroitement toutes les faiblesses de Mlle Louise. Celle-ci n'était point sans se douter que bien des choses, dans cette correspondance envahissante, s'adressaient moins à elle qu'aux anciennes amies de pension que la jeune femme tenait à éblouir. Car Isabelle n'ignorait pas que sa tante en donnait lecture, ou, tout au moins, en citait des passages à ses visiteuses du dimanche. En conséquence, elle soignait son style et combinait ses effets. Presque chaque semaine, elle expé-

diait à tante Loute huit ou dix pages couvertes de sa grande écriture couchée, — l'écriture élégante apprise au Sacré-Cœur, — dont les lignes se chevauchaient, se rétrécissaient dans les coins, s'entre-croisaient en un réseau compliqué et, au premier coup d'œil, inextricable. Mlle Louise devait s'y reprendre à deux fois pour les déchiffrer.

D'abord, dans tout l'enivrement de la lune de miel, la nouvelle mariée l'entretint, comme de juste, de son mari. C'étaient des éloges sans fin : « Il est si bon, si paternel! tu ne peux pas t'imaginer! Il veut absolument que je m'amuse le plus possible, disant que c'est de mon âge, qu'une jeune femme doit profiter de sa jeunesse. Et tu ne croirais pas comme il est heureux de me montrer, de se parer de moi, — sans ombre de jalousie quand d'autres hommes m'entourent et me débitent leurs complimens! Il exige que j'aie les plus jolies toilettes, que j'éclipse toutes ces dames, — enfin que je sois habillée *comme l'Impératrice!...* »

Et elle se répandait en descriptions enthousiastes de fêtes officielles, de bals, de grands dîners, d'excursions dans la banlieue d'Alger : « Hier soir, j'ai dansé au Palais d'Été de Mustapha. Quelles illuminations dans les jardins! Et, du haut de la terrasse, quelle vue féerique sur le golfe!... Le Maréchal m'a remarquée parmi les danseuses. Je te confie d'ailleurs, tante Loute adorée, que j'avais une robe et une coiffure à faire tourner toutes les têtes!... »

D'autres fois, le ton était plus sérieux : « Sais-tu, chère tante Loute, ce que le général me disait, ce matin? Il me disait qu'il compte sur moi pour son avancement, — qu'une femme intelligente comme je le suis (c'est lui qui dit cela, bien entendu!) doit être la collaboratrice de son mari! Comme je suis fière de lui inspirer tant de confiance!... »

Dans son admiration aveugle pour Isabelle, Mlle Louise ne cherchait pas à lire entre les lignes de ses lettres. Elle constatait seulement qu'en dépit de ses craintes et malgré leur éloignement, jamais l'intimité n'avait été si étroite entre elle et sa nièce. Les moindres bavardages de la jeune femme la touchaient, comme de véritables confidences. De toute son imagination romanesque et de tout son cœur aimant, elle la suivait à travers ses réceptions, ses divertissemens mondains, elle était constamment avec elle. La froide salle à manger où elle trico-

tait ses genouillères, pendant le rude hiver de Lorraine, se réchauffait et s'illuminait de tous les rayons du soleil africain. Les mois passaient, sans que la vieille fille souffrît trop de cette longue séparation.

Cependant, l'année d'après, elle s'aperçut avec tristesse qu'Isabelle ne lui parlait presque plus de son mari. En revanche, elle ne tarissait pas sur le capitaine Jolliet, l'officier d'ordonnance du général : « Il est très beau garçon, disait-elle étourdiment : avec cela, très musicien, très spirituel. Nous faisons souvent ensemble des promenades à cheval. Nous nous arrêtons devant les cafés maures, sur des bancs garnis de nattes, où l'on nous apporte une affreuse mixture dans de petites tasses de poupées. Mais le paysage est si joli, et le capitaine, un si étincelant causeur !... »

A la lecture de ces phrases, Mlle Louise fronça les sourcils et crut de son devoir de chapitrer l'imprudente. Isabelle riposta sur un ton piqué : « Tu me fais rire, ma bonne tante, avec tes recommandations ! Laisse-moi te dire qu'en ces matières j'ai un peu plus d'expérience que toi !... Ah ! pauvre tante Loute, tu auras toujours quinze ans !... »

La vieille fille, humiliée, se le tint pour dit. Il ne fut plus question entre elles de l'officier d'ordonnance. Néanmoins, une inquiétude subsistait dans son esprit.

Au printemps de 1870, ces inquiétudes mal assoupies se réveillèrent tout à coup, mais pour un autre sujet. Isabelle lui écrivit à bride abattue : « Ma chère tante, nous partons pour Paris. Le général est sur le point d'être mis à la retraite, — et tu comprends que, dans ces conditions, il convient de nous préoccuper de l'avenir. Mon mari espère obtenir un poste aux Tuileries ou à Compiègne, mais il faudra se remuer ferme !... Au revoir, à bientôt peut-être ! Je te tiendrai au courant !... »

C'est alors que Mlle Louise se rappela avec amertume les avertissemens de Mme Laprairie. Elle commença par s'affoler. Pourtant, rien n'était désespéré, si le ménage avait la sagesse de vivre modestement sur le petit revenu d'Isabelle et la pension du général !

Un grand mois s'écoula, sans que Mme de Lantosque répondît aux lettres de sa tante qui se consumait d'angoisse. Enfin, le facteur lui remit une importante enveloppe timbrée à l'estampille des *Grands Magasins du Louvre :* « Tante Loute chérie,

disait Isabelle, je t'écris du Louvre, où je viens de faire de nombreuses emplettes : il faut que je soigne ma toilette, de plus en plus : tu sauras bientôt pourquoi. En tout cas, le général s'agite énormément. Il a mis en branle toutes ses relations, — sans grands résultats jusqu'ici, il est vrai. Malgré tout, nous conservons bon espoir !... »

Puis, plus rien, pas une ligne de la jeune femme ! Qu'était-il arrivé, grands dieux? Mlle Louise n'en dormait plus, lorsqu'un soir du commencement de juillet, vers dix heures, elle fut tirée de son lit par un violent coup de sonnette : c'était la dame du télégraphe qui venait de glisser une dépêche sous la porte. Or, en ce temps-là, on ne recevait de dépêches, à Amermont, que pour l'annonce d'une mort ou d'une catastrophe.

Elle tremblait comme une condamnée en décachetant le télégramme, et elle faillit s'évanouir, quand, à la lueur de sa chandelle, elle lut la signature d'Isabelle, précédée de ces mots flamboyans :

« Je vais être nommée dame d'honneur de l'Impératrice ! »

LOUIS BERTRAND.

(*La quatrième partie au prochain numéro.*)

LA GUERRE DE 1870

NOTRE PREMIÈRE DÉFAITE. — L'INACTION JUSQU'AU 6 AOUT

I

Proud'hon a écrit un livre intitulé *Les contradictions économiques*, dans lequel, examinant les principes les plus opposés, il démontre que chacun d'eux peut être rationnellement vrai en le considérant d'un certain côté. Quel livre intéressant il y aurait à faire sous le titre de *Contradictions militaires!* Là, plus qu'en économie politique, il est exact que des principes les plus opposés sont également vrais dans les circonstances données. Ainsi enseigner qu'un chef de corps doit obéir strictement à l'ordre du généralissime, qui le conteste? Mais n'est-il pas également vrai que, malgré cet ordre, il doit dans certains cas marcher au canon de sa propre initiative? Il est indubitable qu'un chef doit se tenir en dehors de l'atteinte du feu, derrière ses troupes, afin que sa blessure ou sa mort, qui les priverait de direction, ne les mette pas en désarroi; mais n'est-il pas des rencontres, où, sous peine de voir sa journée perdue, il doit, comme le firent dans tous les temps, les vrais capitaines, courir de sa personne au milieu de ses soldats afin de leur rendre le moral et les ramener au combat? Il n'est aucun des préceptes professés dans les écoles de guerre qui ne soit susceptible d'objections, de limites, d'exceptions; il n'en est aucun, quelque autorisé qu'il paraisse, qu'on ne puisse contester, et que, le cas

échéant, on ne doive méconnaître. La considération de la qualité de l'adversaire suffit à changer les exigences de conduite : on ne combat pas un Soubise ou un Benedek comme on combattrait un Frédéric ou un Napoléon. Un seul précepte n'est susceptible ni de limite, ni d'exception, et reste de mise contre n'importe quel adversaire, c'est qu'en n'osant pas, eût-on une armée supérieure, on est sûr de l'échec, et qu'en osant beaucoup, même avec des troupes médiocres, on n'est pas sans espoir de succès.

En aucune circonstance, la célérité et l'initiative de l'attaque ne s'étaient imposées à un chef d'armée avec une plus instante évidence qu'en juillet 1870. Quel était alors, en effet, l'état de notre armée? Nous étions prêts, c'est-à-dire nous avions dans les magasins, dans les arsenaux, dans les casernes, dans les foyers, en matériel et en hommes, toutes les ressources administratives et financières mises par les pouvoirs publics à la disposition de l'Empereur et de son ministre de la Guerre, pour recruter, instruire une armée et la porter sur les champs de bataille. Malgré la lenteur et le désordre inhérens à notre système de passage du pied de paix au pied de guerre, les ressources préparées avaient été mobilisées en grande partie, sinon en totalité, et étaient parvenues aux mains des troupes. Ces ressources mobilisées n'avaient pu nous fournir, il est vrai, qu'une armée inférieure en nombre; mais cette infériorité du nombre était largement compensée par la qualité. Un des plus braves de ceux qui ont été à la peine pendant le siège de Metz, le général Deligny, a porté sur notre armée du Rhin un jugement dont la compétence ne peut être contestée : « Par la vigoureuse constitution des cadres, la vaillance des soldats, l'esprit militaire et de discipline dont tous étaient pénétrés, elle offrait tout ce que la France était capable de fournir de mieux en fait de troupes. Cette belle armée ne demandait qu'à être commandée, conduite et dirigée; elle possédait à un très haut degré le sentiment de sa valeur; son énergie et son dévouement pouvaient défier les plus dures épreuves; malgré son infériorité numérique, elle était capable de remporter d'éclatans succès (1). »

Les premières mesures prises par l'Empereur indiquaient la volonté de l'offensive immédiate. Les approvisionnemens, au

(1) Général Deligny, *Armée de Metz*, p. 10 et 12.

lieu d'être accumulés dans les places fortes de l'intérieur, étaient réunis à la frontière même, à Forbach, Lunéville, Sarreguemines, dans des villes ouvertes; les cartes distribuées aux officiers étaient celles de l'Allemagne parce qu'on ne supposait pas qu'on eût à combattre sur notre territoire. Une dérogation très significative avait été faite aux règles rationnelles du passage du pied de paix au pied de guerre. Rationnellement et en règle habituelle, toute troupe, toute armée, avant d'entrer en action, traverse deux opérations successives : la mobilisation qui consiste dans le passage du pied de paix au pied de guerre, au moyen de la réception des réservistes, des chevaux de complément et du matériel nécessaire, et la concentration qui prend les unités ainsi complétées et les amène sur le théâtre choisi pour les opérations, où elle les groupe. Cette mobilisation et cette concentration, opérées successivement, demandent un temps assez long : au lieu de ne faire commencer la seconde qu'après l'achèvement de la première, Le Bœuf décida qu'elles se feraient toutes les deux en même temps; au lieu de laisser chacune de nos unités où elle était jusqu'à ce qu'elle fût complétée, il la prit là où elle se trouvait, augmentée seulement des permissionnaires rappelés; il la jeta à la frontière et fit courir après chacune d'elles les élémens, hommes et matériel, par lesquels elle devait être complétée en son intégralité combattante. Comme nous avions, en état de formation facile à compléter la Garde, les corps d'armée de Paris, de Lyon, du camp de Châlons, cette mesure nous permettait d'agir offensivement avant que les Prussiens, englués dans leur mécanisme compliqué, eussent pu nous arrêter.

Chacun était tellement convaincu qu'on prendrait l'offensive quelque part, que nos généraux la commençaient devant eux de leur propre initiative. Du côté de la Sarre, le général Frossard (19 juillet) demandait l'autorisation d'occuper Sarrebrück, Sarreguemines et Sarrelouis. Du côté du Rhin, le général Ducrot insistait pour s'emparer de Kehl et le transformer en tête de pont fortifiée selon le plan préparé par notre génie. Voyant que, dès le 18 juillet, nous avions en état de marcher le corps de Frossard venu de Châlons, trois brigades de cavalerie, 90 bouches à feu; que la Garde, l'armée de Paris et de Lyon et les garnisons de l'Est avaient élevé notre effectif disponible, le 23 juillet, à 123 500 hommes, ceux qui avaient le feu sacré de

l'offensive voulaient user sans retard de notre supériorité provisoire et ne pas perdre un seul des jours pendant lesquels nous la possédions : ils conseillaient de pousser immédiatement une attaque sur Mayence ou les États du Sud, tandis que la mobilisation prussienne n'était pas terminée et la concentration pas même commencée. « Leurs plans de concentration sont si compliqués, a dit le reporter du *Times*, Russell, qu'une irruption soudaine aurait tout fracassé d'un coup (1). »

Les Prussiens le redoutaient. Moltke disait à Bismarck : « Avec ces diables de Français, il faut s'attendre à tout ; s'ils venaient se jeter comme des fous au milieu de notre mobilisation, je ne sais pas trop ce qui arriverait. » Dans des notes trouvées à l'État-major, il disait encore : « Si les Français avaient l'intention d'attendre l'arrivée de leurs réserves pour commencer leurs opérations, ils n'auraient pas dès aujourd'hui déclaré la guerre. Il est vraisemblable qu'ils franchiront la frontière demain cinquième jour de notre mobilisation. Il est probable que les Français, en admettant qu'ils s'avancent d'une manière si décidée, arriveront devant Mayence le douzième jour (19 juillet). » Le 22 juillet, Moltke mandait au Roi que les Français n'avaient pas encore mis le pied sur le territoire allemand, mais pouvaient le faire d'un jour à l'autre et que rien ne pourrait les en empêcher. « On était en droit de supposer, a dit Moltke plus tard, que les Français, réunissant vivement toutes leurs forces disponibles, et *s'assurant ainsi au premier moment une supériorité numérique considérable*, allaient franchir les frontières de la province rhénane et du Palatinat pour s'opposer à la concentration des armées allemandes sur la rive gauche du Rhin. » La panique en Allemagne était générale et le mot de chacun au réveil était : Arrivent-ils ? La Valette écrivait confidentiellement à Gramont : « La Reine, prévoyant le cas où les succès de nos armes nous conduiraient au cœur de l'Allemagne, aurait exprimé très discrètement le vœu que certaines propriétés ayant appartenu au prince Albert, ou devant appartenir au duc d'Édimbourg, pussent être respectées par nos armées. Il y a là pour Elle, ou pour les siens, plus que des intérêts matériels : il s'y rattache de pieux souvenirs, toujours vivans dans sa mémoire. Lord Granville ne pouvait me parler

(1) *The last great war*, ch. I, p. 27.

de ce désir ni officiellement, ni même officieusement. Il m'en a fait part à titre tout à fait privé et sans me prier de donner suite à une telle confidence. Vous croirez sans doute utile de la soumettre à l'Empereur, et si Sa Majesté jugeait possible de tenir compte des vœux de la Reine, il serait peut-être opportun que j'en fusse instruit le plus tôt possible. Un des secrétaires de Lord Granville m'envoie, ce matin, à titre tout à fait privé et confidentiel, la liste des propriétés de la famille de Cobourg dont il avait été question (31 juillet). »

II

Mais dès que la machine militaire eut été mise en mouvement, comme épouvanté du bruit qu'elle faisait, l'Empereur s'arrête et un revirement subit s'opère dans ses résolutions offensives. Il avait déchaîné l'audace, il lui coupe lui-même les jarrets. De Paris, il notifie à ses chefs de corps qu'il ne veut pas commencer la campagne avant la constitution complète de l'armée. Bazaine télégraphie à Frossard : « *L'Empereur interdit des engagemens qui pourraient entraîner hors de la frontière !* » Ordre est donné sur toute la ligne (20 et 22 juillet) de rester partout sur la défensive, en s'éclairant et se renseignant bien, et en ayant soin de ne pas s'avancer sur le territoire ennemi. Frossard fut uniquement autorisé, si cela était nécessaire, à occuper la partie de Sarreguemines située sur la rive gauche, et Ducrot fut prié de rester tranquille à Strasbourg. Partis comme des audacieux, en toute hâte, nous nous arrêtions à l'extrémité de notre territoire, devant un pays presque sans troupes, devant une ville ouverte, des ponts mal barricadés, un bataillon d'infanterie, un régiment de uhlans ; effrayés de la terreur que nous inspirions, prenant des hommes pour des escadrons, des escadrons pour des armées, n'ayant personne devant nous et n'osant faire un pas, comme si une frontière ainsi gardée pour la forme était un abîme ouvert dans lequel nous nous engloutirions. Et, ironie du sort, cette reculade était consommée dans les jours mêmes où les Prussiens, persuadés que nous allions nous ruer sur eux, reportaient de la Sarre au Rhin leur centre de concentration.

Que s'était-il donc passé? On ne peut pas expliquer ce revirement par la déception de l'Empereur, trouvant une armée non

prête là où il comptait sur une armée en complète formation : il n'avait pas encore pu à cette date, en admettant qu'il dût y avoir déception, l'éprouver déjà, puisque les mouvemens de troupes venaient seulement de commencer. L'explication se trouve dans un fait diplomatique que les critiques militaires semblent avoir ignoré. Notre offensive pouvait s'exercer par le Rhin ou par la Sarre. Le choix dépendait de l'attitude de l'Autriche. Était-elle décidée à s'unir à nous, il fallait aller à sa rencontre par le Rhin ; devait-elle rester neutre, c'était nécessairement par la Sarre que nous devions entrer en Allemagne. Or, le plan stratégique de l'Empereur, calqué sur celui de l'archiduc Albert, supposait la coopération de l'Autriche. L'Empereur s'y confiait d'autant plus que, le 15 juillet, Gramont, avec Metternich et Witzthum, confident de Beust venu de Bruxelles, d'une part, et Nigra et Vimercati de l'autre, avait arrêté un traité de triple alliance que Witzthum avait emporté à Vienne et Vimercati à Florence pour le soumettre à la signature de François-Joseph et de Victor-Emmanuel. Or ce traité de triple alliance n'avait pas été signé, et l'Autriche, dans un conseil solennel, venait de proclamer sa neutralité (18 juillet).

Si cette neutralité avait été déclarée comme celle de la Russie, d'une manière absolue, irrévocable, l'Empereur eût vu clairement la situation et eût certainement adopté le parti conseillé par le bon sens stratégique, d'autant plus que c'était le seul possible, puisqu'on n'avait pas fait irruption dès les premiers jours au delà de la Sarre. Il aurait passé cette rivière, se serait établi entre sa rive droite et la zone boisée de Kaiserslautern, et là, maître des chemins de fer sur la rive intérieure entre les diverses armées allemandes, il eût, suivant les circonstances, opéré contre l'une ou contre l'autre. Aucune de ces armées n'était encore en état de l'assaillir. Steinmetz arrivait à peine à Trèves ; Frédéric-Charles n'était pas engagé dans les issues de la zone boisée et le prince royal, interrogé par Moltke, le 30 juillet, avait déclaré qu'il n'était pas encore en état de prendre l'offensive.

Mais Beust, en faisant annoncer sa neutralité la présentait comme provisoire : elle ne devait être que la préparation de l'alliance promise ; Gramont confirmait ces vaines illusions, et l'Empereur, espérant toujours une décision favorable de l'Autriche, ne se résolvait pas à s'éloigner de Strasbourg et à se

rapprocher de la Sarre, craignant de fournir à l'Autriche un prétexte d'alléguer qu'en débouchant trop loin d'elle, nous la mettions dans l'impossibilité de nous rejoindre. Il regardait toujours vers cette soi-disant alliée, et, comme elle semblait flotter, n'accomplissant aucun acte, mais donnant de bonnes paroles, lui-même flottait, inclinant tantôt vers la Sarre, tantôt vers le Rhin, selon que lui arrivait de Vienne un souffle propice ou contraire.

Lorsque, le 21 juillet, Mac Mahon se rendant à l'armée passa par Paris, l'Empereur inclinait encore à l'action par Strasbourg. Dans une première audience, très calme, il parla plutôt de l'Algérie que de la guerre qui allait commencer. Le maréchal le quitta, étonné de la discrétion qu'il avait gardée sur ses plans. Il alla le revoir le lendemain. L'Empereur lui fit connaître son intention de franchir le Rhin au-dessous de Strasbourg. Il l'invita à examiner le point qui semblerait le plus convenable entre Strasbourg et Wissembourg. Du reste, il ne paraissait pas douter que, dès le début, l'armée française ne culbutât les Allemands. « Le maréchal, disait un de ses aides de camp au général Faverot de Kerbrech, est dans la joie. Il va avoir une armée composée en partie de troupes d'Afrique, avec des généraux comme Ducrot, Douay, etc. Dès qu'elle sera mobilisable, nous franchirons le Rhin; nous séparons ainsi l'Allemagne du Sud de la Prusse et nous déroutons toutes les combinaisons de Moltke (1). »

Quelques jours après, l'Empereur semble se décider au contraire à se rapprocher de la Sarre; les dispositions qu'il prend le 23 juillet, aussitôt après l'arrivée de Mac Mahon à Strasbourg, dénotent qu'il a renoncé à pénétrer offensivement par le Rhin en Allemagne. Sans opérer une concentration résolue, il resserre Mac Mahon sur Failly, Failly sur Frossard, et il ordonne de ramener Douay de Belfort à Colmar et à Strasbourg.

III

De même que l'Empereur, dans nos négociations, avait passé alternativement d'une velléité de guerre à une volonté de

(1) Faverot de Kerbrech : *Mes Souvenirs*, p. 18. — *Souvenirs inédits* du maréchal Mac Mahon.

paix, la guerre déclarée il était ballotté entre la confiance au succès et la crainte des revers. Quoiqu'il eût exprimé ce premier sentiment à Mac Mahon, le second prévalait généralement dans son esprit.

Les effervescences de la rue, de la presse et du Parlement le troublaient plus qu'elles ne l'exaltaient, et loin de les exciter, comme on l'en a si sottement accusé, il était préoccupé de les calmer et de montrer à l'opinion les difficultés là où elle ne prévoyait que les triomphes : il tenait surtout à ce qu'il fût surabondamment établi qu'il ne se décidait à cette guerre que par une nécessité d'honneur, ressentie par la nation. Il me pria d'obtenir de mes amis des articles dans ce sens. Lui-même n'essaya pas de cacher sa pensée intime dans un discours à Schneider venu à la tête du Corps législatif (22 juillet) lui apporter ses vœux. A l'ordinaire, dans des cérémonies de ce genre, son visage demeurait impassible et sa voix forte, étendue, mais sans inflexions quelles que fussent les idées qu'elle exprimait, résonnait uniformément ferme. Ce jour-là, il y eut dans l'expression de son visage un visible attendrissement, et plus d'une fois sa voix fut voilée et rendue moins claire par l'émotion. « Une guerre, dit-il, est légitime lorsqu'elle se fait avec l'assentiment du pays et l'approbation de ses représentans. Vous avez bien raison de rappeler les paroles de Montesquieu : « Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire (1). » Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour l'éviter, et je puis dire que c'est la nation tout entière qui, dans son irrésistible élan, a dicté nos résolutions. Je vous confie, en partant, *l'Impératrice qui vous appellera autour d'elle, si les circonstances l'exigent.* »

Pendant ce discours, je ne m'étais point placé à ses côtés, j'étais resté au milieu des députés. Lorsqu'il dit : *L'Impératrice vous appellera autour d'elle, si les circonstances l'exigent,* j'eus un soubresaut et, me retournant vers mon voisin Estancelin, je ne pus retenir cette exclamation : « Quelle imprudence! » Ainsi l'Empereur, qui se plaignait que les journalistes fussent des pronostiqueurs de défaite, les imitait en prédisant, du haut du trône, des circonstances de telle gravité que l'Impératrice serait

(1) Schneider s'était trompé en attribuant cette maxime à Montesquieu. Lanfrey l'a revendiquée, et elle se trouve en effet dans son *Histoire de Napoléon*, mais il l'avait empruntée lui-même à l'histoire de la *Révolution française* de Mignet.

obligée de s'entourer des représentans de la nation! S'il m'avait communiqué son discours, il n'eût pas prononcé ces paroles inconsidérées.

Le maréchal Vaillant, organe du parti de la guerre, engageait l'Empereur à dire tout haut le plus tôt possible: « Nous voulons le Rhin pour limite et la guerre ne finira que quand nous l'aurons obtenu (1). » L'Empereur se garda de suivre ce conseil. Au contraire, dans sa proclamation au peuple français, il s'efforça de calmer les alarmes de l'Europe et surtout de l'Allemagne sur nos projets conquérans.

Le départ de l'Empereur pour Metz fut fixé au jeudi 28 juillet. Dans un des conseils qui précédèrent, nous complétâmes définitivement la liste des sénateurs, et, aux noms déjà arrêtés, nous en ajoutâmes de nouveaux. Des engagemens pris par l'Empereur ne nous permirent pas de marquer suffisamment cette liste de notre empreinte. Cependant, nous y introduisîmes le premier président de Toulouse, Piou, magistrat éminent, d'un libéralisme éprouvé, jusque-là traité en ennemi; d'Albuféra, chef de notre majorité; Darblay, grand industriel; Leclerc d'Osmonville, député distingué; La Motterouge, un de nos plus solides divisionnaires; un ancien pair de France, le comte Foy; le directeur de l'Imprimerie nationale, Anselme Petetin, ami d'Armand Carrel et de Lamartine, esprit politique remarquable et vigoureux écrivain. La majorité fut difficile à obtenir sur le nom d'Émile de Girardin : elle ne fut que d'une voix, celle de l'Empereur. L'Empereur tint à signer tous ces décrets. Il me les remit avec recommandation de les insérer au *Journal Officiel*, au premier événement de guerre favorable.

Nous demandâmes aux ministres des divers cultes des prières publiques. Nous décidâmes que la garde nationale serait désormais chargée du service de sûreté et d'honneur confié jusqu'alors à l'armée, et l'Empereur témoigna, par une lettre adressée à son commandant en chef, la confiance qu'il avait en elle pour maintenir l'ordre dans Paris et veiller à la sécurité de l'Impératrice. Il eût été disposé à accorder une amnistie politique; il y renonça sur mon opposition énergique. Outre que les amnisties ne profitent jamais à qui les fait, je me tenais comme engagé d'honneur à ce qu'il fût bien démontré, par un

(1) Note du maréchal Vaillant à l'Empereur, 22 juillet 1870.

débat public, que je n'avais pas inventé un complot pour emporter le vote du plébiscite.

Il restait à régler la manière dont s'accomplirait le départ. Nous eussions désiré, et Maurice Richard insista particulièrement dans ce sens, que l'Empereur traversât Paris, ainsi qu'il l'avait fait en 1859. La population y comptait; elle attendait ce moment pour faire une manifestation qui eût dépassé de beaucoup en unanimité enthousiaste celle du départ pour l'Italie. On nous objecta que le préfet de police craignait de n'être pas sûr de prévenir les accidens et de maintenir l'ordre au milieu d'un concours si extraordinaire : comme si l'ordre n'avait pas été maintenu dans des circonstances bien autrement épineuses ! L'Empereur ajouta qu'il lui répugnait d'aller à une ovation avant la victoire : comme si l'acclamation d'un peuple à son souverain qui va au champ de bataille n'était pas un encouragement plutôt qu'une ovation ! L'Impératrice invoqua l'inconvénient d'exposer le jeune prince à l'excitation nerveuse d'une telle journée : comme si celle du canon ne serait pas plus intense ! Ces mauvaises raisons étaient des subterfuges déguisant la véritable, que nous ignorions et qu'on ne nous révéla pas : l'impossibilité physique pour le commandant en chef de l'armée de supporter, même en voiture, la fatigue d'un passage à travers la capitale. Nos représentations n'eurent aucun succès. Il fut arrêté que le départ aurait lieu de Saint-Cloud, à neuf heures et demie du matin. Un convoi amené à l'extrémité du parc conduirait par le chemin de ceinture à la gare de l'Est.

Les aides de camp qui devaient accompagner le souverain, Castelnau, Lepic, Pajol, Béville, représentaient ce qu'il y avait dans l'armée française de plus loyal, de plus vaillant, de plus digne de confiance. Tous comptaient des états de service magnifiques, mais ils étaient tous plus ou moins docilement inclinés devant le prestige d'un chef qu'ils aimaient, et, par affection plus que par servilité, enclins à dire comme Pandore à son brigadier : « Majesté, vous avez raison. » Béville avait l'assentiment moins facile et la langue plus indépendante, mais son jugement manquait de sûreté; mécontent qu'on n'eût pas suffisamment récompensé la mission importante qu'il avait remplie au coup d'État, de faire imprimer les proclamations du Président, il débordait d'amertume, et, pessimiste systématique, jetait le découragement autour de lui par l'exubérance de

ses prophéties de malheur. L'unique officier dont la présence au quartier général, à un titre quelconque, eût pu conjurer le mutisme des uns et la loquacité intempérante des autres, le général Fleury, était tenu au loin. Sa présence, inutile à Pétersbourg, aurait été d'un intérêt primordial près de l'Empereur. Lui seul aurait su lui parler avec une entière franchise sans le blesser, le tirer de l'isolement accablé auquel succombait sa volonté impuissante et déterminer à des actes résolus le chef qui voulait commander en étant hors d'état d'agir. Pénétrant, sensé, d'un esprit clair, courageusement dévoué, il n'eût fait prévaloir que les conseils utiles. S'être privé d'un tel auxiliaire fut une erreur aussi funeste que celle d'avoir envoyé Mac Mahon à Strasbourg au lieu de le garder à Metz.

L'Impératrice ne laissa point partir son malheureux mari sans prendre quelque précaution où se révélait sa sollicitude. La maladie avait quelquefois des rémissions pendant lesquelles toute souffrance disparaissait; mais durant les crises, les douleurs étaient atroces et elles étaient augmentées toujours par le mouvement du cheval ou les secousses de la voiture; de plus, pendant ces accès, on était obligé de recourir à l'emploi des sondes molles. Elle fit mettre dans les bagages une voiture de parc où l'on monte et descend sans portières; et c'est dans cette voiture que Napoléon III fit la campagne. Elle pria aussi Conneau de demander à Nélaton un jeune chirurgien, à la main exercée, sur lequel on pût absolument se reposer, qui cependant, n'étant pas connu, pût suivre l'armée sans que sa présence y jetât le découragement qui l'aurait envahie si elle avait pu soupçonner l'état d'impotence de son chef. Nélaton désigna un de ses élèves de mérite, qui, depuis, a parcouru une belle carrière : Théophile Anger. Il fut attaché à l'état-major en qualité de chirurgien des ambulances, secrétaire de Conneau. Nélaton lui donna les instructions suivantes : « L'Empereur a une rétention d'urine intermittente. Alors il éprouve des angoisses inexprimables. Au bout de quelque temps, cela cesse. Vous le suivrez pour obvier à ces inconvéniens, s'ils se produisent, en emportant avec vous les instrumens de sondage et même d'opération. » Anger demanda naturellement si l'Empereur avait la pierre. Nélaton ne répondit ni oui ni non : « Pour le savoir sûrement, il faudrait le sonder; il n'a pas voulu encore y consentir. » Avant de partir, Anger alla dire adieu à Sée qui igno-

rait sa mission, mais la devina : « C'est Nélaton qui vous envoie? L'Empereur a la pierre. »

Lorsqu'on songe que celui qui va se mouvoir difficilement, lentement, rarement, mais enfin qui va se mouvoir, ordonner, s'avancer, reculer au milieu d'un drame terrible, est par moment un véritable infirme, on est stupéfait de ce qu'il lui a fallu de puissance sur soi-même, de courage, de sentiment du devoir, pour se donner, même par instans, l'air d'être encore un homme, un général, un souverain. Jamais la force morale ne s'est déployée avec plus de grandeur.

IV

Le 28 juillet, à neuf heures, arrivèrent à Saint-Cloud les ministres, les hauts fonctionnaires et quelques amis. On introduisit les ministres dans la salle du Conseil. L'Empereur s'y trouvait : il portait le costume de général de division de petite tenue. Sans même s'asseoir, il nous lut une lettre du Pape qui proposait sa médiation, donna quelques signatures, me remit un mémoire de Magne sur le Conseil privé, que, sans me le prescrire, il m'engagea à convoquer, si les circonstances devenaient graves. Puis s'avançant vers chacun de nous, il lui tendit la main et l'embrassa en lui adressant quelques paroles. Il m'embrassa plus longuement que mes collègues et me dit d'un ton expressif de confiance qui me remua : « Je compte sur vous. » Ce sont les dernières paroles que j'aie entendues de sa bouche. Il alla ensuite rejoindre les autres personnages dans le salon et, accompagné par tous, à travers la salle à manger et les galeries, il se dirigea vers le jardin. Quoiqu'il s'efforçât de paraître dispos, son visage pâle portait des traces de souffrance où les superstitieux crurent lire le pressentiment des calamités prochaines. Le jeune prince, en sous-lieutenant de voltigeurs de la Garde, était souriant; le prince Napoléon sombre et de mauvaise humeur; les autres, graves, préoccupés, émus. On eût cru, comme l'a dit un serviteur, qu'il y avait un cercueil dans la maison. En quelques minutes, des voitures nous conduisirent à l'extrémité du parc où était arrivé le train impérial. L'Impératrice embrassa en sanglotant son mari et son fils; au moment où la locomotive s'ébranla, elle cria au jeune prince : « Louis, fais bien ton devoir! » L'Empereur salua encore

l'assistance d'un geste affectueux; le train disparut, et Napoléon III sembla s'évader de sa capitale comme il l'eût fait au lendemain d'une catastrophe. Je revins à pied tout pensif, le long de ces allées témoins de tant de splendeurs et de tant de gloires, que Napoléon avait foulées après Iéna, et que son neveu venait de traverser pour la dernière fois, avant que les Prussiens y établissent leurs bivouacs!

La tristesse officielle contrastait avec le sentiment qui se manifestait au dehors et que le prince Napoléon, quoiqu'il ne le partageât pas, constate dans son carnet : « 28 juillet. Départ. Enthousiasme. » A la Villette, l'Empereur se retrouva en contact avec le grand public : là, plus de mélancolie, une exaltation confiante et pleine d'entrain. La foule occupait depuis le matin le pont qui se trouve sur la voie; une nuée d'ouvriers remplissait les abords. A l'entrée en gare éclatèrent d'unanimes acclamations et les cris de : « Vive l'Empereur! Vive le prince impérial! Vive la France! » retentirent tout le temps de l'arrêt et se prolongèrent jusqu'à ce que le train fût reparti. Le voyage ne fut qu'une longue ovation. La province faisait la manifestation patriotique qui eût éclaté à Paris, si on l'avait traversé. Mais le pauvre souverain n'était plus sensible à ces élans populaires qui autrefois gonflaient et animaient son cœur. Il n'y voyait qu'une occasion de fatigue. « L'enthousiasme, écrivit-il à Gramont, est une belle chose, mais parfois bien ridicule. »

A Metz, aucune réception solennelle (6 h. 40 soir), aucun déploiement de troupes; les généraux en tenue de campagne. L'Empereur se rendit à l'hôtel de la Préfecture où il établissait son quartier général et se laissa choir sur un siège plutôt qu'il ne s'y assit. Une conférence s'ouvrit immédiatement avec Le Bœuf et Bazaine. Le Bœuf ne doutait pas que l'arrivée de l'Empereur à Metz ne fût le signal de l'action. Le 26 juillet, il avait télégraphié à Bazaine : « L'Empereur arrivera jeudi à sept heures du soir; je vous prie de vous trouver ici pour recevoir Sa Majesté. *Notre immobilité donne confiance à l'ennemi.* Il est temps de prendre l'offensive; tenez-vous donc prêt pour jeudi ou dimanche 31 juillet. (26 juillet, huit heures du soir.) Son premier mot à l'Empereur fut celui qui avait été son dernier à Gramont : « Eh bien! sire, où en est-on avec l'Autriche? — On négocie, répondit l'Empereur. — On négocie! riposta le maréchal, mais dans deux ou trois jours, il faut que

nous entrions en campagne! si nous ne marchons pas, on nous attaquera. » On examina la situation de l'armée. Quoique se rendant bien compte de ce que sa formation laissait encore à désirer, on ne crut pas qu'ayant sous la main 210 000 hommes bien armés, on dût rester immobiles, et il fut convenu que, le lendemain, aurait lieu une conférence à la gare de Saint-Avold, avec Frossard, dans laquelle on déterminerait l'opération à exécuter. Le télégramme à Frossard recommandait que l'Empereur fût reçu comme il l'avait été à Metz : « Point de réception officielle, point de prise d'armes. »

Le lendemain 29, Napoléon III se rendit péniblement à Saint-Avold et il tint à une heure, dans la gare, conseil avec Le Bœuf, Bazaine, Frossard. Frossard préconisa une offensive sur Sarrebrück qu'il avait conseillée dans son Mémoire militaire de mai 1867, « parce que, disait-il, ce coup de main, s'il réussissait, porterait une grave atteinte aux projets de l'ennemi, en désorganisant sa base contre la Lorraine et en mettant en notre pouvoir le nœud de ses chemins de fer. » — « En effet, il fut décidé, constate Castelnau qui était présent, que l'occupation prompte de Sarrebrück serait la première opération. » L'Empereur revint à son quartier général, brisé de lassitude. « Il est malade, fatigué, dit le prince Napoléon, il souffre. »

Le lendemain 30, l'Empereur envoya Le Bœuf à Strasbourg voir où en était Mac Mahon et le ramener. En son absence, Lebrun lança deux séries d'ordres résultant de la résolution prise à Saint-Avold : la première avait pour objet de rapprocher le 2e corps d'armée de Sarrebrück et de resserrer le 3e sur le 2e, et le 4e sur le 3e. La seconde précisait aux 2e, 3e, 5e corps d'armée les grandes lignes de la mise en œuvre de l'opération : Frossard franchirait la Sarre le 2 août au point du jour et s'emparerait de Sarrebrück; il serait soutenu par une partie du 2e et du 3e corps d'armée, tandis que le 4e surveillerait les débouchés de Sarrelouis. Bazaine aurait le commandement des trois corps d'armée destinés à coopérer à cette expédition. Rendez-vous était fixé pour le 31, à onze heures du matin, à Morsbach, quartier général de Frossard; on y arrêterait, avec les généraux Frossard, Failly, Coffinières et Soleille, les détails d'exécution pour lesquels, s'en tenant à un ordre d'ensemble, l'Empereur s'en rapportait à l'expérience du maréchal.

Les moyens matériels de franchir la Sarre furent immédiate-

ment assurés. Des ponts fixes existaient à Sarreguemines et à Sarrebrück et, en outre, à cette époque de l'année, on pouvait se servir de plusieurs gués. Un de nos espions avait passé à Grosbliederstroff (7 à 8 kilomètres en amont de Sarrebrück) en ayant de l'eau jusqu'au genou. Mais il suffisait d'un orage pour que ces gués cessassent d'être guéables. En aucun cas, ils ne pouvaient suffire à une grosse fraction de troupes, ils ne pouvaient être passés par l'infanterie que homme par homme, et l'artillerie ne pouvait s'en servir à cause de son poids. L'Empereur en interdit l'usage, et il fut arrêté que l'artillerie établirait deux ponts et le génie deux autres; le 2e corps d'armée n'ayant pas encore reçu son équipage de ponts, celui du troisième lui serait envoyé.

Le Bœuf revint dans la soirée du 30 de Strasbourg avec Mac Mahon. Le lendemain dimanche 31 juillet, au sortir de la messe où il s'était rendu à pied avec son fils, l'Empereur vit Mac Mahon seul. Le maréchal le trouva très affecté. L'armée, lui dit-il, n'était pas prête; l'alliance autrichienne et italienne ne se nouait pas. Il était obligé de renoncer à son attaque par le Rhin.

Le 31, Frossard n'était pas à Morsbach : il s'était fait ordonner par l'Empereur de transférer son quartier général à Forbach où il trouvait un télégraphe qui n'existait pas à Morsbach. C'est là qu'eut lieu la conférence. Bazaine jugea trop audacieux de passer la Sarre et d'occuper Sarrebrück : il fallait se réduire à une reconnaissance sur la rive gauche et attendre. Il révélait dès lors la fatale inertie qui a perdu lui, l'armée et la France. Son avis prévalut, et à l'unanimité il fut décidé que l'opération, fixée au 2 août, se réduirait à occuper les positions de la rive gauche de la Sarre dominant la gare qui serait battue par le canon. Bazaine se hâta d'instruire l'Empereur de cette conclusion. (31 juillet, 4 h. 50 soir.)

Ainsi on avait d'abord projeté l'offensive par le Rhin, puis on y avait renoncé à cause de la neutralité de l'Autriche, et on s'était rabattu à l'offensive sur la Sarre ; on renonçait encore à celle-ci et on se réduisait à une reconnaissance sur la rive gauche, ce qui signifiait qu'on ne ferait rien en ayant l'air de faire quelque chose et qu'on ne prendrait l'offensive d'aucun côté.

V.

Pendant ces jours de tergiversation, le découragement s'insinuait dans l'armée, et le froid qui glaçait le cœur descendait insensiblement jusqu'aux extrémités. Au début, l'ardeur était unanime : c'était à qui proposerait, prendrait une initiative d'action ou au moins de conseil, c'est à qui surtout demanderait à s'élancer, à franchir la frontière. Puis les jours s'écoulent; tout le monde devient indifférent, engourdi. On eût dit qu'une fée malfaisante avait attaché au sol ces pieds si rapides à courir au combat, énervé ces volontés bouillantes et rendu plus prudens que la prudence ces courages qui, jusque-là, ne mesuraient pas les obstacles. Si encore on avait attendu dans l'immobilité et le repos, on n'eût pas usé ses forces, mais l'attente était troublée par une succession non interrompue de fausses nouvelles d'ordres et de contre-ordres.

Notre état-major n'avait qu'une connaissance très imparfaite des emplacemens et des mouvemens de l'armée prussienne. Il en était aux conjectures et restait comme au fond d'un puits, ne voyant, ne sachant rien de ce qui se préparait en dehors. A tout propos, des alertes inconsidérées mettaient les troupes en mouvement. Le général de Bernis télégraphie (26 juillet) que les gares de Gundershoffen et de Reichshoffen sont détruites : on va voir; Reichshoffen et les environs étaient complètement tranquilles; pas un ennemi. Le général de Septeuil (28 juillet) mande que Wissembourg est occupé par 4 000 hommes : on vérifie; il ne s'agissait que de quelques Bavarois disparus devant un coup de feu.

Les ordres et les contre-ordres ont toujours été une calamité : avec le télégraphe, cette calamité devient plus terrible encore. La transmission par estafette exigeait un certain temps; les chefs avaient toujours quelque période d'accalmie et d'initiative et le contre-ordre trouvait souvent l'ordre accompli. Mais quand il suffit d'un signe pour qu'un ordre donné soit révoqué, quel trouble si l'on use inconsidérément de cette facilité! L'emploi du télégraphe exige dans le commandement une clarté, une suite, une réflexion d'autant plus attentives que la transmission de la volonté est plus rapide. Or le commandement ne s'est jamais exercé avec plus d'incertitude et d'incohérence : la

moindre émotion du quartier général se traduisait par un coup de télégraphe ; la secousse était à peine arrivée qu'un nouveau coup communiquait une impulsion nouvelle. Dégoûtés par ces va-et-vient perpétuels, impatientés par ces marches et ces contremarches sur des routes toujours les mêmes, officiers et soldats se demandaient si vraiment ils avaient quelqu'un à leur tête. Les régimens se déplaçaient, partaient, arrivaient sans comprendre pourquoi, ignorant qui les précédait ou qui les suivait, perdant, dans cette stérile agitation, plus de forces que dans plusieurs batailles et, souvent, dans leurs pérégrinations, se heurtant à des camarades surpris de les rencontrer. Que voulez-vous que devienne un général qu'à chaque instant on lance, on retient, on appelle, on renvoie, on recule, on porte à gauche, à droite ? Quelle initiative peut-on attendre de lui ? A ce métier, le plus fougueux coursier de race devient une haridelle de fiacre. Chacun n'entrait dans une conduite que jusqu'au point où cela était nécessaire pour ne pas désobéir, pas assez à fond pour ne pas se retourner et s'engager dans la conduite opposée. On racontait que lorsqu'un officier recevait l'ordre de se mettre en marche, il disait à son ordonnance : « Alors, ne prépare rien, nous allons rester. » « Hâte-toi de tout emballer, nous allons partir, » disait-il au contraire lorsqu'on lui annonçait l'ordre de rester.

Ces contradictions désolaient les soldats autant que les généraux. Ainsi on envoie une division en toute hâte sur un point; les soldats se dépêchent, arrivent, et se couchent sur leurs sacs pour se reposer. Survient un officier ou un aide de camp : « Retournez d'où vous venez. » Et quelque chose énervait les soldats plus encore que les ordres et les contre-ordres, c'était les stationnemens d'attente. Un mouvement devait-il s'exécuter à dix heures, on rangeait les troupes dès cinq heures du matin et elles demeuraient, le sac au dos, le fusil au pied pendant des heures et des heures mortelles. Le signal du départ était-il enfin donné, ils étaient déjà exténués. On eût compris que ces pauvres gens se fussent couchés le long des routes, disant à leurs officiers : « Allez vous promener ! jusqu'à ce que vous sachiez ce que nos chefs veulent. » Le général Frossard a décrit leur état : « Confiance, entrain, bonnes dispositions : ce qui les excédait, c'étaient les ordres, contre-ordres, marches, contremarches. Dès qu'on leur paraissait aller en avant, leur cœur se

ragaillardissait, ils retrouvaient leur entrain et leur joie. » Ainsi notre torpeur et notre agitation dans le vide nous nuisaient doublement : par le mal que nous ne faisions pas à l'ennemi, par celui que nous nous faisions à nous-mêmes.

Pour occuper le temps, les hauts chefs avaient appelé leurs femmes. Le camp en était plein. « Trop de femmes d'officiers, » écrivait le prince Napoléon dans son carnet. Le major général avait donné le mauvais exemple en faisant venir sa femme et sa fille. L'Impératrice eût voulu les imiter; l'Empereur ne le lui permit pas. Les journaux constataient ironiquement ces réunions de famille et publiaient la note suivante : « Les femmes des maréchaux. — Un train spécial pour le service de la Cour a porté hier soir Mme la maréchale de Mac Mahon à Strasbourg, et Mme la maréchale Le Bœuf à Metz; M. le maréchal Canrobert est à Châlons avec sa femme et son fils. Ces dames doivent, dit-on, y passer huit jours. Mme Bazaine doit se rendre aujourd'hui au camp du maréchal (27 juillet). » Un général de division aussi gourmet que martial avait fait venir son cordon bleu, nommé Catherine, bientôt célèbre parmi l'état-major, et se délectait avec les camarades.

Les repas étaient servis sur des tables élégamment dressées où brillaient les cristaux et l'argenterie. En revenant d'une inspection où il avait été choqué de ce luxe, Le Bœuf trouve dans ses propres bivouacs le même appareil somptueux et un service de table fraîchement arrivé : il le fait emballer et renvoyer. On ne l'imita guère. Le sans-gêne atteignit à un degré inconnu. Un des chefs de l'armée avait installé à côté de ses bureaux sa femme, sa fille, une nourrice avec un enfant. Tout ce monde circulait au milieu des estafettes et des plantons, courant aux nouvelles, arrêtant l'un, causant avec l'autre, encombrant l'hôtel, et ce pêle-mêle indescriptible donnait à Metz l'aspect d'un champ de foire plutôt que d'un camp.

L'état-major général siégeait à l'Hôtel de l'Europe. Il travaillait dans une petite salle sur laquelle donnaient trois portes qui, quelquefois, s'ouvraient bruyamment toutes à la fois, et dans laquelle trente officiers écrivaient au milieu d'une chaleur effroyable et quelquefois d'interruptions bruyantes. Les escaliers, les salles, les cours de l'hôtel étaient livrés au public; les journalistes français et étrangers en quête de nouvelles s'y pressaient et ne perdaient pas leur temps. Le moindre de nos

mouvemens était aussitôt connu de Moltke ; le *Standard* publiait la composition de notre armée, l'indication des régimens, le nom des généraux, l'emplacement de tous les corps sur la frontière.

Le soldat, dont aucune considération personnelle ne troublait le bon sens, qui n'attendait pas des services de table, qui n'avait pas de femme, de Catherine ou de nourrice à ses côtés, s'étonnait de l'engourdissement dans lequel on le laissait. Il ne se plaignait pas de manquer de tout, puisqu'il ne manquait de rien, mais il disait : « Puisque nous ne manquons de rien, pourquoi nous abrutit-on en nous tenant l'arme au pied ? » Pour leur faire prendre patience, on avait imaginé de leur distribuer de petites brochures sur la tactique et sur les avantages de notre fusil, comme s'ils étaient dans un camp d'instruction ! Ils ne lisaient guère les brochures, et ils avaient pris le parti de se mettre à leur aise et, quand on ne les faisait pas circuler, de passer leurs journées couchés sur le dos. Les grenadiers de la Garde demandèrent de quitter leurs bonnets à poil et de se contenter du bonnet de police : on le leur accorda. Alors les voltigeurs sollicitèrent de se débarrasser de leur schako. Et comme ils n'étaient plus protégés contre le soleil, ils arrangeaient sur leur tête des mouchoirs fixés à des petits morceaux de bois.

VI

L'Empereur ne trouvait pas autour de lui dans ses officiers l'élan convaincu qui aurait pu le réveiller de sa torpeur. « Je remarque, écrit Anger dans son carnet, qu'il y a peu d'hommes capables de rendre des services dans la suite de l'Empereur. Les officiers d'ordonnance sont des jeunes gens la plupart de bonne famille, inconsciens et bons garçons. Un seul travaille (Pierron) et pourra rendre des services. Le général de Béville est une bonne vieille croûte qui critique tout, bâtit l'histoire à sa fantaisie, redoute beaucoup les Prussiens. L'Empereur ne se laisse pas aborder franchement, c'est plutôt une Cour qu'un quartier général. »

Deux fois, dans sa voiture de parc, et non à cheval, le pauvre souverain alla visiter les bivouacs. Son visage morne étouffait les acclamations qui s'élançaient vers lui. Comme s'il eût

voulu détourner sa pensée de cette guerre qu'il ne se décidait pas à affronter, il suivait d'un regard attentif ce qui se passait à l'intérieur et, malgré l'installation de la régence, continuait à demeurer le chef véritable de son gouvernement. Les ministres conféraient de leurs affaires avec l'Impératrice, mais aucune décision sérieuse n'était prise sans l'assentiment de l'Empereur. Chaque jour, le préfet de police Piétri lui envoyait un rapport ; après chaque séance du Conseil, je lui en faisais un sur les questions abordées et sur la situation générale. L'Impératrice présidait nos conseils avec une gravité pleine de bonne grâce, d'intelligence, d'application. Quand elle n'était pas au courant des affaires qui se traitaient, elle s'en faisait instruire et, avec sa facilité d'assimilation, en parlait aussitôt comme si elle ne les eût jamais ignorées.

Dans mon premier rapport, j'indiquai l'impression favorable qu'avait produite sa première présidence: « Nous n'en sentons pas moins vivement la place qui est vide au milieu de nous et nous regrettons plus d'une fois la lumineuse raison, qui a d'autant plus d'empire sur nous qu'elle n'emprunte, en dehors de la force qui lui est propre, que la bonté et la grâce. Nous vous prions de ne vous imposer que les fatigues nécessaires et de vous conserver pour le pays qui a besoin de vous, et pour les serviteurs dévoués qui sont, ainsi que moi, affectueusement et respectueusement à vous. » L'Empereur me répondit : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, je vous remercie de vos lettres et je vois avec plaisir que vous continuez à maintenir l'esprit public à la hauteur des circonstances. — Nous avons tout intérêt à tirer la guerre en longueur, puisqu'il nous est impossible de la terminer par ce qu'on appelle un coup de foudre. — Le préfet de police propose une mesure que je crois nécessaire. Je pense qu'il vous en aura parlé. Tenez ferme le gouvernail à Paris au milieu des flots révolutionnaires et comptez sur ma sincère amitié. »

La phrase de l'Empereur : *Nous avons tout intérêt à traîner la guerre en longueur*, me consterna. Mais j'eus beau insinuer l'audace, l'Empereur ne voulut pas entendre et continua à ne pas remuer. De nouveau, je m'adressai à Dejean, à Blondeau et leur demandai anxieusement d'où venait cette immobilité; est-ce que nous n'étions pas prêts? « Nous ne le sommes que trop, répondirent-ils, puisqu'ils ne savent que faire de ce que

nous leur envoyons et qu'ils en sont accablés. Le peu qui manque encore dans les détails administratifs est en route de tous les côtés; s'ils ne vont pas de l'avant, c'est que cela ne leur convient pas; adressez-vous à eux. » Voyant les jours s'écouler sans qu'on s'arrachât de Metz, j'écrivis à Le Bœuf: « Pourquoi ne faites-vous rien? Décidez-vous donc. Je fais appel à votre patriotisme et à votre intelligence. Nous sommes étonnés que vous n'ayez encore rien fait. » (1er août.)

Dans le monde, on était stupéfait de notre immobilité. « La situation était si simple et si avantageuse, a dit depuis un général prussien, qu'un général allemand, qui en pareille circonstance eût négligé d'attaquer, eût été traduit devant un Conseil de guerre (1). » Ne sachant pas encore combien nos maréchaux étaient innocens de cet anéantissement de la volonté guerrière, on les comparait à de vieilles femmes filant de la laine ou à des marchandes accroupies dans un marché auprès de leurs paniers d'œufs. Le roi Guillaume exprimait son étonnement à la Reine: « Les Français se retranchent comme s'ils choisissaient la défensive, ce qui est incroyable, après qu'ils ont mis une telle hâte à occuper la frontière (2). » Même après l'événement, la stupéfaction ne cessa pas. La guerre finie, Le Bœuf passant à Amsterdam alla visiter la reine Sophie, amie fidèle et dévouée de l'Empereur et de la France. Elle s'écria avec véhémence: « Pourquoi donc n'avez-vous pas passé la Sarre? »

A Paris, nous étions dans les transes. Tant de circonspection stratégique, après qu'on nous avait demandé tant de décision politique, nous paraissait incompréhensible. Aucun de nos actes diplomatiques n'avait plus le sens commun s'il n'était, ainsi qu'on nous en avait donné l'assurance, la préface d'une entrée en campagne rapide. Pourquoi, au lieu de ne nous concentrer qu'après avoir terminé la mobilisation, avoir concentré et mobilisé à la fois, malgré les inconvéniens tumultueux de cette méthode, si c'était pour ne pas avancer? Pourquoi avoir réuni les approvisionnemens à la frontière, si c'était pour ne pas la franchir? Pourquoi n'avoir distribué à nos officiers que des cartes d'Allemagne, si c'était pour attendre l'invasion de notre territoire? Pourquoi surtout cette déclaration de guerre,

(1) Étude militaire, p. 57.
(2) Lettre du roi de Prusse à la reine; — Mayence, 4 août 1870.

si ce n'était pas l'avertissement exigé par le droit des gens à l'ouverture immédiate des hostilités? Elle n'aurait donc servi qu'à donner à Bismarck des facilités pour triompher des hésitations de la Bavière, invoquer le *casus fœderis*, enflammer le sentiment national allemand?

VII

Il fallut bien pourtant se résoudre à faire quelque chose. Cette expédition sur Sarrebrück qu'on s'était tant appliqué à rogner fut l'amusement offert aux troupes. A ce moment, il n'y avait en face des deux divisions du 5e corps d'armée qu'une compagnie à Sarreguemines et quelques uhlans détachés de Sarrebrück; devant le 2e et le 3e corps d'armée il n'y avait que trois compagnies et un escadron de uhlans; à l'Ouest une compagnie; au pont de Wolklingen-Wehrden trois compagnies et cent uhlans; en arrière, à Dudweiler, un escadron. Rien autre, non seulement dans les environs, mais encore au loin. Le lieutenant-colonel von Pestel commandait ces faibles forces. Lors des premières mobilisations, le grand quartier général le jugeant trop exposé lui ordonna de se replier. Pestel demanda à rester : « Laissez-nous ici car ils ont plus peur de nous que nous d'eux, » dit-il. On le lui permit en lui rappelant la prescription, déjà donnée à tous, de se retirer devant des forces supérieures et de rendre les chemins de fer inutilisables en enlevant les rails, sans les détruire à fond et sans faire sauter les ponts. C'est contre cette poignée d'hommes que nous mîmes en mouvement trois corps d'armée avec un grand fracas de précautions stratégiques inutiles à relater, tant elles furent vaines.

Le Bœuf partit le 1er août pour Saint-Avold, accompagné de quatre officiers, après avoir convenu avec l'Empereur que celui-ci n'assisterait pas à l'affaire, puisqu'elle se réduisait à n'être qu'une reconnaissance, et que le commandement en serait confié à Frossard et non à Bazaine. Arrivé le lendemain matin, à sept heures un quart, devant la position, il faisait connaître à Frossard cette résolution de l'Empereur de ne pas venir, lorsque le général reçut de l'Empereur lui-même un télégramme annonçant qu'il arrivait. Il ne voulait pas que le premier coup de feu fût tiré hors de sa présence, et il était parti, malgré son triste état, avec le prince impérial, sans prévenir le prince Napoléon.

Les chevaux de selle étaient préparés. Le Bœuf, voyant que l'Empereur souffrait, lui dit : « Ne montez pas à cheval, sire. — Non, mes soldats vont se battre, il faut que je sois avec eux. » Mais il ne put supporter le trot, et l'on s'avança au pas.

Le combat s'engagea à dix heures. Pestel, malgré ses faibles forces, nous donnant l'exemple de ce que nous aurions dû faire, ne reste pas sur la défensive derrière la Sarre : il se porte offensivement au-devant de nous sur la rive sud très élevée, occupant le Winterberg et le Reppertsberg, mettant en état de défense une maison dite Maison Rouge. Assailli méthodiquement par nos trois brigades, il se retire de l'autre côté de la Sarre en disputant le terrain pied à pied par retours offensifs. « Ils reculent ! Poursuivons-les ! » s'écrie le prince impérial exalté. L'Empereur, qui avait à ses côtés Lebrun, dit : « Soutenez-moi, Lebrun, je ne puis me tenir à cheval. » Et il mit pied à terre. « Votre Majesté paraît souffrante. — Oui, je souffre horriblement. — Votre Majesté veut-elle remonter en voiture? — Non, je préfère marcher un peu ; cela me soulage. » Quelques instans après, il put remonter en voiture et regagna Metz où il parvint à quatre heures. Nélaton, arrivé de Paris, l'y attendait. L'illustre chirurgien resta au quartier général jusqu'au lendemain soir. « Enfin, écrit Anger dans son journal, soulageons mon cœur. Je n'ai pas trouvé jusqu'ici au quartier général *un seul homme*, Nélaton étant parti hier (4 août, 11 heures du soir). »

Le petit détachement prussien s'établit, sans être inquiété, à sept kilomètres au nord de Sarrebrück. Il avait perdu quatre officiers, 75 hommes tués ou blessés et cinq disparus. Frossard, laissé sans ordres, demeura sur les hauteurs de la rive gauche de la Sarre, sa gauche ayant pour appui la division Montaudon du 3e corps d'armée qui la reliait à Bazaine, et sa droite, soutenue par la brigade Lapasset qui le reliait à Failly. Son quartier général fut établi en avant de Styring, à la Brême d'Or. Il avait perdu six officiers et 72 hommes tués ou blessés. Nos troupes n'avaient tiré que sur le viaduc du chemin de fer ; la ville n'avait été ni bombardée, ni brûlée, ni même menacée du feu. Nous n'occupâmes ni ne détruisîmes les ponts, le chemin de fer et le grand viaduc par lequel la ligne de Sarrebrück à Metz traverse la Sarre, on ne toucha pas au télégraphe : nous ne voulions pas que les Prussiens fussent longtemps privés de nos nouvelles

VIII

« Cet engagement de Sarrebrück de dimensions fort restreintes, dit le major Scheibert, n'eut qu'un résultat : ce fut de contribuer grandement à donner aux Allemands confiance en eux-mêmes. » Poussé à bout, il eût pu nous assurer dès le premier jour un succès décisif. Si, Sarrebrück occupé, nous eussions lancé, en quelque état de formation qu'ils fussent, nos corps d'armée de Lorraine vers les issues des défilés de la zone boisée, Steinmetz, ardent, téméraire, malgré ses vieilles années, ne voulant pas que son armée attendît au port d'armes le débouché du prince Frédéric-Charles, se serait jeté sur nous. Une bataille sérieuse se serait engagée entre les VIIe et VIIIe corps prussiens et trois ou quatre corps d'armée français, et l'armée prussienne aurait été battue. *La Ire armée eût éprouvé une défaite; les avant-gardes de la IIe auraient été hors d'état de la soutenir.* » Notre offensive aurait eu de plus, pour conséquence, outre l'échec infligé à la Ire armée, le mouvement en arrière de la IIe, peut-être son recul au delà du Rhin, et le sort de la campagne eût été complètement changé (1). »

Moltke, qui avait formellement enjoint à Steinmetz de rester sur une défensive passive, a écrit en marge de la lettre où son lieutenant lui expliquait rétroactivement son projet avorté : « Ce qui eût exposé la Ire armée à une défaite (2). » C'est ce que les critiques allemands autorisés ont reconnu aussi. « Frossard, disent-ils, aurait rencontré le 3 août la division avancée de Gœben près d'Heusweiler ; les chances étaient évidemment pour les Français et le VIIIe corps devait être rejeté vers l'Est. Le VIIe corps ne pouvait porter aucun secours au VIIIe, car le 3 août il marchait en deux colonnes tranquillement sur Merzig et Lesheim où se rendait l'état-major du commandant de l'armée. Là encore les Français auraient eu une forte supériorité numérique ; il était parfaitement possible que le VIIe corps fût rejeté vers le Nord-Ouest (3). » Alors Frédéric-

(1) Histoire de la guerre de 1870-71 par la section historique de l'État-major de l'armée française.

(2) Revue d'Histoire. État-major français.

(3) Voyez le commandant Defrasse, *Vierteljahrshefte* de décembre 1909. — Lieutenant-colonel von Moser, même Revue, avril 1909.

Charles eût été obligé de faire demi-tour, rebrousser chemin et reporter son armée sur le revers oriental du Hardt en deçà des montagnes. « Si la première bataille, avait dit Bismarck à l'historien Muller, nous eût été défavorable, nous étions perdus. » Nous aurions eu là cette première bataille redoutée par Bismarck et nous nous serions assuré toutes les chances de l'imprévu, qui peut toujours retourner les cartes au profit de ceux qui savent oser (1).

On ne doit jamais oublier le mot de Napoléon : « A la guerre, tout est moral. » Le seul fait du passage de la Sarre eût paru un succès, parce qu'il indiquait, comme toute offensive résolue, la volonté et l'espérance de vaincre. La confiance de notre armée en elle-même se fût exaltée et si, à ce premier effet moral, se fût joint le résultat matériel d'une victoire, grande ou petite, obtenue n'importe où, l'effet eût été incalculable. L'élan de notre armée fût devenu irrésistible et eût démontré ce que valait la puissance de sa qualité. En Allemagne, se serait accentuée la dépression produite déjà par la seule crainte de notre offensive. Les mécontentemens qu'avait étouffés l'exaltation de la partie manifestante du peuple auraient retrouvé la parole ; les traités d'alliance avec les États du Sud n'eussent pas été rompus, mais les populations se seraient souvenues de leurs griefs et auraient gêné l'action de leurs rois; les troupes prussiennes elles-mêmes n'auraient plus conservé au même degré leur entrain de confiance; les imperfections du système, jusque-là amnistiées par la victoire, se seraient révélées. On a attribué à Moltke ce mot : « On ne peut juger de l'armée prussienne; elle n'a jamais été vaincue. » Ce n'est en réalité que dans les revers qu'on peut juger de la solidité d'une armée et des principes sur lesquels elle est constituée. A l'extérieur,

(1) J'aime à citer les opinions des correspondans anglais admis dans l'armée prussienne, parce que leurs impressions sont le reflet de celles qu'ils recueillaient autour d'eux. Celui du *Daily News*, Forbes, très hostile à la France, dit : « Le fait est que ni le 2 août, ni bien des jours après, les Allemands n'étaient prêts à défendre leur frontière et qu'ils n'auraient jamais envahi la France s'ils avaient été attaqués ou repoussés de la manière que le passé de la France faisait attendre. On a prétendu que les bois derrière Sarrebrück étaient pleins de troupes qui auraient repoussé avec succès toute tentative dans l'intérieur. La vérité est qu'il n'y avait aucunes forces plus rapprochées que Neunkirchen. Si une armée française, allant au delà de Sarrebrück le 2, avait marché rapidement vers l'intérieur, elle les eût dispersées facilement; il eût été impossible à la concentration de ces troupes dispersées de s'opérer. » (P. 62 et suiv.)

l'effet eût été instantané et la plume que Beust et Visconti tenaient en l'air se serait abaissée sur le projet de traité et l'aurait signé.

IX

Le 4 août parvenait au quartier général une dépêche de Bouillé, notre attaché militaire à Vienne, disant : « Le colonel Welserheim, arrivant de Berlin, me dit que les Prussiens, dans la Bavière rhénane, n'ont pas encore complété munitions et transports, que la circonstance est exceptionnellement favorable pour les attaquer, que l'occasion est unique et ne se retrouvera pas plus tard. » (2 août.) Aucun avis ne tomba plus à propos. C'était, en quelque sorte, une nouvelle indication et celle-là suprême, de la seule conduite qui pût nous mener au salut. En effet, à ce moment, nous pouvions encore gagner les débouchés de la zone boisée avant que le gros de l'armée de Frédéric-Charles l'eût franchie, et écraser ses fractions avancées avec des forces supérieures.

L'Empereur qui ne disait jamais non, quand on le pressait, parut goûter ce projet ; Lebrun et Jarras furent chargés d'en préparer l'exécution. Mais Lebrun émit le déplorable avis qu'il serait utile auparavant de consulter les chefs de l'armée. C'était encore un retard : l'Empereur l'accueillit avec empressement. « En tenant des conseils, on finit par prendre le plus mauvais parti qui, presque toujours à la guerre, est le plus pusillanime (1). » On en vit une nouvelle preuve. Soleille et Coffinières approuvèrent le projet de passer la Sarre, qu'ils avaient blâmé le 31 juillet. Mais l'intendant général Wolff déclara qu'il n'avait pas de quoi accompagner l'armée par ses vivres et que ses renseignemens lui présentaient le Palatinat comme étant hors d'état de nourrir des troupes. En quoi eût-il été plus compliqué de pousser les convois envoyés de Paris jusqu'à Neunkirchen et Hombourg, au lieu de les arrêter à Metz ? A la vérité, nous n'aurions pas même eu à attendre nos approvisionnemens ; dans le pays riche, abondamment pourvu, où les troupes pouvaient être facilement cantonnées, nous n'aurions eu qu'à puiser à pleines mains par des réquisitions. On a

su depuis que les paysans du Palatinat avaient mis en réserve des vivres à nous fournir, afin de n'être pas brutalisés ou dévalisés. L'Empereur, naturellement, accepta cette assertion bouffonne et dit : « Puisqu'il en est ainsi, je ne puis prendre la résolution de porter mon armée en avant. » Et l'opération fut abandonnée une fois de plus.

Le sort en était donc jeté, tout espoir était perdu, et selon l'observation de l'état-major prussien : « tandis que le déploiement des armées allemandes approchait de son terme, le mois de juillet s'était écoulé sans que les Français eussent tiré parti de la supériorité momentanée qu'ils s'étaient ménagée en partant de leur garnison de paix avant d'être organisés. » Nous n'y avions gagné que l'ineffable désordre qui avait démoralisé tout le monde. Le cœur se brise même avant d'arriver aux sanglantes défaites, lorsqu'on suit pas à pas la série non interrompue des affaissemens d'énergie de ces quelques semaines.

« Tout l'art de la guerre, a dit Napoléon, consiste dans une défensive bien raisonnée, extrêmement circonspecte et dans une offensive audacieuse et rapide (1). » L'Empereur n'avait pu se décider à l'offensive, et rien dans ses résolutions n'était audacieux et rapide. Mais il n'osait pas davantage se replier sur la défensive et rien dans ses mouvemens n'était raisonné et circonspect. Lorsqu'on a pris un parti résolu soit d'offensive, soit de défensive, on sait ce que l'on veut et où l'on entend aller. Est-on à l'offensive, on ne se préoccupe des projets de l'ennemi que pour l'induire en erreur, jusqu'à ce qu'on soit en mesure de l'aborder. A-t-on préféré la défensive, on ne pense qu'à se grouper fortement pour attendre l'ennemi : d'où qu'il vienne, il ne nous surprendra pas. L'offensive n'était pas seulement le parti le plus glorieux, c'était le plus sûr. La défensive cependant avait aussi ses chances et pouvait donner des succès. Après avoir tout sacrifié à l'offensive, on s'était brusquement retranché dans la défensive ; puis on s'était placé en dehors de l'une et de l'autre. On écartait tous les projets d'attaque offensive et on ne manœuvrait pas pour s'établir sur la défensive ; on ne coupait pas les ponts et les voies ferrées ; on ne se fortifiait nulle part ; on laissait d'immenses approvisionnemens dans des villes ou-

(1) Au roi de Naples, 28 juillet 1806.

vertes sur la frontière. Au lieu d'adopter un plan unique, on s'en tenait aux plans à plusieurs fins qui sont impropres à toutes les fins. Croyant ainsi se prémunir contre les diverses éventualités, on ne se mettait en garde contre aucune ; espérant tout refuser au hasard, on lui livrait tout. Nous avons été surpris, a-t-on dit, en état de formation... Dites : en état d'ahurissement. Le lieutenant-colonel Maistre, dans son étude sur Spickeren, a décrit remarquablement cette situation. « Au grand quartier général français, les esprits sont en désarroi, le commandement n'arrivera pas à se ressaisir. Faute d'une bonne doctrine de guerre, il ne comprendra pas les conditions de la défense stratégique à laquelle il se trouve réduit. Faute d'un service de renseignemens organisé à l'avance, faute de savoir utiliser la cavalerie, gardée dans les lignes ou en arrière, il va être à la merci de nouvelles douteuses qui signalent l'ennemi en force partout. A la fois, ou tour à tour, on se croira menacé dans les directions de Trèves, de Sarrelouis, de Sarrebrück, de Sarreguemines ou de Bitche. On voudra se garder partout et on se dispersera. L'idée de l'économie des forces, l'idée de manœuvre, l'idée d'avant-gardes jetées dans les directions dangereuses pour reconnaître l'ennemi, le contenir et permettre au gros établi en arrière de se porter au point où l'attaque se présente en forces, sont absentes. Tous les échelons de la hiérarchie apparaissent comme frappés d'inertie. Au lieu d'organes doués d'une vie propre, agissant ou réagissant d'eux-mêmes sous l'impulsion venue d'en haut, on n'a que des instrumens passifs. »

On a expliqué notre incompréhensible inertie en prétendant que si nous n'avions pas bougé, c'est que nous étions hors d'état de le faire : on manquait de tentes-abris, d'ustensiles de campement, etc. ; que les réservistes n'étaient pas arrivés. Les tentes-abris manquaient? N'y en eût-il eu aucune, cela eût mieux valu, car elles ajoutaient un poids écrasant sur les épaules de nos soldats déjà trop chargés, et à défaut de ces tentes-abris on les eût cantonnés, et ils s'en seraient félicités. Certes, il y avait encore des réservistes qui n'avaient pas rejoint, mais ils étaient de moins en moins nombreux, et ceux qui n'étaient point arrivés (à peine 10 000 sur 170 000) étaient en nombre moindre de beaucoup que ceux qui avaient pris vaillamment leur place dans le rang. Un historien a osé écrire : « La pénurie était générale. » C'est une monstruosité. Ce qui était général, c'était

l'abondance de tout ce que les anciens, par un pressentiment, ont appelé *impedimenta*. L'armée avec tous les convois qu'elle traînait à sa suite, marchant sur une seule route, aurait occupé un développement de 200 kilomètres ou 50 lieues. On l'appelait déjà l'armée de Darius. L'encombrement résultant de la difficulté des déchargemens était la principale cause des retards; cet inconvénient disparaissait dès qu'on marchait en avant; alors, l'armée s'éloignant, les gares vomissaient ce qu'elles avaient englouti. La pénurie était si peu générale que lorsque l'armée fut en possession de tout ce dont on l'avait comblée, elle ne put plus remuer. On n'avait pas marché afin d'attendre ce qui, une fois arrivé, eût empêché de marcher si on n'eût opéré des amputations (1)!

En une matière sujette à tant de controverses et de confusions, il faut donner à sa pensée une forme en quelque sorte mathématique, afin qu'on ne puisse pas s'y méprendre. Je ne dis pas qu'au 31 juillet, par suite, soit de la lenteur inhérente à notre système de mobilisation, soit à cause de la simultanéité de la mobilisation et de la concentration, soit par l'effet de négligences dans l'exécution, il n'y eût pas encore des manques dans l'administration, dans les objets de campement, dans les ambulances, mais je dis qu'il n'y en avait point dans les canons, dans les fusils, dans les obus, dans les cartouches. Je dis que les manques existans n'étaient que provisoires, parce qu'il y avait indisponibilité et non pénurie, et cette indisponibilité cessait jour par jour, heure par heure. Je dis que ces manques provisoires n'étaient que partiels, et que les télégrammes de ceux qui réclamaient, parce qu'ils n'étaient point pourvus ne comptent pas à côté du silence de ceux, bien plus nombreux, qui ne réclamaient point parce qu'ils étaient pourvus. Je dis que ces manques provisoires et partiels n'étaient pas de nature à empêcher un général vigoureux de pousser son armée en avant. Écoutez-le dire par Thiers. Emporté par son instinct d'historien, il a prononcé ce grave jugement, dans lequel on retrouve

(1) Le sous-intendant Gaffiot, Déposition au procès Bazaine, p. 479. — « M. le maréchal avait été frappé de l'encombrement des routes par suite du nombre considérable des équipages; les allocations réglementaires qui avaient été fixées au commencement de la campagne, au point de vue des équipages, soit des officiers sans troupes, soit des corps de troupes, étaient un peu élevées; M. le maréchal jugea indispensable de se rendre plus mobile, et il prescrivit la réduction de ces équipages, qui furent alors réduits de moitié. »

le narrateur des batailles de l'Empire : « Si, au début, on avait agi avec vigueur et présence d'esprit, si, au lieu de demeurer vingt jours immobiles, sans plan, sans vues arrêtées, dispersés sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville aux bords du Rhin, en cinq corps qui ne pouvaient pas se secourir les uns les autres ; si, au lieu d'accumuler toutes ces fautes, on avait laissé 30 000 hommes sur la crête des Vosges pour observer la vallée du Rhin et qu'avec 220 000 on eût marché vigoureusement sur Trèves, on aurait rabattu les Prussiens, peut-être percé leur ligne, rejeté leur énorme masse sur Mayence et changé la face des événemens. On le croyait tout à fait en Prusse. »

Je dis que ces manques provisoires, partiels, qui ne devaient pas empêcher de marcher en avant, eussent été bien moins nombreux et peut-être nuls, si l'armée eût eu à sa tête un général vigoureux. Là ce sont les intendans qui nous instruiront. Blondeau dit : « Les changemens d'emplacement étaient permanens. La grosse affaire, en 1870, c'est que les projets ont varié tous les jours. Je citerai, par exemple, le 6e corps qui avait reçu l'ordre de se rendre du camp de Châlons à Nancy ; qui, arrivé en partie à Nancy, a reçu l'ordre de rétrograder sur le camp de Châlons, et qui, à peine de retour au camp, a dû se porter sur Metz où il n'est arrivé qu'en partie, ayant été coupé à Frouard (1). » Wolff parle comme son chef : « Ce qui m'a surtout empêché de prendre des mesures, c'est l'absence d'ordres, de projet. Il régnait une incertitude perpétuelle. Dans les premiers jours, on parlait de passer la frontière et d'envahir les provinces rhénanes ; plus tard, on devait marcher sur Nancy, puis sur Châlons, mais tous ces projets étaient plus vite abandonnés que conçus. Comme il n'y avait jamais de plan arrêté, je ne pouvais pas recevoir d'ordres, et il arrivait fréquemment que l'on n'attendait pas seulement une réponse sur les ressources administratives pour changer de projet (2). »

La plupart de ceux qui ont barbouillé tant de pages pour démontrer que l'armée, faute d'objets de campement, d'ambulances, etc., n'était pas en état de franchir la frontière, blâment cependant Napoléon III de ne pas l'avoir passée le 2 août et de n'avoir pas été chercher la victoire que lui aurait offerte

(1) Déposition de Blondeau, 12 février 1873.
(2) Déposition de Wolff, 17 février 1873.

Steinmetz. Mettez un peu de cohérence dans vos idées, je vous en prie ! Mais si l'armée était dans l'état que vous dites, l'Empereur eût été coupable de l'exposer aux hasards d'une telle rencontre. Si elle avait la possibilité de remporter la victoire comme vous le dites, c'est qu'elle n'était pas dans l'état où vous la dépeignez. Et c'est là la vérité.

La théorie, inaugurée en 1870, qu'il ne fallait pas faire un pas avant d'être muni comme à une parade du camp de Châlons, inspirée en grande partie par le général Trochu représenté à l'état-major général par Lebrun, constitue une véritable éclipse de la raison militaire. Le « débrouillez-vous » avait sans doute été poussé trop loin ; mais il ne faut pas le dédaigner. C'est cette ardeur qui nous a faits grands et qui nous rendra de nouveau grands. Quand une armée a des fusils, des canons, des cartouches, des obus, qu'elle est chez elle ou dans un pays riche et peuplé, non dans des steppes ou dans un désert, manquât-elle d'une portion de ses approvisionnemens et de ses objets de campement, elle est prête, et elle doit, à tout risque, marcher en avant ; ce qui lui manque peut toujours être suppléé.

Ici notre autorité sera encore plus haute : « Quand on a bonne volonté d'entrer en campagne, disait le jeune général de l'armée d'Italie, il n'y a rien qui arrête. » — « Il est des circonstances, disait le vainqueur d'Iéna dans son bulletin, où aucune considération ne doit balancer l'avantage de prévenir l'ennemi et d'attaquer le premier (1). » Et l'Empereur aux abois le répétait avec véhémence à un de ses premiers compagnons d'armes, Augereau, dans une lettre historique (21 février 1814) qu'il faut toujours lire dans les circonstances critiques : « Les six bataillons de la division de Nîmes manquent d'habillement et d'équipement et sont sans instruction ? quelle pauvre raison me donnez-vous là, Augereau ! J'ai détruit 80000 ennemis avec des bataillons composés de conscrits, n'ayant pas de gibernes et étant mal habillés ! Vous manquez d'attelages ? prenez-en partout. Vous n'avez pas de magasins ? ceci est par trop ridicule. Je vous ordonne de partir douze heures après la réception de cette lettre pour vous mettre en campagne. Si vous êtes toujours l'Augereau de Castiglione, gardez le commandement ; si vos soixante ans pèsent sur

(1) Au Directoire exécutif, 27 germinal an V. Voir aussi Lettre au général Clarke, 5 novembre 1807.

vous, quittez-le et remettez-le au plus ancien de vos officiers généraux. » Quels rugissemens de colère n'eût-il pas poussés si, en présence des entassemens gargantuesques de la gare de Metz, des approvisionnemens de Forbach, de Sarreguemines, de Lunéville, de l'abondance des objets de campement, on lui avait répondu : Nous n'avançons pas, parce que nous n'avons pas ce qu'il nous faut.

Notre inaction du 20 juillet au 6 août a été la cause de notre premier et, peut-être, de notre plus irréparable revers, car « presque toujours les premières fautes nécessitent et entraînent les autres (1). » Un de nos officiers généraux ayant appris de l'Empereur qu'il s'arrêterait après Sarrebrück, ne put retenir ses larmes. « Nous sommes perdus, » dit-il à la personne de sa confiance qui lui demandait la cause de son émotion. De ce jour, en effet, l'empire des armes nous a été virtuellement enlevé. Tant il est vrai qu'une armée comme la nôtre ne pouvait être défaite par l'ennemi qu'après avoir été défaite par ses chefs !

La cause de cette inaction fatale n'a pas été notre infériorité numérique, puisque, pendant tout ce temps, nous avons été en forces supérieures. Elle n'est pas imputable davantage à la pénurie de ce qui est nécessaire à la bataille, car nous l'avions plus qu'en suffisance. La cause réelle a été, — et je ne crois pas manquer à mon culte affectueux envers la mémoire de l'Empereur en le reconnaissant, — la cause réelle a été le commandement de l'armée entre les mains d'un chef dont les qualités éminentes de vaillance et d'intelligence étaient paralysées par une infirmité des plus déprimantes. Ce n'est pas au lendemain du jour où on est obligé de se faire sonder par un chirurgien venu de Paris qu'on peut se lancer dans une offensive vigoureuse. Dès le début de ce récit, nous sommes condamné à dire ce que nous serons obligé de répéter toujours et plus tristement jusqu'à la fin : « A la guerre, les hommes ne sont rien, un seul homme est tout. » (Napoléon Ier.)

ÉMILE OLLIVIER.

(1) Gouvion Saint-Cyr.

LE SOCIALISME AGRAIRE

ET LE

MÉTAYAGE EN ITALIE

Il y a longtemps que, dans plusieurs pays, théoriciens et praticiens du socialisme se préoccupent, à leur façon, de la question agraire. Le mouvement qui, selon la prédiction de quelques-uns, devait entraîner l'agriculture, après l'industrie, vers une concentration plus étroite, et la mettre entièrement aux mains des grands capitalistes, ne s'est pas produit, ou procède avec une lenteur et une irrégularité déconcertantes. Bien plus, l'exploitation du sol a pu devenir elle-même une industrie, sans qu'à ce changement économique répondît un changement social considérable. Les efforts que font les apôtres du socialisme pour gagner à leur cause les masses paysannes, pour créer et organiser un prolétariat agricole, se heurtent presque partout à des obstacles de fait bien plus irréductibles que ne peuvent l'être certaines répugnances individuelles. Dans les campagnes, les deux groupes extrêmes des grands propriétaires et des ouvriers salariés se trouvent séparés, — ou plutôt réunis, — par la foule indistincte de ceux qui vivent de la terre ou même que la terre enrichit, sans que la plus subtile et la plus socialiste des classifications puisse les ranger exclusivement ni dans la catégorie des exploiteurs, ni dans celle des exploités : petits propriétaires ou petits possesseurs, qui cultivent le sol à leur guise, et à leur profit ; fermiers, métayers, ouvriers agri-

coles intéressés, en raison de contrats spéciaux, à la production et à la plus-value du fonds qu'ils contribuent à exploiter. D'autre part, la condition sociale de la plupart des paysans est aussi instable qu'elle est mal définie: le petit propriétaire devient fermier, le fermier achète de la terre, l'ouvrier journalier lui-même aspire à posséder, et souvent y parvient. Mais l'attachement au sol se révèle à peu près égal chez tous les cultivateurs; et il s'explique surtout, pour ceux qui ne possèdent pas, par l'espoir très ferme et nullement chimérique de posséder un jour. Non seulement, dans la population ouvrière des campagnes, les salariés proprement dits forment le petit nombre, mais ils ne considèrent pas leur état de salarié comme définitif : ils sont, ainsi qu'on l'a dit, des candidats à la propriété.

On comprend dès lors que les travailleurs des champs fassent ordinairement peu d'accueil aux exhortations de ceux qui les poussent à s'organiser, leur recommandent l'action collective et leur prêchent la lutte de classes. Outre qu'une lutte est fort difficile à susciter entre des classes qui se pénètrent, et dont les intérêts s'enchevêtrent souvent au point de se confondre, l'ouvrier agricole se soucie médiocrement d'améliorer le sort d'une classe, ou d'une catégorie, à laquelle il pense n'appartenir qu'en passant: s'il s'impose lui-même des efforts et des sacrifices, c'est toujours en vue d'améliorer son propre sort, et souvent dans l'espoir de changer de condition. Ainsi l'idée, la forme socialiste, qui avait rencontré dans les ateliers des villes une matière homogène, stable et facile à organiser, ne trouve aux champs qu'une masse faite d'élémens multiples, peu distincts et toujours changeans, où la complexité et la confusion des états, des intérêts et des tendances déconcertent sa logique et embarrassent son action.

Les socialistes français n'ont pas été les derniers à reconnaître cet obstacle; mais il ne semble pas qu'ils se soient encore résolus à l'aborder de front. Certes, ils ont encouragé les ouvriers agricoles à se constituer en syndicats et à soutenir par la grève leurs revendications contre les propriétaires. Ils ont aidé ou promis d'aider les métayers à obtenir l'abolition de certaines clauses de leur contrat, onéreuses ou vexatoires. Surtout ils se sont appliqués à mettre la main sur les coopératives agricoles et à leur donner un caractère collectiviste que beaucoup d'entre elles ne comportaient point. Mais les chefs du

mouvement socialiste en France ne se font pas d'illusion sur la portée et le résultat de ces entreprises. Ils ont vu, dans le Midi, les syndicats de vignerons échouer lamentablement; dans le Nord, dans les Landes, les organisations d'ouvriers agricoles se dissoudre, à peine constituées. Si, dans d'autres régions, quelques groupemens montraient plus de vigueur et de résistance, c'étaient des syndicats de bûcherons ou de jardiniers, moins agricoles qu'industriels. Les coopératives se développaient rapidement parmi les paysans, les fermiers et les petits propriétaires : mais l'action socialiste était presque totalement étrangère à ce progrès, où il fallait voir surtout un résultat pour ainsi dire fatal des conditions économiques nouvelles. Le jour où l'on voudrait propager en France le socialisme agraire, il ne suffirait pas de gagner à la cause collectiviste quelques coopératives, ou d'enrôler dans des syndicats un certain nombre de journaliers : c'est à la petite propriété qu'il faudrait s'en prendre.

Il était entendu, entre socialistes, que la grande propriété devait absorber la petite, que les nécessités nouvelles de l'agriculture imposeraient le groupement des terres en vastes domaines, et que la supériorité économique des grandes exploitations entraînerait en peu de temps la ruine et l'anéantissement des exploitations paysannes. Dès que la concentration serait opérée, l'expropriation deviendrait possible: des syndicats d'ouvriers agricoles, transformés en coopératives de production, se substitueraient aux grands propriétaires. L'événement n'a pas jusqu'ici confirmé ces prévisions. Rien ne semble prouver que les nouvelles conditions de l'agriculture soient moins favorables à la petite exploitation qu'à la grande, et de fait, ni le nombre ni l'importance relative des petites propriétés ne tendent en France à diminuer. Or les socialistes français ne sont point d'accord sur l'attitude à tenir vis-à-vis des petits propriétaires. Quelques-uns, les plus avisés, affectent de voir en eux des prolétaires authentiques, qui travaillent pour vivre, non pour s'enrichir; en conséquence, ils déclarent que l'expropriation devra les épargner. Les autres, les plus logiques, proclament la nécessité de combattre l'instinct individualiste partout où il se trouve, dans les milieux agricoles comme dans les milieux industriels, et traitent le petit propriétaire en ennemi dangereux. Ce désaccord traduit surtout des différences de méthode politique ou de tac-

tique électorale: d'une part et de l'autre, on avoue, avec plus ou moins d'embarras ou de franchise, que la permanence de la petite propriété est en France le principal obstacle au progrès du socialisme agraire.

Le problème ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes pour les socialistes italiens. L'Italie est encore aujourd'hui un pays de grands domaines. Il convient pourtant ici de distinguer: les fameux *latifundia*, qui perdirent jadis toute l'Italie, n'en compromettent plus guère désormais que les provinces centrales et méridionales. Dans les régions du Nord, la terre, à mesure qu'elle est mieux cultivée, tend à se diviser davantage. En Toscane, dans l'Émilie, en Romagne, la petite propriété devient plus fréquente, ou, si l'on veut, moins exceptionnelle qu'autrefois; mais ce qu'on nomme chez nous la propriété paysanne n'existe guère en Italie. La population des campagnes peut se diviser en deux classes: les colons ou métayers, et les ouvriers journaliers. C'est aux journaliers que la propagande socialiste s'est adressée d'abord ; et, dans certaines régions, elle a fait parmi eux des progrès rapides. Elle s'est tournée ensuite vers les métayers, et c'est alors que les véritables difficultés sont apparues. La communauté des intérêts faisait du métayer l'allié naturel du propriétaire ; la tradition, la différence des mœurs, et un certain amour-propre le séparaient au contraire de l'ouvrier journalier. On fit comprendre aux métayers qu'il ne dépendrait que d'eux d'être traités en adversaires ou en amis, suivant qu'ils feraient cause commune avec les propriétaires, ou avec les ouvriers. Et la tactique socialiste consista, tantôt à créer des liens de solidarité entre les deux classes de travailleurs agricoles, tantôt à susciter entre elles des rivalités et des discordes. La fréquente résistance des métayers fit qu'on eut plus souvent recours au second moyen qu'au premier. Les promoteurs et les chefs de l'organisation socialiste ne dissimulent plus aujourd'hui l'intention de leur campagne : il s'agit pour eux de transformer progressivement, puis d'abolir l'institution du métayage. On s'efforce d'intéresser les métayers eux-mêmes à la réforme, de s'assurer leur concours, ou leur neutralité; comme l'entreprise, bien qu'elle ne soit pas théoriquement dirigée contre eux, semble cependant les atteindre dans leurs droits et dans leurs intérêts, il arrive que les métayers refusent de s'y associer, ou même qu'ils s'y opposent :

les organisations ouvrières se tournent alors contre eux. Mais ils ne sont que des adversaires occasionnels : l'ennemi, c'est le propriétaire, et les socialistes ne voient dans l'abolition du métayage, qu'ils poursuivent avec tant d'ardeur, qu'un moyen d'isoler la propriété, pour l'attaquer ensuite plus aisément.

On voit dès à présent, et il apparaîtra mieux encore par la suite de cette étude, qu'au regard du socialisme agraire, le métayage joue à peu près le même rôle en Italie, qu'en France la petite propriété : il est l'obstacle, la cause des malentendus et des difficultés. Comme en France le propriétaire paysan, le métayer en Italie n'est ni un capitaliste, ni tout à fait un ouvrier. Tour à tour, selon les circonstances, le socialisme le flatte et le menace, affecte de le protéger et le sacrifie. Mais, alors que le paysan français ne s'est trouvé exposé, jusqu'à présent, qu'à l'influence médiocrement efficace d'une propagande d'idées, le métayer italien, dans ces dernières années, s'est vu en butte aux attaques les mieux concertées et les plus violentes ; isolé, boycotté, lésé dans ses intérêts, réduit même parfois à craindre pour sa personne et pour celle des siens, il a commencé à faire des concessions, sacrifiant des droits certains et des prérogatives traditionnelles aux impérieuses exigences des ouvriers organisés. Et la question de l'expropriation du sol, qui ne fut jamais agitée chez nous qu'en termes vagues et théoriquement, vient d'être posée, dans une des régions les plus riches et les mieux cultivées de l'Italie, sous une forme précise et pressante. Après les grèves agricoles de Parme (1908) et celles de Ferrare (1909), les troubles qui ont éclaté au printemps de 1910 dans la province de Ravenne ont révélé clairement chez les agitateurs syndicalistes l'intention d'entraver l'exercice du droit de propriété, de le réduire à des limites de plus en plus étroites, jusqu'à rendre ce droit lui-même inefficace et illusoire. Les luttes dont la Romagne est actuellement le théâtre empruntent sans doute aux mœurs locales et aux circonstances politiques leur caractère particulier d'acharnement et de violence : elles n'en offrent pas moins, dans leur origine même et dans leur développement, un exemple concret de la méthode et des procédés par lesquels les partisans du socialisme agraire s'essayent à réaliser la réforme que leur doctrine préconise ; et c'est par là qu'elles méritent de retenir l'attention.

*
* *

On s'expliquerait malaisément la nature des conflits agraires en Italie, et en particulier le caractère des différends qui ont éclaté entre métayers et ouvriers journaliers, si l'on n'avait pas une juste idée du rôle que joue le métayage dans l'agriculture italienne. De temps immémorial, le colonat partiaire a été en Italie un mode d'exploitation très répandu. Il est considéré encore aujourd'hui comme le procédé le plus efficace pour remédier à une insuffisante division du sol, pour introduire et maintenir la culture intensive dans la grande propriété. Le contrat de métayage, ou, — pour l'appeler par son nom italien, — de *mezzadria*, varie dans la forme, non seulement de province à province, mais encore de commune à commune et même d'un domaine à l'autre; seul le principe en est constant : le propriétaire apporte son capital, le colon ou *mezzadro* son travail; les dépenses sont à moitié et à moitié les profits. Les règles particulières à chaque territoire étaient autrefois fixées par les statuts des communes. De la fin du XVIIIe siècle à nos jours, on tenta plusieurs fois de réduire à un type unique toutes les formes locales de la *mezzadria :* ces tentatives échouèrent, et la loi écrite dut se borner à reconnaître quelques principes généraux, que l'usage avait déjà consacrés. C'est ainsi que le Code civil italien, en abrogeant les statuts locaux, a cependant respecté les coutumes. Il formule en quelques lignes la définition et les règles essentielles du métayage; quant aux dispositions particulières qu'il établit ensuite, il n'en prescrit l'application que dans le cas où n'existerait ni coutume, ni convention. Le législateur ajoute : « Sur tous les points qui ne sont réglés ni par les dispositions précédentes, ni par des conventions expresses, on observe, dans le contrat de *mezzadria*, les coutumes du lieu (art. 1654). » On a souvent reproché aux auteurs du Code italien de n'avoir pas mieux défini la nature juridique de la *mezzadria :* au lieu d'en faire un contrat particulier, qui tiendrait à la fois du louage et de la société, ils le considèrent en effet comme une espèce de location; les récens conflits ont fait apparaître plus clairement que jamais les inconvéniens d'un pareil système. Mais jurisconsultes et économistes se sont trouvés d'accord pour louer le législateur moderne d'avoir su conserver à une vieille institution la souplesse et la variété qui

l'avaient faite durable et féconde. Tous les projets de loi tendant à l'unification du contrat de *mezzadria*, — le dernier fut présenté en 1900 par M. Sonnino, — ont été invariablement rejetés, comme inutiles et inapplicables.

En fait, jusqu'à ces derniers temps, la *mezzadria* a pu s'adapter commodément aux conditions agricoles, économiques et sociales des différentes régions. Dans une moitié de l'Italie, la plus riche et la plus fertile, en Romagne, en Vénétie, en Émilie, en Lombardie, en Toscane, les grands domaines comme les moyennes propriétés sont, pour la plupart, divisés en petites tenures (*fondi*) de superficie à peu près égale. Chaque tenure est cultivée par une famille de paysans, qui vit sur le fonds et souvent s'y maintient pendant plusieurs générations : lors d'un concours ouvert à Florence en 1900-1901, des primes furent accordées à quelques familles de *mezzadri* qui étaient établies sur leur tenure depuis plus d'un siècle. Le contrat, rarement rédigé par écrit, se renouvelle par tacite reconduction ; les stipulations en sont déterminées par les usages locaux. Le principe qui règle ordinairement les rapports entre propriétaire et métayer est, bien plutôt que celui du louage, celui d'une libre association ; mais c'est le propriétaire qui dirige l'exploitation agricole, par lui-même ou par ses agens. Il supporte seul les frais de transformation ou d'aménagement du sol nécessaires à l'introduction des différentes cultures ; il fournit au métayer la maison de ferme, et ordinairement le bétail. Le métayer apporte ses outils de travail ; il se conforme, pour le choix des cultures, l'ordre des travaux et tout ce qui concerne l'exploitation, aux instructions du propriétaire ou de ses agens. Il supporte la moitié des dépenses relatives à l'achat des engrais, à la rémunération des ouvriers auxiliaires que réclament certains travaux. Dans quelques provinces, il paye la moitié des impôts ; dans d'autres, les impôts restent à la charge du propriétaire. Tous les produits sont, en règle générale, partagés par moitié entre le propriétaire et le *mezzadro*.

La différence des traditions et des mœurs particulières à chaque région de l'Italie se traduit par quelques stipulations de détail, qui varient d'une province à l'autre. C'est ainsi qu'en Toscane, un métayer ne marie point sa fille sans avoir obtenu l'agrément du propriétaire ; ailleurs, le mariage n'est permis qu'à un seul des fils du *mezzadro ;* ici, le propriétaire exige de

chaque colon un certain nombre de corvées, là quelques prestations en œufs, beurre, ou volaille. Le propriétaire vénitien ou romagnol considère son métayer, sinon comme un égal, du moins comme un associé; le propriétaire de Basse-Lombardie traite le sien en domestique et parfois, dit-on, en serf de la glèbe. Mais, à quelques exceptions près, les relations entre propriétaires et *mezzadri* étaient empreintes, jusqu'à ces dernières années, de cordialité et de confiance réciproques. C'était encore, par certains côtés, un régime patriarcal. Dans les mauvaises années, le propriétaire ne manquait point de subvenir aux besoins de ses paysans, soit en augmentant leur part de fruits, soit en leur avançant quelque argent. Quand les récoltes étaient abondantes, c'était toujours au propriétaire que le *mezzadro* cédait la quantité de produits qui dépassait les besoins de sa consommation : une somme équivalant au prix de la vente était alors inscrite à son avoir; le propriétaire la retenait en dépôt. On considérait en principe que chaque fonds devait subvenir complètement à l'entretien de la famille qui le cultivait; l'exploitation était réglée en conséquence, chaque famille récoltant assez de grain et de fruits pour se nourrir, assez de chanvre pour se vêtir, et ainsi de suite. A l'approche de l'hiver, le tailleur et le cordonnier du bourg voisin faisaient le tour des campagnes : ils s'installaient pour quelques jours dans chaque métairie, confectionnant vêtemens et chaussures ; on les logeait, on les nourrissait, et on achevait de payer leur travail en nature. L'argent était fort rare dans les maisons de paysans, mais il n'y était pas indispensable. Consommant la plus grande partie des produits qu'il récoltait, le *mezzadro* ne se ressentait guère de la variation des prix ; toutes les forces de la famille, même les plus petites, trouvaient sur le fonds un emploi utile. Enfin une proportion constante était maintenue entre la richesse du sol et la densité de la population paysanne.

Les difficultés commencèrent avec les premiers changemens introduits dans l'agriculture. Elles ne se firent point sentir partout également. En Toscane, les propriétaires ont pu sans trop de peine conserver intactes les anciennes formes d'exploitation; il n'en fut pas de même dans d'autres provinces, où l'adoption rapide des nouvelles méthodes de culture eut pour conséquence une modification brusque et profonde des conditions économiques et sociales. Les propriétaires romagnols,

riches, actifs et entreprenans, n'hésitèrent point à confier à la terre des capitaux considérables. En moins de trente ans, le pays changea complètement d'aspect. Les marais, comblés, furent convertis en rizières, puis en prairies; le sol fut renouvelé, amélioré par les désinfectans et les engrais chimiques; les métairies furent réparées ou reconstruites. On introduisit des cultures nouvelles : au maïs, on substitua la betterave; on développa, en vue de l'élevage, l'étendue des prés artificiels; les domaines furent abondamment pourvus de charrues modernes, de semeuses, de faucheuses et de batteuses perfectionnées. Les propriétaires avaient opéré tous ces changemens à leurs frais et à leurs risques exclusifs : restait à voir dans quelle mesure et sous quelle forme les populations agricoles seraient admises à en profiter. A tout prix, on voulait conserver le métayage; mais il devenait indispensable de le transformer. L'exploitation exigeait désormais, non seulement un capital plus important qu'autrefois, mais aussi plus de travail, et une main-d'œuvre plus nombreuse; la spécialisation des cultures allait faire du colon de jadis, qui vivait sur le fonds, consommant en nature les produits du fonds, un agriculteur moderne qui produirait pour vendre, passerait des marchés, subirait le contre-coup des variations de prix. On eut confiance dans la *mezzadria* : les avantages d'ordre social qu'elle assurait semblaient plus que jamais précieux à conserver; il n'était que de l'accommoder aux nouvelles conditions économiques, et la loi, comme on l'a vu, laissait à ce sujet toute facilité. C'est ainsi que l'on garda la forme traditionnelle, en la dépouillant des derniers vestiges de féodalité qu'elle avait jusqu'alors retenus, et en y introduisant tous les caractères d'une institution économique moderne. Le *mezzadro* devenait proprement l'associé du propriétaire tout en demeurant soumis à son autorité, en ce qui concerne la direction technique de l'exploitation; les produits une fois divisés, il disposait de sa part comme il l'entendait, traitant ses affaires lui-même. Un système ingénieux permettait au métayer économe de se rendre en peu de temps co-propriétaire du bétail de la ferme, et d'augmenter ainsi ses bénéfices.

L'initiative des propriétaires romagnols eut un plein succès. Le paysan de Romagne est naturellement intelligent, laborieux, opiniâtre dans son effort. Les *mezzadri* comprirent tout l'avantage qu'ils pouvaient retirer du nouveau mode d'exploitation et

ils secondèrent avec ardeur, chacun dans ses limites, une entreprise qui tendait à relever leur condition et à les enrichir. Les premiers résultats obtenus furent de nature à encourager propriétaires et paysans. Ceux-ci, qui n'avaient encore joui que de la sécurité, commencèrent à connaître le bienfait d'une aisance modeste, mais solide, et ils s'intéressèrent de plus en plus à la production et à l'amélioration de la terre; ceux-là consacrèrent leurs bénéfices à étendre sur leurs domaines la culture intensive, à mesure que le permettaient les conditions du sol, et à créer de nouvelles métairies.

Tous les terrains, en effet, et toutes les cultures ne se prêtent pas à l'exploitation en *mezzadria*. En Romagne, les terres basses, qui proviennent d'alluvions récentes, sont cultivées en prairies et en rizières; elles ne sont point réparties en tenures permanentes, et les propriétaires n'y construisent pas de maisons de ferme. Au commencement de chaque saison, ces terres sont louées, par parcelles, à des ouvriers agricoles, qui reçoivent, pour prix de leur travail, un tiers du produit: on les appelle *terziarii* et le contrat qu'ils passent avec le propriétaire porte le nom de *terzeria*. A la différence du *mezzadro*, le *terziario* ne réside point sur le fonds, il ne possède pas de bétail, et n'a d'autre droit sur la terre que le droit essentiellement temporaire qui résulte de son contrat. L'exploitation des basses terres de la région de Ravenne en rizières et en prairies fournit un travail abondant, mais irrégulier, aux paysans qui, n'étant pas métayers, s'employaient à la journée, comme ouvriers agricoles, passant d'un domaine à l'autre, et louant leurs services aux propriétaires ou aux *mezzadri*. Ces ouvriers se groupèrent alors aux environs des terres dont ils avaient obtenu la concession, ou bien allèrent augmenter dans les villes la population des faubourgs. De tout temps, les journaliers ou *braccianti* avaient été considérés comme d'une condition inférieure à celle des métayers (*mezzadri* ou *contadini*); ils n'avaient pas de résidence fixe et vivaient au jour le jour, souvent incertains du lendemain. Pourtant les métayers qui les employaient leur faisaient ordinairement bon accueil: en hiver, les chaudes étables des fermes réunissaient à la veillée *braccianti* et *contadini*. Les travaux d'amélioration entrepris par les propriétaires et l'introduction des nouvelles cultures eurent pour résultat d'augmenter rapidement en Romagne le nombre des *braccianti:*

des paysans des provinces voisines vinrent bientôt faire concurrence aux paysans indigènes. La construction des chemins de fer et les travaux d'endiguement entrepris par le gouvernement italien contribuèrent encore à les attirer. Dès 1880, les *braccianti* romagnols formaient une classe nombreuse, compacte et déjà remuante.

L'année 1882 marqua un temps d'arrêt dans le progrès de l'industrie agricole en Romagne. Une baisse considérable s'étant produite sur les grains et sur le riz, beaucoup de propriétaires réduisirent sur leurs domaines la culture intensive et se remirent à faire des fourrages dans des terrains où ils avaient introduit naguère la *mezzadria:* de nouveaux *braccianti* accoururent. Cette crise passa; la construction des lignes ferrées fut achevée; mais les ouvriers demeurèrent. Ils étaient trop nombreux pour que l'agriculture pût les faire vivre tous: les mécontens s'agitèrent. Le gouvernement s'efforça de remédier aux inconvéniens du chômage en entreprenant dans la province de nouveaux travaux, dont la nécessité immédiate ne se faisait pas toujours sentir. Ce dérivatif fut insuffisant. L'agitation persista et s'accrut, entretenue et bientôt organisée par les émissaires du parti syndicaliste. Ceux-ci avaient trouvé de bonne heure en Romagne un terrain propice. Terre classique des insurrections, des complots et des sectes, cette province a vu dans le passé trop de luttes politiques pour ne point favoriser encore la naissance et le développement des luttes sociales d'aujourd'hui. Ses habitans sont restés ce qu'ils étaient au temps où ils supportaient si impatiemment la domination pontificale: énergiques, passionnés, sectaires, toujours prêts à former des ligues et à fomenter des révoltes. Nulle part, en Italie, la propagande collectiviste ne reçut un accueil aussi enthousiaste, nulle part elle ne fit d'adeptes aussi convaincus qu'en Romagne et dans les régions voisines de l'Émilie et du Mantouan. Lorsqu'on vint prêcher, à ces paysans sans terre et souvent sans travail, la socialisation du sol, l'expropriation et l'exploitation collective des grands domaines, ils ne conçurent point une espérance lointaine et confuse, mais une absolue confiance et le désir ardent d'une réalisation immédiate.

La première coopérative qui fut fondée à Ravenne par les *braccianti* en 1883, et qui devait être légalement reconnue cinq ans plus tard, se proposait pour but « d'assumer à son propre

compte la plus grande partie des travaux publics et privés confiés présentement à la spéculation. » La Société devait attendre, pour entrer en activité, d'avoir réuni un capital de 20 000 lire. Elle ne disposait encore que de 6 000 francs, lorsque, au début de 1884, la commune de Ravenne lui confia une première entreprise. Bientôt après (1888), la coopérative des *braccianti* put prendre en location un terrain communal d'une superficie de 260 hectares, qu'elle réussit à dessécher et à transformer en prairie artificielle. A la fin de 1889, les sociétaires étaient plus de 2 000; le capital souscrit était de 50 000 francs; le capital versé dépassait 46 000, sans compter un fonds de réserve et une caisse de retraites. Tout sociétaire employé dans les entreprises recevait un salaire journalier variant, suivant la qualité du travail, de 1 l. 50 à 3 l. 50; de plus, la coopérative divisait entre les travailleurs 40 pour 100 des bénéfices réalisés sur l'entreprise; le reste allait grossir le fonds social de réserve et de retraites. Les premiers succès de la coopérative de Ravenne furent gros de conséquences; dans la province, d'autres sociétés se formèrent sur son modèle; les offres d'entreprise affluèrent; les banques et les caisses d'épargne ouvrirent un large crédit aux nouvelles organisations. Les particuliers furent contraints de relever les salaires au taux de ceux que distribuaient les coopératives. Peu à peu, celles-ci devinrent maîtresses absolues des tarifs, et se mirent en état d'imposer aux propriétaires fonciers leurs ouvriers, leurs horaires et leurs conditions.

On voit cependant que, durant la première période de leur existence, les organisations de *braccianti* ne menacèrent directement que les propriétaires; elles n'étaient point hostiles aux métayers. Bien qu'elles fussent animées du plus ardent esprit collectiviste, elles accueillaient dans leurs rangs des travailleurs d'opinions diverses: les socialistes y coudoyaient les républicains (on sait que dans les populations ouvrières de Romagne, les idées avancées sont les plus répandues, et que les principes cléricaux et monarchistes y comptent peu de partisans). Il y avait bien entre les deux classes des *braccianti* et des *contadini* une rivalité latente, résultant de la différence des conditions. Mais les organisateurs syndicalistes, qui devaient plus tard entretenir et développer avec soin ce germe de division, semblent avoir cherché d'abord à l'étouffer, dans l'espoir de gagner plus

aisément les métayers à leur propagande. Néanmoins, les hostilités éclatèrent une première fois en 1890, pour une question de tarifs. Les *mezzadri* de la province de Ravenne ayant refusé d'admettre les prétentions des *braccianti* engagés comme ouvriers auxiliaires pour le temps des moissons, non seulement ceux-ci se mirent en grève, mais ils s'opposèrent violemment à ce que les *mezzadri* accomplissent eux-mêmes le travail en s'aidant les uns les autres. C'était le prélude d'un conflit qui, après bien des alternatives d'hostilités et d'apaisement, devait, au printemps de 1910, prendre la forme d'une lutte acharnée, parfois sanglante, et mettre pendant plusieurs mois toute une province en révolution.

*
* *

Il était naturel et inévitable que les prétentions des *braccianti* organisés grandissent avec leur fortune. En peu d'années, les coopératives ouvrières de Romagne avaient accaparé, outre les travaux publics de tout ordre et de toute nature, l'exploitation des domaines communaux et des terres appartenant aux établissemens de bienfaisance *(opere pie)*. Tantôt ils avaient dû la préférence à la faveur manifeste des pouvoirs publics et des administrations locales; tantôt ils l'avaient conquise, pour ainsi dire, de vive force, en éloignant les concurrens par la menace du boycottage. Qu'il s'agît d'une entreprise de travaux publics ou d'une exploitation agricole, les entrepreneurs étaient obligés de se retirer devant les coopératives, qui posaient la question en ces termes : « Ou les travaux nous seront adjugés, ou l'adjudicataire qui les obtiendra ne trouvera pas un ouvrier. » Lorsqu'ils se furent ainsi rendus maîtres du marché, et qu'ils eurent monopolisé à leur profit les entreprises publiques, les *braccianti* songèrent à mettre la main sur l'exploitation agricole privée. Se substituer aux propriétaires, en les contraignant à passer avec les coopératives des contrats de location collective, tel était le but qu'ils voulaient atteindre ; mais ils procédèrent avec méthode et ne découvrirent leur dessein que progressivement. L'unique objet de leurs revendications fut d'abord une nouvelle répartition du travail dans l'agriculture. Le sol de la Romagne, disaient les chefs des syndicats, était assez riche pour faire vivre tous ses habitans : il suffisait de distribuer le travail pour distribuer la richesse. Or l'agriculture, en se transformant,

avait créé dans son propre domaine et autour d'elle une énorme quantité de travail. La classe des *mezzadri* ne devait, ni ne pouvait l'accaparer tout entier à elle seule. L'exploitation, par l'effet des nouvelles méthodes, réclamait une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse; l'usage fréquent des machines devait introduire sur le fonds des ouvriers spécialisés; le transport des produits destinés à la vente appelait encore le concours de travailleurs étrangers au domaine. L'agriculture avait pris le caractère et les allures d'une industrie: les opérations s'y succédaient désormais régulières, précises et rapides; une division du travail s'imposait. L'activité du métayer-cultivateur devait s'arrêter où s'arrêtait la culture proprement dite et où commençait l'industrie; tous les travaux d'ordre industriel revenaient de droit à la classe des *braccianti*.

On essaya d'abord de gagner les métayers à ces vues, en les amenant à faire cause commune avec les *braccianti* contre les propriétaires. Les artisans de la propagande syndicaliste firent entendre au *mezzadro* qu'il n'était, en somme, qu'un ouvrier comme un autre; la transformation de l'agriculture avait augmenté son labeur, plus encore que ses bénéfices; il était exploité par le propriétaire, et son isolement lui rendait toute résistance impossible. Les métayers n'avaient qu'un moyen de faire valoir leurs droits et d'améliorer leur condition: c'était de se mêler aux ouvriers journaliers, d'entrer dans les ligues, de se faire inscrire aux Chambres du Travail. Le *mezzadro* montra quelque répugnance à suivre ces conseils: vivant isolé avec sa famille dans sa maison de ferme, habitué à considérer un peu comme lui appartenant le morceau de terre qu'il cultivait, il voulait avant tout rester maître chez lui. L'organisation, la coopération, la solidarité ne lui disaient rien qui vaille. Le jour où les travaux de l'exploitation avaient dépassé ses forces et celles de sa famille, plutôt que de recourir aux *braccianti* syndiqués, il avait pris à son service quelque valet, qui restait attaché à la métairie et recevait un salaire en nature *(garzone, obbligato)*; ou bien, au moment des gros ouvrages, il avait fait appel aux métayers voisins, quitte à leur rendre ensuite l'aide qu'il en avait reçue. Le *mezzadro* marquait ainsi très nettement le souci de ne point sortir de sa classe. Dans les régions où les *braccianti* étaient en petit nombre, les métayers gardèrent aisément leur indépendance; s'ils s'organisèrent, ce fut, comme à

Imola, en associations autonomes *(leghe autonome)*, et bien moins pour résister aux propriétaires que pour s'opposer aux prétentions des syndicats. Mais, dans les communes où les *braccianti* avaient pour eux le nombre et la force, les *mezzadri* finirent par céder : c'est ainsi qu'à Ravenne beaucoup d'entre eux se laissèrent inscrire à la Chambre du Travail. Sans perdre de temps, les *braccianti* leur promirent de les aider à obtenir des propriétaires un contrat plus avantageux, pourvu que, de leur côté, les métayers prissent l'engagement de ne plus travailler les uns chez les autres aux époques de la fenaison, de la moisson et du battage du grain. Ainsi fut aboli dans la commune de Ravenne l'antique usage de l'échange des aides *(scambio delle opere)*: les métayers acceptèrent l'obligation de recourir aux ouvriers syndiqués pour tous les travaux extraordinaires et pour « toute transformation de produits ayant un caractère industriel (1907). » Et ce fut, sur ce nouveau terrain, la première victoire des *braccianti*.

Mais ils prétendirent bientôt après tirer de l'alliance un avantage plus décisif. Il arrive qu'un *mezzadro* ne dispose pas de la main-d'œuvre ou des moyens suffisans pour exploiter entièrement les huit ou dix hectares dont se compose sa tenure. Les *braccianti* demandèrent que, dans chaque tenure, les terres en excédent *(terre in più)* fussent cédées à leurs coopératives, qui les cultiveraient à *terzeria*. Ainsi plusieurs milliers d'hectares, qui faisaient partie intégrante de divers domaines privés, étaient attribués en bloc à une société d'ouvriers agricoles, pour être exploités collectivement : c'était un premier pas vers l'expropriation. Sur ce point encore, les métayers cédèrent, obéissant aux injonctions menaçantes de la Fédération Provinciale des *braccianti*.

Ils devaient se montrer moins dociles à une autre prétention de leurs terribles alliés : celle de constituer en monopole, au profit des syndicats, l'exercice des machines agricoles. Depuis quelques années, les métayers employaient sur leurs terres des machines qu'ils avaient achetées en commun, pour échapper aux doubles exigences des industriels qui les leur louaient et des ouvriers chargés de les manœuvrer : les propriétaires, loin de s'opposer à cette initiative, l'avaient souvent encouragée. Lors du compromis de 1907, les *braccianti*, contens d'avoir obtenu l'abolition du *scambio delle opere*, reconnurent aux

mezzadri le droit de se servir de leurs propres machines, se réservant seulement le privilège de les mettre en œuvre. L'année suivante, ils contestaient âprement ce même droit, sous prétexte que le travail des machines avait un caractère industriel. Les métayers répliquèrent qu'aux termes du contrat de *mezzadria*, ce n'était pas des gerbes, mais du grain qu'ils devaient livrer au propriétaire. Les *braccianti* firent intervenir successivement la Fédération Nationale des Travailleurs de la terre (novembre 1909) et la Confédération Générale du Travail (février 1910): toutes deux, bien entendu, leur donnèrent raison. Les métayers pourtant refusaient de se soumettre. Alors la Confédération Générale du Travail ordonna de boycotter immédiatement tous ceux qui ne se conformeraient pas à sa décision. C'était la rupture violente entre *mezzadri* et *braccianti*. Le 17 avril 1910, la Chambre du Travail de Ravenne expulsa les métayers rebelles; ceux-ci constituèrent aussitôt une Chambre nouvelle, et, dans toute la province, la lutte à outrance fut déclarée.

Elle se traduisit par des boycottages impitoyables et des bagarres sanglantes. L'acharnement était égal des deux côtés Dans les villes, dans les bourgs, le parti le plus fort exerçait sur l'autre une véritable tyrannie. Les boycottés se voyaient privés, non seulement de travail, mais de vivres: devant eux les boutiques se fermaient, et le boulanger refusait de cuire leur pain. Les victimes exaspérées se vengeaient par des actes de violence. Des coups de bâton, des coups de couteau furent échangés, un peu partout. A Ravenne, à Voltana, à Dozza, il y eut de vraies batailles, avec morts et blessés. Le gouvernement dut envoyer et maintenir pendant plusieurs mois en Romagne, outre des forces de police considérables, un corps d'occupation de quinze mille hommes. Il parvint, non sans peine, à réprimer dans son ensemble le mouvement révolutionnaire, mais ne réussit point à empêcher que les pires violences ne fussent exercées isolément contre la propriété et contre les personnes.

Le conflit ne mit pas seulement aux prises les deux classes rivales des métayers et des journaliers. Dès le début des hostilités, on vit toute la population de Romagne se diviser en deux camps: les ouvriers des villes prirent parti presque tous pour les *braccianti;* les petits bourgeois, les commerçans, les artisans de certains métiers bien rétribués, par exemple les

ébénistes, firent cause commune avec les *mezzadri*. Cette division s'explique en partie par des raisons politiques. Les bourgeois de Romagne, républicains selon la formule de Mazzini, sont anticollectivistes, et s'opposent de toutes leurs forces aux progrès du parti socialiste ouvrier : ils devaient donc soutenir les métayers dans leur résistance contre les *braccianti* syndiqués. De fait, les métayers se réclamèrent aussitôt du parti républicain, et intitulèrent la Chambre fondée lors de la rupture : *Chambre républicaine du Travail*. Mais il n'est pas difficile de retrouver, sous la rivalité politique, l'antagonisme social, plus réel et plus profond. La lutte de partis, en Romagne, dissimulait à peine la lutte de classes : il avait suffi d'une occasion pour que son véritable caractère apparût. Au moment où les *mezzadri*, las des exigences croissantes de leurs alliés, se séparaient d'eux et se déclaraient prêts à leur résister, les bourgeois républicains, à Ravenne, chassaient les socialistes du Conseil municipal : les uns et les autres obéissaient au même mouvement d'impatience et de révolte contre la tyrannie syndicaliste. Devant la commune menace, bourgeois et métayers redevenaient solidaires. Les uns se rappelaient leur origine : la nouvelle bourgeoisie de Romagne est issue presque tout entière de la classe des *mezzadri :* entrepreneurs, agens d'affaires, ingénieurs, avocats, sont fils ou petits-fils de métayers que l'agriculture a rapidement enrichis. Les autres sentaient se réveiller en eux l'instinct individualiste, l'amour-propre qui les détourne de se confondre avec les simples ouvriers, l'ambition raisonnable de s'élever à leur tour, par le travail et par l'épargne, à une condition supérieure. Dans l'espace de peu d'années, ils avaient vu l'organisation syndicaliste accaparer les entreprises, monopoliser le travail, entraver la liberté des marchés, étendre même son influence aux affaires publiques : elle leur apparaissait désormais comme la plus dangereuse et la plus insupportable des tyrannies. Et c'est précisément contre elle que se révoltaient ensemble les bourgeois et les paysans. Le conflit économique qui avait éclaté entre *mezzadri* et *braccianti* devenait l'occasion d'une bataille générale entre *jaunes* et *rouges*, c'est-à-dire entre républicains et socialistes. Ainsi s'explique, dans cette lutte, la violence étrange de quelques épisodes. Dans la petite ville d'Imola, où la Chambre du Travail socialiste était souveraine, les artisans de tous les métiers s'étaient unis aux ouvriers agri-

coles pour faire la guerre aux métayers. Ceux-ci boycottèrent la ville et mirent le marché en quarantaine. Pendant deux jours, on se battit dans les rues; les socialistes élevaient des barricades. La victoire resta aux métayers : ils voulurent la marquer avec éclat. Le maire d'Imola, un socialiste, dut s'excuser en bonne forme devant leurs représentans, pour avoir laissé des factieux troubler l'ordre public et dépaver les rues; et il ne fallut rien moins que l'intervention de l'autorité gouvernementale, pour empêcher que trois mille *mezzadri*, armés de rondins et de fourches, n'entrassent dans la ville en cortège avec les machines agricoles qui symbolisaient leur triomphe. Aux environs de Ravenne, durant toute la période des moissons, les patrouilles de bersagliers qui battaient la campagne eurent fort à faire pour empêcher de se rencontrer, ou pour séparer, lorsqu'ils arrivaient trop tard, les travailleuses socialistes et les travailleuses républicaines. Invariablement montées sur leurs bicyclettes, elles s'avançaient en groupes serrés, puis sur un ordre donné, faisaient volte-face ou changeaient brusquement de route pour tromper la surveillance des soldats. Les luttes nocturnes autour des machines méritent encore d'être signalées. Pendant tout le mois d'août, il ne s'est guère passé de nuit, que les *braccianti* de Ravenne ne fissent sortir clandestinement des remises quelques-unes de leurs batteuses, pour les amener sur un domaine cultivé à *mezzadria*. A l'approche des machines, les sentinelles postées par les métayers donnaient l'alarme. Les conducteurs poussaient leurs attelages de bœufs; à peine introduites, les batteuses étaient déjà en action : et la police, impuissante devant le fait accompli, se retirait après avoir dressé procès-verbal. Dans les domaines où ils n'avaient pas pu faire entrer leurs propres machines, les *braccianti*, plutôt que d'employer celles des propriétaires ou des métayers, aimèrent mieux battre le grain avec des fléaux : les journaux socialistes qualifièrent leur entêtement d'héroïsme.

On ne peut pas encore prévoir quels seront les résultats de cette lutte opiniâtre, ni quels avantages en retireront les divers partis. Mais les plus avisés parmi les socialistes italiens ont généralement considéré comme une erreur de tactique, de la part des organisations ouvrières, le fait d'avoir provoqué par des exigences trop fréquentes le mécontentement et l'hostilité des métayers. Faute d'avoir su attendre, on perdait ainsi tout

le bénéfice d'une propagande de plusieurs années. Les *mezzadri* commençaient à faire cause commune avec les ouvriers agricoles; déjà ils avaient accepté leur appui pour lutter contre les propriétaires : en rompant violemment avec eux, les ouvriers avaient rendu aux propriétaires un service signalé. En réalité, si les métayers de Romagne avaient répondu aux avances des organisations ouvrières et s'étaient même soumis quelque temps à leur direction, il y avait eu, de leur part, bien moins d'entraînement que de calcul. Tant que cette alliance leur avait procuré des avantages, ils y étaient restés fidèles : le jour où elle s'était révélée contraire à leurs intérêts, ils n'avaient pas hésité longtemps à la rompre. Il avait suffi qu'une question déterminée fît apparaître nettement l'antagonisme entre les deux classes, pour que celle des métayers retournât à ses traditions et redevînt l'alliée des propriétaires contre la classe des *braccianti*.

Aussi les socialistes intransigeans sont-ils plus que jamais décidés à poursuivre, d'accord avec les *mezzadri* ou contre eux, la réforme progressive et finalement l'abolition de la *mezzadria*. Les troubles de Romagne n'ont fait que les confirmer dans le sentiment que cette forme d'exploitation reste encore aujourd'hui le plus grand obstacle à l'établissement du socialisme agraire en Italie.

*
* *

Il m'a paru intéressant de recueillir sur place, au moment même de la crise, les opinions des différens intéressés sur la question du métayage, de ses inconvéniens, de ses avantages et de son avenir. Partisans et adversaires de la *mezzadria* sont également convaincus, je dirais presque également passionnés : les uns et les autres sont tout près de croire qu'au progrès ou au déclin de cette institution traditionnelle sont liés les plus graves intérêts agricoles, économiques et même sociaux de l'Italie contemporaine. L'ardeur de ces convictions suffirait à prouver l'importance du problème; elle permet aussi de prévoir que la solution n'en est pas encore prochaine et qu'elle n'ira point sans difficulté.

L'opinion la plus catégorique est assurément celle des ouvriers organisés. Le secrétaire de la Fédération des *braccianti*, chef énergique et incontesté d'une armée de 25 000 travailleurs,

estime que le métayage doit désormais céder la place à une forme d'exploitation supérieure et plus équitable : la location collective *(affittanza collettiva)*. Le partage des fruits par moitié entre celui qui possède la terre et celui qui la cultive a pu correspondre autrefois à une juste évaluation des apports respectifs : il n'en est plus de même aujourd'hui. Autrefois, le propriétaire apportait à l'association, outre son capital, son intelligence, son expérience technique ou celle de ses agens, ses relations sur les marchés; le paysan ne fournissait que son travail, matériel et machinal. Aujourd'hui, les conditions sont bien différentes. Le paysan est devenu capable d'appliquer à l'exploitation de la terre, non seulement l'effort de ses bras, mais encore celui de son intelligence. A qui doit-il ce progrès? Ce n'est pas aux propriétaires, mais à la collectivité, qui, en instituant pour lui des chaires ambulantes d'agriculture, lui a permis d'apprendre son métier. Tandis que le métayer s'est mis en état de prendre une part de plus en plus efficace à la direction de l'exploitation, le propriétaire, par une conséquence fatale, tend à s'en occuper moins exclusivement : l'industrie attire son intelligence et ses capitaux; ce qui l'intéresse désormais, c'est moins la production elle-même que la transformation industrielle des produits; il fonde, il administre des sucreries et des fabriques de fécule. Maintenir la forme du métayage, ce serait immobiliser dans l'exploitation agricole deux intelligences, dont l'une resterait inemployée et improductive. Le paysan lui-même en est venu progressivement à considérer la terre comme un simple capital; il doit en payer l'intérêt au propriétaire; il admet encore que les frais d'entretien et de conservation demeurent à sa charge : mais là se bornent ses justes obligations. Il faut donc remplacer la *mezzadria* par un nouveau contrat, qui reconnaisse l'inégalité des apports et la prenne pour base d'une répartition plus équitable des bénéfices. On obtiendra ce résultat, d'abord en modifiant la forme de la participation dans un sens plus favorable au travailleur et moins avantageux au propriétaire; puis en renonçant définitivement au principe même de la participation, qu'on n'a pu appliquer aux conditions nouvelles de l'agriculture que par une série d'adaptations artificielles et caduques. Au métayage succédera la location. Elle sera d'abord individuelle; mais le paysan isolé ne pourra pas lutter bien longtemps contre la concurrence des coopéra-

tives, qui non seulement chercheront à accaparer la terre, mais encore la travailleront mieux et lui feront produire davantage. Ainsi la location individuelle disparaîtra à son tour devant la location collective. Les socialistes ne disent point si, selon leurs vues, la location collective doit équivaloir à l'expropriation, ou tout au moins y conduire.

Il est moins facile de démêler, à travers les revendications des métayers, une intention nette et un plan d'action défini. Si jaloux qu'ils soient de leur situation privilégiée, si attachés qu'ils restent à certaines traditions de leur classe, les *mezzadri* romagnols ont déjà subi l'influence de leurs alliés d'occasion. En vertu des principes républicains dont ils se réclament, ils repoussent le collectivisme et maintiennent sur leur programme la propriété individuelle. Dans la pratique, tout métayer qui réalise des bénéfices, — et c'est le cas de beaucoup d'entre eux, — emploie ses économies à louer (à bail d'argent) ou même à acheter de la terre : ainsi s'expliquent le développement croissant de la petite propriété et l'augmentation rapide du prix de la terre dans les régions les mieux cultivées de l'Italie. Il semble donc qu'ils préfèrent la location au métayage; d'ailleurs, ils se jugent désormais capables de diriger une exploitation agricole suivant les méthodes les plus modernes, soit pour ce qui est de la production, soit en ce qui concerne l'écoulement des produits. L'expérience des dernières années leur donne raison et montre que, tout en étant bons agriculteurs, ils s'entendent fort bien en affaires. D'autre part, ceux mêmes qui ne parviennent pas à posséder de la terre pour leur propre compte, considèrent de plus en plus comme leur appartenant la tenure qu'ils cultivent et tendent à devenir effectivement les associés du propriétaire : ce qu'ils cherchent surtout à obtenir, c'est une participation plus importante à la direction du fonds. Ainsi les uns et les autres restent attachés à la forme du contrat individuel. La perspective d'une exploitation collective du sol, où les traditions, les goûts, les intérêts particuliers de chacun seraient nécessairement sacrifiés à l'intérêt général et anonyme de la classe, n'a rien qui doive les tenter. Mais les métayers n'en ont pas moins reconnu à la coopération certains avantages : déjà ils ont formé entre eux des associations et des ligues *(fratellanze, leghe)*, soit pour acheter en commun des machines agricoles, soit pour défendre ensemble leurs intérêts

déjà même quelques-unes de ces ligues, suivant l'exemple des coopératives socialistes, ont pris des terres en location pour les exploiter collectivement. Les métayers, eux aussi, semblent persuadés que la *mezzadria*, dans sa forme actuelle, ne répond plus aux nouvelles conditions de l'agriculture, qu'elle est devenue trop avantageuse pour les propriétaires, trop onéreuse pour les métayers. On ne voit pas clairement si la réforme qu'ils envisagent respecterait le principe du contrat individuel ou si elle aboutirait, comme celle que préconisent les socialistes, à une exploitation directe de la terre par des coopératives de travail.

La crise récente a eu pour premier résultat de rapprocher les *mezzadri* des propriétaires. Mais ceux-ci ne se font illusion, ni sur la durée probable de ce nouvel accord, ni, en général, sur la difficulté de leur position. Depuis trente ans, ils se sont imposé de lourds sacrifices pour améliorer leurs terres et pour y appliquer les méthodes de culture les plus perfectionnées, sans abandonner l'ancien mode d'exploitation. Beaucoup d'entre eux, en maintenant la *mezzadria* sur leurs domaines, ont obéi à des raisons d'ordre social, plutôt qu'à des raisons d'intérêt. Les populations paysannes qu'ils ont ainsi préservées de l'émigration et de la misère, que souvent même ils ont enrichies, ne leur en savent plus aucun gré. L'opinion qui se manifeste dans les réunions publiques et par les journaux ne fait nulle différence entre les propriétaires de Romagne et ceux de telle région d'Italie, qui, plutôt que de risquer quelques capitaux, laissent en friches ou en pâturages malsains des milliers d'hectares. La rapide augmentation du bien-être dans les campagnes romagnoles n'a pas eu d'autre effet que d'inspirer à ceux qui en profitent des espérances et des prétentions démesurées, et de faire naître d'ardentes convoitises chez ceux qui en sont encore privés. Les propriétaires se trouvent pris entre leurs métayers, qui, à chaque renouvellement du contrat, exigent d'eux quelque concession, et les ouvriers journaliers, dont l'emploi est devenu indispensable, et qui, forts de leur organisation, imposent leurs conditions, leurs horaires et leurs tarifs. Il est difficile d'imaginer jusqu'à quel point les syndicats tyrannisent les propriétaires fonciers. Telle culture, qui serait avantageuse, est bannie de toute une région, parce qu'elle exigerait un trop petit nombre d'ouvriers auxiliaires; l'usage de certaines machines agricoles est

prohibé, celui des autres n'est permis qu'aux conditions que les syndicats ont arrêtées. Le propriétaire est contraint de demander les journaliers dont il a besoin à la Chambre du Travail : celle-ci lui impose les ouvriers de son choix, et si les travaux durent plusieurs jours, elle a soin de lui envoyer chaque jour des ouvriers différens. Un propriétaire n'a même pas le droit de faire transporter par ses métayers, sur ses charrettes, avec ses chevaux ou ses bœufs, la chaux et les briques nécessaires à la réparation de ses maisons de ferme : il y a un syndicat des *carrettieri*, auquel ce travail doit être réservé. Les ouvriers organisés sont toujours prêts à soutenir leurs prétentions par la violence. Refuse-t-on leurs services, en raison du salaire trop élevé qu'ils réclament? ils envahissent le fonds, fauchent l'herbe des prairies ou mettent le blé en gerbes, et ne consentent à se retirer qu'après avoir obtenu pour leur travail le prix qu'ils ont fixé. Ce procédé est connu sous le nom de *cyclone;* en 1909, son application entraîna des désordres si lamentables que la Chambre du Travail de Ravenne le condamna. Mais les ouvriers ne manquent point d'y recourir à l'occasion.

Exploités par les *braccianti*, exploités par les *mezzadri*, les propriétaires ont senti le besoin de se défendre et, pour se mieux défendre, de s'unir. La nécessité les a conduits d'abord à adopter, dans une même province ou dans une même commune, un contrat de métayage uniforme, et un tarif unique pour les travaux extraordinaires payés à la journée : ce fut l'œuvre des comices agricoles (*comizi agrari*), dont le gouvernement reconnut l'autorité et sanctionna les décisions. Mais les propriétaires sont allés plus loin : ils se sont eux-mêmes organisés, reconnaissant, un peu tard, les avantages du système que leurs adversaires employaient contre eux avec tant de succès. Les premiers essais d'organisation entre propriétaires fonciers en Italie remontent aux années 1900-1901 : ils ne furent pas heureux. Dans beaucoup de régions, les promoteurs de l'association se heurtèrent, soit à l'esprit particulariste et routinier si répandu dans la classe à laquelle ils s'adressaient, soit au manque de solidarité et à la méfiance des petits propriétaires vis-à-vis des grands, soit enfin à la répugnance que les moins fortunés ou les moins avisés montraient à consentir un sacrifice jugé trop lourd ou inopportun. Il ne fallut rien moins, pour vaincre les hésitations et les résistances, que la grande grève agricole qui éclata au

printemps de 1908 dans la région de Parme, et pendant quelque temps menaça de s'étendre à d'autres provinces de l'Italie. A l'instigation de quelques meneurs syndicalistes, les paysans du Parmesan avaient brusquement cessé tout travail : les récoltes prochaines étaient perdues; dans les étables, le bétail languissait, affamé. Les paysans des provinces voisines s'étaient solidarisés plus ou moins spontanément avec les grévistes; le gouvernement persistait à considérer la grève comme le résultat normal d'une crise économique, et refusait d'intervenir. On vit alors se produire un fait inouï : les jeunes gens de l'aristocratie et de la bourgeoisie, des étudians, des avocats, des ingénieurs accoururent de Parme et des villes voisines et se mirent à la disposition des propriétaires : grâce à l'action disciplinée et énergique de ces volontaires, les étables furent évacuées, le bétail conduit en lieu sûr; les métayers et les paysans qui avaient participé au mouvement se laissèrent expulser sans résistance. Les propriétaires subirent des pertes énormes, mais ils eurent le dernier mot.

Cette victoire, qui eut un grand retentissement dans toute l'Italie, fut pour les associations de propriétaires le signal de la résurrection. Elles se constituèrent sur de nouvelles bases et s'unirent entre elles par un lien analogue à celui qui établit entre les Chambres du Travail une fédération. Les propriétaires et les fermiers-généraux (*affittuari*) se groupent, tantôt par commune, tantôt par province. Chacun paye, pour les terres qu'il possède en propriété ou en location, une contribution proportionnée à leur étendue et à leur qualité; il y a deux tarifs, dont l'un s'applique aux terrains bonifiés, l'autre aux terrains de culture extensive. En cas de grève ou de conflit, tous les sociétaires sont tenus de se conformer aux directions données par le conseil de l'Association. De plus, les unions de propriétaires se sont substituées aux comices agricoles, en tout ce qui concerne le renouvellement et la modification des contrats de métayage, la discussion des tarifs avec les Chambres du Travail : ainsi les besoins de leur commune défense ont amené les propriétaires fonciers à réaliser eux-mêmes, dans une certaine mesure, cette unification que les lois n'avaient jamais pu imposer. Chaque *Associazione Agraria*, — c'est le nom des unions de propriétaires, — se dirige et s'administre d'une manière indépendante et autonome : mais toutes les *Agrarie* d'Italie sont réunies

en une fédération interprovinciale, chargée d'assurer l'unité de direction politique et d'entretenir les relations avec le gouvernement et le Parlement. Ce sont les délégués de cette Fédération qui, à la suite des récens conflits, ont provoqué l'enquête parlementaire sur les conditions de la Romagne.

En 1908, les propriétaires ont complété cette organisation par l'institution d'une « Société d'assurance mutuelle contre les dommages résultant des grèves agricoles. » La *Mutua Scioperi*, qui a son siège à Bologne, n'assure que les propriétaires ou les fermiers-généraux qui font partie d'une *Agraria*. La police d'assurance est établie sur la base d'une déclaration concernant le revenu de la terre, la valeur du bétail et du matériel agricole. En cas de dommage, l'assuré n'a droit à la prime que s'il a suivi exactement les directions de l'*Agraria* dont il fait partie. Les garanties de solidarité et de discipline que ce système d'assurance procure à l'organisation n'ont pas encore paru suffisantes aux propriétaires, qui en ont imaginé une autre. A Parme, lors de la grève, un sociétaire avait jugé prudent de faire souscrire à chaque membre de l'Association une lettre de change en blanc (*cambiale in bianco*) pour une somme proportionnée à l'importance de ses biens fonciers : si le souscripteur manquait à ses engagemens vis-à-vis du Comité de résistance, le montant de sa lettre devenait immédiatement exigible. Ce procédé énergique donna les meilleurs résultats, et la plupart des *Agrarie* ont adopté l'usage de la *cambiale in bianco*, comme mesure de garantie et de sanction dans les périodes de conflit aigu et de résistance organisée. Lors des derniers troubles de Romagne, tous les propriétaires de Ravenne se sont engagés par écrit à ne pas renouveler les contrats de métayage ou de location, à ne mettre dans leurs terres ni semences, ni engrais, et à différer tous les travaux jusqu'à ce qu'un accord fût intervenu entre l'Association et les diverses catégories de travailleurs agricoles; en même temps, chacun d'eux contractait pour trois ans une assurance à la *Mutua Scioperi*, et souscrivait enfin, comme gage de toutes ses obligations, une lettre de change en blanc pour une somme égale au cinquième de la valeur des produits dénoncés à l'assurance. En fait, les associations de propriétaires ont montré, durant la dernière crise, une cohésion, une discipline, une énergie dignes d'inspirer le respect et l'envie aux organisations ouvrières elles-mêmes.

Si les propriétaires ont dû recourir à de pareils moyens, ce n'est pas seulement en raison des attaques de plus en plus violentes auxquelles ils se voyaient exposés, c'est aussi parce qu'ils ont reconnu parfaitement insuffisante la protection que leur offraient la loi et l'autorité chargée de l'appliquer. Faute d'avoir voulu reconnaître la véritable nature des conflits agraires, le gouvernement italien s'est trouvé impuissant à les régler, et à en arrêter le développement. L'office du travail du ministère de l'Agriculture signalait pour l'année 1909, sur un total de 1092 grèves, 140 grèves agricoles, dont le plus grand nombre avaient éclaté dans les deux ou trois mêmes provinces, les plus riches et les mieux cultivées du royaume ; et M. Luzzatti constatait à regret, dans son discours du 4 juin 1910, qu'aucun pays d'Europe ne souffrait autant que l'Italie de la maladie des grèves rurales. On sait quelles furent successivement les deux attitudes qu'adopta le gouvernement italien vis-à-vis des organisations et des agitations syndicalistes. Il y eut une première période de répression vigoureuse : intervention constante de l'autorité dans les conflits, dissolution des ligues et des Chambres du Travail, poursuites judiciaires, tribunaux exceptionnels, le ministère Pelloux ne recula devant aucun moyen. Ce régime sévère eut pour résultat de gagner aux organisations persécutées les sympathies de la bourgeoisie démocrate et libérale. Le cabinet Zanardelli-Giolitti, qui s'appuyait sur l'extrême gauche, inaugura en 1900 une politique plus indulgente : on laissa les syndicats se développer librement; le parti socialiste se livra dans tout le pays à une propagande fiévreuse, dont on put reconnaître les fruits dans la grève générale de septembre 1904 et dans la grève des chemins de fer de 1905. Le gouvernement résolut alors de canaliser le mouvement qu'il ne pouvait plus réprimer sans courir de gros risques politiques : et ce fut le régime des alliances, des faveurs et des privilèges. Les organisations ouvrières de Romagne en profitèrent largement; elles firent attribuer à leurs coopératives, outre des subventions en argent, la concession de travaux importans : le gouvernement consentait à tout, pour avoir la paix. Il eût pu exiger que les travaux adjugés aux coopératives fussent exécutés durant les périodes de chômage, et dans les saisons où l'agriculture ne réclame pas d'ouvriers. La tactique des syndicats, que l'autorité administrative ne se souciait point de contrarier, consistait au contraire à

faire coïncider les travaux de l'État avec les grands travaux agricoles, afin de provoquer un renchérissement de la main-d'œuvre et de soumettre plus aisément les propriétaires fonciers aux exigences des Chambres du Travail. La tolérance, — pour ne pas dire la faveur, — dont jouissaient les organisations ouvrières allait si loin que, dans certaines provinces, on a vu les fonctionnaires de l'administration et de la police servir d'intermédiaire entre les syndicats et les travailleurs indépendans, aviser officieusement ces derniers des mesures de boycottage qu'on avait décidé de prendre contre eux, et les conjurer de se mettre en sûreté en entrant dans la ligue qui les menaçait. C'est grâce à de telles complaisances que les Chambres du Travail ont pu devenir des institutions quasi officielles. Les ouvriers, les paysans s'adressent à elles, non seulement pour trouver un emploi, mais pour demander des renseignemens et des conseils ; en Romagne, où la pratique religieuse est généralement abandonnée, il arrive qu'on ait recours à la Chambre du Travail pour sanctionner les unions conjugales et pour les rompre. Les autorités locales ont pensé agir dans l'intérêt de la paix et de l'ordre en laissant libre cours à une influence qui s'imposait avec tant de force, et en amortissant les résistances qu'elle rencontrait. Le jour où la tyrannie des syndicats est devenue insupportable, ces mêmes autorités se sont trouvées fort empêchées de la combattre. Au cours de la dernière crise, on laissait tranquillement les ouvriers s'introduire, avec leurs machines, dans des domaines privés, malgré l'opposition formelle des propriétaires, pour peu que les métayers n'y fissent pas de résistance : une circulaire ministérielle assimilait les envahisseurs à des sous-locataires, qu'un locataire aurait introduits dans une maison sans autorisation, et contre lesquels le propriétaire n'avait pas le droit de requérir la police ! Lorsque l'opportunisme ou l'embarras des autorités se traduit par l'emploi de tels subterfuges, on ne s'étonne plus de voir les particuliers protester contre une neutralité qui dégénère en faiblesse, et pourvoir eux-mêmes à la défense de leurs droits menacés.

Depuis longtemps, le gouvernement italien recherche les moyens les plus propres à prévenir les troubles agraires dans les provinces où la fertilité du sol, la densité de la population et la force de l'organisation ouvrière les rendent plus fréquens et plus redoutables. Jusqu'à présent, la plupart des remèdes pro-

posés sont restés inefficaces. L'émigration lointaine à laquelle se résout naturellement, faute d'autre ressource, le montagnard de la Sabine ou des Abruzzes, répugne au paysan romagnol, qui sait le sol de sa province assez riche pour le nourrir. L'émigration temporaire, qui déverserait chaque année dans les régions voisines les paysans sans terre et sans travail d'une province fertile, mais trop peuplée, est devenue impraticable, à cause de l'extrême diversité des salaires : si les *braccianti* de Romagne allaient chercher du travail dans une autre région de l'Italie, ils y apporteraient nécessairement leurs exigences ordinaires, et troubleraient ainsi l'équilibre local du marché. Pour une raison analogue, les industries qu'on avait tenté d'introduire en Romagne n'ont pas pu s'y maintenir, tant les ouvriers recrutés sur place se montraient exigeans pour les salaires, et tant ils étaient prompts à soutenir leurs prétentions par la grève.

Deux systèmes restent en présence, l'un révolutionnaire, l'autre traditionnel. Les socialistes assurent que la question agraire ne peut être résolue que par l'expropriation, et, en attendant, les plus modérés demandent qu'une loi « permette et règle la concession des domaines publics aux coopératives de travail, » afin d'imposer ensuite aux détenteurs de domaines privés le contrat de location collective. Les partisans de la tradition soutiennent au contraire que le métayage, dûment transformé, continue d'associer le capital et le travail selon la formule la plus équitable. Non seulement ils estiment que la *mezzadria* peut encore aujourd'hui contribuer grandement au progrès agricole et économique de l'Italie; mais ils voient dans le développement de ce mode d'exploitation le meilleur moyen de prévenir les conflits agraires et d'assurer des rapports pacifiques entre ceux qui possèdent la terre et ceux qui la cultivent. Un économiste italien très libéral, M. Gennari, concluait récemment en ces termes une étude consacrée à l'organisation des classes agricoles dans la région de Ferrare : « A mon avis, la solution de la crise qui trouble notre pays est tout entière dans cette formule : préparer les conditions les plus favorables au développement du métayage. »

MAURICE PERNOT.

LA FEMME

ET

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE

LE MARIAGE

Nous avons dit comment l'éducation avait compris et préparé l'avenir de la jeune fille (1). Entre les destinées où elle va être appelée à tirer parti de cette éducation, bien vite élargie par celle que l'expérience du monde lui donnera, il y en a une qui déjà avait sa préférence : c'est celle que lui ouvrait le mariage. De la vie conjugale nous ne ferons connaître aujourd'hui que le cadre et c'est seulement jusqu'au seuil de leur foyer domestique que nous accompagnerons nos ancêtres. De quelle façon se sont fixées, sous l'influence de l'Église et du pouvoir civil, la notion morale et la théorie légale du mariage? Jusqu'à quel point les habitudes ont-elles, par la pression du mouvement acquis, favorisé ou contrarié cette double influence? Quelle place les sentimens se sont-ils faite dans l'union des sexes? De quelle manière y ont été réglés les intérêts? C'est ce que nous allons rechercher en mettant, comme il convient, en relief, sous l'uniformité apparente d'une institution commune à tous les temps, l'empreinte de celui qui nous occupe, c'est-à-dire du demi-siècle qui s'est écoulé du lendemain de la Ligue à la veille de la Fronde.

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier 1909.

Les questions que nous venons d'énumérer relèvent de deux domaines dont la réciproque dépendance est évidente, mais qui pourtant restent distincts : la législation et les mœurs. C'est par la législation qu'il faut commencer et l'on ne peut en établir les vues et la suite sans remonter jusqu'au milieu du XVIe siècle, jusqu'à ce concile de Trente par lequel l'Église sauva, en le justifiant de nouveau, son empire moral amoindri. Reprenant en 1562, après une suspension qui avait duré dix années, le cours de ses séances, le concile s'occupa de définir le caractère et la validité canoniques du mariage auquel les novateurs refusaient toute valeur sacramentelle. Le mariage demeura, au contraire, pour l'Église un sacrement dont l'essence consistait toujours dans l'accord des parties, mais elle comprit qu'elle ne pouvait pas se borner à cette conception morale, qu'il fallait tenir compte des risques que la clandestinité faisait courir à l'ordre social. Elle décréta donc l'invalidité des mariages clandestins. La clandestinité résulta pour elle de l'omission de deux conditions, seules considérées comme résolutoires : la présence du propre curé, c'est-à-dire du curé de la paroisse d'un des conjoints et celle des deux témoins de rigueur. Ce décret frappa de nullité ce qu'on appelait les mariages par paroles de présent, c'est-à-dire ceux qui avaient été contractés par un simple échange de volontés, même lorsqu'ils avaient été suivis de consommation et étaient devenus par là ce qu'on nommait des mariages présumés. Le concile exigea aussi la publication de trois bans sans sanctionner par la nullité l'absence de cette publication et en accordant à l'évêque le droit de dispenser, dans un intérêt majeur, même de tous les trois. Sur les sollicitations des représentans de la France, le rapt devint un empêchement dirimant entre le ravisseur et la victime, tant que celle-ci restait dans la possession du premier. Le concile se refusa, au contraire, à déférer aux vœux du gouvernement français en faisant du consentement des parens une condition essentielle de validité. Il se contenta de condamner et de défendre les unions qui se passaient de ce consentement. Il craignit de paraître donner un aveu à la théorie purement séculière que les protestans opposaient à la doctrine sacramentelle.

Avant de solliciter, pour fortifier l'autorité familiale, les décisions apostoliques, nos rois avaient entrepris eux-mêmes de

la faire respecter. Dès 1556, Henri II avait rendu un édit qui privait les mineurs de vingt-cinq ans, mariés sans autorisation, des droits successifs et des libéralités qu'ils pouvaient tenir de leurs parens, de la loi et de leur contrat de mariage. Cette déchéance si justifiée ne mettait pas le sacrement en question et ne portait aucune atteinte à la compétence exclusive de l'Église en matière matrimoniale. Mais il y avait en France bien des gens qui trouvaient le pouvoir civil trop timide, qui estimaient qu'il pouvait se prononcer, sans en référer à Rome, sur la validité du lien conjugal. Parmi eux on trouve un Rabelais, un Étienne Pasquier. C'est des cloîtres, c'est-à-dire de ce qui émeut le plus leur bile de gallicans et d'humanistes, qu'est sortie pour eux cette méconnaissance de l'autorité paternelle qui fait dire que le consentement des ascendans n'est pas nécessaire et ne doit être demandé que par déférence. Pasquier déplore que l'Église gallicane n'ait pas fait du défaut de consentement un cas de nullité et que la procédure du rapt de séduction imaginée pour assimiler au rapt la subornation soit inefficace et laisse le plus souvent la fille séduite aux mains du ravisseur.

Stimulé par la gravité du mal, par des encouragemens comme celui que nous venons de reproduire, le pouvoir civil prenait à cœur la réforme matrimoniale. En 1560, sur les remontrances des États d'Orléans, Charles IX soumit aux peines du rapt les séquestrations et les mariages forcés qui s'autorisaient parfois de lettres subreptices du Roi. Aux États de Blois de 1576, le Tiers demanda que les mariages ne pussent avoir lieu que devant le curé de la paroisse, dans le jour et après la publication des bans sans dispense. L'ordonnance de Blois de 1579 rendit obligatoires les publications et, en permettant la dispense des deux dernières, la subordonna à des intérêts graves et à la requête des plus proches parens. Elle exigea la présence de quatre témoins, dont les noms seraient inscrits dans le registre paroissial. Elle défendit aux curés de célébrer la cérémonie nuptiale, s'ils n'avaient la preuve du consentement des parens, sous peine d'être impliqués dans le crime de rapt auquel le mariage dépourvu de ce consentement était assimilé. Elle confirma les sanctions qui frappaient les unions non autorisées, notamment celle de l'exhérédation. Elle édicta la peine de mort contre la subornation, même quand le rapt par subornation

aurait été accompli avec la bonne volonté de la fille séduite et menaça les complices de pénalités d'exception. Elle défendit aux tuteurs d'accorder leur agrément sans l'avis conforme des plus proches parens, aux notaires de recevoir des promesses de mariage par paroles de présent et à tous les gentilshommes de contraindre leurs sujets à donner leurs filles à leurs créatures. L'ordonnance de janvier 1629 vulgairement connue sous le nom de code Michau, confirmant celle de 1579, frappa d'invalidité les unions contractées en violation des dispositions de cette dernière, défendit aux prêtres de donner la bénédiction nuptiale à d'autres qu'à leurs paroissiens sans la permission du propre curé ou de l'ordinaire et obligea les juges ecclésiastiques à conformer leur jurisprudence à cet article, renouvela enfin, en les aggravant, les pénalités draconiennes prononcées par celle de 1579. L'ordonnance de 1629, il est vrai, ayant soulevé contre elle l'opposition du Parlement de Paris, n'entra qu'à la longue dans l'application, mais elle fut ratifiée par la déclaration du 19 décembre 1639.

Faut-il voir dans cette réglementation légale la pensée de séculariser le mariage? Nous n'avons pas, pensons-nous, beaucoup à faire pour mettre le lecteur en garde contre un pareil anachronisme. Quelque place qu'il donne dans l'histoire à l'antagonisme des deux puissances, il n'ira probablement pas jusqu'à prêter un tel dessein à la monarchie chrétienne de ce temps-là. Il comprendra qu'il n'y a là qu'une différence de points de vue et de devoirs. Quand elle s'occupait du mariage pour en rendre les conditions plus sévères, l'autorité séculière ne s'inspirait que de l'ordre public. C'est au nom de l'ordre public qu'elle demanda au Saint-Siège et au concile d'introduire dans l'essence d'un sacrement une obligation nouvelle et, en le demandant, elle rendait hommage à l'indépendance doctrinale de l'Église. Celle-ci, de son côté, était si loin de méconnaître l'importance des considérations temporelles qu'elle avait inscrit la clandestinité et le rapt au nombre des empêchemens dirimans. Mais l'intérêt moral et social de la puissance paternelle ne pouvait l'emporter chez elle de haute lutte sur l'idée qu'elle se faisait du mariage et sur les devoirs qui découlaient pour elle de cette idée. Elle y voyait à la fois un sacrement et un refuge contre la concupiscence et, à ces deux titres, elle ne croyait pas pouvoir trop le favoriser. N'ayant pu en obtenir un sacrifice de plus aux

intérêts dont la sauvegarde lui appartient, le pouvoir civil avait usé du droit de les protéger que lui conférait « la police générale du royaume. » Toutefois, s'il n'y eut pas chez lui un dessein d'usurpation sur la souveraineté dogmatique de la puissance spirituelle, il y eut entre elle et lui des conflits, moins encore par jalousie d'influence que par l'opposition entre une conception idéaliste et une conception utilitaire. Le clergé eut à défendre sa juridiction matrimoniale contre l'excès des appels comme d'abus. Lorsque, dans ses assemblées quinquennales, il faisait valoir ses doléances à ce sujet, le Roi n'hésitait pas à reconnaître sa compétence, mais il y mettait la réserve que les tribunaux ecclésiastiques observeraient l'ordonnance de Blois. Tel fut le sens de la réponse que fit Henri IV à l'article 27 des remontrances de l'assemblée du clergé de 1605 et qui devint l'article 12 de l'édit de décembre 1606. La compétition des deux juridictions était inévitable et l'invention procédurière ne les laissait jamais à court de moyens. Les juges séculiers, par exemple, entravaient la procédure engagée devant le for ecclésiastique en soulevant sans raison un incident de rapt ou de subornation. Sur les protestations du clergé, l'édit de Melun de février 1580 limita à un an le délai dans lequel ces incidens devaient être mis en état d'être jugés. Les tribunaux civils s'attachaient à faire prévaloir l'application de la législation que nous venons d'analyser. La jurisprudence des officialités, au contraire, ne se conformait même pas d'une façon constante aux prescriptions du concile de Trente. Tel official, par exemple celui de Sens, celui de Soissons, déclarait nuls les mariages clandestins. D'autres, au contraire, et parmi eux celui de Paris, restaient fidèles à la vieille tradition canonique qui considérait les promesses de futur suivies de consommation comme les seules conditions indispensables. La jurisprudence oscillait ainsi entre la sévérité de la législation civile et la tolérance du droit canonique antérieur à la réforme de Trente. On se représente le parti que les passions et les intérêts tiraient de ces contradictions. Elles leur donnaient trop beau jeu, elles faisaient peser trop d'incertitude sur la légitimité du mariage et de la famille pour pouvoir durer bien longtemps, et la période que nous étudions n'était pas encore révolue que des deux systèmes en présence, du système spiritualiste et du système formaliste, c'était le second qui tendait à prévaloir. La multiplicité des appels

comme d'abus faisait peu à peu des parlemens les arbitres de la question. Leur jurisprudence devait faire triompher un jour la législation dont elle était l'application. L'Église gallicane finit par reconnaître le droit du pouvoir civil de légiférer en matière matrimoniale et adopta en principe les précautions qu'il avait ajoutées à celles dont l'Église universelle s'était contentée. La première se départait bien un peu par là du parti pris d'idéalisme optimiste auquel le sacerdoce catholique dans son ensemble est voué par l'esprit évangélique, mais cela ne coûtait rien à ses devoirs ni à sa dignité. Sa complaisance pour les intérêts de l'ordre public ne faisait d'ailleurs que fortifier la stabilité d'une institution à laquelle elle ne s'intéressait pas moins que la société civile. Il y eut même à tout le moins une circonstance où elle alla plus loin, où elle admit que le sacrement ne peut exister que s'il a pour matière un contrat dont il appartient au pouvoir séculier de régler les conditions et dont la caducité entraîne celle du sacrement lui-même. Ce fut quand l'assemblée du clergé de 1635, les docteurs les plus autorisés de la faculté de théologie et les communautés religieuses de Paris se trouvèrent d'accord pour se prononcer contre la validité du mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine. La question de savoir si le mariage de l'héritier présomptif de la couronne était, à raison de cette qualité et du défaut de consentement du Roi, vicié par la clandestinité et le rapt n'est ici que secondaire. Ce qui importe, c'est la théorie de la nécessaire dépendance du contrat et du sacrement dont l'évêque de Montpellier, Fenouillet, se fit l'interprète au nom de l'assemblée. Cette distinction n'était pas nouvelle, elle s'était produite au concile de Trente, mais dans un intérêt de circonstance, comme un expédient de logique pour arriver à l'annulation des mariages clandestins et avec une réserve qui en prévoyait le danger sans le conjurer. Si, pendant la période qui nous occupe, le germe redoutable qu'elle couvait ne manifesta pas sa fécondité, le temps n'était pas bien éloigné où les civilistes allaient s'en emparer pour en faire éclore le principe du mariage civil.

C'était beaucoup pour la réforme de l'institution que les deux pouvoirs se fussent mis d'accord sur ses conditions de légalité. On peut affirmer que sa moralité dut profiter de l'application plus suivie de principes communs. On avait à cet égard à revenir de loin. Les guerres civiles, la licence qui en avait été

la suite avaient multiplié les rapts et les mariages clandestins. J. Aug. de Thou, après nous avoir raconté que la commission parlementaire envoyée en Guienne en 1582 pour y rendre la justice et dont il faisait partie, annula un mariage contracté par une jeune fille sans l'autorisation de ses parens, ajoute que la peine de mort fut prononcée contre le séducteur dans le cas où il épouserait sa complice et justifie cette sévérité par le grand nombre de faits de ce genre qui rendait un exemple nécessaire. Ils avaient pour mobile la cupidité plus encore que le libertinage. Ce fut tout simplement pour assurer à son fils aîné mineur de dix ans une riche alliance que le duc de Mayenne enleva en 1582 Anne de Caumont La Force qui en avait douze et la confia en garde à sa femme. Les paroles de présent une fois prononcées, on précipitait la consommation qui rendait l'annulation difficile.

Ce n'est pas démentir ce que nous venons de dire de l'influence moralisatrice de la législation civile, à partir surtout du moment où cette influence fut secondée par la juridiction ecclésiastique, que de faire remarquer la lenteur avec laquelle elle put agir. Le législateur ne mit pas moins de quatre-vingts ans, de 1556 à 1639, à entourer le mariage de formalités nouvelles qui ajoutèrent à sa publicité et à sa solennité et l'insistance avec laquelle il y est revenu révèle la résistance qu'il a rencontrée. Les habitudes favorisées par un entraînement naturel et par une longue tolérance étaient encore très répandues dans le cours et même à la fin de la première moitié du XVIIe siècle. Aux États généraux de 1614 le clergé dénonce la multiplicité des enlèvemens de filles mineures et leur impunité grâce notamment aux évocations obtenues par les coupables. En 1625, en plein Paris et en plein carême, sous le gouvernement plutôt rude de Richelieu, des gens de qualité se divertissent à enlever des jeunes filles dans leurs carrosses. Plus graves encore, au point de vue de l'efficacité de la réforme nous apparaissent les faits suivans. Si, dans le ressort du parlement de Paris, les mariages clandestins étaient invariablement déclarés nuls, il en était autrement dans le ressort du Parlement d'Aix. En Provence, le clergé, les juridictions inférieures, ecclésiastiques et laïques, la Cour suprême se faisaient scrupule de leur refuser la valeur que la tradition canonique leur avait toujours reconnue. Dans l'archidiocèse de Bourges, la jurisprudence canonique s'était fixée dans

le sens de l'invalidité, mais cette invalidité n'était prononcée qu'à la requête d'un des conjoints, elle n'était donc pas d'ordre public. En 1633, l'avocat général Talon remarque que les mariages par paroles de présent deviennent très fréquens. En 1637, un autre avocat général, Bignon, signale la « multitude d'abus » auxquels donne lieu la célébration de l'union conjugale et qui augmentent de jour en jour. Il y avait des prêtres qui étaient connus pour prêter leur ministère aux mariages clandestins. Tel était Jean le Tonnelier, vicaire de Saint-Eustache. Enfin c'est au terme de notre période que le doyen des maîtres des requêtes, Gaulmin, contracte une de ces unions qui se réduisent à une simple déclaration devant le curé suivie d'un acte notarié et qui, longtemps après cette période, déjoueront encore, sous le nom de mariages à la Gaulmine, l'interdiction des mariages par paroles de présent.

Ce qui, dans l'histoire de l'institution matrimoniale, distingue la première moitié du XVIIe siècle, c'est donc beaucoup moins la réforme pratique, l'amélioration profonde de cette institution que la formation de sa théorie légale. A les prendre une à une, il semble que les conditions nouvelles de validité auxquelles elle fut soumise sont bien peu de chose et qu'il y a quelque exagération à voir là une œuvre législative originale. Si l'on était tenté de faire bon marché de la nécessité et du nombre des publications, de celui des témoins, de leur inscription sur le registre paroissial, nous ferions remarquer qu'en fait de publicité, une question de plus ou de moins n'est pas indifférente, parce que la publicité est la sauvegarde indispensable de la régularité ; mais surtout nous insisterions sur l'importance morale et sociale du droit attribué à la puissance paternelle. Ce n'est pas peu de chose, à ces deux points de vue, qu'une innovation qui établit une dépendance entre l'acte constitutif de la famille et l'autorité qui en assure la permanence et l'unité d'une génération à l'autre. Et ce qui ajoute à cette importance, comme à celle des innovations destinées à donner à cet acte plus de [illegible] que le pouvoir religieux put accepter les unes et [illegible] sans rien perdre du privilège de le consacrer. Après [illegible] constaté l'effort du législateur, le concours de l'Église et les résistances opposées à leur action commune par des habitudes invétérées, nous allons voir comment, sous l'empire des lois et des mœurs, se préparait et se concluait le pacte conjugal.

L'âge légal pour le conclure était celui de la puberté, c'est-à-dire pour la femme douze ans révolus. Les unions contractées à cet âge-là n'étaient pas rares. Elles étaient communes en Béarn et dans le pays basque. On trouve même des exemples de mariages encore plus prématurés. Il y a des jeunes filles, écrivait Érasme, qui sont femmes à dix ans et mères à onze.

Mais les alliances qui devançaient l'âge légal et même celles qui le suivaient immédiatement n'étaient pas, pour la plupart, suivies de la consommation et doivent dès lors être considérées plutôt comme des fiançailles. Tallemant nous dit bien que Mlle de La Guiche n'avait pas plus de douze ans quand son père, le maréchal de Saint-Géran, la maria à M. de Chazeron; mais il ajoute que le marié, qui était fort jeune aussi, alla voyager en Italie pour donner à sa femme le temps d'acquérir un peu plus de maturité. Marguerite de Sully n'était qu'une enfant quand elle épousa Henri de Rohan, mais les deux époux furent séparés et, si la jeune épousée « née à l'amour plus que personne du monde » accoucha plus tôt que cette séparation ne permettait de l'espérer, ce ne fut pas la faute de son mari qui en fut le premier surpris. Si Tallemant lui-même s'unit à une impubère de onze ans et demi, Élisabeth Rambouillet, sa cousine, il faut dire que la célébration fut retardée de deux ans. Notre pensée n'est pas de contester la multiplicité des mariages précoces, mais de réagir contre l'exagération à laquelle se laisse aller à cet égard l'opinion courante. Dans un temps où les alliances matrimoniales étaient plus encore l'union de deux familles que de deux personnes, où la considération de la situation sociale l'emportait sur celle des sympathies réciproques, où la vie pratique et professionnelle commençait de bonne heure pour le jeune homme, il y avait plusieurs motifs pour établir hâtivement les jeunes filles. Nous croyons, toutefois, pouvoir affirmer que c'était entre seize et vingt ans que se faisait le plus souvent cet établissement. A la fin du XVIe siècle, la femme d'André du Laurens, le médecin de Henri IV, professait que c'est quand elles entrent dans leur dix-septième ou leur dix-huitième année qu'il faut penser à « loger » les filles et c'est alors qu'elle chercha à marier la sienne. Toutes les coutumes avaient reculé l'âge nubile des femmes au delà de douze ans, et celle du Bourbonnais notamment l'avait porté à seize. Dans le Limousin, où les familles avaient pourtant le tort, au moins dans la capitale

de la province, d'engager trop tôt leurs enfans dans les liens de la vie commune, la douzième année marquait quelquefois pour la jeune fille l'époque des fiançailles, mais le mariage n'était célébré que quelques années plus tard. Dans ses *Trois livres des maladies... des femmes*, c'est entre dix-sept et vingt-cinq ans que Jean Liebault place l'âge le plus favorable pour avoir une postérité robuste et en majorité masculine. Vives se met aussi au point de vue de la maternité quand il conseille l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. Pour Jean Vauquelin de la Fresnaye, la femme doit avoir dix ou douze ans de moins que son mari, c'est-à-dire dix-huit ou vingt, puisqu'il veut que celui-ci en ait trente, âge que, d'après Liebault, il ne dépassera pas. Aux yeux d'Étienne Pasquier, l'âge opportun pour la jeune fille, c'est vingt ans. Au delà de vingt-deux, elle était, nous dit l'évêque de Belley Camus, rangée parmi les « grandes filles, » sinon les vieilles filles. C'était au moment où elles commençaient à chercher à les marier que les mères de famille faisaient quitter à leurs filles le toquet et la robe de couleur pour leur faire prendre la coiffe et la robe noire.

Les fiançailles pouvaient avoir lieu avant l'âge nubile, dès l'âge de discernement, à sept ans et, si elles étaient suivies de cohabitation, elles devenaient un mariage. C'est dire que la volonté des conjoints n'était pour rien dans ces alliances. Faut-il aller plus loin, faut-il dire qu'il n'en était pas autrement pour les filles dans les unions contractées à l'âge normal de seize à dix-huit ans? Ici encore, comme pour la précocité, on rencontre une opinion toute faite. On n'en exagérerait pas beaucoup la portée en la formulant ainsi : les inclinations étaient comptées pour rien dans les mariages de l'ancien régime. Laissons l'ancien régime, et demandons-nous plus modestement ce qui en était dans la période où nous nous renfermons. Quand on cherche à se faire une idée sur la question, dûment limitée, on ne peut tout d'abord échapper à l'impression que nous donnent les contemporains de la liberté de la femme française par opposition à l'étroite surveillance à laquelle était soumise la femme italienne ou espagnole. Bien que leur témoignage s'applique aux femmes mariées plus encore qu'aux jeunes filles, celles-ci jouissaient elles aussi de ce que J.-P. Camus appelle « la liberté de l'air français, » et un auteur italien de la seconde moitié du XVIe siècle, Stefano Guazzo, va jusqu'à remarquer que la France

est exempte des désordres qui naissent des unions forcées, parce que la jeune fille appelée à se prononcer sur le choix d'un époux n'est pas moins libre que le jeune homme de dire oui ou non. Il est certain qu'elle avait le moyen, si elle le voulait bien, de se soustraire à la contrainte. Elle trouvait, pour s'en défendre, la protection de la justice et même, si elle appartenait à un certain milieu social, celle du Roi. En 1589, demoiselle Claude Roger de Commenge obtient contre son père, le vicomte de Bruniquel, un arrêt du Parlement de Toulouse qui l'autorise à sortir du couvent et à contracter une union avec une personne de sa qualité. En août 1641, la même Cour prend sous sa sauvegarde demoiselle Claire de Bernard que l'on veut marier contre son gré et la confie, pour lui assurer sa liberté, au juge criminel de la sénéchaussée d'Armagnac. La fille de Louis Mazot, apothicaire au Thor, notifie au capitaine de Courthezon qu'elle a quitté volontairement la maison paternelle pour s'affranchir des obstacles que sa famille pourrait mettre à l'union qu'elle a l'intention de contracter et le but de cette notification est surtout d'empêcher qu'on implique son futur dans cette évasion. Le baron, depuis marquis de La Force, voudrait épouser Jeanne de La Roche-Fatou et l'inclination de celle-ci répond à la sienne; mais le père et la mère de Jeanne ont sur elle d'autres vues qui ne sont pas entièrement désintéressées. Or il s'agit du fils d'un compagnon d'armes, d'un ami de Henri IV. Celui-ci intervient pour favoriser les vœux du jeune homme en même temps que pour faire respecter la liberté de la jeune fille. Il confie successivement celle-ci à Saint-Georges de Vérac et à Parabère et charge un maître des requêtes de se rendre compte de ses sentimens. Grâce à l'intervention du Roi, ces sentimens triomphent des résistances de la famille et le fils aîné du duc de La Force épouse, en 1608, Jeanne de La Roche-Fatou. Citons encore le cas de Suzanne Quatremain, protestant devant l'officialité de Pontoise contre l'intimidation par laquelle sa mère lui a arraché une promesse de mariage.

Appel à la justice, retraite dans un couvent, union clandestine, les moyens ne manquaient donc pas à la jeune fille pour se dérober à la contrainte et disposer de sa personne comme elle l'entendait. Mais, pour recourir à des moyens qui répugnaient à sa réserve, il fallait chez elle des sentimens vifs, passionnés, des volontés énergiques. Ces sentimens, ces volontés

n'étaient pas rares sans doute non plus que les extrémités auxquelles ils conduisaient, mais ils étaient beaucoup moins communs dans la réalité que dans la littérature. Le plus souvent la jeune fille acceptait de bonne grâce l'époux que ses parens lui avaient choisi. Pour elle comme pour eux, les mariages de raison semblaient les meilleurs. Le mariage, avec l'indépendance qu'il permettait dans notre pays, avec la situation sociale qu'il conférait, faisait passer facilement sur le mari. Les convenances mondaines prescrivaient à la jeune fille de s'en rapporter sur ce point à ses tuteurs naturels. Vives lui fait un devoir de pudeur de se taire quand son père et sa mère en parlent devant elle, de ne leur manifester ni impatience, ni préférence. On n'est pas étonné de trouver le même scrupule de retenue et d'obéissance chez une précieuse du *Grand Cyrus* qui déclare à son prétendant que son propre bonheur n'était pas en son pouvoir et qu'il a fallu le commandement de ses parens pour qu'elle osât lui dire que son cœur est d'accord avec leur choix. Françoise de Chantal, désireuse de faire agréer par sa fille le comte de Toulongeon que celle-ci ne connaît pas encore, s'applaudit de l'avoir choisi sans la consulter : « Certes, je suis bien contente que ce soient vos parens et moi qui aient fait ce mariage sans vous ; c'est ainsi que se gouvernent les sages et que je veux, ma chère fille, être toujours de votre conseil... » On ne peut pas dire pourtant qu'elle lui impose son choix. Au contraire, elle se montre un peu inquiète de l'impression que va faire sur la jeune fille un prétendant qui a quinze ans de plus qu'elle et qui se trouve lui-même « un peu trop noir. » Si elle préjuge un consentement qu'elle souhaite vivement, cela ne veut pas dire qu'elle soit résolue à passer outre à une résistance devant laquelle Toulongeon paraît lui-même disposé à s'incliner. « Écrivez-moi bien, comme vous le promettez, tous les sentimens de votre cœur, et si Dieu, comme je l'espère, l'a lié à celui de M. de Toulongeon. » Dans le *Miroir des enfans ingrats*, on voit un père consulter sa fille sur un parti que lui-même trouve avantageux. Un grand commerçant de Reims, âgé de trente-huit ans et veuf, ayant obtenu d'un bourgeois de la ville la main de sa nièce, âgée de dix-neuf ans, tient encore à l'obtenir d'elle-même et lui fait sa demande que la future agrée par une formule consacrée qui, pour être réservée, ne laisse pas d'être significative : « Je suis votre servante. » A Strasbourg, le

prétendant commençait par faire la conquête de celle qu'il aimait par des attentions de tout genre et, à s'en tenir à la lettre du *Guide des usages strasbourgeois* à qui nous devons ce renseignement, on dirait que cette cour précède l'agrément de la famille. Catherine Murdrac nous rapporte que son père lui demandait son sentiment sur les partis qui recherchaient sa main, qu'elle les refusait tous et plus particulièrement ceux qui plaisaient à ses parens. Celui qui obtint sa faveur et qu'elle épousa à l'insu de son père, M. de La Guelte, l'avait sollicitée directement d'elle-même. Quand l'auteur des *Aventures de Polyxène*, quand Camus, dans sa nouvelle *La fille forte*, nous parlent comme de faits habituels de mariages forcés, de contrainte exercée par les parens, ils nous donnent par l'équivoque de leur langage une fausse idée de ce qui se passait généralement, car, si les alliances matrimoniales étaient le plus souvent concertées entre les familles, si la jeune fille ratifiait habituellement le choix de la sienne, il ne s'ensuit pas que son consentement ne fût pas réfléchi et volontaire.

Ses sentimens n'étaient donc pas comptés pour rien dans la disposition de sa personne et il dépendait d'elle de les faire compter pour beaucoup. Il n'en est pas moins vrai que la préférence de ses protecteurs naturels précédait et guidait communément la sienne. Est-il possible de déterminer les considérations qui exerçaient le plus d'influence dans l'esprit des ascendans sur l'établissement de leurs filles? S'il est vrai que des faits en apparence tout contingens et tout spontanés de la vie individuelle sont conditionnés par l'état général de la société, on ne voit pas comment nos ancêtres de la première moitié du XVIIe siècle n'auraient pas envisagé l'avenir de leurs filles d'après la façon dont ils comprenaient, sous l'empire de la situation sociale et des idées auxquelles elle conduisait, la stabilité et le bonheur domestiques. Il y a donc bien sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, aux différentes époques, une conception dominante, et cette conception peut même s'imposer avec assez de force pour donner naissance à un engouement, à une mode.

Les vingt ans de guerre intestine et d'anarchie que la France avait subis avaient rendu plus impérieux le besoin de sécurité, d'activité lucrative et de bien-être qui est commun à tous les temps. On comprend que des pères de famille éprouvés dans

leurs intérêts matériels, désabusés de l'espoir de gagner quelque chose aux malheurs publics, de l'ambition de jouer un personnage politique dans leur ville ou simplement dans leur quartier, aient principalement recherché dans leurs gendres des biens au soleil, une fortune solidement assise. « Aujourd'hui, nous dit Lestoile, sous l'année 1609, les pères et mères ne font attention qu'aux biens et ferment l'oreille à toute autre considération. » Or, la grande fortune, on la trouvait moins dans la noblesse que chez les partisans, les financiers et les grands commerçans. De là des alliances où beaucoup de ces opulens privilégiés croyaient trouver, en même temps qu'une jouissance de vanité, une protection contre les Chambres de justice assez indiscrètes pour vouloir scruter l'origine de leur richesse rapidement acquise. Nobles et enrichis, il n'y avait là que deux minorités. Plus nombreuse était la classe sociale à laquelle appartenaient les familles qui, en recherchant des gendres aisés, tenaient surtout à la fortune qui était immobilisée dans un office. Bien qu'ils fussent assez multipliés pour que Nic. Pasquier ait pu écrire sous Louis XIII qu'il y avait aux bonnes villes plus d'officiers que de marchands, voire d'artisans, la valeur de ces offices augmentait grâce à la Paulette qui en avait rendu beaucoup héréditaires, grâce aussi à la paix qui avait relevé dans la considération publique les carrières civiles. Les hommes étaient appréciés et classés, surtout au point de vue matrimonial, d'après la valeur de l'office, c'était dans l'acquisition de l'un d'eux que certains contrats de mariage stipulaient le placement de la dot. La hausse de leur prix avait contribué à faire monter le chiffre des dots dont la constitution entraînait presque toujours pour celles qui en bénéficiaient la renonciation à leurs droits successifs. Un pamphlet de 1622, les *Caquets de l'accouchée*, est plein de lamentations au sujet de ce chiffre. Les filles modestement dotées ne réussissaient à se marier que dans les petites villes. Beaucoup de familles s'incommodaient pour établir les leurs. D'autres n'avaient pas cette abnégation ou ne se résignaient pas à leur faire contracter une alliance trop inférieure à leur rang. C'est pour cette dernière raison que Fortin de La Hoguette n'avait pas voulu marier les siennes; il avait eu, d'autre part, le mérite de ne pas les faire entrer prématurément en religion et, dès lors, il ne leur présente pas d'autre avenir, dans les conseils qu'il leur donne, que de rester dans

la maison paternelle, avec l'espoir de faire un mariage tardif comme celui que leur mère avait contracté à vingt-huit ans. Chez Nic. Pasquier, au sujet d'une situation analogue, quoique sensiblement meilleure, ce n'est plus le sentiment mélancolique, attendri, qui respire dans les conseils de Fortin de La Hoguette. Ici, c'est un père qui refuse pour sa fille un parti parce qu'il ne pourrait donner à celle-ci, sans restreindre son genre de vie, la dot qu'on lui demande. Il était, en somme, si difficile d'établir convenablement les filles qu'en désespoir de cause on avait recours à des « apparieuses, » c'est-à-dire à des agences matrimoniales ou même au bureau d'adresses. Le nombre des fondations pour doter des filles pauvres était si grand qu'il faut renoncer à en donner des exemples.

Après avoir établi comme un indice de la réaction contre les chimères et les gaspillages des guerres civiles les calculs qui présidaient aux alliances matrimoniales, nous n'étonnerons personne en disant qu'il y en avait beaucoup où ces préoccupations positives n'étaient que secondaires. Ces dernières étaient fréquentes, surtout dans la classe parlementaire. Il y avait là des familles qui se ressemblaient tellement par les habitudes professionnelles et domestiques, par le caractère moral, qu'entre elles, elles se faisaient, pour ainsi dire, toutes seules, parce qu'elles étaient fondées sur une conception commune de la vie qui en décidait plus que tout le reste. C'est dans cette catégorie d'exception qu'il faut ranger le mariage de Robert Arnauld d'Andilly avec Mlle de La Boderie. L'indifférence des deux familles pour les avantages pécuniaires fut si grande que chacune signa en blanc et laissa à l'autre le soin de remplir l'état de ses apports. Désintéressement rare assurément, comme le remarque Arnauld d'Andilly, mais qu'on rencontre pourtant jusque dans des milieux où l'amour du lucre est le souci habituel et légitime. Ainsi quand Maillefert, le commerçant rémois dont nous parlions tout à l'heure, fait demander la main de Mlle Ravaux, il s'en remet, pour le chiffre de la dot, à son futur beau-père et, quand il se remarie, il obéit encore à une inclination et se montre aussi insouciant des avantages que peut lui apporter la future.

La première chose, pourtant, dans la série des actes et des cérémonies qui vont former le lien civil et religieux, c'est la rédaction des « articles de mariage. » Les parties y arrêtaient

les clauses qui devaient être littéralement reproduites, mais d'une manière authentique, dans le contrat. Venait ensuite la demande qui était faite souvent par un parent ou un ami qualifié du futur. A Strasbourg, cette démarche était confiée à deux personnes de distinction qui, à cette occasion, recevaient du futur un cadeau. C'est alors que celui-ci offrait à la future un diamant et soulignait par un baiser avoué des parens la signification de ce prélude des fiançailles. Dans certains diocèses, les fiançailles avaient lieu avant la publication des bans, dans d'autres elles avaient lieu après, dans d'autres enfin elles n'avaient pas lieu du tout. Si elles pouvaient prendre place après les publications, c'est qu'elles avaient beaucoup perdu de leur importance. Le temps n'était plus où elles inauguraient une sorte de noviciat destiné à permettre aux futurs de bien se connaître et à donner à leur union plus de chances de stabilité et de bonheur. L'intimité qu'elles permettaient avait ses risques en même temps que ses avantages, et les abus auxquels elle donnait lieu avaient amené l'Église, non à les voir avec défaveur, — elle les prescrivait, au contraire, dans certains diocèses, — mais à abréger le délai qui les séparait de la cérémonie nuptiale, à ne pas les prolonger au delà de trois mois ou d'un an. A côté des fiançailles qui n'étaient que les promesses solennelles reçues par l'Église d'une union prochaine, il y avait celles dont nous avons déjà parlé, par lesquelles les parens liaient leurs enfans dès l'âge de sept ans et dont la durée, si elles ne se rompaient pas avant l'âge nubile, pouvait être assez prolongée. Les autres ne précédaient le plus souvent le mariage que de quelques jours. Le fiancé offrait à la fiancée une seconde bague de diamant ou un anneau et la moitié d'un autre dont il gardait la seconde moitié, ou une bourse contenant une somme variable, souvent de cinquante écus, destinée à satisfaire les premières fantaisies de l'épouse de demain. A Foix, les fiancés, se considérant comme mariés par paroles de présent, n'attendaient pas, pour se traiter comme tels, la messe nuptiale et n'y assistaient qu'après, quand ils y assistaient. Les fiançailles se faisaient à l'église ou dans la famille et, ici et là, avec solennité. C'était pour les fidèles un devoir de recourir au ministère du prêtre, mais ils ne le remplissaient pas toujours. Acte était dressé des fiançailles, surtout à partir de l'ordonnance du 26 novembre 1639 qui, contrairement à la jurisprudence, en exigea

la preuve par écrit. Leur rupture entraînait des peines spirituelles et des dommages-intérêts. Elle était constatée par des *lettres de rémission de foi* délivrées par l'officialité aux frais du coupable. La résiliation amiable était suivie de la restitution des cadeaux. Elles devenaient caduques au bout d'un an.

A côté de ces fiançailles au grand jour, religieuses ou civiles, comment ne pas penser à tant de fiançailles secrètes entre amans dont les vœux sont contrariés, soit « devant Dieu et les astres, » comme les sermens échangés entre le héros et l'héroïne de l'*Élise* de Camus, soit devant les autels comme ceux de Henri de Bullion et de Marguerite Durand assistant à Saint-Merry, en 1604, à la grand'messe de l'Ascension, plaçant l'échange de leur foi sous la consécration du mystère de l'autel, transformant, le jour de la Pentecôte, ces promesses verbales en un engagement écrit et signé de procéder le plus tôt possible au mariage devant le ministre de Dieu en dépit de tous les obstacles que leurs familles pourront y apporter.

La prudence de l'Église, en réduisant l'intervalle entre les fiançailles et la bénédiction nuptiale, n'avait pas fait disparaître la période de familiarité et d'intimité que l'usage accordait aux futurs pour leur permettre d'apprendre à se connaître et à s'aimer. Fiancés ou prétendans, agréés le plus souvent par la famille ou jaloux de se donner directement l'un à l'autre, il s'établissait toujours entre eux ces rapports de galanterie plus ou moins libre et respectueuse, suivant les classes et les gens, que définit l'expression « faire sa cour. » Voici, ou peu s'en faut, comment les choses se passaient dans la bonne société.

Polyante, à peine habillé, se rend chez Zaralinde dont il recherche la main. Il s'informe si elle est éveillée. On lui répond qu'il ne fait pas encore jour dans sa chambre, mais sa qualité de prétendant lui donne des privilèges et il entre. Il s'assied et attend le réveil de la belle endormie. Celle-ci entr'ouvre les rideaux de son lit et dans le demi-jour reconnaît Polyante. Elle agrée les excuses de son prétendant pour avoir pénétré jusqu'à elle, l'engage même à calmer ses scrupules et à faire trêve de cérémonies et le fait asseoir près de son lit. Encouragé par cet accueil, Polyante baise passionnément la main qui vient de tirer le rideau. Sans donner aucun signe de mécontentement et comme machinalement, Zaralinde la retire et Polyante, attribuant ce geste à une pudeur alarmée, revient à

sa réserve première et, pour se faire pardonner sa témérité, met plus de respect encore que de tendresse dans l'expression de sa passion. Zaralinde répond qu'il lui tarde de pouvoir lui donner les dernières assurances de la sienne. Bien qu'il y manque tout ce que nous demandons aujourd'hui à un roman, c'est d'un roman qu'est tirée cette petite scène. Mais le mélange de hardiesse et de retenue que l'on y remarque et qui vient mêler quelque chose de vécu au poncif d'un genre conventionnel, nous allons le retrouver dans la vie réelle. Depuis un an Charles de Gouyon de La Moussaye est le prétendant agréé par la famille de Claude du Chatel. Comme il l'aime éperdument, il ne lui est pas possible de la perdre de vue. Il entre dans sa chambre où elle dort encore à côté de Mlle de La Touche qui partage son lit, il assiste en partie à sa toilette, lui tient son miroir, ses cheveux et s'empare sans grande résistance de ses mains pour les couvrir de baisers. D'autre part, il lui fait aussi, pendant qu'elle achève de s'habiller, des lectures édifiantes et, comme l'un et l'autre sont protestans, c'est surtout la Bible qui les lui fournit. Il sort avec elle, « la tenant toujours sous les bras, » c'est-à-dire appuyé sur elle. Quand il tombe gravement malade, sa fiancée veut accourir auprès de lui; mais, tandis qu'elle a pu le laisser pénétrer dans son intimité, comme nous venons de le voir, sans blesser les convenances, ces mêmes convenances lui interdisent d'aller lui porter, alors qu'il est peut-être en danger, ses consolations et ses soins. Mme de Rieux lui en fait l'observation et elle renonce à le faire.

Au sein des classes populaires, de la classe rurale surtout, les premiers rapports des futurs, leurs fiançailles étaient marqués par un symbolisme rudimentaire et célébrés par des réjouissances qui n'étaient pas restreintes à la famille. Dans la haute Provence on se faisait accompagner chez les parens de la jeune fille, pour faire sa demande, d'une personne de leur connaissance, de ce qu'on appelait, aux environs de Gap, « un chat de maraude. » Si l'on était bien accueilli, on revenait un soir huit jours après, on faisait sa cour tandis que l'intermédiaire réglait avec les parens les questions d'intérêt. Dans la soirée qui se prolongeait assez tard, on mange une bouillie, et la quantité de fromage râpé que la jeune fille y répand, est la mesure du degré de sympathie qu'elle éprouve. Si elle n'agrée pas la demande, elle glisse quelques grains d'avoine dans la poche du

soupirant. « Il a reçu l'avoine, » c'est dire d'un jeune homme qu'il a été refusé. Si celui-ci n'a pas l'air de comprendre, s'il ne se retire pas tout de suite, la cruelle tourne vers lui le bout non allumé d'un tison. Dans la petite vallée de Feurs (Basses-Alpes), les fiançailles précèdent le mariage de quinze jours. Les deux familles se réunissent vers minuit au domicile de la prétendue. De part et d'autre, on fait la demande, la future est conduite ensuite par son plus proche parent dans un appartement où elle est rejointe par le futur. Tous deux restent seuls un instant, puis viennent retrouver l'assemblée dont ils embrassent tous les membres en donnant à chacun le titre de parenté que le mariage va établir entre lui et eux. Ensuite, ils se fiancent en présence des assistans qui proclament aussitôt l'événement dont la nouvelle est accueillie au dehors par des détonations d'armes à feu. On n'aurait pas fini si l'on voulait relever les coutumes populaires qui se rattachaient aux préliminaires du mariage, et alors ce ne serait pas un chapitre d'histoire morale et sociale qu'on composerait, mais un répertoire de folk-lore.

Le concile de Trente n'avait pas fait de la publication des bans une condition essentielle de validité. L'Église en accordait même facilement la dispense partielle ou totale dans un intérêt dont l'ordinaire était juge. La législation et la jurisprudence civiles se montrèrent plus rigoureuses. L'ordonnance de 1579 considérait comme non valablement contractés les mariages qui n'avaient pas été précédés de cette publicité et prenait des précautions contre l'abus des dispenses. La déclaration du 26 novembre 1639 confirmait l'article 40 de l'ordonnance de Blois et par suite les empêchemens dirimans résultant du défaut de publicité et notamment de l'absence de bans. A ne considérer que la législation, nul doute par conséquent sur l'invalidité des mariages contractés sans publications. Mais, à côté de la législation, il y a la jurisprudence qui, selon qu'elle applique ou n'applique pas la première, lui assure une valeur pratique ou ne lui laisse qu'une valeur doctrinale. Or la jurisprudence présente des contradictions qui sont peut-être, il est vrai, plus apparentes que réelles, car elles semblent bien pouvoir s'expliquer par la diversité des espèces. Dans un manuel de droit canonique gallican qui est de 1621, Jean Chenu affirme que le défaut de bans est une cause de nullité et il se fonde, pour l'affirmer, sur de très nombreux arrêts. C'est aussi l'avis d'un

avocat qui, dans un factum, invoque la jurisprudence du parlement de Paris pour établir que l'omission des publications suffit, aussi bien que l'absence du prêtre propre et de témoins, pour empêcher la formation du nœud conjugal. Même constatation dans une lettre de l'évêque de Montpellier, Fenouillet, à La Vrillière écrite en 1637 : « ... De fait, écrit ce prélat, les parlemens déclarent maintenant partout nuls les mariages contractés avec le défaut des proclamations de bans et de la présence du curé. » Tout au plus pourrait-on dire, en s'en tenant aux termes mêmes de cette lettre, que la réunion de ces deux irrégularités est nécessaire pour motiver la nullité. En revanche, il ne manquait pas de praticiens pour soutenir à la barre que, la publication des bans n'étant qu'une forme extrinsèque et non essentielle du contrat, son omission ne pouvait en vicier la substance. Ce qui est vrai, c'est qu'en conformant leur jurisprudence à la législation civile qui, à la différence du concile de Trente, faisait des bans une condition résolutoire, les parlemens et les juridictions inférieures, à leur exemple, tenaient compte des circonstances dans un esprit favorable au mariage et à la légitimité des enfans.

A Châlons, les bans auraient été remplacés par le défilé à travers la ville du cortège nuptial la veille de la cérémonie religieuse. On aurait peine à croire, si cela ne nous était attesté par un témoin oculaire, que cette exhibition ait pu tenir lieu des annonces faites au prône, et le voyageur qui y avait assisté ne s'est probablement pas trompé en prévoyant qu'elle ne se perpétuerait pas longtemps.

Comment, en effet, se passer de la publicité de l'église, si l'on voulait prémunir l'union conjugale contre les causes de nullité qui en menaçaient la stabilité? Pour être insuffisant, ce moyen n'en était-il pas le meilleur? et, si l'Église avait de bonnes raisons pour en dispenser, pouvaient-elles l'être assez pour balancer un intérêt aussi capital? L'abus de ces dispenses augmenta beaucoup quand les curés s'ingérèrent d'en accorder eux-mêmes. Les synodes provinciaux durent maintenir aux évêques le droit exclusif de le faire. Avec un pareil laisser aller, il arrivait souvent, — et il pouvait arriver encore pis, — que les degrés prohibés ne fussent pas divulgués. Bien qu'ils eussent été réduits par le quatrième concile de Latran et le concile de Trente, les futurs eux-mêmes pouvaient les avoir ignorés et

avoir agi de bonne foi. Le doute n'empêchait même pas la cérémonie nuptiale de s'accomplir pourvu que les conjoints prissent l'engagement, si le soupçon était confirmé, d'obtenir une dispense en cour de Rome. Quelquefois l'officialité ordonnait la séparation jusqu'à ce que la dispense eût été accordée. Pour obtenir des lettres de dispense ou de validation, on pouvait aussi s'adresser au Roi. On ne s'en contentait pas toujours, on estimait aussi nécessaire de « réhabiliter » le mariage, c'est-à-dire de procéder à un nouveau. L'édit de Nantes rendait les degrés prohibés obligatoires pour les protestans.

Les annonces faites au prône avaient encore pour utilité d'empêcher la bigamie. Ce qui pouvait l'empêcher bien mieux encore, c'était le certificat de décès établissant la viduité de celui ou de celle qui voulait convoler. Il était délivré par le curé ou l'officier civil du domicile et le clergé paroissial devait en exiger la production avant de remplir son ministère, à moins d'avoir la certitude directe du décès. Les pénalités étaient, sans parler de la séparation qui mettait simplement fin au scandale, l'amende pécuniaire, l'amende honorable, le pilori, la hart et, spécialement pour les femmes, le fouet, la tonsure et l'internement dans un couvent.

Le moment était venu de dresser le contrat de mariage. Le notaire en donnait lecture au domicile de la fiancée, en présence des futurs et de leurs parens et amis. A défaut de contrat, les conjoints étaient soumis à celui de la coutume, « parce que la coutume est le contrat de ceux qui n'en font point. » Le régime légal qui suppléait aux volontés des parties était, nul ne l'ignore, pour les pays de droit coutumier, la communauté, pour les pays de droit écrit, le régime dotal. La communauté tacite comportait, à l'époque qui nous occupe, celle des meubles et conquêts, le droit pour le mari de disposer de la dot, la limitation de ses pouvoirs sur les propres à des actes d'administration, le douaire coutumier. Le régime dotal était caractérisé par l'inaliénabilité de la dot. Quant aux dispositions légales empruntées au droit romain pour protéger la faiblesse de la femme contre l'influence des tiers et surtout du mari et qui lui refusaient la capacité de s'obliger pour autrui, quant au sénatus-consulte Velléien et à l'authentique *Si qua mulier*, elles partaient du même esprit que l'inaliénabilité dotale, mais elles étaient tellement tombées en désuétude que la renonciation de l'intéressée était devenue dans

les actes une clause de style longtemps avant qu'elles fussent abrogées par la déclaration d'août 1606.

La liberté des conventions venait modifier le caractère systématique des deux régimes et ménager entre eux des compromis. De là des démentis donnés aux maximes qui semblaient le mieux en exprimer l'esprit. C'est ainsi que les dettes des futurs devaient, d'après la théorie juridique de ce régime, tomber dans la communauté. « Qui épouse le corps épouse les dettes, » disait un brocard. Or c'était une clause très fréquente que celle par laquelle les futurs, au contraire, s'exonéraient réciproquement des dettes dont ils étaient grevés au moment de contracter leur union. Il était dressé un inventaire des biens meubles respectifs qui étaient le gage des créanciers de chacun, ainsi qu'un état de ces créanciers et de leurs créances.

La composition de la dot était naturellement des plus variables. Dans la période où se renferme notre étude, elle était plus souvent mobilière qu'immobilière, et elle comprenait toujours des meubles meublans, un trousseau, une garde-robe dont faisaient partie une ou plusieurs robes nuptiales, des joyaux. Les parens qui la constituaient y ajoutaient parfois l'engagement de prendre à leur charge une partie des frais du banquet. Il y en avait de si modestes qu'on s'étonnerait qu'on ait eu recours à un notaire pour en dresser acte, si l'on ne savait que les notaires instrumentaient alors pour les plus minces intérêts. Comment, par exemple, parmi tant de contrats qui nous font pénétrer dans des intérieurs d'ouvriers et de paysans, ne pas lire avec une compassion mêlée d'un sourire celui d'un aveugle, Guill. Baranyer et de Marg. Pinaut, fille d'un cardeur peigneur de Bourges, qui apporte à la communauté universelle, dont l'un et l'autre adoptent le régime, 30 livres en argent, un lit garni et deux draps, quatre livres de vaisselle d'étain, un coffre et un rouet? La dot était versée le jour ou la veille des épousailles, rarement en une fois, mais, quand le versement n'était pas intégral, à charge d'intérêt. Le contrat stipulait quelquefois pour une partie de la dot qui sortait alors, comme on disait au Palais, nature de propre, un emploi en immeubles qui ne tombaient pas dans la communauté.

L'hypothèque légale qui, dans le droit écrit, protégeait la dot contre les risques de l'administration maritale, avait été adoptée, au XVIe siècle, par la jurisprudence des pays coutumiers

et était passée dans la communauté pour sauvegarder les propres de la femme.

Les contrats assuraient à la future des gains de survie : douaire, préciput, augment de dot, etc. Le douaire était la partie de la fortune du mari assignée par celui-ci ou par la coutume à la femme survivante, soit en usufruit, soit en pleine propriété. Suivant ces différens cas, on distinguait le douaire préfix ou conventionnel, le douaire coutumier, le douaire sans retour. Le futur constituait parfois en douaire à la future, sans en fixer le montant autrement que d'après la situation sociale de celle-ci et ses propres moyens et tant qu'elle demeurerait en viduité, le revenu nécessaire à son entretien. A Strasbourg, le douaire était de 200, 300 ou 400 florins en pleine propriété. En octobre 1582, Alex. Moreau, se mariant sous l'empire de la coutume de Poitou, assigne à sa future 800 écus de douaire viager. Dans le douaire était souvent comprise la jouissance de l'habitation commune avec son mobilier et ses dépendances. Le préciput donnait lieu à la reprise en nature ou par estimation des objets à l'usage personnel de la femme survivante, la chambre garnie (*estorée*), la garde-robe, les « bagues » et joyaux, les carrosses, les chevaux, soit qu'elle les eût apportés, soit qu'elle les tînt de son mari. Ce droit de reprise s'appelait en Auvergne gagne coutumière. L'augment de dot, l'osclage étaient aussi des droits de survie au profit de la femme. Ces avantages étaient considérés comme des libéralités compensatoires, comme des « récompenses » de la dot et ils provoquaient à leur tour une nouvelle libéralité de la femme, la donation à cause de noces. La coutume de Savoie, sous l'empire de laquelle l'augment de dot et la reprise des « bagues » étaient en vigueur, attribuait à celles-ci, quand elles provenaient du mari, une valeur de 10 pour 100 de la dot.

Les dons mutuels étaient admis, même par les coutumes qui interdisaient les donations entre époux. Ils étaient tellement entrés dans les mœurs qu'il nous paraît inutile d'en emprunter des exemples aux diverses régions coutumières.

Les contrats de mariage, les donations à cause de noces, les donations mutuelles s'occupaient de l'avenir des enfans déjà nés et même à naître. On n'y insérait pas seulement des libéralités en leur faveur, on n'y réglait pas seulement leurs intérêts successoraux, on décidait encore de leur carrière. Un jurisconsulte de

Carpentras ne donne sa fille au conseiller Simon de Tributiis qu'à la condition que les fils qui naîtront du mariage seront docteurs en droit, ajouteront à la considération professionnelle des deux familles. Le comte de Vailhac dispose, en se mariant, de la moitié de ses biens présens et à venir en faveur d'un des enfans mâles que lui donnera sa future. Un avocat de Dijon, Franç. Maleteste et sa femme, Marie Arniset, en faisant donation mutuelle au survivant d'entre eux de la propriété de leurs meubles et acquêts et de l'usufruit de leurs propres, imposent à ce survivant l'obligation d'observer, dans le partage de leurs biens, l'égalité entre leurs enfans, en réservant toutefois à leur fils Claude, avocat au Parlement, la maison de famille qu'ils habitent et qu'ils évaluent à la somme de 12000 livres, dont le réservataire fera rapport.

Parmi les dispositions du contrat, il faut mentionner celle qui accordait aux nouveaux mariés le droit de vivre chez les parens, au moins pendant un certain temps. C'est ce qu'on appelait les nourritures. Dans le Périgord, à la fin du XVIe siècle, le gendre qui n'avait pas reçu de dot en argent, venait prendre sa place et sa part héréditaire dans la communauté taisible ou « affrerement » qui unissait les frères dans l'exploitation et la jouissance du patrimoine paternel.

Nous avons signalé les bagues et la bourse dont le prétendant faisait hommage à la future à l'occasion de la demande et des fiançailles. La veille et le lendemain du mariage étaient marqués aussi par des cadeaux, des réunions, des fêtes où, plus encore que pour les fiançailles, le public se faisait une place qu'il aurait été bien difficile de lui refuser. Tous les contemporains sont d'accord pour censurer la prodigalité à laquelle on se laissait entraîner dans cette circonstance, et elle était poussée plus loin encore dans la classe pauvre que dans la classe riche. Les pauvres, nous dit le chanoine Dognon qui les connaissait bien, y consomment parfois en deux ou trois jours autant que la dot de la nouvelle épouse peut valoir. Toutes les familles rurales ne poussaient pas aussi loin l'imprévoyance et, pour la contenir, les autorités locales prenaient des arrêtés somptuaires. Dan. Martin, qui nous a laissé un tableau si précis de la vie strasbourgeoise au commencement du XVIIe siècle, nous indique ce que le prétendant doit faire, entre les fiançailles et le mariage, s'il veut se conformer aux convenances, pour constituer

la garde-robe de la future et la sienne et ordonner le repas. Il enverra le tailleur prendre chez le marchand d'étoffes de quoi l'habiller et de quoi faire à la fiancée une robe à collet, une jupe, un frison rouge, une robe de dessous. Il prendra aussi du velours dont le chaperonnier fera deux chaperons, l'un bordé de zibeline pour les dimanches, l'autre de martre pour tous les jours. Comme fourrures, il faudra deux pelliçons d'agneau bordés d'hermine et rehaussés de damas et de taffetas renforcé. On achètera ou on commandera à la lingère des coiffes de dentelle, des fraises, des collerettes, des « garde-robes » à la mode. On ira ensuite chez l'orfèvre pour y acheter la pointe de diamant qu'on passera au doigt de l'épousée dans la cérémonie nuptiale. La semaine qui la précède, on se procure les provisions pour le banquet, on charge un notaire d'aller, avec un parent, faire les invitations. A ces « semonneurs » il faut donner à déjeuner, à dîner et à souper. Le notaire recevra, en outre, un risdale et il en touchera un autre le jour de la cérémonie pour la peine de dresser et de lire la liste des conviés dans l'ordre où ils accompagneront les mariés. On croit surprendre dans la classe élevée, contre l'étalage de luxe dont les noces étaient l'occasion, une réaction de simplicité. Elle n'allait pas évidemment jusqu'au point où la poussa Henri-Aug. de Loménie, comte de Brienne, que le Père Senault loue d'avoir remplacé dans la corbeille les bijoux par un exemplaire des œuvres édifiantes du Père Louis de Grenade, mais on ne peut guère la méconnaître dans la façon dont Françoise de Chantal l'oppose aux élans de galante générosité de son futur gendre, le comte de Toulongeon. Sainte Chantal ne voudrait pas que sa fille acceptât des pierreries, on n'en porte plus à la Cour, on laisse cela aux femmes de la ville. Mais le comte se pique de bien faire les choses. Il demande qu'au moins on lui permette d'offrir, pour commencer, des perles, des pendans d'oreilles et un médaillon peint enrichi de diamans, seule parure que les dames portent maintenant au corsage. Il veut qu'on lui envoie un canevas, c'est-à-dire un patron pour faire faire des costumes, Franç. de Chantal écrit à sa fille qu'il ne serait pas raisonnable d'en faire plus d'un. Tout au plus pourrait-elle se charger d'en commander elle-même, en partie aux frais du comte, qui fussent à la mode et se porteraient un peu dans toutes les circonstances. Elle se montre même tout à fait contraire à l'idée de faire une

robe de noces, dans la noblesse, et à la Cour, on ne s'en soucie plus.

Si, à Strasbourg, les invitations étaient portées par des messagers, il semble bien qu'elles étaient aussi faites ailleurs par des billets de faire part. Ne faut-il pas reconnaître des invitations de ce genre dans l'*Avis pour parvenir au mariage* qui fut rédigé, le 18 janvier 1588, au nom des parens et amis des deux familles par les père et mère de Madeleine de Vendômois au moment où elle allait devenir la femme de Racan?

Le concile de Trente exhorte les futurs à se confesser et à communier trois jours avant la bénédiction nuptiale ou au moins avant la consommation du mariage. Cette prescription, adoptée par les synodes provinciaux et les rituels, fut généralement respectée, avec cette variante que, dans certains diocèses, dans celui de saint François de Sales, par exemple, la communion était administrée à la messe nuptiale. Le règlement notifié par Jacques Olier à ses paroissiens en 1642, sous le titre d'*Avertissement aux paroissiens de Saint-Sulpice qui désirent se marier*, montre combien il y en avait parmi eux qui ne se présentaient pas avec les dispositions religieuses requises. Il est vrai que cette vaste paroisse, que le saint prêtre réussit à réformer et à moraliser, était l'asile de ce que la capitale avait de pire et que l'ignorance y devait dépasser ce qu'elle était ailleurs. En même temps qu'il statuait sur tout ce qui peut assurer la régularité de l'union matrimoniale, ce règlement exigeait des fidèles un certificat de confession et de communion et les soumettait à un examen élémentaire de catéchisme.

L'Église défendait de donner la bénédiction nuptiale avant quatre heures du matin et après-midi, mais elle ne réussissait pas absolument à faire prévaloir cette règle. Cette bénédiction était donnée plus souvent avant la messe qu'après et généralement devant le grand portail. Elle n'était pas indispensable à la validité. C'est ainsi que, pour régulariser une union clandestine et légitimer les enfans qui en étaient issus, l'évêque de Saintes commit le curé de Sablonceaux à recevoir le consentement mutuel des parties dans une chambre, en présence de quelques témoins, sans publications et sans donner cette bénédiction.

La dation des corps était, au contraire, une partie essentielle du mariage, ou plutôt elle était le mariage lui-même, puisqu'elle consistait dans l'abandon réciproque de leurs personnes que se

faisaient les conjoints. La formule du rituel métropolitain d'Aix de 1577 exprime bien la portée de cet échange. « Je N. donne mon corps à vous N. pour loyal mari et pour loyal époux. — Et je le reçois. — Je N. donne mon corps à vous pour loyale femme et pour loyale épouse. — Je le reçois. » Si la dation des corps accompagne quelquefois les fiançailles, si elle est même, dans un texte, identifiée avec elles et si, comme elles, elle n'a pas toujours lieu à l'église, mais aussi dans la maison nuptiale, c'est qu'il s'agit, sous leur nom, d'un véritable mariage par paroles de présent auquel il ne manque, pour acquérir toute sa vertu sacramentelle, que d'être fait devant le ministre de la religion. Les paroles solennelles par lesquelles s'accomplissait la conjonction des corps et des âmes se rapportaient à deux conceptions différentes. D'après l'une, c'était le prêtre qui opérait cette conjonction : *Ego vos in matrimonium conjungo*. D'après l'autre, c'était, comme on vient de le voir dans le rituel d'Aix, les conjoints eux-mêmes : *Ego te in meam accipio. — Ego te accipio in meum*. Ces formules n'avaient encore rien de rigoureux, et le concile de Trente qui donne la première reconnaît la légitimité de celles qui en différaient et qui avaient été adoptées par les divers rituels. Nous avons, par exemple, sous les yeux un acte de 1615 où le conjoint est seul à parler, où la future ne lui donne pas la réplique : « Moi Pierre Grantet je te prends, Toussainte Chavanon, pour femme, avec cet anneau et cette charte dans les conditions que Dieu a dites, que saint Paul a écrites, que confirme la loi romaine, — nous sommes en Forez, en pays de droit écrit, — et je te confie toutes mes aumônes (*committo sive commendo omnes elemosinas meas*), c'est-à-dire : je te fais la dispensatrice de mes œuvres de charité. »

La transcription sur le registre paroissial ne s'opérait pas avec une grande régularité. Tantôt elle était omise, plus souvent elle n'était pas suivie de la signature des contractans et des témoins. Rigoureusement, celle du curé était suffisante.

La bénédiction du lit nuptial en présence de la famille et des invités suivait la noce de près. Cette cérémonie ne pouvait être célébrée dans la soirée, de crainte des scandales que l'heure tardive était de nature à favoriser. Elle n'était pas pratiquée partout.

Le clergé avait, on l'a vu, beaucoup à faire pour sauvegarder la dignité et la sainteté de l'union conjugale, et sa tâche devenait

plus difficile à mesure qu'approchait le moment où les époux devaient user des droits que le sacrement leur avait donnés. On se rappelle qu'à Foix les fiancés se considéraient comme mariés et se traitaient comme tels. C'était pour éviter une précipitation du même genre que le curé de Saint-Macaire estimait nécessaire, comme il le remarque dans son registre paroissial, de dire la messe aussitôt après la bénédiction nuptiale. La même crainte avait eu sa part dans la défense de la donner la nuit. L'idéal auquel l'Église cherchait à ramener l'acte constitutif de la famille ne pouvait faire disparaître le terre à terre qui en est inséparable, et le prosaïsme gouailleur, la gaieté robuste des classes bourgeoise et populaire prenait sa revanche dans la façon dont elles s'associaient à un bonheur essentiellement domestique et intime.

C'était d'abord dans le repas que se donnaient carrière la prodigalité de l'amphitryon et la bonne humeur avinée des convives. Il était suivi de danses où la décence n'était pas toujours respectée et qui duraient jusqu'au souper. La mariée n'y pouvait refuser aucune invitation, et cependant la maison était ouverte à tout le monde. A tous ces inconnus la jeune femme devait donner la main et même, comme en Bretagne, prêter ses lèvres. Au souper toujours bruyant et confus succédaient de nouveau la danse, puis des libations. C'est tout au plus si après minuit les époux pouvaient aller se coucher. Mais ce n'était pas pour goûter le repos. A peine étaient-ils au lit que la chambre était bruyamment envahie de gens qui échangeaient des propos obscènes, et que recommençait la licence de la veille. Dans certaines régions, ces saturnales se prolongeaient pendant trois jours. Ajoutons qu'elles commençaient avant même que les époux fussent revenus de l'église. A l'église même, quand ils y entraient, le futur était bourré de coups de poing, pendant la cérémonie les assistans faisaient assaut de gestes et de propos grossiers. Cette description est empruntée à Erasme et l'on aimerait à croire qu'elle ne convenait plus, au moins sans certaines atténuations, à l'époque qui nous occupe. Il faut observer pourtant que les agitations publiques qui ont désolé notre pays, depuis qu'elle a été écrite, n'avaient pas été de nature à diminuer cette licence. Pendant la mission qu'il prêcha à Grenoble en 1600 et 1601, le P. Coton entreprit d'arracher la classe populaire à l'habitude des réjouissances indécentes dont les mariages étaient

le prétexte et il réussit surtout à diminuer le scandale en les empêchant d'affronter le grand jour. La tenue des assistans à la cérémonie nuptiale n'était pas toujours beaucoup plus décente qu'au temps d'Erasme, car le concile de Narbonne était, en 1609, obligé d'interdire les rires, le bruit et les autres inconvenances qui profanaient cette cérémonie. En Roussillon, la chambre nuptiale se remplissait, au milieu de la nuit de noces, d'une turbulente jeunesse qui venait y faire réveillonner les nouveaux époux et y réveillonner avec eux, et dont l'ébriété ne ménageait ni les oreilles de la jeune femme, ni la vaisselle et le mobilier du ménage. Le curé de Camalas, qui nous révèle cet usage dans son livre de raison, déplore en son dialecte *que no son las matrimonis destos temps com las de Tobias ab Sara,* mais il se félicite que du moins il n'y ait pas dans sa paroisse entre les futurs et entre les assistans l'abus de baisers qui signale ailleurs les mariages. Ce n'était pas, au contraire, les baisers qui faisaient défaut à Châlons. Là était établi devant l'autel un cabinet de verdure où les futurs s'agenouillaient et, avec toute la décence requise, en échangeaient plusieurs. A certains momens de la solennité, le futur redoublait les siens. Personne ne s'en scandalisait. Au contraire, l'omission de ces démonstrations de chaste tendresse aurait été considérée par tout le monde comme un mauvais présage. La cérémonie terminée, tous les hommes du côté du marié allaient baiser la mariée et le marié faisait la même chose pour toutes les femmes du côté de l'épousée. La noce sortie de l'église, il était permis à tout honnête bourgeois de la ville de s'approcher de la mariée et de la baiser respectueusement. On voit par cet exemple que le clergé ménageait chez les fidèles certaines habitudes dont un rigorisme sans discernement aurait pu s'alarmer. Il s'associait même aux réjouissances populaires. Aux noces du pays basque, c'était le curé qui menait le branle. L'Église ne se montrait pas pour cela moins sévère, quand il le fallait, que certaines municipalités qui interdisaient « comme insolens et immodestes » les branles, les mascarades et les autres réjouissances, quand elles mettaient en péril la moralité ou la dignité du mariage.

Le clergé avait encore à lutter contre les superstitions qui s'y rattachaient. Certains jours étaient considérés comme néfastes. Le mois de mai était l'objet du même préjugé et il fallait que ce préjugé eût pénétré chez les personnes les mieux élevées

pour que sainte Chantal eût à le combattre chez sa fille. Garder les souliers avec lesquels on s'est marié, les treize deniers des arrhes reçues par la femme, c'était s'assurer des chances de faire bon ménage. Mais faut-il ranger parmi les superstitions le prix attaché à ces premières reliques de la religion domestique? Il ne faut pas y ranger non plus ces rites locaux tout imprégnés de poésie archaïque et rustique qui symbolisent ou le rapt, ou l'achat de l'épouse, ou la fondation d'un nouveau foyer, ou les vertus dont la nouvelle ménagère fera profiter celui-ci. C'était bel et bien, au contraire, une superstition que la croyance qui prêtait à l'animosité d'un rival, d'un ennemi, ou simplement à la malignité d'un mauvais plaisant, le pouvoir d'empêcher par le nouement d'aiguillettes la consommation du mariage. Pour que le maléfice réussît, il fallait serrer une aiguillette, c'est-à-dire un de ces cordons ferrés qui attachaient le haut-de-chausse au pourpoint, au moment où, en donnant la bénédiction nuptiale, le prêtre prononce le mot *Sara*. Cette croyance était partagée par les tribunaux, par le clergé. C'est elle qui explique tant d'unions nocturnes. On se figurait que le maléfice était conjuré par les ombres de la nuit, toujours si favorable pourtant aux sortilèges. Ceux qui étaient accusés de « ligatures » avaient affaire à la justice. En 1591, Fremy du Coyet est condamné, de ce chef, à la torture, au bannissement et à une amende de vingt écus. L'Église les excommuniait et elle avait, pour écarter ce remora du bonheur conjugal, une oraison qui était prononcée sur les nouveaux époux. Elle condamnait les recettes que le charlatanisme avait inventées pour en préserver et elle y opposait, comme le seul moyen efficace, l'approche préalable du sacrement eucharistique.

Nous voici arrivé au lendemain du mariage. La vie conjugale va commencer. Si nous nous bornons aujourd'hui à faire assister le lecteur à la formation du nœud qui la rend possible, ce ne sera pas sortir de notre sujet que de dire comment se desserrait ce nœud indissoluble et ce que devenait, au moment de sa rupture par la mort, la femme survivante.

En principe, c'est à la juridiction ecclésiastique, c'est aux officialités qu'il appartenait de prononcer la séparation de corps. En fait, celui des conjoints qui voulait l'obtenir, pouvait s'adresser aussi à la juridiction civile. Quand ils étaient d'accord, ils y procédaient même à l'amiable devant un notaire qui dressait

acte du règlement d'intérêts auquel elle donnait lieu. Mais ni la juridiction ecclésiastique, ni la juridiction civile ne se désintéressaient du rétablissement de la bonne harmonie entre les époux. La séparation n'était prononcée qu'après une tentative de conciliation. Le conjoint qui quittait le domicile conjugal, même quand il avait de bonnes raisons pour cela, quand, par exemple, c'était une femme victime des mauvais traitemens de son mari, était privé des sacremens, dénoncé au prône, condamné à reprendre la vie commune. Avant tout il faut éviter le scandale et, pour l'éviter, prendre patience, savoir souffrir un peu ; c'est le point de vue social qui domine ici comme toujours aux dépens de l'intérêt individuel. Aussi quand la femme de Guill. Naufle, maltraitée par son mari, abandonne avec ses hardes le domicile conjugal pour se réfugier à l'hôpital d'Arans, elle a contre elle l'autorité civile et l'autorité religieuse. Le conseil de ville la fait expulser de l'hôpital, un échevin est commis pour réconcilier les époux et, le 29 mai 1618, la pauvre femme est condamnée par l'official à affronter de nouveau la brutalité de son mari. Le plus souvent la séparation n'est prononcée que pour un temps limité ou, si ce temps n'est pas déterminé, jusqu'au moment où Dieu ramènera la bonne intelligence. A cet espoir les jugemens joignent la prescription de respecter la fidélité conjugale. La séparation de corps entraînait la séparation de biens. Celle-ci, mettant la femme à l'abri des poursuites des créanciers du mari, intéressait les tiers. Aussi était-elle soumise à la publicité.

La mort du mari créait à la veuve une situation légale particulière. Il dépend d'elle d'avouer la mémoire et la gestion du défunt ou de les répudier. Accepte-t-elle la communauté, elle hérite de la moitié de l'actif et du passif sans pouvoir être pourtant engagée pour le second, — c'est ce qu'on appelle le bénéfice d'émolument, — au delà du premier. Renonce-t-elle, au contraire, à la communauté, elle déclare son intention en justice ou par-devant notaire et dépose sur la fosse du cimetière la ceinture, la bourse et les clefs qui sont les symboles de son autorité domestique, puis elle fait dresser par un notaire un inventaire contradictoire de l'actif. Aux reprises qu'elle exerce, propres, droits de survie, objets à son usage personnel, il faut ajouter les habits de deuil dont les frais sont pris sur la communauté. Elle perdait son droit au deuil aussi bien que ses droits

de survie si elle se remariait ou si elle avait un enfant dans l'« an vidual. » Dans les frais de deuil dont elle était indemnisée étaient compris les frais funéraires, et une provision alimentaire s'y ajoutait parfois. Les veuves portaient le grand deuil qui durait un an, en noir ou en blanc ; dans les vêtemens de dessous le gris, le tanné, le violet, le bleu étaient admis. Pour le demi-deuil on se permit un peu plus tard toutes les couleurs, sauf le vert. Ce fut la duchesse d'Aiguillon qui, par son exemple, autorisa cette liberté.

La conclusion des pages qui précèdent nous paraît pouvoir être présentée en quelques mots. Ayant renoncé, pour alléger sa marche, à plus d'un trait local qui y aurait répandu davantage le mouvement complexe et confus de la vie, l'esquisse qu'on vient de lire n'aura pas été inutile si elle laisse dans l'esprit l'impression très nette de quelques vérités historiques. Entre la pacification du royaume (1598) et la Fronde (1648), la théorie légale du mariage achève de se fixer, et une distinction entre le contrat et le sacrement s'y introduit dont l'avenir révélera la portée. La licence des mœurs et l'empire de la tradition canonique tiennent encore en échec le triomphe de cette théorie. Dans la façon dont les usages et les bienséances règlent le prélude et l'accomplissement de l'union conjugale on reconnaît la bonne humeur intempérante, la galanterie romanesque, l'étalage de vanité, les préoccupations positives que nous retrouverons dans les divers domaines de la vie sociale pendant la première moitié du XVIIe siècle.

G. Fagniez.

BISMARCK ET L'ÉPISCOPAT

LA PERSÉCUTION

(1873-1878)

III[1]

L'ANNÉE 1874

Le 10 janvier 1874, un nouveau Reichstag allait être nommé. Les questions d'Église dominaient la campagne électorale. La persécution, comme souvent il advient, avait grandi l'importance du fait religieux. Un chancelier qui croyait au Christ, mais qui faisait expier aux prêtres sa rage contre le Centre; des protestans croyans qui détestaient les Jésuites et demeuraient d'ailleurs attachés à l'idée du règne de Dieu; des protestans incroyans auxquels toute orthodoxie déplaisait et qui trouvaient commode de rendre un dernier hommage à leur Église en dénonçant la confession rivale; enfin des sceptiques ou des athées qui voulaient expulser Dieu de l'État : telle était la coalition, vaste mais incohérente, contre laquelle se dressait, sans jamais s'y briser, la résistance catholique. L'ardeur de la lutte, l'exaltation de la presse accroissaient, dans cette coalition, la puissance et l'audace des élémens avancés : c'est eux qui avaient trouvé le nom de *Culturkampf*, outrage implicite pour la vieille civilisation chrétienne; c'est eux qui se plaisaient à représenter l'Allemagne, cette Allemagne fraîchement issue de la vieille Prusse

(1) Voyez la *Revue* des 1er octobre et 1er novembre 1910.

conservatrice, comme chargée de conduire, au nom de l'humanité, le grand combat pour la pensée libre. Bismarck, à son tour, se laissait entraîner par ces chants de guerre : il en amendait un peu les paroles, introduisait çà et là le nom de Dieu, qui s'y trouvait comme dépaysé; mais d'être le stratège d'une belle lutte spirituelle, cela finissait par caresser son orgueil. « Ce sera la tâche de notre État et de notre peuple, lisait-on dans l'un des organes du chancelier, de frayer la route au rayon de lumière de la vie intellectuelle moderne. »

Cette idée, chez Bismarck, prenait tout de suite une forme politique et réclamait certaines sanctions diplomatiques. Au nom des victoires d'hier et d'avant-hier, il prétendait faire régner sur les autres nations les maximes qui poussaient et guidaient l'Allemagne dans les batailles d'aujourd'hui; il aspirait, suivant les expressions assez maniérées de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, à transformer en « lien de parenté spirituelle entre les peuples les chaînes que la hiérarchie voulait faire peser sur le monde. » L'idée du *Culturkampf* gouvernait ainsi la politique extérieure, comme la politique intérieure. L'Allemagne avait une ennemie, Rome. Malheur aux catholiques de l'Empire s'ils ne se comportaient pas en bons sujets; malheur aux autres peuples, s'ils ne se comportaient pas en bons parens.

I

« Les élections au *Reichstag*, lisait-on dans une brochure propagée par le Centre, doivent prendre le caractère d'un grand plébiscite du peuple catholique pour sa foi et pour son Église, d'une protestation violente contre le système actuel de politique ecclésiastique. Nous pouvons devenir une minorité avec laquelle tout gouvernement devra compter. » Inversement, avec l'ascendant d'une feuille officielle, la *Correspondance provinciale* affirmait : « Ce qui domine les élections, c'est le conflit entre l'esprit national allemand et les aspirations ultramontaines hostiles à l'Empire. Ici les Guelfes, là les Gibelins. »

Mais la *Correspondance* ajoutait que, si la majorité anti-ultramontaine renfermait des élémens hostiles aux projets militaires du gouvernement, ce serait un grand péril. Bismarck voulait un Parlement qui d'une part, bon gré mal gré, domptât les évêques, et qui, d'autre part, lui accordât sans délai, pour un temps

indéfini, un effectif annuel de 401 659 soldats. Ces deux préoccupations paraissaient d'ordre assez divers, mais elles s'entremêlaient dans l'esprit de Bismarck, et le double désir de séparer du Centre certains catholiques et de gagner aux aspirations du militarisme certains nationaux-libéraux l'amena, dans la semaine qui précéda les élections, à faire surgir des nuages sur la frontière de France. La France, parce que catholique, allait acculer l'Allemagne à la guerre ; tel était le murmure que savamment on répandait, pour que les électeurs donnassent leur vote aux nationaux-libéraux et pour que les nationaux-libéraux, ensuite, donnassent au chancelier des soldats.

La presse allemande était maintenue dans un état de fièvre, et le 9 janvier, à la veille même du scrutin, un accès se déclara. Les « Gibelins, » qui le lendemain allaient voter et faire voter pour Bismarck, étaient mis en allégresse par une révélation soudaine. Les dépêches résumaient et la *Gazette de Cologne* publiait certain papier qu'avait expédié d'urgence le premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne auprès du Quirinal. C'était une bulle secrète : avec une correcte gravité, elle prévoyait et réglait les conditions du futur conclave; elle était signée Pie IX. On y trouva l'indice que l'élection du prochain Pape serait une sorte de coup d'État contre l'Allemagne, machiné par le Vatican et par la France : Pie IX apparut comme l'ennemi national, qui concertait à l'avance cette intrigue d'outre-tombe, et qui ne cesserait jamais d'offenser l'Allemagne, même lorsqu'il aurait cessé de vivre. Comme on avait joué de sa lettre à Guillaume avant les élections au *Landtag*, ainsi joua-t-on de cette bulle pour desservir les candidatures catholiques qui frappaient à la porte du *Reichstag*. Il semblait que désormais ce fût une habitude électorale du gouvernement, d'exploiter contre le Centre, en vue d'une manœuvre de la dernière heure, quelque document pontifical, et de traîner le nom du Pape dans les polémiques collées sur les murailles. Mais, cette fois, le document était faux; avec une ancienne bulle de Pie VI, un mystificateur besogneux l'avait fabriqué. Le savant canoniste Hilgenfeld, qui dans la *Gazette nationale* en donnait le commentaire, était si occupé d'espionner dans cette bulle les intentions malignes du Pape, qu'il n'avait pas entrevu les grossiers artifices du faussaire. Le pauvre professeur fut la plus éclatante victime de cette intrigue; quant à la fraction du Centre, elle n'en subit aucun préjudice.

Les élections du 10 janvier, tout au contraire, furent pour elle un triomphe. Elle fit réussir 92 de ses candidats. Le *Reichstag*, comme la Chambre prussienne, vit s'éclipser le vieux parti conservateur : il n'y avait plus que 17 députés qui arborassent encore ce nom. Le Centre et les nationaux-libéraux, au *Reichstag* et au *Landtag*, devenaient les deux forces décisives, et ce qui frappa l'Allemagne, c'est que la Bavière, surtout, contribuait au progrès numérique du Centre. Dans le combat contre Rome, unitaires et vieux-catholiques avaient fixé au royaume des Wittelsbach une place d'avant-garde ; il ripostait en expédiant au *Reichstag*, sur 47 députés, 34 défenseurs de l'Église.

II

Bismarck était mécontent : il voyait dans les progrès des « ultramontains, » en même temps qu'un défi pour les lois ecclésiastiques, un obstacle aux projets militaires. De vive force il fallait emporter pour ces projets le suffrage des nationaux-libéraux. Il allait donc viser, derrière les évêques français, la catholique France, s'abandonner à ces excitations à demi sincères, à demi factices, dont il était à la fois l'esclave et le maître, et affoler les imaginations, la sienne tout d'abord, avec le cauchemar d'une nouvelle mêlée sanglante, possible et peut-être prochaine, entre l'« ultramontanisme » des Français et la « pensée libre » des Germains.

Dès le 13 janvier, il priait Gontaut de venir le voir et réclamait de la France, contre certains mandemens épiscopaux qui visaient l'Allemagne, un acte explicite. Il lui parlait de la guerre sans merci que le Pape, partout, avait déclarée aux droits de l'État ; de la croisade épiscopale qui, sur un mot d'ordre de Rome, s'organisait en tous pays contre l'Allemagne ; de ces évêques que jadis il aurait comparés aux sénateurs romains sous la République, et qui, aujourd'hui « déchus au rang de sénateurs romains sous l'Empire, subissaient en tout la volonté du Pape. » « Les attaques qui nous viennent de France, insistait-il, ont une gravité exceptionnelle parce qu'elles agissent sur des sentimens mal éteints, et parce qu'elles sont un encouragement à des résistances dont nous voulons avoir raison à tout prix. » Bismarck avait lu dans un journal de Bavière que la victoire du parti clérical en France fortifierait à Munich l'opposi-

tion catholique ; ce qu'il savait, lui, et ce qu'il ajoutait, c'est que cette victoire lancerait inévitablement la France dans une guerre contre l'Allemagne ; car l'Empire ne voulait pas se laisser prévenir, et l'on n'attendrait pas que la France eût achevé les préparatifs. Le chancelier, ce jour-là, ne jouait pas à la colère ; il était calme, nuancé même, mais d'autant plus imposant ; rarement Gontaut avait trouvé chez lui une aussi courtoise sérénité. « Je ne vois là du reste, continuait Bismarck, qu'un premier avertissement qui peut être utile pour les deux. » A titre de conclusion, il insinuait que le gouvernement de Paris devait châtier les évêques par un appel comme d'abus, ou bien que lui, Bismarck, au nom de Guillaume, pourrait peut-être les poursuivre devant les tribunaux français pour offense contre un souverain étranger. Gontaut discuta, montra les inconvéniens des deux procédés, et surtout du retentissement qu'ils auraient, essaya d'établir que l'action politique des évêques était restreinte. Bismarck le nia ; et la conversation s'égara sur la visite de Ledochowski à Versailles en novembre 1870, sur les manèges qu'avait alors concertés le chancelier pour faire agir en faveur de la paix les prélats français. Bismarck avait échoué, et ne leur avait pas encore pardonné. Gontaut, fort habilement, tira de ce souvenir même un argument : puisque en 1870 les évêques de France, malgré les désirs de Pie IX, n'avaient pas osé parler pour la paix, cela prouvait que l'infaillibité ne les astreignait pas à cette subordination absolue dont tout à l'heure se plaignait le chancelier. « Vous n'êtes pas aussi bon catholique que je pensais, » répliqua Bismarck en souriant ; et il se piqua d'avoir fait récemment beaucoup de théologie. Il protesta du reste, très longuement, qu'il n'avait pas envie d'une guerre ; mais, revenant à ses conclusions, il redemandait un châtiment, tout au moins contre l'évêque Plantier, de Nîmes. Au début de l'entretien, il avait visé plusieurs évêques ; à la fin, Plantier seul était désigné ; et des esquisses de sommations réclamaient contre lui des gestes de rigueur.

Mais des gestes, c'était trop déjà : le duc Decazes ne pouvait ni ne voulait les faire sur un ordre étranger. La majorité parlementaire représentait, tout à fois, les aspirations de la France au relèvement et les susceptibilités religieuses du pays ; elle n'aurait pas admis que l'évêque Plantier fût déféré au Conseil d'État. Hors de la majorité même, des patriotes passionnés

auraient pu se lever et dire que par ces lèvres véhémentes de quelques évêques, plus soucieux de la liberté divine que de l'humaine prudence, la France, tout à l'heure accablée par l'envahisseur, prenait conscience de respirer à nouveau ; qu'impatiente peut-être de crier elle-même à Bismarck certaines vérités, elle écoutait sans déplaisir les audaces impunies du Verbe spirituel ; et que cet amour du risque, cette soif d'aventureuse revanche, dont se laissaient tenter alors les âmes des Français vaincus, pouvait trouver un attrait et un premier soulagement dans ces paroles de prélats, légitimement inquiétantes pour la pondération des diplomates. Aussi le duc Decazes jugeait-il impossible un appel comme d'abus ; si Bismarck voulait poursuivre, on atténuerait l'éclat en faisant condamner Plantier à l'amende, par défaut, et sans aucun apparat d'éloquence ; assurément Plantier s'y prêterait, et l'évêque de Nîmes, en effet, avec une « patriotique modération » dont témoignait plus tard le ministre Larcy, déclarait au maréchal de Mac Mahon qu'en pareille occurrence il renoncerait à se défendre. Mais Decazes espérait gagner du temps, et traverser ainsi le défilé. « Le chancelier, écrivait-il à Gontaut, prétend nous entraîner de force à le suivre dans sa croisade contre l'Église ; nous ne discutons pas, nous restons en place. »

Bismarck était pressé ; le 15 janvier, pour intimider la France, il écrivait aux représentans de l'Allemagne à l'étranger que, tout désireux qu'il fût de la paix, il voulait lui-même, s'il sentait la guerre inévitable, en choisir le moment ; que la France deviendrait l'ennemie jurée de l'Allemagne du jour où elle s'identifierait avec la Rome papale, antagoniste de l'Empire ; qu'une France soumise à la théocratie était inconciliable avec la tranquillité du monde, et qu'en rompant avec l'ultramontanisme, la France fournirait la plus sûre garantie pour la paix de l'Europe. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le 16 janvier, développait les mêmes aphorismes ; ils résonnaient comme un ultimatum ; à Paris, la Bourse s'émouvait. Et voici que, le 18, paraissait au journal *l'Univers* un mandement de l'évêque Dabert, de Périgueux, où Bismarck encore pourrait trouver prétexte à chicane ; d'autres articles, dans le même numéro, ne ménageaient pas à l'Allemagne les vivacités. Decazes, immédiatement, suspendit le journal pour deux mois : il espérait que Gontaut pourrait, en annonçant à Bismarck cette décision, déterminer le

chancelier à ne pas poursuivre Plantier. Les propos que Decazes deux jours après tint à la tribune au sujet des relations diplomatiques entre la France et l'Italie, et la fin de non recevoir qu'opposa tout de suite l'Assemblée nationale à toute interpellation sur un tel sujet, paraissaient de nature aussi à rassurer l'Allemagne. C'étaient là des actes publics; ils engageaient la majorité : ils coupaient court à certains bruits qui avaient pris leur origine en France même, et qui accusaient la France du 24 mai de préparer, sur l'ordre des évêques, une prochaine expédition de Rome et un nouvel incendie de l'Europe.

Mais Bismarck voulait-il être rassuré? Le 21, Bülow revoyait Gontaut pendant de longs instans, et Bülow répétait : Il nous faut autre chose, une autre preuve que la France ne veut pas la guerre. Gontaut commençait à craindre que Bismarck n'exigeât bientôt, brutalement, une déclaration d'abus contre l'évêque Plantier. Subitement, quatre jours plus tard, l'atmosphère se rassérénait; le marquis de Sayve, premier secrétaire de notre ambassade à Berlin, recevait de Bülow l'assurance que Bismarck était très satisfait de la suppression de *l'Univers* et du discours prononcé par Decazes; quant à l'appel comme d'abus et aux autres moyens de poursuite que ménageait la loi française, Bülow lui disait simplement qu'il les faisait étudier et qu'on en parlerait plus tard. « Je suis porté à croire, télégraphiait Gontaut à Paris, que la question est en voie d'apaisement. » En fait, l'incident était clos.

C'est que, de toutes parts en Europe, — le comte de Gontaut-Biron et le duc Decazes en recueillirent bientôt les indices, — la politique bismarckienne commençait d'éveiller un mécontentement et de provoquer des réserves. « Bismarck, disait à Gontaut le prince Gortchakoff, ne peut vous faire la guerre, en ayant contre lui l'opinion morale de toute l'Europe, et il l'aurait. » L'Europe sentait chez Bismarck, comme le notait le duc Decazes après une conversation avec le prince Orloff, « un parti pris passionné de n'envisager les questions qu'au point de vue du cléricalisme, devenu sa préoccupation exclusive et presque maladive; » et l'Europe, attentive naguère à la parole du chancelier lorsqu'il évoquait le spectre du « cléricalisme français, » se dérobait, finalement, à la tyrannie d'un tel parti pris. Sans demander l'aide d'aucune puissance, l'admirable diplomatie du ministère français avait su, d'une façon prudente et digne, faire

échouer cette audacieuse tentative d'un *Culturkampf* international. L'Europe désormais était en éveil contre le renouvellement de semblables manèges.

Au demeurant, la presse bismarckienne continua de propager les insinuations auxquelles les chancelleries européennes étaient désormais rétives; et l'on tenta même, en Bavière, dans un manuel technique destiné aux militaires, d'enseigner aux réservistes ce qu'on ne pouvait plus faire croire aux hommes d'État. Le colonel Othon de Parseval, rédacteur du manuel, prodiguait les bons conseils aux hommes qui rentraient dans leurs foyers, et les mettait en garde contre deux internationales, la noire et la rouge. « L'internationale noire, » continuait ce curieux catéchiste, veut renverser l'empire germanique et établir à sa place la domination des prêtres romains : c'est à quoi les Français doivent concourir. »

Soucieux avant tout de la lutte contre Pie IX et contre les évêques, Bismarck interprétait, ou peu s'en fallait, comme un acte d'hostilité permanente de la part de la France, l'existence à Paris d'un cabinet et d'une majorité parlementaire dont la politique religieuse était toute différente de la sienne. Bismarck ne voulait, en France, ni le Comte de Chambord, parce que clérical, ni les Bonapartes, parce qu'il accusait l'Impératrice de cléricalisme ; les journaux libéraux sur lesquels il avait prise, ceux de la Bavière surtout, mettaient une coquetterie visible à noter avec allégresse tous les faits, petits ou grands, qui laissaient prévoir, en France, l'ascension des partis avancés. « Ce qu'il faut à l'Allemagne, écrivait Lefebvre de Béhaine, qui lisait assidûment cette presse, c'est le triomphe du radicalisme, parce que tout ce qui n'est pas cela paraît entaché d'esprit clérical, et de l'ensemble d'idées à l'écrasement desquelles se sont voués tous les héros du *Culturkampf*. »

Étranges vicissitudes des partis! A la fin de 1870, Gambetta et ses amis avaient représenté la patrie : Bismarck à ce titre les avait haïs; il leur avait reproché de prolonger la guerre; et Bismarck, à cette date, aurait souhaité de s'appuyer, contre eux, sur les évêques de France. Mais il semblait que pour l'instant sa hantise momentanée de la question religieuse eût lentement fait taire tous ses griefs de jadis ; il semblait qu'il pardonnât à ces patriotes de gauche d'avoir fait se lever, derrière la France vaincue à Sedan, une autre France inconnue de

lui; qu'il se souciât plutôt de leur *credo* philosophique que de leur passé; et qu'à titre d'ennemis du cléricalisme, il les amnistiât. Ses armées avaient mis un terme à l'occupation matérielle de notre territoire, mais on eût dit qu'il rêvait une sorte d'occupation morale, au cours de laquelle notre attitude à l'endroit de Rome se réglerait sur la sienne. Du moins Challemel-Lacour sembla-t-il le croire lorsqu'en attaquant à la tribune le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur il évoqua l'image des périls extérieurs qui succéderaient peut-être à cette nouvelle affirmation catholique de la France. Se recroquevillant dans l'exclusivisme de ses haines, Bismarck, en 1874, voulait semer parmi les nations la haine du Pape, comme les Jacobins en 1792 avaient voulu semer parmi elles la haine des rois; et gare à la France si la moisson n'y levait pas toute seule! C'était là le sens profond des demi-menaces que faisait avorter la belle habileté de Gontaut.

III

Le *Culturkampf* national continuait de marcher fort mal : les violences succédaient aux échecs, les échecs aux violences. La presse catholique faisait de gigantesques progrès. Partout se fondaient de petites feuilles au service du Centre et de l'Église. Bismarck mobilisait les parquets contre les journalistes; les procureurs recevaient des formulaires signés en blanc, par lesquels Bismarck poursuivait à l'avance les outrages dirigés contre sa personne. Ils en usèrent et en abusèrent; il y en eut qui sous ce prétexte incriminèrent et firent condamner des articles où le libéralisme seul était attaqué. D'autres allèrent jusqu'à traquer les conversations. L'on vit une pauvre couturière traînée en justice, parce qu'elle avait médit de Bismarck, et un prêtre condamné à trois mois de prison et finalement expulsé d'Allemagne, parce qu'il avait donné à son chien le nom de Bismarck. « Si je le tenais, je le pendrais, » avait dit à Aix-la-Chapelle une femme de la halle : elle expliqua devant le tribunal qu'effectivement, si elle avait son portrait, elle l'aurait pendu. Les juges acceptèrent son explication; elle fut l'une des rares accusées qui furent absoutes du crime de lèse-majesté bismarckienne. Les associations catholiques étaient espionnées ou prohibées; celle qu'avait fondée le baron de Loe était,

en plein *Landtag*, traitée d'antipatriotique par le ministre Eulenburg; et les fonctionnaires étaient priés d'en sortir. Les membres du Centre et leurs électeurs ne restaient pas dignes d'être Allemands : cela se disait sans relâche et s'écrivait sans cesse, avec une insolence qui risquait de dépeupler l'Allemagne, puisque chaque jour s'élargissait leur conquête.

Un jour de janvier, Mallinckrodt en eut assez, et le défi qu'il jeta fut terrible. On discutait sur la liberté électorale des agens de l'État, à propos de la révocation d'un administrateur de district. Mallinckrodt rappela que dix-huit ans plus tôt les libéraux avaient défendu l'indépendance des fonctionnaires contre un ministère conservateur, et que, dans ce temps-là, il était avec eux pour la liberté, comme aujourd'hui, pour elle encore, il était contre eux; et puis, las d'entendre inculper le patriotisme des catholiques rhénans, il prit une revanche de polémiste qui fit l'effet d'un coup de foudre. Il parla d'un personnage de l'État qui s'était déclaré, en 1866, plus Prussien qu'Allemand, et qui avait dit, en cette même année, qu'il céderait sans difficulté à la France le Palatinat Rhénan, Trèves et Coblentz ; les nationaux-libéraux admiraient cet homme, et ils accusaient les catholiques ! Mallinckrodt, se retournant vers eux, leur demandait : De cet homme ou des catholiques, qui donc a plus de patriotisme allemand? Cet homme c'était Bismarck ; Mallinckrodt abritait son assaut derrière les révélations que venait de publier le général La Marmora. Un fédéraliste, un ultramontain, un ami des Guelfes, prenait licence de parler au nom de l'Allemagne, de cette Allemagne qu'en 1870 Bismarck avait étendue jusqu'aux Vosges, et de l'interpeller sur l'intention qu'un moment il semblait avoir eue de multiplier pour les Français les têtes de pont sur le Rhin. Le chancelier n'était pas là; la Chambre, un peu troublée, s'évada tout de suite vers les discussions pendantes. Mais quelques instans après, Bismarck arriva, réclama la parole pour un fait personnel, repoussa comme une invention mensongère l'allégation de Mallinckrodt, profita de l'occasion pour dire son fait à Schorlemer Alst, bouscula Mallinckrodt qui le rappelait à l'ordre du jour. — Le livre existe, insistait l'orateur du Centre ; les documens sont là, pourquoi n'avez-vous pas démenti? — Bismarck alors, au lieu de répéter l'accusation de mensonge, accablait de son mépris l'indiscrète publication qu'avait osée La Marmora : quelques

instans avant, il la flétrissait comme apocryphe, il s'en plaignait à présent comme d'une indélicatesse que le code pénal italien ne permettait pas de punir. Des rectifications, des explications, avait-il le loisir d'en faire publier, lui Bismarck, lui l'homme le plus haï du royaume? Fièrement il se faisait un piédestal de toutes ces haines qu'il inspirait, mais Mallinckrodt le ramenait au fait : — Oui ou non, les documens sont-ils vrais? — Ils sont apocryphes, reprenait cette fois Bismarck acculé, et puis tout de suite, comme s'il sentait fléchir sous ses pas ce terrain de défense, il reprochait à Mallinckrodt de les avoir mal cités. D'ailleurs, demandait-il, ai-je cédé un pouce de territoire? On n'a pas le droit d'abuser de la tribune pour forcer ainsi le représentant du gouvernement à se défendre contre des reproches que je ne puis qualifier d'aucun mot parlementaire. Mais la presse saura les qualifier... Et Mallinckrodt, implacable, reprenait : Ils sont signés, ces documens, ils ont des dates; à vous de prouver qu'ils ne concordent pas avec les originaux... Bismarck n'en pouvait plus. L'assemblée docile prit en pitié sa colère. On cria : Clôture! on projeta de sortir en masse lorsque le Centre renouvellerait de tels débats; on fit dire par la presse que Mallinckrodt occupait une haute situation dans la Compagnie de Jésus, et l'on étouffa dans un tumulte d'invectives contre le Centre le bruit que méritait de faire une lettre de La Marmora, attestant l'authenticité des documens qu'avait cités Mallinckrodt. Mais les ennemis politiques du chancelier tenaient tête à l'orage, avec intrépidité.

Il se retournait alors, par tactique, vers les auxiliaires religieux dont l'impuissante pétulance bourdonnait sans cesse autour de lui, vers les vieux-catholiques. Il sentait leur propagande échouer; eux-mêmes l'avouaient, avec franchise et méchante humeur. C'est la faute à Lutz et à la presse libérale, disait en Bavière le philosophe vieux-catholique Jean Huber : Lutz temporise et les journaux bismarckiens ne font dans le domaine religieux qu'une agitation nihiliste; ils poussent les masses à l'athéisme, au lieu de les familiariser avec l'idéal religieux des vieux-catholiques. Et Jean Huber, voyant les masses rester « ultramontaines, » écrivait tristement, presque désespérément : « Il me semble que j'appartiens aux morts. » Le gouvernement prussien, cependant, s'évertuait à donner à ces morts quelque vie. Ils demeuraient si complaisans pour les pouvoirs civils, et si parfait était leur dévouement!

Une circulaire de Falk, datée du 19 janvier 1874, s'essayait à faciliter l'érection de paroisses vieilles-catholiques; sans croire beaucoup au succès des nouveaux apôtres, il calculait le concours qu'on pouvait attendre d'eux, en profitait et les secondait de son mieux, sans beaucoup d'entrain ni d'espoir, mais avec loyauté. Il ne fallait pas que l'État prussien pût se reprocher d'avoir eu sous la main une Église serviable et de l'avoir, par négligence, laissée végéter ; on se mit en frais, même, de complimens royaux, pour tâcher de lui infuser quelque sève. Guillaume, dans une lettre, glorifiait chez l'évêque vieux-catholique Reinkens cette conviction que le « respect de la loi prussienne était compatible avec la pratique religieuse de toutes les confessions, pourvu qu'elles se souciassent de la paix de l'homme avec Dieu ; » et l'Empereur souhaitait que cette opinion de Reinkens se propageât « dans des cercles toujours plus vastes. » Puis ce fut le tour de Falk, lourd et maladroit, d'expliquer au *Landtag* que l'hostilité contre Rome formait entre les vieux-catholiques et la Prusse un trait d'union. Vous jetez le masque, lui répondit Mallinckrodt, l'État n'est donc pas neutre? Et le tribun du Centre accusa tout de suite Falk de violer la loi. Le hasard, éloquent sans le savoir, confirma les invectives de Mallinckrodt. Il advint, quelques jours après, que dans la même séance où Falk se justifia pour avoir supprimé la dotation de l'évêque Krementz, 16 000 thalers de traitement furent adjugés à l'évêque Reinkens ; et la main gauche de l'État, qui dépouillait l'Église romaine, n'ignorait pas ce que donnait la main droite à l'évêque vieux-catholique.

Mais rien n'entamait la cohésion des catholiques romains. L'État leur montrait la patrie menacée, ils faisaient face avec un sourire. L'État leur indiquait le chemin d'une autre Église qui ne leur demandait aucune souffrance ; ils préféraient leurs souffrances et leur Église. « Ils ne voudront pas, s'écriait Mallinckrodt, d'un prélat qui entrera dans la maison par une autre issue que par la porte, qu'un ministre parera d'un manteau d'évêque, et qu'escorteront les baïonnettes. » Alors l'État prussien, saisissant les lois déjà faites, en épia les lacunes, et se préoccupa de les combler.

L'expérience a prouvé, disait Falk, que de simples amendes sont insuffisantes pour maintenir le prestige de la loi et pour briser l'indocilité des évêques; et l'heure lui paraissait proche

où le fonctionnement même des lois de Mai amènerait la Prusse à en déposer quelques-uns. Mais on pouvait prévoir qu'ils continueraient à se considérer comme les pasteurs légitimes et que chacun de leurs prêtres, chacun de leurs fidèles, persistant à les traiter de pasteurs, deviendrait un rebelle. A l'avance Falk voulait sauver l'État contre ces contagieuses désobéissances.

Il y aurait alors à prendre deux séries de mesures. D'une part, il faudrait astreindre ces personnalités épiscopales à un effacement définitif; des mesures d'internement ou d'expulsion du territoire paraîtraient peut-être indispensables; Falk prévoyait qu'un jour ou l'autre on les demanderait au *Reichstag*, seul compétent pour porter atteinte à l'indigénat des citoyens allemands. Mais, d'autre part, le *Landtag* pouvait dès maintenant chercher les moyens nécessaires pour contraindre les bureaux épiscopaux, les curés, les vicaires, de rompre effectivement tous rapports avec les prélats dont l'État ferait ainsi justice. Le projet de loi que présentait Falk stipulait qu'après la déposition d'un évêque, le président de la province inviterait les chanoines à nommer un vicaire capitulaire qui devrait dans la quinzaine prêter serment à l'État. Ainsi l'évêque que l'État ne reconnaissait plus devait, pour les chanoines, être comme mort.

Le projet de loi pressentait leur refus; alors le revenu de leur dotation de chanoines leur serait supprimé, et l'État, d'ailleurs, se réservait le droit de payer, comme par le passé, ceux des chanoines dont l'esprit lui plairait et qui ne lui paraîtraient pas complices de la rébellion. Puis un commissaire d'État surviendrait, prendrait sous sa garde tout le temporel de l'évêché, et devrait être considéré par le clergé du diocèse, pour tout ce qui concernerait la haute surveillance du temporel ecclésiastique, comme l'administrateur légal. Dans les paroisses soumises au droit de patronat, les patrons pourraient, durant l'administration du commissaire, pourvoir les cures vacantes en y nommant des prêtres qui répondraient aux conditions fixées par la loi de 1873. Dans toute autre paroisse privée de curé, dix électeurs pourraient provoquer la convocation de tous les paroissiens et faire nommer par eux un curé. Ainsi le projet de loi visait à faire combler soit par les patrons, soit par le peuple lui-même, les vides qui se produiraient dans les diocèses; il prétendait assurer à nouveau, dès le lendemain de la déposition de l'évêque, le fonctionnement normal de la vie ecclésiastique.

Il y avait lieu de craindre, sans doute, que l'évêque déposé, même exilé, ne continuât d'une façon occulte à gérer le diocèse par mandataire; mais Falk intervenait avec des pénalités extrêmement sévères: dix mois à deux ans de prison châtieraient tout individu qui exercerait, sans l'aveu de l'État, des prérogatives ou fonctions épiscopales; et d'autre part, tout prêtre qui ferait un acte quelconque en vertu des instructions d'un tel individu serait passible de 100 thalers d'amende et d'un an de prison. Il faudrait que les murailles des prisons fussent larges et que les cachots en fussent étroits; car en vertu de cet article, les curés ou les vicaires qui seraient convaincus d'obéir encore à l'évêque exilé ou à son représentant légitime, seraient passibles d'une peine pour chaque témoignage patent de leur obéissance.

Ainsi l'État prussien, dépité de ne pouvoir enregistrer une seule soumission, déposait-il à la Chambre, à la date du 20 janvier 1874, des projets nouveaux qui entraîneraient d'autres condamnations. Il voulait qu'on déférât à ses ordres, et créait maladroitement pour les catholiques d'autres occasions de les violer. En fait, on se trouvait dans un guêpier. Bismarck l'avouait en une heure de franchise, dans une lettre qu'il adressait à Roon et qu'une indiscrétion révélait au public; il en avait assez de cette « politique du diable, » qui jour et nuit troublait ses digestions. Une fois encore il sentait Guillaume hésitant; le projet sur le mariage civil, que le monarque avait naguère signé à contre-cœur, faisait son chemin dans les commissions et dans les Chambres; bientôt il deviendrait loi: l'Empereur aurait à le sanctionner, et des scrupules le reprenaient, allaient peut-être paralyser sa main souveraine. Bismarck ranimait alors sa propre énergie, afin de retenir en haleine celle de son Empereur. Il lui montrait là-bas, à Londres, le comte Russell convoquant un meeting pour acclamer le *Culturkampf* allemand; les archevêques anglicans, 337 parlementaires, 1 200 pasteurs, 60 villes de la Grande-Bretagne y donnant leur adhésion; un parlementaire, sir Thomas Chambers, et un ancien prêtre romain, Chiniqui, dénonçant les conspirations de l'ultramontanisme contre les droits des rois; le doyen même de Cantorbery jetant un défi à Rome et un bravo à Berlin; et l'Américain Thompson s'écriant qu'à l'encontre de l'Église, Bismarck avait trois devoirs: « piler, broyer, écraser. » Le 2 février, une réunion des membres du

Reichstag présidée par Gneist, le 7, un grand meeting à l'hôtel de ville de Berlin, expédiaient en Angleterre de chaleureux complimens. La presse exagérait ces manifestations. Elle faisait silence, autant que possible, sur les messages très significatifs qui s'échangeaient entre un meeting de catholiques anglais et un meeting de catholiques berlinois; et dans l'esprit de Guillaume une impression se gravait : c'est que cette Angleterre qui, d'accord avec la Prusse, avait en 1842 installé le protestantisme à Jérusalem, se mettait à côté d'elle aujourd'hui, pour lutter contre Rome. Alors Guillaume, le 18 février, prenait la plume et, dans une lettre à Russell, il remerciait ses alliés d'Angleterre. Il affirmait sa tolérance « évangélique, » son respect pour la foi des autres; mais l'insistance avec laquelle il répétait que les lois récentes ne portaient atteinte ni à l'Église catholique ni à la liberté de ses adeptes, prouvait que le roi de Prusse, en cette heure de crise, connaissait assez mal la foi des autres et les susceptibilités que ces « autres » éprouvaient. D'ailleurs, cette épithète d'« évangélique, » dont il qualifiait sa tolérance, n'était qu'un des nombreux symptômes de l'esprit formellement et systématiquement protestant qui circulait à travers tout son message; il rappelait les liens qui avaient uni sa maison à celle d'Angleterre, depuis le temps de Guillaume d'Orange; il déclarait que si le combat qu'il livrait, combat déjà soutenu par les empereurs de jadis, aboutissait à la victoire d'une puissance dont en aucun pays de la terre l'hégémonie ne s'était montrée compatible avec le bien-être des peuples, on verrait péricliter, ailleurs ainsi qu'en Allemagne, les bienfaits de la Réforme, la liberté de conscience, l'autorité des lois.

La lettre à Russell était un succès pour Bismarck. Chaque fois que s'affaissait le zèle de l'Empereur, il l'amenait ainsi à reprendre élan et à frapper lui-même un coup. La Chambre des pairs, ce jour-là même, votait la loi sur le mariage civil, et riait de Gerlach qui redemandait le retrait des lois de Mai; le paraphe de Guillaume s'alignerait sous cette loi comme sous la lettre à lord Russell. Bismarck avait tendu la plume, l'Empereur s'était fait la main. Et si Rome apercevait, à l'arrière-plan de ces manifestations, un projet de mobilisation du protestantisme universel, Rome peut-être songerait à traiter. Bismarck ainsi, tout en même temps, aurait achevé de raffermir l'Empereur et commencé d'intimider le Pape. Il gardait toujours son rêve de voir

un souffle de *Culturkampf* se déchaînant comme une rafale, de tous côtés en Europe, et faisant branler la tiare sur la tête papale, qui enfin se courberait.

Deux jours plus tard, le 20 février, il saisit le conseil fédéral d'un projet. Il demanda qu'à l'avenir l'État pût condamner à l'internement, ou à l'interdiction de séjour, ou à la déchéance de la nationalité allemande et à l'exil, les prêtres catholiques qui, après avoir été frappés pour exercice illégal de leurs fonctions ou après en avoir été révoqués, bravaient la police et continuaient à faire acte de prêtres. Jamais crime n'avait fait plus de récidivistes que le crime de sacerdoce, dans la Prusse bismarckienne. Prêtres pour l'éternité, il semblait que, par la multiplicité des peines qui s'amassaient sur eux, ils devinssent criminels pour l'éternité. Bismarck voulait en finir, il les supprimerait pour supprimer le crime. C'est ainsi qu'à l'heure où l'Empire allemand voulait s'apparenter à tous les peuples et à tous les partis qui travaillaient contre Rome, il se préparait à intenter à un certain nombre d'enfans du sol allemand une sorte de désaveu de paternité, pour qu'ils s'en allassent à jamais, déracinés.

IV

Dans les provinces, la police, docile et disciplinée, continuait son œuvre: prêtres, évêques, prenaient la route des cachots. Ledochowski, dont la cour royale pour les affaires ecclésiastiques préparait la déposition, avait refusé, le 4 janvier, d'aller subir un interrogatoire; le 3 février, entre trois et quatre heures du matin, trois policiers vinrent le chercher; un fiacre, un train, une voiture de poste, l'emmenèrent jusqu'à la cellule qui l'attendait dans la lointaine prison d'Ostrowo. Privé de tout domestique, on lui permettait de se faire apporter ses repas du presbytère; il balayait lui-même sa cellule, faisait lui-même son lit. On marchandait à son chapelain la permission de le voir. Plusieurs semaines se passèrent, durant lesquelles il ne put recevoir de visites que dans la loge du concierge; il put plus tard ouvrir aux visiteurs son cachot. Écrire des lettres, en recevoir, lui était interdit; deux mois durant, il fut privé de dire la messe. Il apprit, en avril, que la cour royale le déclarait déchu de son titre d'évêque; l'État prussien, qui suspectait

l'existence de la primatie de Pologne, détrônait le primat. La rude consigne des geôles prussiennes essayait d'humilier à plaisir l'imposant et noble prélat qui naguère était le commensal de la cour berlinoise, l'altier diplomate d'Église qu'au milieu des camps Bismarck accueillait, et dont il écoutait les pensées avec un assentiment déférent et souriant, avec quelque chose d'énigmatique aussi, dans le sourire.

Le primat de Pologne apparaissait aux autres évêques comme l'image de ce qu'à leur tour ils seraient peut-être demain, et pendant qu'ils avaient encore à leur disposition, comme ils le disaient avec une belle simplicité, un dernier moment de liberté, ils profitaient de ce moment, si douloureux et si solennel, pour adresser à leurs prêtres et à leurs fidèles quelques paroles d'enseignement et d'exhortation. Leur lettre pastorale succéda de trois jours à l'inquiétant message par lequel Guillaume avait remercié le comte Russell. Ils ne s'érigeaient pas en protestataires inutiles et bruyans; ils parlaient en docteurs, très calmes, très dignes. On nous traite de rebelles, disaient-ils; mais voici des lois pour lesquelles on n'a consulté aucun représentant de la hiérarchie, aucun évêque, ni même aucun bon catholique laïque; est-ce notre faute à nous, si nous devons les répudier? On nous montre les conséquences de notre intransigeance, les souffrances d'un grand nombre de prêtres, l'affaiblissement de notre Église, la ruine même, peut-être, de beaucoup d'âmes; mais veut-on que nous aidions à asservir l'Église, à fausser sa constitution, à faire s'insinuer en elle, lentement, mais sûrement, derrière une façade extérieure qui resterait la même, certains principes non catholiques et un esprit non catholique?

Des temps peuvent venir, continuaient-ils, où les évêques légitimes, institués par l'Esprit saint, ou leurs représentans par eux installés, seront empêchés de gouverner l'Église de Dieu. Même des temps peuvent venir, où des communautés catholiques seront sans pasteur, sans service divin. Tant que vous aurez occasion d'entendre la messe et de recevoir les sacremens d'un prêtre légitime, faites-le avec d'autant plus de zèle, et ne craignez aucune vexation, aucune hostilité. Mais quant au prêtre qui n'est pas en communion avec votre évêque et avec le chef suprême de l'Église, tenez-vous loin de lui. Si vous êtes, sans votre faute, privés du saint sacrifice et des saints sacremens, mais si vous demeurez fermes dans la foi, ensuite la grâce de Dieu remplacera tout.

Ainsi parlaient ces évêques, ils ne visaient pas à être des tribuns, mais poursuivaient, bien simplement, leur tâche de caté-

chistes, qui, dans leurs diocèses, s'attachant à chaque chrétien, avait fait de ce chrétien une force. Et puis, après cette dernière leçon de religion, ils se recueillirent et attendirent.

Sans retard, à l'évêché de Munster, l'État vint prendre les meubles, et, à l'évêché de Trèves, l'évêque lui-même.

Les vieilles gens à Munster se rappellent encore, avec une gaîté fière et frondeuse, l'étrange journée du 23 février 1874. L'évêque Brinkmann, à ce moment-là, devait au fisc 7200 marks d'amendes; et l'huissier se présenta. Quelques commissionnaires l'accompagnaient. On commença à déménager chaises, tables, poêles et couvertures. Mais des femmes survinrent, menaçant leurs maris de ne plus les recevoir s'ils continuaient cette besogne. « Du calme, Lisette, disait l'un des portefaix; j'en ai assez, je viens. » Il s'en allait, et les autres suivaient, au risque d'encourir 10 marks d'amende. Il restait à l'huissier la force de la loi, mais pour enlever un mobilier, celle des poignets était nécessaire, et celle-ci désertait. Mais d'autres poignets apparurent, ceux des étudians, qui, reprenant les meubles, les réintégrèrent chez l'évêque. L'impuissant huissier voyait rentrer les meubles. Il tenta de lutter, offrit six marks à un juif pour l'engager à se faire déménageur, mais le juif refusa, tandis que gratuitement, pour l'honneur de venger l'évêque, hommes et femmes de la ville, s'emparant de tout ce qui traînait encore sur la place, envahissaient l'évêché et réinstallaient tout. L'huissier finit par déclarer, et pour cause, que la vente n'était pas possible ce jour-là; et des rires vainqueurs accueillirent cette retraite de la loi. En longs cortèges, le soir même, le clergé de Munster vint féliciter l'évêque; sous les fenêtres, la foule cria bravo; et ce jour-là, tout Munster chôma, y compris l'huissier, chômeur malgré lui. Quatre jours après, à quatre heures du matin, une saisie enfin put avoir lieu; un menuisier et son fils avaient prêté main-forte à l'huissier. Mais lorsque Munster connut l'événement, tous firent tumulte contre ce menuisier trop complaisant, sa maison fut lapidée, aux cris de: A bas le Judas! Et c'en fut fait à jamais de sa clientèle d'artisan.

Aussi lorsque, au début de mars, on voulut compléter la saisie, on fit venir cette fois, pour envahir le palais épiscopal, quelques prisonniers et huit ouvriers de la ville protestante la plus voisine, dont le travail fut payé 18 marks et qu'on reconduisit à la gare sous une escorte protectrice.

Ce n'était pas tout de saisir; il fallait vendre. En vain le commissaire-priseur essaya-t-il d'exciter les enchères : un bourgeois de Munster, du nom de Hoette, fut seul acquéreur de tous les objets proposés; il les achetait pour les rendre à l'évêque, et pour les lui rendre à titre de prêt, de façon qu'ils échappassent à toute autre confiscation. Une fois seulement, une voix s'éleva, timide, pour disputer un objet à Hoette; elle fut couverte par les huées de la foule. Une heure après la vente, la foule de Munster ramena triomphalement à l'évêché, non seulement le mobilier, mais la voiture épiscopale elle-même, et des milliers de vivats acclamaient l'évêque. L'évêque Brinkmann était désormais insaisissable, puisque Hoette était propriétaire de ses meubles; et sur cet insolvable, les amendes continuaient de pleuvoir, garantes de la future prison.

Eberhard, de Trèves, n'attendit pas longtemps; le 3 mars, son heure sonna : un fonctionnaire arrivait avec mandat d'arrêt. « Usez de la force, dit Eberhard. — « La force, elle est dans ce mandat, » reprit le visiteur officiel, à qui cette force même pesait. « Mettez la main sur moi, » insista l'évêque. L'autre alors, nuançant de respect la dure contrainte: « Monseigneur, donnez-moi votre main. » Et la main du fonctionnaire, qui peut-être tremblait, garda captive celle de l'évêque, jusqu'à ce que celui-ci fût debout. On partit : le policier voulait passer par le jardin. « Je n'ai pas à craindre la rue, dit Eberhard, et je n'ai pas honte de cette promenade. » L'Église d'Allemagne, prisonnière en sa personne, voulait le contact du peuple, une fois encore, avant la solitude de la geôle. Car le peuple était là, ce peuple à qui l'État voulait se cacher et l'Église se montrer; il s'agenouillait, criait, pleurait. « Calmez-vous, disait Eberhard tout le long du chemin; les choses iront mieux. »

Sur le seuil de la prison, il se retourna pour bénir, et pendant près de dix mois, Matthias Eberhard, évêque de Trèves, ne put écrire, manger ni parler, sans qu'un policier lût ses lettres, vérifiât les plats qu'il se faisait apporter, assistât en tiers aux courtes visites qu'on lui permettait d'accueillir.

Un jour, ce policier vit entrer et tomber à genoux un ancien magistrat de Trèves; c'était le député Auguste Reichensperger: « J'ai fait visite à bien des évêques dans ma vie, racontait plus tard Reichensperger, et je ne me prosternais pas, mais quand

j'entrai près d'Eberhard prisonnier, instinctivement mes genoux plièrent, je ne pouvais faire autrement. »

Chaque jour à Cologne, sur cette place discrète, ombragée, qui fait avenue vers l'antique abside de l'église Saint-Géréon, l'archevêque Melchers, à son tour, écoutait et regardait, à l'affût de sa destinée. D'avance ses chanoines et de nombreuses députations de fidèles le fêtaient pour ses imminentes souffrances. On apprenait à la fin de mars que, dans la maison d'arrêt de Cologne, deux chambres se préparaient pour le prélat : lui-même officiellement n'était prévenu de rien. Le 30 mars, Auguste Reichensperger vint le voir, leur causerie fut un adieu. A sept heures du matin, le 31, la police venait chercher Melchers, lui refusait un délai de vingt-quatre heures, le forçait de monter en voiture. La foule, sentant qu'on le dérobait à ses acclamations, s'en fut devant la prison, et pendant que se fermaient sur l'archevêque les portes de sa nouvelle demeure, ces masses de fidèles, groupées en bas dans la rue, entonnaient avec calme un chant d'hommage à leur *Credo:* « Nous vivons dans le vrai christianisme. » Trente-sept ans plus tôt, un autre archevêque de Cologne, Droste-Vischering, avait été arraché de son palais par la police de Frédéric-Guillaume IV. Le douloureux Melchers, âme ascétique et naturellement mortifiée, pouvait s'aider de ce souvenir même pour comprendre ses propres souffrances : et les vers d'Alfred de Reumont, l'historien diplomate, signifiaient à la Prusse que « les menaces et la haine manquent leur but, et qu'à la semaine de la Passion, la fête de Pâques succède. » Melchers fut inscrit comme tresseur de paille, comme couseur de sacs, sur le catalogue d'infamie où s'alignaient désormais indistinctement les noms des criminels de droit commun et les noms des ministres de l'Église. On trouvait naturelle cette promiscuité ; mais lorsqu'en avril son collègue Ketteler se présenta pour lui faire visite, il fut éconduit. Au fond de leurs cellules, Eberhard et Melchers recevaient des lettres de Pie IX, qui les remerciaient, et une adresse collective de l'épiscopat anglais, qui les admirait.

L'Église de Paderborn, elle aussi, redoutait d'être bientôt veuve, et dans cette petite ville affluaient d'immenses cortèges, — l'un compta jusqu'à 16000 fidèles, — apportant chaque jour à l'évêque un hommage qui expirait en adieu. La presse bismarckienne s'inquiétait de ces « députations monstres, »

comme onles nommait, et songeait à les châtier ou à les prohiber. Cet évêque tant aimé s'appelait Conrad Martin. Sous son front crevassé de rides, étincelaient des yeux de feu, qui tout de suite devenaient belliqueux lorsque étaient en péril les droits de l'Église ou l'exactitude de la foi. La majorité conciliaire, dont il était un des tribuns, avait, en 1870, chargé Martin d'une grande œuvre. Il avait eu mission de trouver les formules, précises et subtiles, par lesquelles le Concile définirait au monde comment l'homme connaît Dieu. On lui avait confié les droits de deux grandes clientes, la raison et la foi, dont l'une devait être défendue contre le fidéisme, et l'autre contre le rationalisme; et plaidant pour l'une et l'autre, il avait eu la gloire d'arbitrer leurs longs débats. Il y avait loin de ces hauteurs aux bagarres du *Culturkampf;* mais rapidement, dès qu'il l'avait fallu, Martin y était descendu; et l'ardeur de sa foi, l'ardeur de son tempérament, passionnaient sa plume et sa parole. Il fut bien vite obéré d'amendes. Si quelqu'un de ses fidèles payait pour lui, Martin, tout le premier, criait au juge que ce payement était sans valeur; il tenait à honneur de ne pas acquitter envers l'État les dettes que l'Église ne reconnaissait point, et se faisait une gloire de sa rétive insolvabilité. Solidement enraciné dans la rude et pieuse terre de Westphalie, il lui plaisait d'attendre, pour le jour marqué par Dieu, les sévices de César.

V

Les sévices de César s'exerçaient, en toute souveraineté; mais, de temps à autre, réapparaissaient, dans les cercles d'État, d'étranges et cruelles impressions de malaise. L'allégresse dont avait témoigné la lettre de Guillaume au comte Russell s'était promptement troublée. On n'était décidément ni satisfait ni confiant; on sentait qu'on aurait dû s'y prendre autrement; qu'on se fourvoyait dans une impasse : c'était l'avis du prince impérial, du grand-duc de Bade, du théologien Gelzer, que Guillaume écoutait, du savant Keyserling, que Bismarck appréciait. Mais qu'il fût possible de reculer, aucun ne l'admettait : la Prusse de 1850 s'était, à Olmutz, humiliée devant l'Autriche; se courber devant le Vatican serait courir à un second Olmutz. A vrai dire, les projets sur l'effectif de l'armée, dont Guillaume et Bismarck désiraient passionnément le vote, pourraient rallier une majo-

rité, si seulement une douzaine de membres du Centre consentaient à ne pas émettre un vote hostile, et à s'abstenir ; et l'on parlait de négociations possibles entre le gouvernement et les ultramontains. Le vieux Manteuffel excitait Guillaume contre les nationaux-libéraux, trop tièdes pour l'armée ; il l'excitait même contre Bismarck, qui avait ruiné le parti conservateur ; le grand-duc de Bade agitait l'idée de nommer un vice-chancelier, qui serait peut-être Hohenlohe. Vers le milieu de mars, Bismarck était tombé malade, et sans doute en remerciait Dieu : cela gagnait du temps, cela l'isolait. Dans son isolement, il concerta d'adroites manœuvres. Il tenait absolument à faire voter deux lois : celle qui devait peupler de soldats les casernes ; celle qui devait dépeupler l'Allemagne de ses prêtres. Le Centre était hostile à l'une et à l'autre ; les nationaux-libéraux détestaient la première, et plusieurs d'entre eux trouvaient la seconde un peu cruelle. De sa chaise longue, Bismarck fit un coup de maître. Il les conduisit à accepter que l'effectif militaire qu'il réclamait fût voté tout au moins pour une période de sept années ; il admit qu'au bout de ce temps, le *Reichstag* reprendrait le droit de discuter le budget militaire ; et puis, en échange de la concession qu'il affectait ainsi de leur faire, il leur demanda de voter contre les prêtres tout ce qu'il voulait. Ce qui restait encore à certains d'entre eux du libéralisme d'autrefois, c'était la défiance contre le militarisme et un certain souci de la liberté individuelle. Entre deux accès de neurasthénie, l'adroit chancelier avait fait avec eux un marché ; pour un léger sacrifice qu'il avait consenti à leur antimilitarisme, ils lui sacrifiaient à leur tour, et d'ailleurs sans beaucoup de tiraillement, la liberté individuelle et les droits civiques d'une certaine catégorie de citoyens, les gens d'Église. « Nous allons à l'impérialisme tel qu'il fonctionne en Russie, » constatait Mallinckrodt ; et il montrait du doigt l'*imperator* véritable, assis au banc des ministres, l'*imperator* devant qui tout se courbait. Ainsi, dans la première quinzaine d'avril, les bruits qui avaient couru d'une possibilité de pourparlers entre Bismarck et le Centre étaient démentis par la notoriété d'une combinaison toute différente, dont les nationaux-libéraux restaient le pivot et dont, une fois de plus, les prêtres seraient les victimes.

Mais au même moment où Bismarck avait décliné une occasion de causer avec le Centre, une curiosité le poussait à causer

avec le Vatican. Il chargeait Keudell, en avril, de répandre dans Rome cette idée que le Vatican aurait avantage à traiter, et à traiter seul, et à traiter avec Bismarck seul. Keudell demandait l'aide de Gelzer ; celui-ci partait pour Rome, voyait Antonelli, montrait au cardinal les inconvéniens du conflit pour l'Église, et le cardinal répondait en lui montrant les inconvéniens du conflit pour l'État. On n'allait pas plus loin ; décidément, il était trop tôt pour s'accorder. Bismarck qui verrouillait les évêques et qui demain les exilerait, Bismarck qui n'exposait à tant de ravages l'État et l'Église que parce qu'il s'entêtait à légiférer sans Rome sur des intérêts qui relevaient de Rome, était ainsi poussé de temps à autre, par une attraction que l'avenir devait justifier, à nouer avec l'ennemi, non des négociations, sans doute, mais du moins des entretiens. Il y avait là comme un lointain prélude du temps où Bismarck tout seul voudrait s'arranger avec le Pape tout seul, et y réussirait.

En ce printemps de 1874, ces velléités mêmes, survenant inopinément au plus fort de la guerre, avaient l'insolence d'un paradoxe. A quelques semaines de distance, Bismarck soufflait dans le monde la haine contre la papauté, et puis, clandestinement, par un intermédiaire effacé, faisait mine de converser avec elle. « On ne repousserait pas la main qui serait tendue, » notait le prince de Hohenlohe. Bismarck sondait les neutres avec brutalité, pour savoir s'il pouvait leur imposer la guerre, et puis le Saint-Siège avec courtoisie, pour tâter si là-bas quelque main tendue ébaucherait un geste de paix. Que voulait-il réellement, ou, pour mieux dire, que désirait-il? Voulant que l'État fût obéi, désirait-il, tout de suite, faire un marché qui ménagerait la dignité de l'État? et les projets nouveaux suspendus sur l'Église, et dont la discussion était commencée, seraient-ils alors retirés? Ces insinuans chuchotemens, qui succédaient aux éclats de voix provocateurs, indiquaient-ils la conscience qu'il avait d'une certaine faiblesse et je ne sais quelle crainte d'un insuccès toujours plus décisif? Ou bien ne fut-il peut-être, durant quelques semaines, qu'un malade oscillant entre des caprices ; qu'un orgueilleux fantasque et débilité, goûtant tour à tour des charmes égaux à humilier le Pape et puis à le circonvenir, à se hisser au-dessus de lui, et puis à traiter en égal avec lui? Dans ce *Culturkampf* où toujours il apporta plus de passion qu'il n'y trouvait de réel

attrait, les volontés ultimes de Bismarck furent souvent voilées de mystère ; il y avait en elles beaucoup d'incompréhensible, et même, peut-être, un peu d'inconscient ; et l'histoire ne doit pas chercher à le connaître mieux que sans doute il ne se connaissait lui-même.

VI

Les arsenaux faisaient diligence pour compléter encore le matériel de guerre et pour le perfectionner. Ces arsenaux s'appelaient le *Landtag* et le *Reichstag:* d'après les projets déposés par Falk en janvier, par Bismarck en février, ils affinaient les armes anciennes et en forgeaient de nouvelles.

Le projet de loi d'Empire qui autorisait le bannissement des prêtres avait été accepté par le Conseil fédéral avec une docilité de mauvaise humeur. Bade un instant avait fait des contre-propositions, mais la Prusse avait dit: Je veux. Les plénipotentiaires de la Bavière avaient, une fois de plus, pour des motifs d'offensive religieuse, sacrifié les droits de leur royaume; on leur avait seulement accordé que le bannissement du prêtre coupable, au lieu d'être décrété par mesure administrative, devrait être prononcé par les tribunaux. Louis II, malgré les instances des députés catholiques de la Bavière, avait refusé d'intervenir. Devant le Reichstag, la discussion fut passionnée. Pour un tel combat, criait un commissaire du gouvernement, il faut des armes tranchantes, et non des armes émoussées. — C'est une loi de proscription du genre le plus odieux, ripostait Pierre Reichensperger; les décisions de Carlsbad, à côté de ces mesures-là, ne sont que de la besogne de nain ; et l'orateur du Centre se lançait dans un développement juridique sur la légalité de la résistance passive.

Tout ce que vous voulez entreprendre, reprenait Windthorst, c'est la violence toute pure, toute simple, toute nue. Mallinckrodt, dans un beau raccourci d'histoire, montrait le *Culturkampf* comme le résultat d'un compromis entre le « libéralisme » et le prince de Bismarck; il expliquait comment ces deux alliés étaient guidés par des motifs différens, et comment le prince, en son for intime, attachait plus de prix aux considérations politiques qu'aux questions religieuses et spirituelles. Mais entre les deux alliés, comment se régleraient les comptes, puisque les

motifs politiques étaient « d'ordre plus passager que les motifs spirituels? » Il annonçait une coalition de plus en plus étroite, de plus en plus solide, entre tous les élémens positifs attachés au christianisme; en face, se dresserait le libéralisme : et ce serait le combat de deux principes spirituels. « Toute apparition qui surgit entre ces deux principes, poursuivit l'admirable orateur, est une apparition passagère, provisoire, fût-elle aussi puissante que celle d'un Bismarck. M. de Bismarck est à coup sûr un puissant personnage, mais faible comme un roseau devant ces antagonismes qui remuent le monde. » Mallinckrodt, très écouté, mettait ainsi le doigt sur le point faible du grand homme, qui, dans un siècle où le monde est disputé entre deux philosophies de la vie, s'occupait uniquement de jouer une partie politique et finissait par servir, comme ministre, une philosophie inverse de celle à laquelle il adhérait comme chrétien. Ils pensaient de même au sujet de Bismarck, ces protestans qui gémissaient qu'il laissât péricliter le prestige du christianisme, et ces utopistes du vieux-catholicisme, qui, toujours mécontens et toujours rêveurs, auraient voulu qu'il opposât leur petite Église à la grande Église romaine, non point comme un spectre taquin, mais comme une puissance spirituelle digne de régner sur les consciences. Mallinckrodt donnait une expression à des regrets que beaucoup de ses collègues, dans les partis les plus divers, essayaient en vain d'étouffer. Quant au projet de loi, il en prenait son parti : « Souffrir, disait-il, prédispose à souffrir, réfléchissez quelles autres armes vous forgerez. Notre devise à nous c'est : *Per crucem ad lucem.* » Le *Reichstag* vota comme le réclamait Bismarck; au soir du 4 mai 1874, fut suspendue, sur tout prêtre de l'Empire, l'alternative d'obéir aux lois ou de perdre, peut-être, la qualité d'Allemand.

On discutait parallèlement, dans les Chambres prussiennes, le projet sur l'administration des évêchés catholiques vacans. Suivre les étapes de ces débats serait fastidieux : entre nationaux-libéraux et membres du Centre, les mêmes discours s'échangeaient, les mêmes affirmations se croisaient, vingt et trente fois de suite. Le protestant Gerlach, lui faisant écho, accusait la Prusse de vouloir réformer l'Église par en bas, et détruire l'essence intime du catholicisme en y introduisant le principe démocratique de l'extrême gauche protestante. Où donc est,

s'écriait un autre protestant, Senfft Pilach, cette liberté spirituelle, cette liberté chrétienne, à laquelle la Prusse devait sa grandeur?

Le national-libéral Wehrenpfennig fit accepter un amendement qui multipliait encore, pour les patrons des églises ou pour les communes, les occasions d'intervenir, à l'écart de l'évêque, dans le fonctionnement de la vie ecclésiastique. Mais une revanche imprévue survint aux catholiques : l'État par un article se réservait le droit d'affamer les chanoines, qui, fidèles aux évêques déposés, se refuseraient à établir une nouvelle administration diocésaine; ce qu'il y avait de gênant et d'odieux dans un tel moyen de pression, fit repousser l'article. C'était un succès tout épisodique, le premier que depuis quatre ans les catholiques eussent remporté; c'est à l'éloquence de Mallinckrodt qu'ils le devaient. Quelques semaines après, un mal rapide éteignait cette grande voix; ils avaient ouvert le mois de mai en souriant à un vainqueur, ils le terminaient en pleurant sur un mort.

VII

Il n'était pas dans l'esprit d'un Mallinckrodt que l'on s'attardât à pleurer lorsque des lois venaient d'être votées qui permettaient à l'État d'annuler l'autorité des évêques en y substituant d'autres autorités et de fouler aux pieds le droit civique des gens d'Église en les jetant hors d'Allemagne. A vrai dire, il se trouvait des observateurs dans les cercles de la Cour, pour augurer encore, au lendemain même de ces terribles menaces, que la paix était proche, soit qu'ils crussent à l'immédiate efficacité de ces armes suprêmes, soit qu'ils eussent entendu parler des discrets coups de sonde jetés à Rome par Bismarck. « Tout va mieux que cela n'en a l'air, écrivait avec un curieux optimisme Charles-Antoine de Hohenzollern. La querelle ecclésiastique est près d'être paralysée. Il n'y aura pas, sans doute, la paix entre Rome et Berlin, mais on saura bien trouver un *modus vivendi.* » Mais les évêques au contraire, sans se laisser assoupir par de tels pronostics, se disposaient à des luttes plus acharnées. Le peuple les regardait; il se préparait à écouter les décisions qui régleraient, en face des lois nouvelles, l'attitude de l'Église. Les deux archevêques prussiens étaient en prison; et Guillaume, à qui l'administrateur épiscopal de Fulda demandait pour eux

une mesure de grâce, la refusait; les responsabilités appartenaient désormais à Foerster, prince-évêque de Breslau.

Il tenta de s'en décharger sur Blum, de Limbourg, sur Ketteler, de Mayence, et finalement il les garda. C'est à lui qu'une lettre d'Arnim, en juillet 1870, avait prédit la persécution future. Foerster était un bon prêtre; les débats théologiques lui déplaisaient, et jadis il eût volontiers acquitté pour leur pureté d'intention certaines doctrines philosophiques suspectes; sa main prompte à bénir était lente à frapper. Il goûtait l'esprit de paix, on pourrait dire : le pacifisme, de son illustre prédécesseur Diepenbrock, dont il avait lui-même écrit la vie. Mais à l'heure où les détresses de l'Église lui imposaient un ministère de lutte, il sut en être digne. Il écrivit à Guillaume, vainement d'ailleurs, pour que la sanction des lois fût retardée. Et puis il étudia la situation, consulta les évêques, consulta Rome.

Les paroisses vacantes en fait, ou considérées par l'État comme vacantes, allaient se multiplier : comme aucun prêtre du dehors ne pouvait plus y faire acte de culte, les fidèles ne sauraient plus où se marier; s'ils faisaient bénir leur union, dans quelque paroisse fonctionnant encore, par un prêtre qui n'était pas le leur, elle risquait, de par le décret de Trente, d'être clandestine et dès lors invalide. Foerster réclamait du Pape, pour tous les prêtres de Prusse, de très larges dispenses, leur permettant de bénir en tous lieux des mariages. Les évêchés dits vacans, aussi, allaient se multiplier : la force éloignait les évêques de leurs diocèses; comment s'organiseraient, en l'absence du pasteur, ces bercails ainsi ravagés? Antonelli, le 30 mai, répondit à Foerster : il lui adressait copie des permissions que cinq jours plus tôt l'on avait envoyées de Rome au vicaire général de Posen pour faire face à toutes les éventualités; chaque évêque devait transmettre au Saint-Siège une liste de prêtres, qui, successivement, prendraient dans le diocèse orphelin les pouvoirs épiscopaux, et représenteraient en secret l'évêque absent; lorsque le premier désigné, tombant sous la main de la police, s'en irait en prison, ce serait le tour du second, et ainsi de suite; et chacun, d'avance, posséderait la « délégation apostolique, » symbole de son attache avec Rome, en vue du jour glorieux et périlleux où tous les confrères qui le précédaient sur la liste l'auraient précédé en prison, et où l'heure sonnerait pour lui, de prendre d'abord, en secret, le gouvernement du diocèse et de

prendre bientôt, en public, la route des cachots. Ainsi, dans chaque chancellerie épiscopale du royaume, les scribes devaient aligner, sur des feuilles de papier qu'on expédierait à Rome, la série de ces confesseurs prédestinés à l'honneur d'administrer et de souffrir. Du 24 au 26 juin, les évêques se réunirent à Fulda: ils discutèrent quelle devait être l'attitude de l'autorité diocésaine et des fabriciens en face des commissaires séquestres, lorsqu'ils viendraient abaisser la main de l'État sur les biens d'une cure dite vacante, et décidèrent qu'on devait ignorer ces intrus; ils s'occupèrent du désir qu'avait la Prusse de mêler à l'administration de l'Église les fidèles laïques; ils concertèrent des instructions à leurs prêtres, sur les diverses difficultés auxquelles pourrait donner lieu la loi prussienne sur le mariage civil: ils stipulèrent que si dans une école un inspecteur scolaire laïque voulait, en présence du prêtre et sans son assentiment, faire subir aux enfans un examen de religion, le prêtre devait se retirer; ils défendirent aux prêtres que frapperait une mesure d'expulsion ou d'internement, d'en appeler devant la cour royale pour affaires ecclésiastiques, à qui l'Église refusait toute compétence.

Les évêques n'étaient qu'un cœur et qu'une âme; il n'en était plus aucun dont le casier judiciaire eût pu demeurer vierge... La foi de Ketteler sentait planer sur leur émouvant cénacle une aide visible de Dieu.

Leurs délibérations demeuraient secrètes, mais déjà l'État prussien savait quel accueil réservaient les chanoines et quel accueil réservait le peuple aux sommations et aux invites contenues dans les nouvelles lois de Mai. Le détenu Ledochovski avait, depuis le 15 avril, cessé d'être archevêque aux yeux de l'État; le 9 juin, les chanoines de Posen furent invités à nommer un administrateur épiscopal, et les bureaucrates, qui prévoyaient leur réponse, survinrent le même jour pour séquestrer les diverses caisses diocésaines et installer un commissaire dans le palais même du primat de Pologne. Le doyen les reçut; il subit sommations sur sommations, ne céda qu'à des menaces d'effraction, montra l'une des clefs de la caisse, laissa aux policiers la peine de la prendre, refusa d'envoyer quérir l'autre chez l'agent archiépiscopal qui la détenait, laissa les policiers aller la chercher, scanda d'une protestation formelle tous les actes d'exécution; et quatre jours après, les chanoines décla-

raient qu'ils ne nommeraient pas d'administrateur épiscopal. Ils avaient un archevêque, Ledochowski, que ni Dieu ni l'État n'avaient encore fait mourir. Les chanoines n'obéissaient pas; le peuple, aussi, restait froidement rétif : dès le 3 juillet, les paroissiens de Grasdorf, dans le diocèse d'Hildesheim, étaient convoqués pour élire un curé, ils s'y refusaient. Les nouvelles lois de Mai, comme les anciennes, se heurtaient à une inertie passive.

L'Église, prisonnière et souffrante, regardait avec sérénité s'épanouir et déborder, sous la pression même de ces entraves et comme pour protester contre elles, la vie religieuse du peuple : dans la première quinzaine de juillet, les foules catholiques se mettaient en branle, dans toute la Prusse occidentale, pour vénérer à Aix-la-Chapelle les fameuses reliques. Le chiffre des visiteurs atteignit un million; l'une des trois lignes de chemin de fer qui desservaient la ville distribuait 9000 billets de plus qu'elle ne l'avait fait sept ans plus tôt, pour le précédent pèlerinage. Ils étaient assaillis, sous la coupole du vieux *Munster*, par les souvenirs grandioses d'un autre Empire, d'un Charlemagne, d'un Otton II, qui avaient aimé l'éclat de la tiare. De leurs âmes que l'Empire nouveau mettait en deuil, de leurs âmes pour qui la jouissance des sacremens devenait désormais incertaine, s'échappaient, comme en nuage, des bouffées de prières, qui ne formulaient rien et exigeaient beaucoup.

Ils ne prévoyaient pas, assurément, quels autres échos, trente ans plus tard, rempliraient ce même *Munster*, et comment le second successeur de Guillaume Ier serait un jour célébré et remercié, au nom de l'Église d'Allemagne, par le troisième successeur de Melchers, du haut de la merveilleuse chaire que fit incruster un Otton.

Les prières rêveuses et contemplatives qu'égrenaient quinze jours durant les pèlerins de 1874 n'aspiraient pas à de tels miracles. Elles ne demandaient pas à Dieu que Guillaume Ier continuât Charlemagne, mais tout simplement qu'il continuât Frédéric-Guillaume IV, son bon frère toujours regretté, Frédéric-Guillaume IV, le romantique qui avait libéré l'Église.

VIII

Soudainement, le 13 juillet, aux bains de Kissingen, un coup de pistolet retentit; il érafla la main de Bismarck et recula

pour longtemps tout espoir de paix. Dans la foule affolée, Bismarck remarqua plusieurs prêtres; il cria d'en arrêter un, mais son ordre ne fut pas compris. Il fut toujours convaincu que ce prêtre s'était trouvé là pour voir emporter son cadavre. Quelques jours avant, Bülow lui avait écrit qu'on expédiait deux agens à Kissingen, où les dispositions du clergé catholique l'exposaient à des périls; c'en était assez pour que Bismarck imputât aux prêtres la responsabilité de cette tentative et jamais il ne les en déchargera.

Le chancelier savait manier le télégraphe : la dépêche qui secoua l'Allemagne expliquait que le criminel s'appelait Kullmann, qu'il était tonnelier, membre d'une association de compagnons catholiques, et qu'on l'avait vu, à plusieurs reprises, causer avec un ecclésiastique. Et comme on avait fait croire à l'Allemagne, quatre ans plus tôt, qu'entre Guillaume et Benedetti s'étaient échangés des mots irréparables, on l'induisait à conclure que le sacerdoce armait les assassins. Le soir même de l'attentat, Bismarck haranguait la foule : « Ce n'est pas à ma personne qu'on en voulait, disait-il, c'est à la cause que je représente. » — « Voilà l'opinion éclairée sur l'esprit de l'ultramontanisme, » déclarait la *Correspondance provinciale*. On se réjouissait que la balle qui avait visé le front de Bismarck, et qui l'avait manqué, eût frappé au cœur le papisme en Allemagne. « Rome, tombe à genoux, versifiait le *Kladderadatsch;* remercie ton Dieu que cet acte ait échoué!... »

Des caricatures furent cruelles : le *Figaro* de Berlin montrait Kullmann, doucereux, coiffé d'un chapeau de prêtre, présentant Windthorst et ses collègues, et disant : Voici ma fraction; un autre journal accouplait deux frères siamois, qu'aucune opération chirurgicale ne pouvait séparer, Kullmann et Windthorst. Les collègues de Bismarck au ministère déclaraient que de cette infamie résulterait une défaite décisive des ultramontains; et qu'il y avait là une bonne fortune voulue par Dieu. Kleist Retzow, l'oncle de Bismarck, redoutait précisément ce genre d'interprétation. « Il est à craindre, écrivait-il, qu'on ne voie dans la conservation miraculeuse de Bismarck un sceau mis par Dieu sur la politique ecclésiastique du chancelier. Dans la grande masse, la rage contre les catholiques deviendra d'autant plus grande. » Magistrats et journalistes semblaient d'accord pour échauffer cette rage. On retrouvait un vicaire,

témoin fortuit de l'attentat; arrêté, maltraité, il était ensuite relâché; mais la *Gazette de l'Allemagne du Nord* décrivait, en détail, le rôle qu'avaient joué, dans l'attentat, trois prêtres introuvables. L'enquête judiciaire, plus approfondie, balaya lentement ces racontars; mais l'effet politique était produit, et il fut terrible.

Le ministère de la Justice, par une circulaire du 15 juillet, invita les parquets à veiller sur une certaine presse qui excitait les esprits en traitant de politique religieuse : il n'était pas un journal du Centre qui pût échapper à cette inculpation. L'on devait avoir l'œil sur ces journaux, et, chaque fois qu'ils étaient punissables, les punir, et faire rayonner le châtiment sur toutes les individualités que l'on pouvait légalement atteindre.

De Berlin partait une autre circulaire qui visait les associations catholiques; et, d'un bout à l'autre de la Prusse, elles étaient espionnées et persécutées. A Berlin, on les déclara dissoutes; on menaça de 50 thalers d'amende et de trois mois de prison les catholiques qui enfreindraient l'arrêté de fermeture.

Des perquisitions furent faites dans divers casinos catholiques, chez Kehler, député du centre, chez Namszanowski, l'ancien évêque de l'armée. Une société de vétérans fut dissoute à Coblentz, parce que certains de ses membres appartenaient à la grande association catholique qu'avait fondée le baron de Loe, et parce qu'elle se refusait à les exclure. L'association de Saint-Charles Borromée, qui depuis près de trente ans pourvoyait de lectures les populations catholiques, vit son local de Bonn envahi par les policiers; ils regardèrent quels livres elle distribuait, en confisquèrent un certain nombre, exigèrent qu'ils fussent rayés du catalogue. C'est ainsi qu'à la période où les pénalités prussiennes visaient uniquement les gens d'Église, une nouvelle période succédait, où les laïques à leur tour, par cela même qu'ils feraient, dans la vie publique, acte de catholiques, étaient exposés aux rigueurs de la loi ; et trente dames de l'aristocratie westphalienne, coupables d'avoir expédié à leur évêque une adresse dans laquelle le gouvernement relevait des vivacités, ouvrirent le cortège des inculpés laïques.

L'État feignait une panique; un écho savamment concerté répercutait le coup de pistolet de Kissingen aux oreilles de tous les policiers qui pouvaient arrêter, de tous les magistrats qui pouvaient condamner; et la chasse aux prêtres délinquans de-

vait leur faire expier les intentions homicides de Kullmann. En Posnanie, elle fut tout de suite terrible : Kojnechowski, chanoine de Gnesen, coupable d'avoir fait sur l'ordre de l'archevêque certains actes épiscopaux, était déjà en prison, comme Ledochowski; le suffragant de Posen, Janiszewski, fut à son tour visé. On savait, sans en avoir la preuve, qu'il faisait fonction d'évêque au nom du primat captif. On commença par l'incarcérer, le 27 juillet, pour amendes non payées, et puis, en prison même, il fut l'objet d'une condamnation supplémentaire, parce que, deux jours de suite, il avait administré la confirmation, réclamée d'urgence par l'inquiète piété de beaucoup de jeunes gens. Le 4 août, on alla chercher l'évêque Martin dans son palais de Paderborn, et on l'emmena en prison. Derrière lui tout Paderborn faisait escorte. Il emmenait à sa suite, non pas un parti turbulent, ou une bande d'enfans terribles, mais tout un peuple calme et grave, qui songeait moins à fronder le commissaire qu'à être, une fois encore, béni par son évêque. Ce n'étaient pas là des manifestations pour rire, mais des manifestations où l'on pleurait. Il avait d'avance publié une lettre d'adieux, dans laquelle il disait que, s'il mourait en prison, sa mort ne crierait pas vengeance contre ses persécuteurs, mais invoquerait au contraire leur conversion et leur salut. Il était enfermé depuis dix jours, quand on lui apporta une lettre du président de la province, lui demandant sa démission. « Si j'y consentais, répondit-il, je serais un misérable traître et un évêque parjure. Ma vieillesse appartiendra à l'Église comme lui appartint ma jeunesse. » Alors, la cour royale commença contre lui un procès, qui, plusieurs mois après, devait aboutir à sa déposition.

Puisque l'Église ne cédait point à Bismarck, Bismarck, diocèse par diocèse, la désorganiserait, et puis la réorganiserait à nouveau.

Déjà, dans cette rebelle Posnanie qu'à tout prix il fallait mater, l'État se mettait à l'œuvre pour cette audacieuse réorganisation. Un beau règlement électoral était concerté par le président supérieur de cette province, pour guider vingt paroisses dans la tâche, imprévue pour elles, de se donner un curé : mais les paroisses aimaient mieux se passer de prêtre, que d'en posséder un qui ne fût pas dûment envoyé par l'archevêque Ledochowski. L'État, découragé, crut enfin prendre une

revanche dans la bourgade posnanienne de Xions; il influa sur la famille qui possédait dans cette commune le droit de patronat; cette famille sut trouver un prêtre qui accepterait les fonctions de prévôt sans en être investi par l'archevêque; et l'on apprit un jour qu'en vertu du droit de patronat et de l'assentiment du commissaire d'État, le prêtre Kubeczac était prévôt de Xions. La grande excommunication, prononcée du haut de la chaire par le doyen de la ville voisine, frappa tout de suite Kubeczac; et dans son presbytère où la loi l'avait introduit, où la force le maintenait, il fut un curé sans troupeau. La résistance passive des populations annulait ainsi les rares succès que recueillait la nouvelle loi sur les évêchés vacans.

De passive, la résistance des prêtres et du peuple devenait active, en face de l'autre loi qui permettait d'enlever aux prêtres leur résidence ou leur patrie. Quelques semaines suffirent pour que, dans tout le diocèse de Trèves, la police fût sur pied. Avant ou après l'évêque Eberhard, une cinquantaine de prêtres avaient pris le chemin des prisons de Trèves, de Sarrebrück ou de Coblentz, pour quelques semaines ou quelques mois; et la plupart, lorsqu'ils en sortaient, recevaient défense de résider, à l'avenir, dans le district ou dans la province où ils avaient exercé leur sacerdoce délictueux. Un certain nombre d'entre eux tinrent le 20 octobre, à Trèves, une mystérieuse réunion, ils y décidèrent d'enfreindre coûte que coûte les interdictions de séjour qui pesaient sur eux, de retourner à leurs postes, d'y braver la prison, et de récidiver encore, lorsque de nouveau la prison les rendrait à la liberté. Ainsi fit, dès le jour de la Toussaint, dans l'église Saint-Laurent de Trèves, le vicaire Schneiders. Il n'avait le droit désormais ni d'exercer le culte, ni de vivre à Trèves, et devant Dieu, en habit de chœur, il reprenait ce droit. On était à la communion de la messe, quand une troupe de policiers et de gendarmes envahirent l'église, montant droit vers l'autel. L'assistance se leva, faisant barricade entre eux et Dieu; ils dégainèrent; la barricade, et la messe qui froidement continuait, intimidait leurs armes blanches. Lorsque Schneiders, après l'*Ite missa est*, se retourna pour bénir, ils se lassèrent, et donnant l'assaut, renversèrent le banc de communion. Schneiders, sur les marches mêmes de l'autel, fut dépouillé de ses vêtemens de prêtre, et puis emmené à la gare, à destination de la prison. Tel était le genre de victoire auquel

pouvaient aspirer les représentans du droit nouveau, créé par les lois de Mai : tout autre espoir leur était interdit.

A Berlin, devant les résistances que l'on rencontrait, on ne disait plus : l'Église cédera, mais on disait : l'Église traitera. « L'Empereur, disait Bismarck à Hohenlohe le 24 octobre 1874, ne peut faire aucun pas en arrière. Il sera facile au prince héritier de faire la paix. » Quelques pages que griffonnait alors le prince héritier attestaient que, le cas échéant, il ne se refuserait pas à cette besogne : sans condamner en aucune façon les principes, inacceptables pour l'Église, au nom desquels avaient été faites les lois de Mai, il rêvait de transactions avec Rome, qui, tout en maintenant ces lois, apaiseraient la guerre; et pour l'heure, il était fort aise de ne supporter aucune responsabilité dans les troubles religieux de l'Empire.

Forckenbeck, aussi, le président national-libéral du *Landtag*, caressait l'idée d'un compromis. Il jugeait dangereux qu'on entrât en pourparlers directs avec les évêques; mais pourquoi Windthorst et Miquel ne s'aboucheraient-ils pas? Hohenlohe lui-même conseillait à Gelzer d'aller à Berlin pour causer avec les ultramontains.

Ainsi l'État qui avait la force semblait, à certaines heures, en proie à une lassitude, tandis que du côté de l'Église, qui représentait la faiblesse, on constatait une allègre vaillance; et ce qu'on n'osait pas dire, mais ce que plusieurs pensaient, c'était que le *modus vivendi* souhaité, même si Bismarck y aspirait, risquerait encore d'être retardé par les souvenirs amers et par les ressentimens accumulés qui s'attachaient à la personnalité du chancelier, considéré par les catholiques de l'Empire comme l'implacable ennemi.

IX

A la Cour, à la Chambre, les têtes pouvaient travailler, c'était de lui seul, et toujours de lui, que la paix ou la guerre dépendaient. Ses volontés incohérentes et passionnées demeuraient les vraies souveraines. On espérait qu'au Reichstag la session d'hiver serait calme; elle fut, par son fait, turbulente et brouillonne. Les votes catholiques sur certaines questions militaires et financières commencèrent d'exciter sa fureur. Lorsqu'on discuta, le 21 novembre, sur l'arrestation de trois députés so-

cialistes, Windthorst demanda que le *Reichstag* pût, s'il lui semblait bon, ordonner l'élargissement de ses membres; il parla des prisons où les prêtres s'entassaient, et contre lesquelles les diplomates eux-mêmes, — c'est d'Arnim qu'il voulait parler, — avaient cessé d'être garantis. — Si les prisons se remplissent, repartit Bismarck, c'est que de hautes autorités donnent l'exemple de violer les lois. Les évêques ainsi visés trouvèrent un avocat; ce fut Auguste Reichensperger. « Les assises de votre parti et celles du parti socialiste sont les mêmes, lui répliqua Bismarck ; vous prétendez, les uns et les autres, violer les lois au nom de votre conscience. » Une fois encore, devant les âmes émues, se livrait le duel séculaire entre la conscience morale et certaines exigences légales : Reichensperger fut l'avocat de la conscience, et son apologie fut superbe. Bismarck se tut; on eut l'impression qu'il était « démonté; » en réalité, cette évocation de certains droits primordiaux, supérieurs aux lois, le déconcertait. Derechef il eut un heurt avec le Centre au sujet de l'Alsace-Lorraine : « Vous n'avez pas l'art de gouverner des pays nouveaux, lui signifia Windthorst: le pire ministre des Colonies en Angleterre ne traiterait jamais ainsi une récente conquête. » Ces gens du Centre, dont le chancelier niait même le patriotisme, se permettaient de juger sa politique extérieure : Joerg, le 4 décembre, prononçait à ce sujet le mot de *fiasco*, et parlait incidemment du délire où l'attentat d'un homme à moitié fou avait fait tomber la nation allemande. Bismarck riposta, froidement d'abord, mais derrière ses lèvres, maîtresses encore d'elles-mêmes, un flux de colère grossissait; et soudainement l'orage éclata. « Vous voudriez vous séparer de Kullmann, cria-t-il au Centre, mais il se cramponne à vos basques, il vous appelle sa fraction. » Il redisait un propos que lui avait tenu Kullmann : « J'ai voulu vous tuer à cause des lois ecclésiastiques; vous avez offensé ma fraction. — Quelle fraction? » Et Kullmann avait répondu devant témoins : « La fraction du Centre au *Reichstag*. » — « Oui, répétait le chancelier, vous pouvez chasser cet homme, il est attaché à vos basques. »

Tous les députés du *Reichstag*, tous les plénipotentiaires du Conseil fédéral, étaient debout. On riait, on sifflait, le président Forckenbeck s'agitait; on voyait ses bras remuer la sonnette, mais le bruit pacifiant qu'il en attendait était couvert par le tumulte. Bismarck, pâle de rage, protesta contre les sifflets :

« Ils expriment le dégoût et le mépris, déclara-t-il. Ne croyez pas que je demeure étranger à de pareils sentimens ; mais je suis trop poli pour les exprimer. » La Gauche dénonçait le comte Ballestrem : C'est lui qui a sifflé ! Mais Windthorst, maître de lui-même, raidissant sa petite taille sous l'avalanche des outrages, demanda ce que valaient ces propos de Kullmann, qu'on entendait aujourd'hui pour la première fois, ces propos dont aucune mention n'avait été faite au procès Il avait reçu aussi, lui Windthorst, des lettres de menaces ; en avait-il jamais demandé compte à ses adversaires politiques? Au risque de gêner le président Forckenbeck, il soulignait l'audace étrange avec laquelle toute une fraction parlementaire était rendue solidaire d'un assassin.

Dans l'impérieux réquisitoire qu'avait subi le Centre, une inculpation manquait encore ; elle lui fut assénée par Lasker ; il accusa ce parti de pousser l'Europe à la guerre en faisant croire que Bismarck lui-même y poussait, et fut l'objet d'un rappel à l'ordre, lorsqu'il prétendit stigmatiser le crime du Centre contre la patrie. Certaines audaces de parole étaient devenues licites pour un Bismarck, mais seulement pour lui : à l'abri de cette licence, qu'il se fût arrogée si on ne la lui eût accordée, la haine du chancelier contre la fraction du Centre, contre cette fraction à laquelle malgré lui une partie de l'Allemagne obéissait, et qui se mêlait maintenant de ce qu'il faisait en Europe, avait ce jour-là, dans le maniement de l'insulte, dépassé les plus superbes rêves d'insolence.

Les vingt-quatre heures qui suivirent le calmèrent, mais ne le changèrent point. Il avait besoin de heurter, d'offenser, de rompre. L'idée de traiter avec Rome n'avait jamais, jusque-là, complètement déserté sa pensée ; en septembre, encore, négociant avec le Quirinal un voyage de Guillaume en Italie, il avait nettement déclaré que, par égard pour ses 14 millions de sujets catholiques dont Pie IX détrôné était le chef spirituel, l'entrevue de Guillaume avec Victor-Emmanuel ne pouvait avoir lieu à Rome. Et voici que le 5 décembre, moins de trois mois après cette marque de tact, dont le ministre Minghetti n'avait pas laissé d'être dépité, Bismarck, déférant enfin au vœu plusieurs fois exprimé par les nationaux-libéraux, rayait du budget allemand les crédits de l'ambassade près le Saint-Siège. Cette ambassade était inoccupée depuis deux ans et demi ; mais par le fait même

qu'elle existait sur le papier, elle maintenait un lien virtuel dont un jour on pourrait tirer profit. Bismarck enfin tranchait ce lien. Il affirmait que tout espoir de conciliation était désormais trop lointain ; et que les sentimens qui l'avaient amené à maintenir ce poste n'avaient plus raison d'être. Pour la première fois, il attaquait le Pape, en face. Il l'accusait de prêcher la révolte, et de là résultaient pour l'Allemagne deux impossibilités : celle de reconnaître un tel pouvoir, et celle même d'agir comme si elle se proposait de le reconnaître un jour ; il faudrait auparavant que les difficultés suscitées par les prétentions du Pape sur les États eussent trouvé une solution.

L'emploi qu'il faisait de ce terme « reconnaître, » la façon dont il annonçait, pour une période indéfinie, le retrait de cette reconnaissance, semblaient équivaloir, dans sa pensée, à une demi-déposition du Pape : il esquissait contre Pie IX le geste qu'achevaient, contre un Ledochowski ou contre un Conrad Martin, les magistrats de la Cour royale. Et puis, le chancelier, évoquant l'hostilité des révolutionnaires, évoquant l'hostilité de la France, montrait le Pape à l'arrière-plan. Il prêtait au nonce Meglia ce propos : « Nous ne pouvons plus nous prêter à des accommodemens ; rien désormais ne peut nous servir que la Révolution. » Il attribuait à Pie IX et aux Jésuites l'instigation de l'attitude belliqueuse qu'avait prise la France en 1870.

Mais les violences mêmes où s'acharnait son éloquence laissaient voir, en même temps, qu'il ne considérait pas la rupture diplomatique avec le Saint-Siège comme une attitude immuable, et fixée pour toujours, ou comme la conséquence, désormais intangible, d'une certaine philosophie d'État. A ses yeux, aucune question de principe n'était ici engagée ; il ne soutenait nullement qu'il fût contraire à l'essence même de l'Empire, d'être en relations avec le Pape ; il n'y avait aucune liaison, ainsi qu'il l'expliquera plus tard, entre la politique des lois de Mai et la suppression de l'ambassade ; la papauté n'était pas un être moral avec lequel l'Allemagne, en tant qu'État évangélique, ou en tant qu'État laïque, ne pouvait plus converser, mais une souveraineté dont le titulaire avait tenu, d'après Bismarck, des « propos grossiers » pour l'Allemagne : on devait donc rompre, pour l'instant.

Auguste Reichensperger réfuta le réquisitoire du chancelier, mais le vote du *Reichstag* le sanctionna, les crédits de l'ambas-

sade furent supprimés. Reichensperger n'était pas inquiet : il avait terminé son discours par une sorte d'hymne à l'immortalité de l'Église; et Bismarck était mortel. Le 16 décembre même, on crut à sa mort politique... Il s'agissait encore d'un membre du Centre, prêtre par surcroît, Majunke, illégalement arrêté durant la session même du *Reichstag;* une partie des nationaux-libéraux désapprouvaient Bismarck; il fut mis en minorité et signa sa démission. Mais lorsque, le 17, Windthorst voulut faire rayer du budget les fonds secrets des Affaires étrangères, Bennigsen et toute la fraction nationale-libérale affirmèrent leur confiance dans le chancelier; et sa lettre de démission fut retirée. La prolongation de sa vie politique réservait encore d'âpres assauts à l'immortalité de l'Église.

Les aspirations vers la paix religieuse avaient, au cours de 1874, trouvé certains échos, sur des lèvres peu suspectes; Bismarck à certaines heures avait paru les partager, et même les avait presque exprimées. Mais, au mépris même de ces aspirations, volontairement, systématiquement, il élargissait le fossé entre lui et le Centre et coupait les ponts entre lui et le Pape.

Par deux actes de guerre, il annulait ses propres velléités pacifiques et défiait celles que partout il sentait s'éveiller. Il se sentait d'ailleurs le maître, plus que jamais; il alléguait les ménagemens dont avait besoin sa santé pour obtenir les complaisances dont avait besoin son despotisme. Il se disait peut-être que plus il pousserait à fond la guerre, plus il lui serait glorieux à lui-même de conclure un jour la paix. Des millions d'hommes souffriraient encore quelques années durant, mais qu'importaient à Bismarck les souffrances humaines!

GEORGES GOYAU.

LES KERGUELEN

Cent trente-huit ans se sont écoulés depuis que le chevalier de Kerguelen rencontra, dans le Sud de l'Océan Indien, à mi-distance des côtes méridionales de l'Afrique et de l'Australie, l'archipel qui porte son nom. Cette découverte, dont il s'exagéra l'importance, ne lui rapporta que des déboires, et la disgrâce, qui l'a frappé, semble avoir atteint, du même coup, le domaine qu'il venait de rattacher à la Couronne.

Longtemps dédaignées par la métropole, ces terres inhabitées semblent depuis une année s'essayer à la vie. Aussi nous a-t-il paru intéressant de considérer le chemin parcouru jusqu'à cette dernière étape, et d'abord d'esquisser les traits, presque effacés, du marin qui révéla leur existence.

Issu d'une ancienne famille de Bretagne, le chevalier de Kerguelen débuta à seize ans comme garde de la marine. Son aptitude pour les travaux hydrographiques lui valut, quelques années plus tard, d'être adjoint à une mission chargée de lever le plan des côtes de Brest. Promu enseigne de vaisseau, il prit une part active à la guerre de Sept ans. En 1760, avec le vaisseau *le Sage*, de 64 canons, armé en course par des particuliers, il batailla dans la mer des Antilles et entreprit de dégager le vaisseau français *Sainte-Anne*, acculé dans Port-au-Prince. Pendant cette campagne, il s'empara de 10 navires, fit démâter, sur les côtes d'Irlande, le *Magnanime* qui, suivi de deux autres

vaisseaux de ligne, lui donnait la chasse : puis, trompant la vigilance de l'ennemi, il pénétra dans le port de Lorient, bloqué par une escadre anglaise, forte de 7 vaisseaux (1).

La course battait alors son plein. C'était l'époque où, comparable à un Dominique de Gourgues (2), le fameux corsaire Thurot, soit sur sa corvette la *Friponne*, soit avec une escadre, faisait à l'Anglais une guerre sans merci, brûlant ou coulant, dans une campagne de trois mois, une soixantaine de bâtimens, poursuivant l'ennemi jusque dans le port d'Édimbourg, inquiétant l'Écosse, débarquant en Irlande, rançonnant les villes et démantelant les forteresses. Un jour cependant, le 28 février 1760, au large de l'île de Man, dans un combat acharné, un projectile l'atteignit et mit un terme à son étonnante carrière.

Le gouvernement, qui envisageait la possibilité de porter la guerre au cœur même de la Grande-Bretagne, confia, en 1762, au chevalier de Kerguelen le commandement à Dunkerque d'« une escadre composée de prames, frégates, corvettes, et destinée à conduire 300 bateaux plats pour opérer une descente en Angleterre, lorsque la Cour l'ordonnerait, » plan audacieux qui fait songer à la flottille et au camp de Boulogne, à « l'immense projet » de Napoléon dont les caprices de l'Océan et le désastre de Trafalgar arrêtèrent l'exécution.

Sur ces entrefaites, le traité de Paris consacra notre déchéance coloniale. Malgré tout, la pensée de faciliter un débarquement hantait encore l'esprit de nos marins. Ainsi Kerguelen, devenu lieutenant de vaisseau, proposa et fit adopter le plan d'une corvette-canonnière, « tirant peu d'eau, allant à la rame et à la voile, très propre à appuyer des opérations sur les côtes et en rivière. » De ce type est la *Lunette*, qu'il fit construire à Brest et dont il prit le commandement.

Ses brillantes croisières et ses travaux dans les ports lui valurent plusieurs missions spéciales et la tâche d'organiser des pêcheries de morues sur les côtes d'Islande. Les campagnes de la *Folle* et de l'*Hirondelle*, dans les régions arctiques, ajoutèrent à sa réputation ; aussi fut-il fait bon accueil à son projet

(1) *Relations de deux voyages dans les mers australes et des Indes faits en 1771, 1772, 1773 et 1774*, par M. de Kerguelen, p. 114, 117. Paris, Knapen et fils, 1782. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale porte cette annotation manuscrite : « *très rare, le gouvernement ayant saisi la plupart des exemplaires.* »

(2) Sur la course au XVIIe siècle, et sur Dominique de Gourgues, voir *Histoire de la Marine française*, par Charles de La Roncière, t. IV, p. 63-70. Paris, Plon, 1910.

de diriger une expédition « dans l'espace immense des mers qui environnent le pôle Sud entre le Cap Horn, la Nouvelle-Hollande et le Cap de Bonne-Espérance. »

Le 1er mai 1771, il quittait Lorient sur le *Berrier* (1) à destination de l'île de France, où il échangea son bâtiment contre les flûtes la *Fortune* et le *Gros-Ventre*.

L'opinion s'était accréditée qu'au Sud des îles Saint-Paul et Amsterdam existait un vaste continent austral, auquel devait se rattacher la côte où les hasards de la tempête avaient jeté Paulmier de Gonneville au début du XVIe siècle. Il importait de s'en assurer et en même temps de reconnaître une nouvelle route que Grenier recommandait pour se rendre de l'île de France à la côte de Coromandel. Cette tâche fut la première, dont le navigateur s'acquitta. Revenu à l'île de France, après trois mois d'absence, il appareilla, le 16 janvier 1772, pour son voyage aux terres australes, fit route au Sud, puis à l'Est et, le 12 février, par environ 50° 5′ de latitude Sud et par 60° de longitude orientale estimée (2), les premières terres furent rencontrées.

« Le 13, à quatre heures du matin, écrit le chevalier de Kerguelen, nous vîmes une île ; mais ce n'était pas celle que nous avions vue la veille ; les courans nous avaient transportés pendant la nuit. Je continuai ma route à l'Est-quart-Nord-Est et, à dix heures du matin, j'eus connaissance d'un gros cap très élevé. Un moment après, je vis d'autres terres également hautes. A sept heures, le soleil ayant dissipé la brume et éclairci l'horizon, je distinguai parfaitement une continuation de terres, qui s'étendaient à toute vue depuis le Nord-Est jusqu'au Sud du compas, ce qui comprenait environ 25 lieues de côtes (3). »

Les mesures furent arrêtées, d'accord avec M. de Saint-Allouarn commandant du *Gros-Ventre*, pour reconnaître un mouillage et aborder ; mais des avaries graves survenues à la mâture de la *Fortune*, la perte de sa chaloupe, des courans contraires, une violente tempête obligèrent Kerguelen à tirer

(1) *Berrier* ou *Berryer*, nom du ministre de Louis XV qui, pendant la guerre de Sept ans, voulut concentrer les flottes de la Méditerranée et de l'Océan pour protéger le débarquement d'une armée sur les côtes d'Angleterre.

(2) *Relations de deux voyages dans les mers australes*, etc., p. 21. Cette longitude a été rectifiée. D'ailleurs, M. de Kerguelen se plaint (p. 91) de ce qu'on ait refusé de lui rendre les pièces et documens de ses deux voyages, qu'il avait dû fournir en 1774, lors du procès qui lui fut intenté.

(3) *Ibid.*, p. 22.

des bordées. En vain, pendant six jours, il se mit à la recherche du *Gros-Ventre*, qui, protégé par la terre, était à l'abri du vent; puis, le sachant bon voilier et pourvu de vivres pour sept mois, il se décida à regagner l'île de France, après avoir relevé plusieurs points de cette côte inhospitalière.

Rien de funeste n'était arrivé à M. de Saint-Allouarn. Le

13 février 1772, M. de Boisguehenneu, second capitaine du *Gros-Ventre*, avait conduit la chaloupe dans une anse qu'il nomma baie du « Lion marin » et avait pris possession de cette terre au nom du Roi « avec toutes les formalités requises (1), » sans relever, toutefois, la moindre trace d'habitans.

Si le commandant de la *Fortune* n'eut qu'à se louer de

(1) *Relations de deux voyages dans les mers australes*, p. 22, 27 et 92. Peut-être s'agit-il ici de *M. du Boisguehenneuc*, dont la famille existe encore en Bretagne.

l'accueil du gouverneur de l'île de France, M. des Roches, et de l'intendant Poivre, en revanche, il eut à pâtir des intrigues des envieux. L'accueil qu'il reçut à la Cour, et ses nominations de capitaine de vaisseau et de chevalier de Saint-Louis ne firent qu'accroître les jalousies. Quand, en 1773, il entreprit avec le vaisseau le *Rolland*, accompagné de la frégate l'*Oiseau* et de la corvette la *Dauphine*, sa deuxième expédition aux terres australes, le mauvais vouloir se manifesta ouvertement. C'est du moins ce qui ressort de la relation publiée par le chevalier de Kerguelen.

On sait les circonstances de ce voyage auquel prirent part, entre autres, M. de Rosnevet, commandant de l'*Oiseau*, le lieutenant de vaisseau de Ligneville, second du *Rolland*, les enseignes Du Cheyron et de Pagès, les gardes de pavillon d'Aché et de Karnel et le sieur Desloges, aide de port, qui ne tarda pas à desservir son chef. Le gouvernement de l'île de France avait changé de mains et le chevalier de Kerguelen éprouva de telles difficultés pour ses approvisionnemens qu'il dut se rendre à l'île Bourbon afin de s'y ravitailler en vivres frais. Les trois bâtimens appareillèrent de cette île, le 29 octobre 1773. Le 14 décembre, après une traversée mouvementée, la terre fut en vue. L'*Oiseau* et la *Dauphine* reçurent l'ordre de chercher un mouillage, tandis que le *Rolland* opérait le relèvement de plusieurs caps. Malheureusement, la brume survint et força le vaisseau à louvoyer. Le 30, le chef de la petite division navale apprit par M. Ferron que la corvette avait cassé son gouvernail. Plusieurs côtes furent relevées jusqu'au 8 janvier 1774, jour où la frégate fut enfin rencontrée. A ce propos Kerguelen écrit (1) :

« M. de Rosnevet me dit qu'il avait trouvé une baie derrière le cap Français, que le 6, il avait envoyé son canot pour sonder la baie (2), que des gens avaient tiré sur le sable plusieurs pingouins et un lion marin, que le mouillage était bon; mais que, comme les vents étaient contraires, il faudrait se touer pour s'y rendre; enfin qu'il avait pris possession de cette baie et de toute la terre au nom du Roi de France, avec toutes les formalités requises. »

(1) *Relations de deux voyages dans les mers australes*, p. 73.

(2) Ce canot était monté par M. de Rochegude, qui nomma cette rade *Baie de l'Oiseau*. *Ibid.*, p. 92.

Pour la seconde fois les îles Kerguelen étaient proclamées possessions françaises.

Si l'on s'en tient au récit du chef de l'expédition, une véritable fatalité l'empêcha d'atteindre le mouillage. Et, de fait, la situation était singulièrement critique : une chaloupe perdue, la *Dauphine* désemparée et sans vivres, le *Rolland* très endommagé et prenant l'eau, les équipages épuisés. Pour comble d'infortune, le 18 janvier, après une violente tempête, les navires se trouvaient rejetés à cinquante lieues des côtes. « Il y avait trois mois, écrit Kerguelen, que nous étions partis de l'île de France, deux mois que nous étions dans les brumes, dans le froid et les tempêtes; il fallait encore un mois pour gagner le plus prochain port de ressource, ce qui assurait quatre mois consécutifs de navigation et de fatigue; je pris le parti d'immoler mon intérêt particulier et mon avantage personnel au bien de l'humanité et du service. Mes officiers, qui connaissaient comme moi l'état de mon vaisseau et celui de mon équipage, constatèrent les raisons qui obligeaient de quitter ces parages et de se rendre au port le plus voisin; à midi, les vents au Sud-Ouest, je fis déferler le grand hunier et je donnai la route au Nord-Est-quart-Nord, pour m'élever au Nord, gagner les belles mers et les vents alisés, et me rendre à la baie d'Antongile, en l'île de Madagascar (1). »

Le choix de cette relâche se justifia par la nécessité où Kerguelen se trouva de faire descendre à terre un grand nombre de matelots atteints du scorbut, de leur fournir des vivres frais, d'éviter les ouragans qui sévissaient encore dans les eaux de l'île de France, et enfin de faciliter au commandant de Benyowski son essai de colonisation chez les Malgaches (2).

Nous ne suivrons pas le navigateur sur la route du retour et nous ne discuterons pas les griefs qui le firent passer en jugement, casser de son grade, puis enfermer au château de Saumur. Sa carrière, brusquement interrompue, ne fut pas arrêtée d'une façon définitive. Il arma un corsaire pendant la guerre de l'Indépendance et se distingua par plusieurs prises importantes, embrassa ensuite la cause de la Révolution,

(1) *Relations de deux voyages dans les mers australes*, p. 81, 82.

(2) Plus exactement chez les Betsimisaraka, répandus sur la côte orientale de Madagascar, de 14° à 21° Lat. Sud.

fut réintégré dans la marine et fait contre-amiral en 1793 (1).

Si quelques-uns des officiers qui servirent en 1773-1774 sous les ordres du chevalier de Kerguelen, prirent énergiquement son parti, d'autres le dénigrèrent ou se tinrent à l'écart. Son second du *Rolland*, le lieutenant de vaisseau Ligneville, n'hésita pas à lui écrire en 1775, « qu'il pensait se retirer du service, outré que la fausseté l'emporte sur la vérité (2). »

L'enseigne Pagès, dans la relation qu'il fit de cette campagne, affecte d'ignorer son ancien commandant; bien plus, il substitue sur les cartes, au nom d' « îles de Kerguelen, » celui d' « Iles Australes nouvelles (3). »

Cook n'eut pas cette désinvolture. On lit, en effet, dans le tome Ier de son troisième voyage, ce passage caractéristique : « Les navigateurs français imaginèrent d'abord que le cap Saint-Louis était la pointe avancée d'un continent austral. Je crois avoir prouvé, depuis, qu'il n'existe point de continent austral et que la terre, dont il est ici question, est une île de peu d'étendue. J'aurais pu, d'après sa stérilité, lui donner fort convenablement le nom d'*Ile de la Désolation*, mais pour ne pas ôter à M. de Kerguelen la gloire de l'avoir découverte, je l'ai appelée la *Terre de Kerguelen* (4). »

Quand, en décembre 1776, le célèbre navigateur anglais écrivait ces lignes, publiées après sa mort, il ignorait le second voyage du marin français, qui avait lui-même rectifié son erreur et reconnu le caractère insulaire de ce prétendu continent.

On sait que Cook avait été chargé par son gouvernement de vérifier nos découvertes de 1772 et que, le 24 décembre 1776, il rencontra le cap Bligh (île Rendez-vous ou Réunion, de Kerguelen, la plus septentrionale du groupe), qu'il plaça par 48° 29′ Sud et 68° 40′ Est de Gr. (5). Le 25, la *Résolution* et la *Découverte*

(1) *Revue bretonne.* « Revue des provinces de l'Ouest, » t. VI et *les Gloires maritimes de la France*, par MM. Levot et Doneaud. Paris, Arthus Bertrand, 1866.

(2) *Relations de deux voyages dans les mers australes*, par M. de Kerguelen, p. 109.

(3) *Voyages autour du Monde et vers les deux pôles, par terre et par mer, pendant les années 1767, 68, 69, 70, 71, 73, 74 et 1776*, par M. de Pagès, capitaine des vaisseaux du Roi, etc. Paris, Moutard, 1782, t. I, pl. I et tome II, *Voyage au pôle Sud, 1773 et 1774*, pl. VI et pages 59 à 75.

(4) *Troisième voyage de Cook* ou *Voyage à l'Océan Pacifique*, exécuté sous la direction des capitaines Cook, Clerke et Core, sur les vaisseaux la *Résolution* et la *Découverte*, en 1776, 77, 78, 79 et 1780, traduit par M. D. — Paris, hôtel de Thou. rue des Poitevins, 1785.

(5) *Ibid.*, p. 76.

mouillèrent dans un joli havre qui fut nommé Port-Christmas. Le 27, la plupart des matelots descendirent à terre et l'un d'eux rapporta, le soir, une bouteille qu'il avait trouvée « attachée avec un fil d'archal sur un rocher qui s'avance en saillie du côté septentrional du havre. Cette bouteille renfermait un morceau de parchemin sur lequel on lisait l'inscription suivante :

Ludovico XV Galliarum
Rege, et D. de Boynes,
Regi a secretis ad Res
Maritimas, annis 1772
Et 1773.

Cook attribua cette inscription à M. de Boisguehenneu, « qui descendit à terre, avec un canot, le 13 février 1772; » mais, en réalité, il s'agit ici de M. de Rochegude et de sa prise de possession du 6 janvier 1774 (1). Port-Christmas est non pas la baie du Lion marin ou du Gros-Ventre, située quarante lieues plus au Sud, mais la baie de l'Oiseau, du nom de la frégate commandée par M. de Rosnevet. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la description de ce havre avec celle qu'en fit, dans son ouvrage *Voyages autour du monde*, M. de Pagès (2).

De l'autre côté du parchemin qui lui fut apporté, Cook écrivit :

Naves *Resolution*
Et *Discovery*
De Rege magnæ Britanniæ
Decembris 1776 (3).

A ce document il joignit une pièce de monnaie anglaise. Le tout fut enfermé dans la bouteille, et celle-ci placée en vue, au milieu d'un tas de pierres facilement reconnaissable.

L'état de la mer permit à l'expédition de lever, en partie, la côte Est de l'île principale pendant les six jours que dura cette

(1) Il semblerait qu'il y ait contradiction entre la mention *1773* inscrite sur le parchemin trouvé par Cook et la date de la prise de possession *6 janvier 1774*; mais, en fait, Kerguelen avec ses trois navires fit le relevé de cette côte en décembre 1773. C'est le 14 décembre, d'après M. de Pagès, que le Cap Français et les deux baies, qui l'entourent, ont été découverts (*Voyages autour du monde et vers les deux pôles*, etc., t. II, p. 66 et 67).

(2) J.-C. Ross a reconnu le bien fondé de cette remarque dans son ouvrage : *A voyage of discovery and research in the Southern and antarctic Regions, 1839-1843*, vol. I. London, John Murray, 1847, p. 64.

(3) *Troisième voyage de Cook*, etc., p. 84.

reconnaissance. Les Français, moins favorisés, avaient abordé l'archipel par le Nord et par l'Ouest, beaucoup plus exposés aux rafales et à la tempête.

Confirmant les renseignemens contenus dans la publication de M. de Pagès, mais les précisant et les complétant, Cook signale des lacs et des cascades, des collines déchiquetées et des sommets couverts de neige; près du rivage, un gazon verdoyant; ailleurs, des touffes d'herbes grossières, dont le bétail de la *Résolution* se contentait. Il nomme même le petit chou de Kerguelen et ses propriétés antiscorbutiques, seize ou dix-huit plantes, parmi lesquelles des mousses et un lichen qui croît sur les roches. Il indique la tourbe comme combustible; mais ne voit ni gisemens de charbon, ni trace d'un métal exploitable. La faune terrestre est absente et la faune marine largement représentée par de nombreuses variétés d'oiseaux aquatiques, de phoques et de lions de mer, de poissons de toutes dimensions, y compris la baleine. D'autres fourniront, à la longue, sur l'aspect de l'île et ses maigres ressources des indications complémentaires; mais ils ne modifieront pas sensiblement l'impression que nous laisse le récit de ce navigateur incomparable.

Le capitaine Robert Rhodes, au cours d'une campagne de pêche dans les mers australes, ne resta pas moins de huit mois aux Kerguelen. Son navire, le *Hillsborough*, put s'abriter dans une baie du centre. De mars à octobre 1779 il fouilla avec de petites embarcations les anses et les fjords de la côte orientale, en nomma un grand nombre et n'explora pas moins de cinquante îlots. Rhodes n'a publié ni ses levers ni ses notes; mais sir James Clark Ross, qui eut, soixante ans plus tard, ses manuscrits entre les mains, en cite plusieurs passages dans le récit de son voyage aux terres antarctiques (1) et il n'hésite pas à déclarer que les travaux de ce marin lui ont été fort utiles pour l'établissement de sa carte. C'est donc à juste titre que la baie Rhodes et la baie Hillsborough perpétuent le souvenir de ce navigateur aux Kerguelen. D'ailleurs sa campagne, féconde en résultats géographiques, ne fut pas sans profit matériel pour lui-même. Il vante ces parages où se rencontrent plusieurs espèces de ba-

(1) *A voyage of discovery and research in the Southern and antarctic Regions, 1839-1843*, by captain sir James Clark Ross, R. N. vol. I, p. 65-70. London, John Murray, 1847.

leines, de phoques et d'éléphans de mer, ceux-ci innombrables sur les récifs et dans les criques.

Jusqu'en 1840, c'est-à-dire jusqu'à la mémorable expédition de James Clark Ross, le silence se fit sur les Kerguelen. Les instructions remises à ce navigateur comportaient une série d'études sur le magnétisme terrestre et l'exploration des mers antarctiques. On sait avec quel succès il s'avança vers le Sud, découvrant la terre Victoria, franchissant le cercle polaire, s'attaquant à la grande barrière de glace, dont deux volcans, Erebus et Terror, semblent défendre l'accès, parvenant enfin à la latitude de 78° 9′ 30″ que personne au XIXe siècle ne dépassa. Par lui, le rebord du continent antarctique, dont sir Ernest Shackleton a récemment poussé l'exploration jusqu'à 179 kilomètres du pôle, fut révélé au monde savant. C'est là son titre de gloire; mais il ne faut pas oublier les efforts qu'il fit pour atteindre le pôle magnétique, encore qu'il dût renoncer à ce projet.

Ross a installé des observatoires magnétiques temporaires à Sainte-Hélène, au cap de Bonne-Espérance, aux îles Crozet et aux Kerguelen, avant de poursuivre sa route jusqu'à la terre de Van Diemen (Tasmanie), où il prépara sa campagne antarctique.

Son intention était de consacrer un mois à ses observations astronomiques et magnétiques dans Port-Christmas (baie de l'Oiseau); mais il avait compté sans les courans et les bourrasques qui s'opposent au débarquement dans le Nord de l'archipel. Il ne lui fallut pas moins d'une semaine d'efforts pour atterrir et quand, deux mois après, sa tâche accomplie et ses instrumens portés à bord, il voulut appareiller, la tempête bloqua impitoyablement ses vaisseaux dans cette désagréable et maussade retraite (1). En fait, arrivé le 5 mai 1840 dans les eaux des Kerguelen, Ross ne les quitta que le 20 juillet.

Cette série de contretemps eut ce bon côté de provoquer la découverte d'un plateau sous-marin, dit le « banc de l'Erebus, » qui s'étend à cent milles du cap Français, et du « récif Terror, » sur lequel la mer brise à 19 milles de la côte (2).

(1) *A voyage of discovery and research*, etc. Les chap. I et II du tome I contiennent des pages qui seraient la justification de la conduite du chevalier de Kerguelen, si on voulait bien considérer que l'*Erebus* et le *Terror*, parfaitement outillés et approvisionnés, étaient autrement capables de lutter contre les élémens déchaînés que la flûte la *Fortune* en 1772, le *Rolland* et la *Dauphine* en 1773-1774.

(2) *Ibid.*, p. 60.

Avec Ross, les études scientifiques commencèrent à se préciser. Les quelques rares spécimens de la flore locale notés par Cook furent l'objet d'une étude minutieuse de la part du docteur Hooker, botaniste de l'expédition. Il a identifié 150 espèces environ, mais seulement 18 plantes à fleurs, 3 fougères, 25 mousses, 1 champignon. Le reste se compose de lichens et de plantes marines. Ce savant revint sur le *Pringlea antiscorbutica*, le fameux chou de Kerguelen qui, pendant cent trente jours, fut consommé par l'équipage de l'*Erebus* et du *Terror*, de même que sur les herbes dont se nourrirent exclusivement les porcs, chèvres et moutons, débarqués à Port-Christmas. Cette expérience fit même regretter à Ross de n'avoir pu laisser dans la station quelques couples, qui auraient pu s'y multiplier.

Sans insister sur la faune, dont il a été parlé déjà, nous constaterons avec Ross que les phoques et éléphans de mer, si nombreux au temps de Rhodes, avaient disparu lors de sa venue. Faut-il voir dans ce fait la conséquence logique de la guerre d'extermination que leur déclarèrent des pêcheurs trop avides de butin? — Pas absolument, car ces mammifères migrateurs désertent ces côtes pendant l'hiver; or c'est précisément pendant l'hiver austral que Ross visita nos îles.

On sait que les observations magnétiques et astronomiques ont été poursuivies à Port-Christmas avec autant de suite que de méthode (1). La géologie ne fut pas négligée. M. M'Cornick, médecin de l'*Erebus*, constate que toute la partie Nord des Kerguelen est de formation volcanique, que dans le voisinage des baies se développent des successions de terrasses horizontales de grès stratifiés, des roches prismatiques où le basalte domine et, plus loin, des montagnes coniques de 700 à 800 mètres, terminées en forme de cratère. Au pied des collines se rencontrent des pierres désagrégées, de nombreux débris; sur le rivage, des grottes émaillées de cristaux de quartz; ailleurs, des bois fossiles restés intacts; parfois des traces de charbon, mais non en couches assez épaisses pour justifier une exploitation (2). Ici, nous relevons une phrase à retenir : « Sur la grande route de l'Inde et des colonies australasiennes, écrit Ross, à une distance convenable du cap de Bonne-Espérance, les Kerguelen, avec

(1) *A voyage of discovery and research*, etc., p. 94. La latitude observée a été de 48° 41′ Sud; la longitude de 69° 3′ 35″ Est (Greenwich).
(2) *Ibid.*, p. 72-81.

leurs havres sûrs, seraient tout indiquées, par leur position géographique, pour constituer un dépôt de charbon. »

Cette idée fut reprise, à la fin du deuxième Empire, par une maison anglaise. La demande, régulièrement adressée, en 1868, à notre ministre de la Marine, causa, paraît-il, une véritable stupéfaction. « On fut fort surpris, rue Royale, car on ignorait que Kerguelen dépendît de notre domaine colonial! On fit des recherches et on retrouva trace de la prise de possession (1). » Cette grossière erreur ne peut être que le fait d'un employé subalterne et nous nous refusons à croire qu'un ministre de la Marine ait pu la commettre, alors qu'un simple coup d'œil sur les *Annales hydrographiques* (2) de 1865 aurait permis d'éviter une telle bévue. Elle contiennent, en effet, une petite carte et un article de dix pages sur « cette grande île située entre 48°40′ et 50° de latitude Sud, et 66°20′ et 68°20′ de longitude Est, découverte par M. de Kerguelen en 1772. » C'est déjà trop d'avoir à constater que, sur ce croquis très insuffisant, des noms anglais remplacent la plupart des dénominations françaises. Nous regrettons d'y voir Port-Christmas substitué à la baie de l'Oiseau, où M. de Rochegude aborda en 1774 et plus encore de n'y lire aucune mention de la baie du Gros-Ventre ou du Lion marin, où M. de Boisguehenneu atterrissait, avant tout autre, le 13 février 1772, contre vents et marées. Cette lacune est d'autant moins compréhensible qu'il eût suffi pour la combler de se reporter au volume des cartes et figures du troisième voyage de Cook, qui ne néglige pas ce détail (3).

Quelle que soit l'importance accordée à cet incident, on doit reconnaître qu'à la suite de la démarche dont il s'agit, il fut décidé qu'un bâtiment français, partant pour l'Extrême-Orient, toucherait aux îles Kerguelen. Mais la guerre de 1870 éclata et retarda la réalisation du projet.

On se contenta de donner à un petit croiseur le nom de Kerguelen et il fallut patienter encore une vingtaine d'années avant qu'une démonstration plus efficace confirmât nos droits.

Cependant les géologues commençaient à s'intéresser à ces

(1) *La Géographie*, XX, n° 1, 15 juillet 1909, p. 63.

(2) Tome 28. Imprimerie Paul Dupont, 1866, p. 256 à 257. Dépôt des Cartes et Plans.

(3) *Troisième voyage de Cook*, etc., planche II.

terres volcaniques, considérées avec quelques autres îles, telles que Crozet, Bouvet, Saint-Paul et Amsterdam, comme les derniers témoins d'un continent disparu. En même temps, les astronomes, très occupés d'un phénomène qu'il s'agissait d'observer sur plusieurs points du globe, portèrent leur attention sur cette Cendrillon des colonies françaises.

Le Passage de Vénus sur le Soleil passionnait alors le monde savant.

Sur l'ordre du gouvernement de Saint-James, Nares, qui accomplissait sur le *Challenger* un voyage de circumnavigation, avec une mission scientifique dirigée par Wyville Thomson, se rendit aux Kerguelen, pour y choisir, s'il y avait lieu, un emplacement favorable à des observations (1). La conséquence de cette enquête fut l'envoi, en 1874, du *Volage*, pourvu d'un outillage scientifique et d'un personnel compétent. L'Allemagne et les États-Unis s'inspirèrent de cet exemple. Avant le voyage du *Challenger*, l'ouverture seule du Royal-Sound était portée sur les cartes. On doit à Nares et à ses officiers la connaissance de ce golfe déchiqueté, qui découpe le Sud-Est de l'île principale. Les stations anglaise et américaine y furent établies, la première dans la baie de l'Observatoire, la seconde à la pointe Molloy. Quant à la station allemande, le capitaine von Reibnitz, commandant de l'*Arcona*, préféra la placer sur la côte septentrionale de la péninsule qui limite au Nord le Royal-Sound et qui fut, dès lors, nommée presqu'île de l'Observatoire. C'est dans une échancrure de cette côte, l'anse Betsy, que la *Gazelle*, commandée par le capitaine von Schleinitz, débarqua la mission astronomique dirigée par le docteur Boergen. Ses observations du Passage de Vénus, le 9 décembre 1874, effectuées par beau temps, donnèrent des résultats satisfaisans que le lieutenant Seelhorst s'empressa de communiquer à la station américaine. L'itinéraire qu'il décrivit à cette occasion, entre l'anse Betsy et la pointe Molloy, est une utile contribution à la connaissance topographique du Sud-Est de l'île, et les levers de la *Gazelle*, le long de la presqu'île de l'Observatoire et dans la direction de la baie de l'Oiseau, ajoutent aux travaux cartographiques des expéditions précédentes.

Nous n'insisterons pas sur ces fructueuses campagnes, ni sur

(1) Wyville Thomson, *The voyage of the « Challenger »*... London, Mac Millan, 1877.

celles qui furent entreprises depuis cette époque. Elles ont été l'objet de publications importantes qu'il est facile de se procurer. Des critiques autorisés en ont, d'ailleurs, apprécié les résultats (1).

Pendant que trois puissances étrangères installaient des observatoires temporaires dans notre archipel, une mission astronomique française était envoyée à Saint-Paul sous la direction du commandant, depuis amiral, Mouchez. M. Charles Vélain, aujourd'hui professeur à la Sorbonne, en fit partie en qualité de géologue et profita de cette occasion pour visiter Amsterdam et les Kerguelen.

Cette heureuse initiative est encore ignorée du public. M. Vélain l'a, pour ainsi dire, passée sous silence dans une conférence qu'il fit, dix-neuf ans plus tard, à la Société de Géograpie, sur nos possessions du sud de l'Océan Indien (2).

Il y a là, cependant, une date à retenir et il nous importe de savoir que, juste un siècle après la prise de possession de M. de Rochegude, un Français, monté sur un baleinier norvégien, le *Trident*, pénétrait dans la baie de l'Oiseau. C'était le 19 novembre 1874. M. Vélain visita ensuite la baie de Cumberland, contourna sur ce petit vapeur la côte Nord-Est de l'île principale jusqu'à la baie de la Gazelle et reprit sa route au Nord en doublant l'île Howe et en faisant escale, le 2 décembre, à l'île de Castries, l'une des îles Swain.

Cette quinzaine écoulée sur le théâtre des découvertes de Kerguelen ne pouvait nous laisser indifférent; aussi avons-nous demandé quelques détails complémentaires au savant professeur de géographie physique de la Sorbonne, qui nous a répondu par la lettre suivante :

« Le baleinier-phoquier norvégien sur lequel j'ai pris passage était venu s'ancrer à Saint-Paul, le 12 novembre, pour s'y livrer à la chasse des otaries; ayant appris qu'il devait ensuite descendre à Kerguelen en vue surtout de la recherche du point où une station de pêche pourrait s'établir, et qu'il avait l'intention

(1) Consulter notamment les *Mittheilungen* de Petermann, 1874, p. 378-381; — 1875, Heft II, p. 132-134; ainsi que l'ouvrage : *Die Forschungreise S. M. S. « Gazelle, » in den Iahren 1874 bis 1876 unter dem Kommando des capit. von Schleinitz.* Berlin, 1888-1890, 5 vol.

(2) Comptes rendus des séances de la Société de Géographie, 21 avril 1893, *Les Iles Saint-Paul, Amsterdam et Kerguelen*, p. 215-217.

de revenir ensuite dans les parages des îles Saint-Paul et Amsterdam pour terminer son chargement de phoques à fourrure, M. Mouchez a bien voulu me permettre d'accepter l'offre faite par le capitaine de m'emmener, mais avec cette condition que je devais être revenu avant la date (9 décembre) du Passage de Vénus.

« La chose étant possible avec ce bâtiment qui, bien armé, offrait toutes les garanties désirables (20 hommes d'équipage, excellente machine à vapeur), je suis parti et j'ai pu accomplir ce voyage dans de bonnes conditions. Le seul regret, c'est d'avoir eu trop peu de temps à y dépenser et de n'avoir jamais pu m'engager assez loin dans l'île pour dépasser la zone de plateaux basaltiques qui bordent les hautes montagnes glacées de l'intérieur.

« Leurs coulées avec les alternances de tufs et de produits de projections habituels recouvrant tout le pays dans la zone des fjords sur de vastes étendues, je n'ai recueilli que des échantillons des divers types de cette série volcanique, sauf cependant en deux points, fond de la baie de l'Oiseau, flanc Ouest de la baie de la Gazelle, où le soubassement de basaltes s'est montré fait de grès grossiers et de schistes charbonneux ; simple amorce d'une bande houillère, où M. H. Bossière devait rencontrer plus tard des couches de charbon.

« En dehors de cela, les seules roches éruptives intéressantes que j'ai rencontrées, c'est, à l'île de Castries, que j'ai touchée au retour, une diorite micacée sous les basaltes, puis un fort pointement isolé de trachyte blanc, enveloppé de blocs et de débris morainiques, étalés sur des grès quartziteux, sur le flanc Nord-Ouest de la baie du Centre. »

Les carnets de M. Vélain sont remplis d'observations sur la topographie glaciaire. Il les aurait publiés, peut-être, si d'autres missions (notamment celle de Drygalski) n'avaient ensuite repris cette tâche avec des moyens d'action plus grands. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'avoir obtenu de notre trop modeste compatriote cette note substantielle sur la géologie des Kerguelen.

La flore et la faune ne l'ont pas moins intéressé que la nature du sol. L'étude des pingouins lui a suggéré des réflexions, comme celle-ci, que ne contrediraient ni sir Ernest Shackleton

ni le docteur J. Charcot (1) : « Nous avons vécu au milieu d'eux, pour ainsi dire, en parfaite intelligence, ce qui nous a permis d'étudier leurs mœurs singulières, et cette étude nous a procuré la plus vive satisfaction. Ce fut notre distraction de tous les instans ; il n'est pas un de nous qui ne regrette les longues heures passées au milieu de ce que nous appelions leurs villages ; nous allions y faire provision de gaieté (2). »

Mais passons une vingtaine d'années.

Nous sommes le 1er janvier 1893. Le gouvernement s'est enfin décidé à prendre officiellement possession de ces îles. Le commandant Lieutard, parti le 12 décembre de Diego-Suarez avec son aviso-transport l'*Eure*, arrive en vue de l'île Réunion (3) (cap Bligh, de Cook), relève le mont Richard, la pointe de l'Arche, que le chevalier de Kerguelen avait signalée avant tout autre, et pénètre dans la baie de l'Oiseau (Port-Christmas). A son grand étonnement, il trouve au mouillage la goélette *Francis Allen* de l'Américain John Fuller, hardi pêcheur qui, depuis trente ans, s'approvisionne d'huile et de peaux de phoques dans l'Océan Indien. Une rafale retarde de vingt-quatre heures la descente à terre. Le 2 janvier, au point du jour, le vent tombe. La chaloupe, bondée de monde, gagne péniblement la terre, gênée dans sa marche par les amas de goémon, qui encombrent la baie. On échoue l'embarcation sur une belle plage de sable noir, et chacun suit son penchant de chasseur, de naturaliste ou d'explorateur. Mais voici le moment décisif :

« Tandis que nous parcourions les alentours de la baie, écrit le lieutenant de vaisseau Mercié (4), les marins travaillaient à planter en terre un mât bien goudronné, solidement maintenu par des haubans de fil de fer portant sur une tringle un pavillon métallique, qui pouvait tourner ainsi au gré des vents comme une girouette. Tout à côté fut enfoncée une bille

(1) Le *Pourquoi pas?* navire de la deuxième expédition antarctique française, est arrivé au Havre le 3 juin 1910. Le docteur Jean Charcot et l'équipage, heureusement au complet, ont été reçus de la façon la plus chaleureuse le 5 à Rouen et le 6 à Paris.

(2) *Remarques au sujet de la faune des îles Saint-Paul et Amsterdam.* Paris, C. Reinwald, 1878, p. 52.

(3) Appelée aussi *Ile du Rendez-vous.*

(4) *Aux terres de Kerguelen*, par le lieutenant de vaisseau Mercié (*le Tour du Monde*, 21 août 1897, p. 398 et suiv.).

de chêne, ornée d'une plaque de cuivre où sont gravés ces mots: *Eure*—1893.

« Le travail terminé, la compagnie de débarquement se rangea au pied du mât de pavillon, présentant les armes, baïonnette au canon. Le clairon sonna au drapeau et le lieutenant de vaisseau Delzons, entouré des autres officiers, prit solennellement possession des îles Kerguelen au nom de la France, tandis que l'*Eure* appuyait le pavillon de vingt et un coups de canon. Quelques hommes de la goélette américaine, descendus à terre, étaient aussi présens.

« Dans le paysage pittoresque et imposant qui en formait le cadre extérieur, cette cérémonie, d'apparence si simple, avait un caractère de grandeur saisissant. »

Ainsi, l'acte, accompli par Boisguehenneu en 1772, par Rochegude en 1774, se trouva confirmé. Pour la troisième fois, les îles Kerguelen étaient proclamées possessions françaises.

Le 3 janvier, après de nouvelles rafales, l'*Eure* quitta la baie de l'Oiseau, prit au large de l'île Howe, puis pénétra dans la grande baie du centre (baie Hillsborough), dont l'un des fjords forme le port de la Gazelle. Après quelques excursions dans l'intérieur, le commandant Lieutard fit placer près de la pointe Duck, le 7 janvier, un pavillon semblable à celui qui avait été arboré dans la baie de l'Oiseau. Trois bouteilles contenant chacune un duplicata de la prise de possession furent enterrées au pied du mât et, non loin de ce lieu, dans une excavation naturelle, un dépôt de vivres et de vêtemens fut soigneusement établi (1).

Malgré l'attrait de ce havre, tranquille et sûr, égayé par un site ravissant, la mission dut reprendre la mer le surlendemain pour se rendre à Port-Mary sur la côte orientale de l'île Adalbert, dans la baie Rhodes. Les trois jours passés dans ce mauvais mouillage furent les derniers que le commandant consacra à notre archipel. Sa tâche était remplie. L'*Eure* profita de la première accalmie pour gagner le large et poursuivre sa route.

La prise de possession des Kerguelen, sans beaucoup occuper l'opinion publique, secoua quelque peu son indifférence.

(1) *Aux terres de Kerguelen*, p. 404 (*le Tour du Monde*, 21 août 1897).

Certains pensèrent à utiliser ces terres lointaines comme établissement pénitentiaire. Dès 1893, M. René de Semallé (1), faisant le procès de notre système pénitentiaire, lourd pour notre budget, léger pour les déportés, mais désastreux pour les populations indigènes ou les vrais colons, proposa le choix d'une terre inhabitée, un peu rude et qui, par sa position géographique, rendrait toute évasion impossible. Il avait pensé à la Nouvelle-Géorgie du Sud; mais les îles Kerguelen, ne se trouvant qu'à une latitude de 49°, sur la route de l'Indo-Chine, dans des parages où le poisson abonde, lui parurent d'autant mieux répondre aux desiderata que leur qualité de possession française n'était pas contestée. Cette solution fut également proposée par M. de Mahy, qui porta la question devant le Parlement sans pouvoir obtenir un vote de la Chambre.

L'amiral Layrle insista, de son côté, sur l'utilité de cet archipel comme centre de ravitaillement et comme dépôt de charbon, surtout dans l'hypothèse où, en cas de guerre, la navigation serait interrompue par le canal de Suez. L'accostage, pour les steamers, n'est plus une difficulté. Depuis 1840, en effet, la vapeur a détrôné la voile dans les marines militaires et rendu l'atterrissage dans les fjords moins compliqué.

A ces raisons, d'ordre administratif et militaire, s'en ajoutent d'autres, d'ordre économique et colonial.

Le peu qu'on savait sur l'intérieur des îles Kerguelen, quand le commandant Lieutard les visita, suffisait pour faire envisager la possibilité d'y tenter l'élevage. L'équipage de l'*Eure* avait constaté que des lapins, laissés dans l'île principale par le *Volage*, y avaient pullulé; il n'ignorait pas que les animaux débarqués par les expéditions antérieures avaient trouvé sur place une nourriture abondante.

Ces faits ne devaient plus passer inaperçus. Un des savans les mieux qualifiés pour les apprécier n'hésita pas à en dégager le caractère pratique.

« Il ne serait pas impossible, disait Alphonse Milne Edwards (2), de demander à ces îles ce que les Anglais ont obtenu des îles Malouines, situées dans les mêmes conditions

(1) *De l'établissement d'une colonie pénale à Kerguelen*, par M. René de Semallé. Versailles, Le Veuve et Aubert, 1893.

(2) *Enseignement spécial aux voyageurs* au Muséum d'histoire naturelle. Leçon d'ouverture, 25 avril 1893.

de climat et qui sont aujourd'hui colonisées et prospères.»

Ce fut aussi le sentiment de MM. René et Henry Bossière, fils d'un des derniers armateurs français qui aient équipé, il y a cinquante ans, un navire pour la pêche à la baleine. En 1881 et 1883, les deux frères, voyageant en Patagonie, avaient parcouru le détroit de Magellan, dont le climat rappelle celui des Kerguelen. Pas un mouton ne s'y rencontrait alors; mais, peu après, l'expérience fut tentée jusque dans la Terre-de-Feu et donna des résultats inespérés. Rien donc ne s'opposait, en principe, au succès d'une pareille tentative dans notre archipel de l'Océan Indien. C'est ce que voulut établir M. René Bossière en consignant dans une petite brochure les renseignemens qu'il s'était procurés sur cette parcelle de notre empire d'outre-mer (1).

Il alla plus loin. D'accord avec son frère, il sollicita une mission officielle et une subvention pour l'entreprendre. La demande fut rejetée, mais l'idée fit son chemin.

Le 31 juillet 1893, un décret concéda à MM. Bossière, pour une période de cinquante ans, la jouissance des Kerguelen, avec autorisation d'y créer des établissemens de pêche et de commerce.

Cet acte stipule que les concessionnaires pourvoiront, sans aide ni subside du Gouvernement, à la protection et à l'entretien de ces établissemens, la pêche devant rester libre pour les Français dans les eaux territoriales et l'État se réservant la faculté de reprendre, sans indemnité, les terrains nécessaires à ses services éventuels.

Des circonstances malencontreuses retardèrent, pendant quinze ans, les essais de colonisation. Quelque diligence que M. René Bossière ait apportée dans l'armement de son brick-goélette, le *Kerguelen*, qui appareilla du Havre en 1895, il ne parvint pas à le conduire à destination. Une véritable baraterie éclata; la fièvre jaune décima l'équipage et réduisit à néant ce premier essai. Le deuxième ne fut pas plus heureux. Tandis que M. R. Bossière visitait La Plata, la Patagonie, la Terre-de-Feu, les Malouines, pour étudier de près l'élevage et les pêcheries, les siens organisaient une seconde expédition, dont le commandant de Gerlache avait accepté la direction;

(1) *Notice sur les îles Kerguelen*, par R. Bossière. Paris, Challamel, 1893; — *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 juin 1898 : *Kerguelen, station navale et lieu de déportation*, par M. Paul Thirion.

mais un changement dans les projets de ce dernier fit avorter l'entreprise.

Ce nouvel insuccès décida le concessionnaire à revenir au Havre, où il coordonna ses travaux (1) et mit à profit ceux qu'avaient effectués dans les eaux des Kerguelen les deux missions scientifiques allemandes de la *Valdivia* et du *Gauss*.

Celle de la *Valdivia*, accomplie en 1898-1899, fut séduite par l'aspect pittoresque de nos îles. Des fjords, profonds et découpés, rappelant ceux de la Norvège, des montagnes neigeuses, des successions de terrasses, des cascades écumant entre des parois abruptes contrastaient avec le calme miroir des étangs, les collines verdoyantes et les plaines herbeuses du rivage, pendant que sur la grève ou sur les récifs s'ébattait tout un monde aquatique : canards, mouettes, pétrels, cormorans, albatros, des nuées d'oiseaux au plumage étincelant et, dans une gamme plus sombre, les bataillons serrés de ces pingouins solennels et pourtant familiers dont les explorateurs antarctiques ont décrit les plaisantes façons. Trois jours durant, le ciel demeura serein dans la baie de la Gazelle et c'est par une température de 4 degrés centigrades, sous un gai soleil de décembre, — soleil d'été pour ces régions australes, — que les promenades s'improvisèrent. Pour qui venait de supporter cinquante-deux jours de navigation maussade dans les champs de glace de l'Antarctique, c'était, si on en croit Karl Thun, un petit coin du Paradis (2).

Le *Gauss*, qui ne venait pas des régions polaires, mais s'y rendait, quand il aborda aux Kerguelen pour y prendre du charbon et des chiens de Sibérie déposés dans la baie de l'Observatoire par le vapeur *Tanglin*, n'a pas joui de ce joli contraste. Le mois qu'il s'y tint sur ses ancres, au fond du Royal-Sound (Entrée Royale), devait lui réserver, avec quelques belles journées, de violens ouragans. Cependant il fut possible au docteur von Drygalski, chef de l'expédition, d'organiser des excursions dans l'intérieur et sur la côte.

Dans l'une de ces reconnaissances, les passagers du *Gauss* virent se profiler au Sud le massif du mont Ross, — haut de 1 865 mètres, d'après les uns, de 1 990, d'après les autres, — et

(1) *Nouvelle notice sur les îles Kerguelen*, par René Bossière. Paris, Challamel, 1907.

(2) Karl Thun : *Aus den Tiefen des Weltmeeres Schilderungen von der deutsch. Tiefsee, Expedition*. — Iéna, Gustav Fisher, 1900.

plus à l'Ouest, dans le lointain, une série de pics couverts de neige. Malheureusement, cette satisfaction d'aller à la découverte, de parcourir la grande île en tout sens pour en dresser la carte, ne devait pas être le lot de la petite escouade de matelots et de savans qui fut chargée par le docteur von Drygalski d'explorer l'archipel et d'y poursuivre, pendant la durée de sa campagne antarctique, les travaux scientifiques commencés.

Le *Gauss*, arrivé le 1er janvier 1902 aux Kerguelen, avait, en effet, levé l'ancre le 31.

Restés dans les cabanes de la baie de l'Observatoire, déjà choisie par les astronomes anglais de 1874 pour y installer leur station, les membres de cette mission détachée de l'expédition principale auraient pu, en quinze mois, révéler tout l'intérieur de ce pays et faire connaître ses chances d'avenir, s'ils n'avaient été presque constamment immobilisés dans leur retraite. La fatalité avait voulu que le docteur Enzensperger eût pris, sur le *Tanglin*, les germes du beri-beri. Ce mal des tropiques se propagea, malgré l'air pur et le climat salubre de ces îles, balayées par les vents. Le malade succomba; son compagnon, le docteur Werth, gravement atteint à son tour, faillit subir le même sort. Seul, le docteur Karl Luyten, qui leur prodigua ses soins, eut la force de continuer la série de ses observations météorologiques et magnétiques jusqu'au jour de la délivrance. Ils étaient tous à bout, quand, le 30 mars 1903, le vapeur *Stassfurt* vint enfin à leur aide et les prit à son bord.

La petite mission, malgré la fortune adverse, rapportait de son exil d'importans travaux. Werth, qui avait profité de quelques jours de beau temps pour pousser une pointe au Nord-Ouest, explora le pays montueux qui le séparait du bassin de la Gazelle. On lui doit l'étude la plus complète qui ait paru jusqu'à ce jour sur la géologie des Kerguelen (1).

Les deux expéditions allemandes ont également complété les données fournies par les précédentes missions dans le domaine des sciences physiques et naturelles. La *Valdivia*, ajoutant aux travaux de l'*Erebus* sur la flore, a identifié 21 espèces de plantes à fleurs, 160 espèces de mousses et lichens, 71 d'algues marines. Au point de vue pratique, il y a lieu d'insister sur la

(1) *Deutsch Süd polar expedition 1901-1903, II Band, Kartographie, Geologie*, Heft II. Berlin, Georg Reimer, 1908.

présence, dans les parties basses des îles, d'un gazon épais formé d'*acœna*, excellent herbage qu'il y aura lieu d'utiliser par la suite. Les touffes d'*azorella celago* se rencontrent sur les coteaux jusqu'à une altitude moyenne de 500 mètres; citons enfin le *pringlea antiscorbutica*, dont les propriétés n'avaient pas échappé à la perspicacité de Cook.

Sans revenir sur le nombre et la variété des oiseaux qui s'ébattent joyeusement sur le rivage, sauf à fournir plus tard un appoint appréciable à l'industrie plumassière, nous passons à une double question d'une importance considérable pour l'avenir des Kerguelen, celle des pêcheries et de la chasse aux phoques.

Rhodes, nous l'avons vu, a vanté les ressources que, déjà à son époque, les baleiniers tiraient d'une campagne de pêche dans ces mers; mais ceux-ci, peu soucieux de se susciter des concurrens, sont restés silencieux, pour la plupart, sur leurs propres constatations.

M. René Bossière a, cependant, réussi à grouper sur ce point les renseignemens épars (1). Il résulte de ses recherches que, depuis leur découverte jusqu'à 1800, nos îles auraient fourni un million de peaux de phoques à fourrures. Longtemps elles furent expédiées sur le marché chinois. Cette chasse se poursuivit au cours du XIXe siècle, mais il y eut surexploitation. Deux goélettes américaines, rencontrées à Kerguelen par le *Challenger* en 1894, avaient pris en un jour 70 de ces amphibies dont la fourrure (*seal skin*), appelée improprement loutre dans le commerce, se vend à des prix rémunérateurs (2). « J'ai beaucoup étudié la question pendant mon séjour dans l'Amérique du Sud, écrit M. René Bossière, et je crois pouvoir affirmer ceci: que le phoque commun (à huile) séjourne dans les baies abritées, et qu'au contraire le phoque à fourrure vit en « rockeries » (en familles) toujours sur les *weather beaches*, les plus exposées au mauvais temps. Or nous savons que les goélettes américaines *Francis-Allen* et *Roswell-King* fréquentaient, de préférence, le Sud et l'Ouest de Kerguelen, c'est-à-dire les rivages les plus dangereux. C'est donc là un indice certain que ces navires

(1) *Nouvelle notice sur les îles Kerguelen*, p. 39-52. Paris, Challamel, 1907.

(2) La peau salée du phoque à fourrure s'achetait, paraît-il, 75 francs aux pêcheurs sur les marchés de Norvège dans ces dernières années.

recherchaient le phoque à fourrure et non le phoque à huile. Les chasseurs ne le disaient pas, et pour cause. »

S'il n'est pas démontré qu'à l'heure actuelle le phoque à fourrure se rencontre encore sur ces côtes, en revanche, on peut certifier que le phoque à huile y revient périodiquement en nombre considérable, lors de la reproduction, c'est-à-dire de septembre à mars. Presque toutes les expéditions, que nous avons énumérées, ont signalé sa présence.

Les marins de l'*Eure*, de la *Valdivia* et du *Gauss* furent surpris de la quantité et des dimensions des éléphans de mer sommeillant sur le rivage, masses énormes, souvent inertes, mesurant de sept à huit mètres de longueur, que la venue de l'homme et les aboiemens des chiens ne semblaient pas inquiéter. M. H. J. Bull, dans son livre *The Cruise of the Antarctic*, fait assister le lecteur à de véritables hécatombes (1). Il a lui-même conté dans une revue française sa croisière commerciale de 1893-94, entreprise pour le compte d'une société norvégienne, et c'est très simplement qu'il écrit à propos des Kerguelen : « Durant notre séjour de six semaines, nous ne tuâmes pas moins de 1 600 éléphans de mer d'une valeur d'environ 50 000 francs, ce qui faisait au propriétaire du bateau un beau bénéfice (2). »

Les résultats obtenus par M. H. J. Bull ne seraient pas démentis par M. Gundersen, consul de Norvège à Melbourne, qui visita nos îles, en 1897-98, et chargea sur son brick-goélette *Edward* la graisse de 900 éléphans de mer, qui donna 52 000 kilogrammes d'huile.

Sur la pêche à la baleine, les renseignemens recueillis par M. René Bossière ne sont pas moins concluans.

Aux voiliers, armés autrefois pour ces campagnes aventureuses, plusieurs compagnies norvégiennes et américaines ont substitué, depuis une quinzaine d'années, des vapeurs, longs de 50 mètres environ, et munis de canons harponneurs. Ces engins

(1) Le trois-mâts barque *Antarctic*, qui transporta ce chargement, eut, quelques années plus tard, une fin héroïque. Depuis vingt-deux mois, il naviguait dans les mers du Sud avec le docteur Otto Nordenskjold, quand, le 10 février 1903, broyé par la pression des glaces, il s'abîma dans les flots. L'équipage, heureusement sain et sauf, avait assisté à la catastrophe et, contre toute espérance, il réussit à gagner la terre ferme sur la banquise en dérive.

(2) *Questions diplomatiques et coloniales* du 16 mai 1904. *Kerguelen*, par H. J. Bull, p. 748-753.

permettent d'atteindre le cétacé, de le remorquer et même de le hisser à bord et d'éviter ainsi la perte de la capture. Cette transformation des moyens a ranimé, dans l'hémisphère boréal (en Islande, à Terre-Neuve, à Vladivostock), une industrie qui périclitait. Jusqu'à ces dernières années, rien de pareil n'a été tenté dans l'hémisphère austral. Or, dans les mers du Sud, au dire de tous les navigateurs qui ont fouillé les abords du continent antarctique, les baleines se rencontrent, depuis les balœnoptères (finback, humpback, etc.), qui coulent après leur mort et seraient perdus pour ceux qui ne disposeraient que d'un matériel rudimentaire, jusqu'à la baleine franche, qui surnage, mais est presque introuvable au Nord de l'Équateur. Cette dernière, qui porte quelquefois mille kilos de fanons dans son énorme gueule, assure, de ce fait, paraît-il, au pêcheur qui s'en empare, un profit de 40 à 50 000 francs, non compris la valeur de l'huile extraite de son corps. L'appât d'un tel gain a décidé les Argentins et les Chiliens à envoyer des baleiniers nouveau modèle au Sud du Cap Horn. M. R. Bossière, à qui nous empruntons ces détails, a relevé, dans un journal spécial de New-Bedford (États-Unis), le *Whalemen's Shipping List*, de 1905, une note « appelant l'attention sur le navire *Josephina*, de 385 tonneaux, qui est rentré après avoir fait une seconde campagne de pêche dans les parages des Crozet et a rapporté 880 barils d'huile de baleine et 8 500 Lbs de fanons, accomplissant ainsi un voyage des plus heureux et des plus rémunérateurs pour ses armateurs (1). »

Toutes ces perspectives ne pouvaient qu'encourager les concessionnaires des Kerguelen à tenter un nouvel effort; mais, au lieu d'armer de toutes pièces une troisième expédition, ils agirent avec plus de prudence et passèrent une série d'accords.

Le premier, signé à Boulogne, à bord du *Jean-Baptiste Charcot*, le 24 juillet 1907, entre MM. René et Henry Bossière, d'une part, et M. Raymond Rallier du Baty, capitaine au long cours, d'autre part, autorisait celui-ci à pêcher et à chasser aux Kerguelen jusqu'au 1er janvier 1909. De son côté, M. R.

(1) *Nouvelle notice sur les îles Kerguelen*, p. 51-52. — *Lbs* = livres anglaises; une livre anglaise équivaut à 0k,453 grammes.

Rallier du Baty s'engageait à remettre aux concessionnaires son rapport et ceux de ses compagnons, donnant le relevé exact de ce qu'ils auraient recueilli. MM. Bossière communiquèrent à l'expédition tous les renseignemens qu'ils possédaient, lui procurèrent un léger subside et lui recommandèrent de faire respecter leurs droits par les navires étrangers.

M. Rallier du Baty, qui avait fait partie de la première expédition antarctique du docteur Jean Charcot, obtint, par lui, une modeste subvention de la Société de Géographie; il s'entendit ensuite avec son frère Henri, qui prit le commandement de l'expédition. Quatre marins éprouvés complétèrent l'équipage. C'est donc à six que ces hardis navigateurs, montés sur un voilier de 46 tonneaux de jauge, quittèrent Boulogne le 22 septembre 1907. Ils firent escale à Cherbourg, relâchèrent à Brixham, sur la côte anglaise, pour réparer une avarie; puis ils gagnèrent Madère en huit jours et, par un temps favorable, se dirigèrent vers Rio-de-Janeiro, qu'ils atteignirent à la fin de décembre.

Une année s'écoula sans qu'aucune nouvelle vînt nous fixer sur leur sort. Nous en étions aux conjectures quand une lettre de Raymond Rallier du Baty, datée de la Baie Royale (Royal Sound), le 15 novembre 1908, arriva au président de la Société de Géographie, et nous rassura sur leur compte. De Rio, le *J.-B. Charcot* s'était rendu à l'île isolée de Tristan de Cunha, rarement visitée; de là, au Cap, où il essuya une violente tempête. Le 6 mars 1908, il mouillait à l'île Rolland, qui fait partie du groupe des Kerguelen, et se trouve située au Nord-Ouest de la grande terre. La petite mission, pendant les premiers mois de son séjour, avait visité les baies et mouillages de la côte orientale, fait des sondages, effectué des levers au cours d'excursions à pied ou en barque, recueilli des échantillons pour le Muséum. Il serait prématuré d'apprécier la valeur de ces documens; mais comment ne pas rendre hommage à la hardiesse de ces six Français, dont l'aventureuse entreprise rappelle les exploits de nos navigateurs d'autrefois (1).

(1) Rentré en France en mai 1910, M. Raymond Rallier du Baty a pu nous renseigner sur la suite de son voyage. Le 3 juin 1909, il laissait à Port-Jeanne-d'Arc, récemment créé, son frère Henri, dont la santé réclamait des soins et qui fut rapatrié par un vapeur de la Société Norvégienne Storm Bull et Cie. Il quitta les Kerguelen le 10, après quinze mois de station dans ces parages; son petit voilier,

Le *J.-B. Charcot* a eu la bonne fortune d'étudier aux Kerguelen les nouveaux procédés de la pêche à la baleine, telle que la pratiquent les Norvégiens, passés maîtres en cet art.

Ceci nous amène à parler de trois expéditions récentes et des arrangemens qui les ont motivées.

Le 14 mars 1908, les concessionnaires signaient à Paris deux conventions: l'une avec la Société norvégienne Storm Bull et Cie, l'autre avec une Française, Mme Albert Faucon, aujourd'hui Mme Dasté.

MM. Storm Bull et Cie s'engagèrent à expédier aux Kerguelen deux vapeurs baleiniers et un transport, puis à créer, sur un point de la côte à leur convenance, un établissement pour la fonte et le raffinage des huiles et pour l'utilisation de tous autres produits de la pêche. Le capital à constituer devait s'élever à 600 000 couronnes (environ un million de francs); mais, en fait, il fut porté au double. Il a été convenu qu'au bout de deux ans l'établissement à terre, avec tout son matériel, deviendra propriété française, la Société norvégienne en conservant la jouissance absolue pendant vingt ans, à charge de le remettre en bon état aux concessionnaires à l'expiration du bail. Ce bail fut consenti moyennant une faible redevance variant selon la nature des produits. D'autres clauses réglementent la chasse du phoque, qui sera autorisée pendant les deux premières années sur tout le rivage et, passé ce délai, sur le tiers seulement du périmètre des côtes. Il est bon de noter, — car ceci paraît avoir échappé à certains critiques, — que, pendant cette période de vingt années, aucune autre société étrangère n'aura le droit de pêche ni de chasse dans ces eaux, mais

monté seulement par lui et ses quatre marins, dut lutter pendant quarante-cinq jours contre une mer démontée. « En de pareilles circonstances, nous écrivait au retour ce capitaine de vingt-six ans, n'importe quel navire se fût trouvé en péril. Seul le filage de l'huile nous sauva. Le 25 juillet nous étions à l'entrée de Melbourne... Pendant ces jours d'épreuve, comme durant tout le voyage, la conduite de nos matelots fut au-dessus de tout éloge. De tels hommes font honneur à la marine française. A Melbourne, vente de la cargaison; payé et rapatrié l'équipage. Moi, je reste pour vendre le *Jean-Baptiste Charcot!* Tout le monde le visite, mais personne ne veut l'acheter : il a souffert et cale trop d'eau. Je suis sans ressources; il me faut faire tous les métiers pour vivre. Enfin un capitaine de Nouméa me l'achète pour une poignée d'or. Le cœur un peu gros, je tourne le dos au petit navire qui nous a vaillamment portés pendant plus de deux ans à travers 15 000 milles d'Océan, et j'embarque à bord du paquebot des Messageries maritimes en partance pour Marseille. » — Les intéressantes collections des frères Rallier du Baty vont être réunies au Muséum d'Histoire naturelle.

que les Français garderont la faculté de pêcher la baleine. MM. Bossière se sont réservé le droit de créer autant d'établissemens français qu'ils le voudraient pour le dépeçage de la baleine. D'ailleurs, aux termes du décret du 31 juillet 1893, la pêche restera libre pour les Français dans les eaux territoriales. Quant à la chasse du phoque, elle reste limitée à trois exploitations, qui sont autant de monopoles. Sans pénétrer plus avant dans le détail de ce contrat, retenons qu'il prévoit l'éventualité d'une entreprise d'élevage.

Même mesure fut prise en ce qui concerne la deuxième convention. Il y est stipulé qu'un navire français de 400 tonneaux sera expédié en douane sous le nom de M. René Bossière et de Mme Faucon et placé sous le commandement de M. René Dasté, Mme Faucon fournissant seule les fonds nécessaires pour l'entreprise et se réservant la faculté de créer un établissement fixe. Les autres articles de cet arrangement sont, à quelques variantes près, les mêmes que ceux qui furent insérés dans les précédentes conventions.

Le 28 mars 1908, M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, accusait réception à MM. Bossière de cette double communication, sans soulever, à ce propos, la moindre objection, et, le 13 juillet suivant, M. Messimy, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi fixant le budget général de l'exercice 1909 (ministère des Colonies), résuma ainsi la situation :

« Après n'avoir fait, en l'espace de quinze ans, que deux essais de commencement d'exploitation demeurés infructueux, M. Bossière vient d'organiser, avec des capitaux importans et avec le concours d'une Société norvégienne, l'envoi de plusieurs navires. L'île sera reconnue; on prétend qu'elle réserve des surprises heureuses. On commencera la pêche de la baleine et la chasse au phoque; peut-être tentera-t-on de créer des établissemens permanens pour l'utilisation des produits de la pêche et pour l'élevage du mouton. Un avenir prochain nous renseignera sur les résultats de cette intéressante tentative (1). »

En même temps qu'ils préparaient, par l'élaboration de ces deux conventions, la pêche à la baleine et la chasse aux

(1) *Journal Officiel, Documens parlementaires*, Chambre : Annexe n° 2027. (Session ordinaire, séance du 13 juillet 1908.)

phoques, les concessionnaires se proposaient de procéder à l'étude des ressources économiques de leur domaine.

M. Henry Bossière prit la direction de cette enquête et s'adjoignit, avant son départ de France, qui eut lieu en novembre 1908, un élève de la marine marchande, M. Jean Loranchet. Pendant un court séjour au Cap, il s'assura la collaboration de trois autres Français, MM. Serre, Capeyron et Carbonne et d'un prospecteur anglais M. Th. Dewar. Ce personnel s'embarqua à Durban, le 13 janvier 1909, sur le transport *Jeanne-d'Arc*, de la Société norvégienne, steamer de 2000 tonneaux, bientôt rejoint par deux baleiniers à vapeur, l'*Éclair* et l'*Étoile*.

Le transport, aménagé dans les chantiers de Nyland, à Christiania, en vue de son affectation spéciale, avait pris la mer, au commencement de septembre 1908, sous le commandement du capitaine Ring qu'un voyage aux îles Crozet avait familiarisé avec les conditions de la navigation dans ces parages (1).

Comment l'expédition norvégienne avait-elle employé son temps avant l'arrivée de M. Henry Bossière, et quelle fut l'impression ressentie par celui-ci en posant le pied sur une terre qui, depuis une quinzaine d'années, semblait défier les efforts des siens? Un fragment de son journal, expédié à son frère et que celui-ci a bien voulu nous communiquer en avril 1909, nous renseigne à cet égard.

« Arrivée à Kerguelen — 24 — I — 1909.

« Il faisait un froid de loup lorsque, le matin, à trois heures et demie, je suis monté sur la passerelle pour voir la terre. La mer était grosse, mais le vent faible. C'était le résultat de la bourrasque de la veille. Le baromètre était descendu à 725 millimètres, mais quand le vent, d'une rare violence, eut atteint son maximum, il remonta progressivement; trois heures après, il marquait 742. Enfin la température se radoucit et nous passons devant Port-Noël (baie de l'Oiseau) avec un beau soleil et bien à l'abri du vent du Sud-Ouest. Il fait, toute la journée, un temps de printemps idéal. La terre est verte partout; j'aurais voulu avoir avec moi mon frère ou quelqu'un de la famille, car c'est avec un sentiment de joie que j'ai vu notre île. Après avoir

(1) M. Ellefsen, qui organisa l'établissement de Port-Jeanne d'Arc, a laissé, en mars 1909, la direction de l'usine, créée en ce lieu, au capitaine Ring. Au début de 1910, le transport *Jeanne-d'Arc* était placé sous le commandement de M. Bull, frère d'un des directeurs de la Compagnie norvégienne.

navigué à la vitesse de 9 nœuds et demi depuis trois heures du matin en vue de Kerguelen, nous arrivons à dix heures moins un quart du matin à Port-Jeanne d'Arc. Tout nous paraît magnifique : l'entrée de Port-Gazelle, la péninsule de l'Observatoire, et le panorama grandiose de Royal-Sound avec, comme dernier décor, le mont Ross, tout rose dans les derniers rayons de soleil.

« Lundi — 25 — I — 1909.

« L'établissement apparaît. Le pavillon français flotte à côté du pavillon norvégien. Nos chambres ne sont pas prêtes et nous couchons à bord. On s'est occupé de la construction de l'usine de fonte des baleines. Le tout achevé, il faudra encore un ou deux mois, et Port-Jeanne d'Arc sera une petite ville. »

Rentré en France, en juin, le voyageur a exposé devant la Société de Géographie les résultats de son expédition. Ils confirment les travaux antérieurs. Toutefois, même dans le Royal-Sound et près de la baie de l'Observatoire, les anfractuosités de la côte sont fort mal connues. La preuve en est dans la découverte, faite par M. Henry Bossière, d'un fjord qui, de l'île Longue, s'avance jusqu'aux abords de la baie de la Gazelle sur une étendue de trente kilomètres. Les frères Rallier du Baty avec le *Jean-Charcot*, le capitaine Dasté avec le *Carmen*, vapeur de la mission Faucon, ont fait, en plusieurs endroits, des constatations analogues.

Ce dernier, en mars 1909, nous écrivait de Melbourne :

« Un séjour de quatre mois dans la partie Nord-Est des îles Kerguelen m'autorise à vous déclarer que l'hydrographie de ses rives est des plus fantaisistes. » Il ajoutait à sa correspondance une carte de la baie Weineck, sur laquelle figure la petite île Carmen, non encore signalée, de même que des modifications notables dans les contours des terres avoisinantes.

Il faut le répéter : l'*envoi d'une mission hydrographique s'impose*. Seule elle parviendra à combler une lacune de notre cartographie et à nous fixer sur la superficie de cette possession française.

Le climat est rude, mais supportable. La moyenne de la température est d'environ + 7° centigrades en été et — 2° en hiver. M. Dasté, dont les observations météréologiques portent sur quatre mois (5 octobre 1908-31 janvier 1909), n'a pas vu le thermomètre descendre au-dessous de — 5° centigrades. Une fois, en décembre, au soleil et à l'abri, il a noté + 32°. Suivant

les mois, l'expédition du *Carmen* a constaté de deux à six jours de calme plat, de quatre à dix-sept jours de tempête, de huit à vingt et un jours de brises maniables. Elle a essuyé de nombreux coups de vent, mais leur durée n'a jamais dépassé vingt-quatre heures. La mobilité extrême du baromètre ne permet pas toujours de prévoir une bourrasque. Cependant, on peut admettre que le beau temps a plus de fixité quand la lune décroît; la pleine lune coïncide avec les tempêtes; la neige est souvent le signe précurseur d'une embellie; la grêle et la pluie arrivent en rafale. M. Dasté, que nous avons vu à son retour en France, ajoute à ces données cette constatation que les vents du Nord n'ont jamais été très violens, mais soulevaient une mer énorme sous une pluie diluvienne, tandis que les vents du Nord-Est soufflaient en ouragan et sautaient toujours au Sud-Ouest.

Ce qui a été dit au sujet de la faune et de la flore nous dispense d'y revenir. Les lapins ne se sont que trop bien acclimatés. Le fameux chou de Kerguelen a fait les frais de cette expérience. Un jour viendra peut-être où les pasteurs organiseront, contre ces irréductibles rongeurs, des battues dignes de celles qui se pratiquent en Australie et en Nouvelle-Zélande.

C'est qu'en effet, les concessionnaires commencent à tenter l'élevage du mouton. « Déposé sur une île (1), en octobre 1908, et laissé à lui-même, sans aucun abri et sans aucun soin, le petit troupeau avait plus que doublé en octobre 1909. Les agneaux, bien que nés au début de l'hiver, c'est-à-dire à contre-saison, avaient admirablement supporté les intempéries. Aujourd'hui, ils fuient à l'approche de l'homme comme des cabris, ce qui prouve combien le climat leur est propice (2). »

Ces essais sont de date trop récente pour qu'on puisse prédire un succès; tenons-les seulement pour encourageans.

Mais voici des résultats positifs. Il s'agit de la pêche à la baleine. Le télégramme suivant nous a été communiqué par M. René Bossière, aussitôt sa réception au Havre, le 24 juillet 1909.

« *Jeanne-d'Arc* arrivée à Durban hier. Total 232 baleines, 1 080 tonnes d'huile. »

Tel est le bilan d'une campagne de cinq mois. Ce qui ajoute

(1) C'est l'île Longue, au fond du Royal-Sound.

(2) *Kerguelen*, par M. René Bossière. *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, janvier 1910.

à l'importance de ces chiffres, c'est qu'au tableau figure une baleine franche (1).

Les marins français, en présence de ce premier succès, suivront-ils l'exemple des Norvégiens? Après un demi-siècle de recueillement, reprendront-ils, avec un outillage moderne, cet art dans lequel ils ont longtemps excellé? Le reste viendrait par surcroît. Il faut souhaiter qu'à la suite de chasses fructueuses aux phoques et aux éléphans de mer, des marins éprouvés, comme M. Dasté et les frères Rallier du Baty, s'attaquent aux cétacés et qu'aux Kerguelen, à Saint-Paul, à Amsterdam, des baleiniers, battant pavillon français, renouvellent les prouesses de leurs anciens.

La marine marchande se meurt, entend-on dire parmi nos populations maritimes... N'y a-t-il pas là un moyen de lui donner une heureuse impulsion?

Sans distraire notre attention des régions tropicales, puisque nos colonies se sont surtout développées entre les tropiques, pensons à notre flotte, à l'excellente école que la pêche à la baleine offre à nos marins; jetons un regard sur ces îles situées au Sud de Madagascar, de l'Indo-Chine et de la Nouvelle-Calédonie, sous les mêmes latitudes que la Patagonie et l'extrémité méridionale de la Nouvelle-Zélande.

La science, la politique, le commerce sont intéressés à leur sort. Un siècle d'oubli n'excuserait pas notre indifférence.

BARON HULOT.

(1) Notre article était terminé, quand M. R. Bossière nous a écrit, le 24 février 1910, du Havre : « Le transport *Jeanne-d'Arc* est arrivé, le 2 février, à Durban, portant le troisième chargement d'huile, composé de 530 tonnes d'huile d'éléphant de mer, 30 tonnes d'huile de baleine et cachalot, 100 tonnes de guano. »

REVUE MUSICALE

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE : *Macbeth*, drame lyrique en sept tableaux, d'après Shakspeare; paroles de M. Edmond Fleg, musique de M. Ernest Bloch. — Le *Macbeth* de Verdi; Verdi et Shakspeare. — CONCERTS DU CHATELET : Œuvres de MM. Enesco, Rabaud et Max d'Olonne. — *Guercœur*, (premier acte), de M. Albéric Magnard.

Le *Macbeth* représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique n'est pas l'ouvrage le moins ennuyeux, le moins vide et pesant à la fois (les deux peuvent aller ensemble) que depuis quelques années il nous ait fallu subir. Elle a été dure, au début de la présente « saison, » la reprise du contact avec la musique, avec celle-là du moins qui nous est faite aujourd'hui, et dont aussi bien la facture ou la confection ne change guère. Ils sont un certain nombre de jeunes musiciens, ou de musiciens encore jeunes, qui nous fabriquent tous à peu près la même chose. On dit régulièrement et gravement d'eux : « Sans aucun doute, ils savent leur métier, leur affaire. » Mais, pour qu'il n'y eût en effet aucun doute, encore serait-il bon de nous dire, à nous, en quoi consiste cette affaire, ou ce métier, qui est à eux.

Si c'est métier de mélodiste et que leur affaire soit le chant, alors il est permis de douter que le musicien de *Macbeth* en sache quelque chose ; ou plutôt, il paraît être de ceux qui n'en veulent rien savoir, et s'en flattent, et s'en vantent. On aurait peine à découvrir dans la partition tout entière, soit vocale, soit instrumentale, de *Macbeth*, une ligne, une demi-ligne de quelque chose que l'on puisse appeler chant. Rien ne manque tant ici, non pas même que la strophe, mais que la période ou la phrase, développée, ébauchée seulement. L'unique chanson qu'il y ait dans l'ouvrage, celle du portier, outre

que, voulant être comique, elle n'est que lugubre, est dépourvue peut-être de naturel encore plus que de jovialité. Le lyrisme, c'est-à-dire l'effusion chaude et comme la coulée de la vie et de l'âme dans une forme sonore, est l'un des élémens, l'une des vertus et des beautés qui se retirent de plus en plus de la musique actuelle. Lorsque cette musique s'inspire de Shakspeare, ou prétend s'en inspirer, la retraite est particulièrement fâcheuse.

L'ordre harmonique n'est pas moins indigent. On sait d'abord combien est rare dans l'opéra moderne (ou le drame lyrique), je ne dis pas l'accord, mais la rencontre des voix. Duos, trios, quatuors ou quintettes, tout cela ne s'écrit plus, si ce n'est par hasard, un peu au hasard aussi. La conversation des trois sorcières de *Macbeth*, quand elle tourne au trio, n'y gagne pas grand'chose. Les chœurs, du peuple ou des soldats, ne consistent guère qu'en des cris simultanés. A la fin de tel ou tel acte, où la foule intervient, telle ou telle page a beau comporter le plus grand nombre de parties possible, il y a loin de cette apparente polyphonie à la plénitude et à la solidité, au «concert » réel d'un quatuor de Haydn ou d'un motet à quatre voix de Palestrina.

Quant au rythme, on n'ignorait pas avant *Macbeth*, mais dans *Macbeth* on peut apprendre encore comment s'en poursuit aujourd'hui le démembrement et la dislocation. L'orchestre? Il est symphonique, ou ce qu'on est désormais convenu d'appeler ainsi : j'entends qu'on y entend quelques motifs, d'ailleurs sans intérêt, convenablement rappelés, ressassés ou rabâchés. Comme il sied aussi, l'orchestre a le principal rôle, quand ce n'est pas le rôle unique. Depuis que ce diable de Wagner a déchaîné le monstre, celui-ci dévore tout. Après les actes, les entr'actes mêmes sont devenus sa proie. Une fois le rideau baissé, naguère, la musique s'arrêtait. Elle continue maintenant, que dis-je, elle redouble. Elle revient sur ce qui précède, à moins qu'elle n'anticipe sur ce qui suivra. On appelle cela des intermèdes symphoniques. Ici les intermèdes symphoniques sont terribles. Macbeth a tué le sommeil. La musique de *Macbeth* a tué le repos.

Sans tuer la parole, elle ne lui donne pas la vie supérieure, exaltée, « magnifiée, » comme dit Pedrell, que le verbe doit recevoir du son. Les mots, les mots célèbres de Shakspeare, on les retrouve tous ici, plutôt qu'on ne les reconnaît. Ils arrivent tous à leur place, à leur heure, mais atténués, émoussés, éteints, même les plus éclatans. A tant d'images verbales, pas une image sonore ne répond ; dans les profondeurs de la musique, pas un écho ne s'éveille. Quelle erreur, entre beaucoup d'autres, lorsque le vieux roi Duncan, approchant du

château qui lui sera funeste, parle de la douceur de l'air et des martinets qui nichent dans les murailles, au lieu de noter en passant, comme il est donné par Shakspeare, ce poétique et dramatique détail, quelle erreur de le délayer, de le noyer dans une symphonie à la fois compliquée et banale! Ailleurs, partout ailleurs, l'intonation vocale est au-dessous, à côté, quand ce n'est pas à l'opposé de la parole; elle lui paraît, je ne dirai point hostile, mais indifférente et comme étrangère. De là, sinon la fausseté, souvent la froideur et la platitude. Le sens, très français jadis, de la déclamation lyrique, est en train de se perdre chez nous. *Un canto che parla*, ainsi définissaient leur opéra les créateurs de l'opéra de Florence. L'opéra de Paris ne sait plus ni parler, ni chanter.

Mélodie, harmonie, déclamation, disait un jour Verdi, « il y a tout cela dans la musique. Mais il y a autre chose encore : il y a la musique. » Dans la musique de *Macbeth*, en réalité, voilà ce qui manque le plus. Sous aucune forme, récitative ou mélodique, symphonique ou chorale, la musique, à proprement parler, n'existe ici. Nous ne percevons d'elle que des semblans, jamais la substance, des velléités au lieu d'un ferme vouloir, d'un parti qu'on prend une bonne fois et qu'on soutient. A tout moment, au sein de ce chaos instable et de ce stérile fracas, l'auditeur est tenté d'interrompre et de dire : « Voyons! Nous avons ici un orchestre, des chanteurs. Si nous en profitions pour faire un peu de musique, de la vraie, de celle qui donne l'impression, non de l'anarchie et du désordre, mais de l'ordre, de la composition et de la hiérarchie! De celle-là aussi, — puisque nous sommes au théâtre, — qui représente l'humanité et la vie. » Une chose peut surprendre. En cet opéra d'un musicien encore jeune, en cet opéra dont le sujet est *Macbeth*, on ne trouve pas un mouvement d'émotion, pas même un trait de sensibilité. Un jour que Garat chantait le duo de *Don Juan* (celui qui suit la mort du Commandeur) avec une partenaire à son gré trop indifférente : « Eh quoi! madame, lui dit-il, si froidement! Quand le corps est là! » Que le corps de Duncan soit derrière cette porte, que l'ombre de Banquo vienne s'asseoir à cette table, Macbeth a beau crier, rugir, et l'orchestre avec lui, plus fort que lui, la musique de M. Bloch ne s'échauffe et ne nous échauffe pas. Le mystère et l'effroi n'habitent point la lande où prophétisent les sorcières, et sur la main, sur la petite main de la promeneuse pâle, c'est à croire que le musicien n'a pas vu la tache de sang.

Il semble également que Mme Bréval ait donné de la scène fameuse

du somnambulisme une interprétation peu conforme à la réalité. Pourquoi descendre à tâtons deux fois, je veux dire en tâtant de la main et des pieds la muraille et les degrés, un escalier facile, surtout pour une somnambule ? On assure que les personnes en cet état se promènent sur les toits à leur aise et sans broncher. Mme Bréval n'a pas eu l'esprit de l'escalier. Dans sa démarche, dans son geste et dans sa physionomie, dans sa diction et son chant, il eût fallu plus de rigidité. Jadis, en 1847, une artiste italienne, la Barbieri-Nini, qui fut aussi lady Macbeth dans le *Macbeth* de Verdi, le fut autrement, de par la volonté du maëstro, laquelle, on le sait, était de fer. « Trois mois durant, » a raconté la malheureuse interprète, « matin et soir, j'essayai d'imiter les personnes qui parlent en dormant, qui prononcent les mots, disait Verdi, sans presque remuer les lèvres, tout le reste de la figure parfaitement immobile, y compris les yeux. J'ai cru que je deviendrais folle. »

Ses camarades ne furent pas ménagés davantage. Soit au piano, soit à l'orchestre, on répéta *Macbeth* une centaine de fois. Dès cette époque, Verdi montrait, comme il fit jusqu'à la fin de sa carrière, une exigence véritablement implacable. Un duo très important, pour baryton et soprano, avait été redit plus qu'à satiété. Le soir de la répétition générale, avant de commencer, il fallut le revoir encore. Le chanteur s'étant permis d'observer, un peu vivement, qu'on l'avait répété cent cinquante fois : « C'est encore vrai pour une demi-heure, répliqua Verdi; après, vous l'aurez répété cent cinquante et une. » Mais autant il y avait, dans la volonté du maître, de force, voire de rudesse, autant il savait donner à son admiration, à sa reconnaissance, de profonde et touchante simplicité. A la fin de la première représentation de *Macbeth*, rapporte encore la Barbieri-Nini, « je le vis entrer dans ma loge, levant les bras et remuant les lèvres, comme s'il voulait me faire un discours. Mais il ne réussit même pas à m'adresser un mot. Je riais, je pleurais, incapable également de prononcer une syllabe. En regardant le maëstro, je lui vis les yeux rouges. Nous nous serrâmes les mains avec force, et, précipitamment, il sortit (1). »

Verdi paraît avoir eu pour cet ouvrage une complaisance particulière. Il en fit hommage en ces termes à Barezzi, l'un de ses amis les plus chers, le bienfaiteur de sa jeunesse et le père de sa première

(1) Sur le *Macbeth* de Verdi, consulter : *Verdi*, par Gino Monaldi, Torino, 1899; Fratelli Bocca). — *Verdi*, par Eugenio Checchi, Firenze, 1901 (Barbera).

femme : « Je vous dédie mon *Macbeth*, que j'aime entre tous mes opéras. Mon cœur vous l'offre, que votre cœur l'accepte. » L'œuvre, beaucoup plus qu'inégale, ruinée à peu près tout entière, a conservé pourtant quelque sombre beauté. Çà et là, sous les formes vieillies, le fond éternel, l'humanité, la vérité toujours jeune affleure, ou même éclate. Pour cela, deux ou trois mots, deux ou trois notes suffisent au génie, j'allais dire à l'instinct, car en cette musique sommaire, c'est à peine si parfois on peut reconnaître autre chose. Mais qu'il a, cet instinct, de promptitude et de justesse, de force et de sûreté ! Le triple salut des sorcières s'élève, lentement et sur trois degrés, mais s'accroît et s'ennoblit de cette lente ascension même. Verdi, lui, n'a pas manqué certains traits, certains mots de Shakspeare. Apprenant que le roi Duncan vient ce soir et qu'il doit partir demain, lorsque lady Macbeth s'écrie : « Ah ! que le soleil ne voie jamais ce demain ! » il faut peu de notes (et sur quelles simples harmonies, sur quelle modulation élémentaire !) pour mettre dans ce cri, dans ce vœu, toute la volonté du meurtre résolu et, d'avance, toute la joie, l'horrible joie du meurtre accompli. Le duo (de vieux style) où le librettiste pressé du *Macbeth* italien a ramassé tant bien que mal, plutôt mal, les différentes scènes, dans Shakspeare développées et progressives, de Macbeth et de lady Macbeth, ce duo n'est pas tout entier superficiel ; plus d'un accent, plus d'un trait s'y rencontre, qui va loin. Enfin la scène du somnambulisme, dans son genre, — encore le genre ancien, — pourrait bien être un chef-d'œuvre de musique dramatique. Ici d'abord le librettiste italien, mieux inspiré que son confrère et successeur français, a conservé les deux témoins, la dame d'honneur et le médecin, que Shakspeare donne à l'égarement de lady Macbeth et qui nous le font plus terrible. Genre ancien, disions-nous. D'autres, avec plus d'irrévérence, disent : vieux jeu. C'est une rude partie à jouer qu'une telle scène, et celui qui l'a gagnée n'est tout de même pas le musicien nouveau. Rien ici n'est tombé, rien ne menace ruine. Beau prélude, mystérieux et tremblant. Entre les deux personnages qui guettent, non moins beau dialogue, à voix nue, à voix sourde, coupé de silences et de répliques d'orchestre. Et sans doute l'air de lady Macbeth est un air, mais d'où la composition, l'ordonnance, n'exclut ni les épisodes, ni les parenthèses, ni la liberté, ni la vérité du discours. Dans l'ampleur du parti pris et de la généralisation, pas un détail, pas une nuance ne se perd : pas même la petitesse de cette main de femme, et le peu de sang qui la tache pour jamais, une goutte à peine, que par momens on croirait entendre tomber. Ailleurs

au contraire c'est à gros bouillons que le sang de Duncan ruisselle et tous les parfums de l'Arabie, à grands flots également, semblent passer et repasser, en vain.

Verdi fit représenter *Macbeth* sur le théâtre de la Pergola de Florence au printemps de 1847, et ce printemps fut pour lui délicieux. Florence, qu'il habitait pour la première fois, charma son âme un peu farouche. Avec des amis de son choix, le poète Giusti, Dupré le sculpteur, il aimait à se promener au penchant des suaves collines. Il écoutait, ravi, le parler de Toscane, et disait en riant : « Ce n'est pas seulement le *si*, mais toutes les notes qui sonnent et qui chantent. Jamais je n'aurais pu m'attendre à cette merveille (1). » Florence ne fut pas ingrate et fêta *Macbeth*. Mais Venise, pour des raisons de patriotisme autant que de musique, l'acclama. Un ténor, nommé Palma, d'ailleurs espagnol et chanteur médiocre, mais libéral ardent, au moins en Italie, remplissait le rôle de Macduff. Chaque soir, quand il entonnait cette strophe :

La patria tradita
Piangendo c'invita :
Fratelli, gli oppressi
Corriamo a salvar,

il jetait le public en de tels transports, que, pour les contenir, on dut avoir recours à la présence des baïonnettes autrichiennes (2).

Telle fut entre Shakspeare et Verdi la première rencontre : à peine une rapide entrevue. On sait l'éclat de celles qui suivirent, quarante-cinq ans après : *Otello*, *Falstaff*, et qui furent les dernières. Une autre, une seule, en ce long espace de temps, fut préparée, mais n'eut point lieu.

C'est après 1850 que Verdi souhaita de composer un *Roi Lear*. Il avait proposé le sujet à l'un de ses amis, Somma, poète et patriote vénitien, qui peu après allait être encore le librettiste, anonyme, du *Ballo in maschera*. Le poème du *Roi Lear* fut écrit et soumis à Verdi, qui le reprit, le remania selon son habitude, au point, ou peu s'en faut, de le refaire. Mais il n'en fit point la musique, soit que le dernier acte ne l'ait jamais contenté, soit qu'à la fin, il ait redouté la grandeur et la difficulté du sujet. On a de Verdi quelques lettres à Somma (3). Il y est question du *Roi Lear* en particulier, plus généra-

(1) Checchi, *op. cit.*
(2) Monaldi, *op. cit.*
(3) *Re Lear e Ballo in maschera, Lettere di Giuseppe Verdi ad Antonio Somma*, publicate da Alessandro Pascolato ; Città di Castello ; S. Lapi editore.

lement de Shakspeare, enfin de l'opéra tel que le comprenait Verdi.

« J'ai relu le *Roi Lear*, qui est d'une merveilleuse beauté; mais c'est une chose terrible d'être forcé de réduire une toile aussi démesurée à de brèves proportions, tout en conservant l'originalité, la grandeur des caractères et du drame. » Suit tout un projet de *libretto*, avec le choix des scènes et des personnages. Cordelia, cela va sans dire, et le bouffon, paraissent à Verdi les figures musicales, ou « musicables, » entre toutes. Un épisode l'attire et l'émeut particulièrement : Lear endormi sous la garde de Cordelia. Si quelque trait shakspearien ne le touche pas d'abord, il n'y demeure pas longtemps insensible. « Il m'a paru et me paraît encore que, dans la première scène, le motif qui fait déshériter Cordelia par Lear est enfantin, peut-être même ridicule aujourd'hui. N'y aurait-il pas moyen de trouver quelque chose de plus important? Mais alors ne gâterait-on pas le caractère de Cordelia? Dans tous les cas, c'est une scène à traiter avec beaucoup de prudence. » Six mois plus tard, après une observation du même genre : « Il est possible que je me trompe. Persuadez-moi. Persuadez-moi comme vous avez déjà fait quand je vous ai dit que la raison pour laquelle on déshéritait Cordelia semblait, de notre temps, puérile. Je n'avais pas plutôt lu les premiers mots de votre réponse, que je reconnaissais mon ignorance et mes torts. »

Sur un seul point, Verdi, classique et latin, ne se rendait pas, même à Shakspeare : « L'unique raison qui m'a toujours empêché de traiter plus souvent les sujets de Shakspeare, c'est la nécessité des changemens de décor à chaque instant. Quand je fréquentais le théâtre, cela m'était extrêmement pénible, je croyais assister à la lanterne magique. Les Français ont raison à cet égard : ils combinent leurs drames de manière à n'avoir besoin que d'un seul décor pour chaque acte. L'action marche ainsi vivement, sans obstacles, sans que rien détourne l'attention du public. Je comprends bien que dans *Lear*, il serait impossible de n'avoir qu'une décoration par acte; mais, si vous trouviez le moyen d'en supprimer quelques-unes, ce serait une excellente chose. »

Autant qu'à l'unité, sinon davantage encore, le musicien dramatique tient à la brièveté. « Ayez seulement en vue la nécessité de faire court. Le public s'ennuie facilement. » — « Au théâtre, long est synonyme d'ennuyeux, et le genre ennuyeux est le pire de tous. » — « Je me chargerais de mettre en musique même un journal, une lettre, etc., mais le public, au théâtre, admet tout, sauf l'ennui. »

Pour le coup, Verdi se trompait, au moins pour l'avenir. La

faculté, la puissance et la patience de s'ennuyer est l'un des gains les plus sûrs que le public ait retiré de certaine musique d'aujourd'hui.

Cette patience, pourtant, a des limites, et, je ne sais pourquoi, la musique de concert arrive plus aisément que l'autre à les franchir. Sur trois pièces exécutées au Châtelet un dimanche de décembre, l'une a fini par irriter une partie de l'auditoire. C'était une longue, très longue symphonie concertante pour violoncelle et orchestre, de M. Georges Enesco. Malgré toute la virtuosité de l'interprète, M. Salmon, et l'ardeur que mit l'auteur lui-même à diriger, presque à mimer son œuvre, le concerto ne parut guère autre chose qu'une contorsion perpétuelle, mélodique et rythmique, non seulement de l'instrument solo, mais de l'orchestre ou de la symphonie entière.

Auparavant, on avait trouvé ou retrouvé dans la *Procession nocturne*, déjà connue, de M. Rabaud, de sérieuses et solides qualités : l'ordonnance logique et le plan suivi, toutes choses à leur place, un thème grave et digne, bien exposé, bien repris, avec, entre les reprises, des épisodes assortis ; bonne orchestration, ne ressemblant en rien à cette pâte, à cette pâtée, où souvent aujourd'hui, sous prétexte de fusion et d'homogénéité, se mêlent et se brouillent toutes les personnalités sonores.

Dans le *Ménétrier*, poème symphonique en trois parties, pour violon principal et orchestre, de M. Max d'Olonne, ce n'est pas l'intelligence, ni même la finesse, voire la subtilité, ni la sensibilité, ni la poésie, qui manque. Tout cela s'y trouve, au moins un peu de tout cela, non pas certes rassemblé, mais plutôt épars. Descriptive et pittoresque, l'œuvre se divise en trois tableaux : le ménétrier, au pays, joue les airs du pays, — puis, chez les Bohémiens, avec eux, le ménétrier, qu'ils ont entraîné, joue comme eux, — enfin, revenu parmi les siens, il leur a rapporté les chansons de là-bas et, la nuit, sur la lande, mélancolique et seul, il mêle en son jeu la musique et l'âme étrangère à l'âme et à la musique de sa patrie. Ce partage fait justement le charme triste, presque douloureux, du dernier épisode. Encore une fois il y a là de la distinction, de l'ingéniosité même, et de la poésie. Mais qu'il y a donc aussi de vague, d'incertitude et d'à peu près ! Dans le sens musical et, plus spécialement, harmonique, du mot, que d'irrésolution ! Tout se prépare, tout hésite, sans jamais, en effet, se résoudre. De cadence en cadence, toutes imparfaites et, comme disent les Allemands, « trompeuses, » la phrase tombe, tombe éternellement. On éprouve ici l'espèce d'impression que Tolstoï a définie « un espoir de musique aussitôt suivi

d'une déception. » Musique de l'avenir, disait-on naguère. Créé pour la musique de Wagner, ce terme en a désigné bien d'autre, de bien autre, et dans une autre acception. Musique de l'avenir, cela signifia d'abord une musique telle, que l'avenir seul devait la comprendre et l'aimer. Aujourd'hui, l'on entendrait par là plutôt une musique faite, moins pour l'avenir que de l'avenir même, une musique dont l'avenir, non le présent, forme en quelque sorte le sujet ou l'objet, musique *in fieri*, toujours sur le point d'être, sans jamais être encore. Ainsi, dans la dernière partie de l'œuvre de M. d'Olonne, je reconnais bien, — il revient assez souvent pour cela, — le premier thème, et je crois retrouver aussi le second, celui des Bohémiens. L'un et l'autre se partagent la pensée, ou le rêve du ménétrier. Mais pas une fois il ne reparaît, ce motif initial, franchement et tout droit : de biais, au contraire, toujours de biais, à tout coup détourné, déçu, trompé, — les Allemands disent bien, — par des harmonies qui se dérobent sous lui. De là, pour l'auditeur, l'impression d'une fuite éternelle, et le manque, pénible, insupportable même à la longue, d'un élément stable, positif, absolu.

Chercherons-nous, dans l'ordre littéraire ou grammatical, des formes analogues à ces formes sonores? Il faudrait imaginer des pages de prose qui ne seraient composées que de phrases interrogatives ou dubitatives, sans une affirmation et sans une réponse : « Croyez-vous? Il n'est pas impossible. S'il arrivait... A moins que peut-être. Et encore! » Voilà comme écrivent, — et sans doute ils pensent de même, — bon nombre de nos musiciens aujourd'hui. Prennent-ils, par hasard, un parti, mélodique, harmonique, rythmique, incapables ou dédaignant de le soutenir, avant la dixième mesure ils l'ont abandonné. Un jour de cet automne, il nous arriva d'ouvrir un recueil de *lieder* écrits par M. Max d'Olonne sur le poème de Tennyson, *In memoriam*. Le premier de ces chants commençait d'une manière exquise. Mais ce commencement était court. Et les autres, les autres! Dès le début, ceux-là s'embarrassaient et s'égaraient. Le dernier seul, qui durait à peine, était tout entier délicieux. Pourtant, c'est bien M. d'Olonne, de qui certain soir, au Caire, après l'avoir entendu jouer quelques-unes de ses œuvres, un de nos grands, très grands musiciens aurait dit : « Voilà celui qui me fera oublier. »

L'oubliera-t-on, celui-là qui, trop modeste, parlait ainsi de lui-même, l'oubliera-t-on quelque jour pour M. Albéric Magnard, musicien encore ignoré de la foule, mais qu'admire, honore et protège une troupe choisie? Il a déjà son collège d'augures et sa garde de préto-

riens. Sera-t-il un maître, le musicien de ce *Guercœur* non représenté, peut-être irreprésentable, et dont M. Pierné dirigea l'autre dimanche, avec une sûre et fine intelligence, le premier acte tout entier? Récemment, au lendemain de la mort de Tolstoï, nous relisions l'étude esthétique du grand écrivain russe : *Qu'est-ce que l'art?* La musique y est souvent traitée, et traitée assez mal, par où nous ne voulons pas dire que toute musique y soit traitée avec injustice. Tolstoï n'adresse pas de plus grave reproche — et de plus fondé peut-être — à la musique moderne, que celui de l'inintelligibilité. Mais à peine a-t-il formulé ce grief que, par un curieux retour, il l'atténue et, dans une certaine mesure, il s'en charge lui-même, et nous tous avec lui. « De ce fait que, accoutumé à un certain art particulier, je suis incapable d'en comprendre un certain autre, de ce fait je n'ai nullement le droit de conclure que l'un de ces deux arts, celui que j'admire, est le seul véritable, et que celui que je ne comprends pas est un faux et un mauvais art. La seule conclusion que je puisse tirer de ce fait est que l'art, en devenant de plus en plus exclusif, est devenu aussi de moins en moins accessible et que, dans sa marche graduelle vers l'incompréhensibilité, il a dépassé le point où je me trouvais. »

Aussi bien, sans être encore « au point » de la musique de *Guercœur*, on ne saurait la déclarer incompréhensible. Le poème, non la musique, est difficilement concevable et surtout il paraît contraire, autant que possible, aux conditions, à l'essence du théâtre, même du théâtre musical. Dès avant le commencement de cette « tragédie en musique, » ainsi que l'auteur a qualifié son œuvre, le héros est mort. Et je sais bien qu'il est entré dans la vie éternelle; mais il faut avouer que, pour lui comme pour les ombres, ou les allégories, ou les entités qui la partagent avec lui, cette vie en est une à peine, et si vague, si pâle, si faible et si falote, que Guercœur ne saurait oublier l'autre, qu'il la regrette et souhaite à tout prix de l'aller revivre. Quelques dames symboliques et qui se nomment Vérité, Bonté Beauté, Souffrance, s'entretiennent, soit avec Guercœur, soit entre elles, de cet imprudent désir et finissent par y obtempérer. Et voilà toute la substance de ce premier acte de « tragédie. » Il se passe, — et se traîne, — dans la brumeuse atmosphère d'on ne sait quel morne Paradis. De maussades élus y psalmodient des sentences de ce goût : « *Le temps n'est plus, l'espace n'est plus.* » Et dans l'autre monde en effet tous les deux seront abolis. Mais quand les chœurs métaphysiques ajoutent : « *Gloire à Vérité, qui nous délivre de la forme et de l'esprit,* » ils vont tout de même un peu loin, car nous imaginons mal une vie, même et sur-

tout éternelle, dont les vivans manqueraient et de la forme et de l'esprit. Mais encore une fois, à l'exemple de Tolstoï, soyons prudens et modestes. Disons-nous seulement que, sur le chemin de l'inintelligible, ce poème, sinon cette musique nous a devancés. Et laissons le programme affirmer « qu'aux symboles obscurs du romantisme germanique » M. Magnard, poète, a substitué « les claires allégories du bon sens latin. »

La musique, nous l'avons dit, est moins « absconse; » elle a même çà et là des parties limpides et légères; nulle part elle n'est surchargée, ni pesante. Elle ne fait pas de bruit. Il arrive en certains épisodes qu'elle soit vraiment de la musique et que, par les voix ou les instrumens, lyrique avec discrétion, avec distinction, avec poésie, elle chante. Mais quand elle parle, quand elle déclame ou récite, quelle gêne, quel embarras et quel ennui! Dans l'art lyrique de notre époque, ce qu'il y a décidément de plus terrible, ce sont les conversations. Le style en est continuellement dépourvu de justesse autant que de relief, de vérité et de vie. Dès que les personnages se mettent à causer — et vous savez s'ils s'en privent, — on est tenté de leur dire comme le baron de la comédie au précepteur de Perdican : « Quelle insupportable manière de vous exprimer vous avez adoptée, Blasius! » Manière fausse, alambiquée, où jamais la note, le son, ne jaillit directement, sincèrement, du mot, de la pensée ou de la passion. Mais qui parlerait ici de passion! Rien ne manque davantage, hormis le mouvement et la variété. Immobile, froide et monotone, la soi-disant tragédie s'enlize à la fin dans la rêverie, dans la rêvasserie languissante, dans l'oratorio métaphysique et glacé. Que d'ailleurs une telle œuvre possède le genre de mérite qu'on est convenu d'honorer par les mots de travail, effort, intention, tendance, volonté, nous en demeurerons d'accord, et nous ne refuserons pas au premier acte de *Guercœur* l'hommage de notre sérieuse, très sérieuse estime, et de notre parfaite considération.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

La session extraordinaire d'automne a été close le 24 décembre : on a jugé inutile de la prolonger davantage, puisqu'il était désormais certain que le budget ne pouvait pas être voté avant la fin de l'année. On sera même très heureux s'il l'est avant celle de février. Les Chambres se réunissent le 12 janvier et, comme elles devront procéder d'abord au renouvellement de leurs bureaux, elles ne se mettront pas au travail avant la seconde quinzaine du mois : il est donc matériellement impossible que le budget soit voté le 31 janvier, et le ministère a montré un singulier optimisme en ne demandant qu'un douzième provisoire. Deux, au moins, seront indispensables. La session sera ensuite très chargée. Le budget une fois voté, il faudra s'occuper de la loi électorale et des divers projets que le gouvernement a déposés pour régulariser la situation des chemins de fer. Nous avons déjà parlé de toutes ces questions, il y a quinze jours, mais elles n'avaient pas alors un caractère aussi précis que maintenant. En ce qui concerne la réforme électorale, si l'accord n'est pas encore fait entre la Commission et M. Briand, tout permet de croire qu'il se fera. Nous voudrions pouvoir dire qu'il en sera de même pour les questions de chemins de fer.

La Commission de la réforme électorale a adressé à M. le président du Conseil un questionnaire si net qu'il était impossible de ne pas y faire des réponses également nettes et claires. Tout le monde y a gagné : on a vu tout de suite que M. Briand tenait à se mettre d'accord avec la Commission. Il lui a, en effet, donné gain de cause sur le point où s'était manifesté entre eux le plus grave dissentiment. M. Briand voulait que, dans la détermination des quotiens électoraux, on prît pour base le chiffre des inscrits, tandis que la Commission insistait en faveur du chiffre des votans : distinction importante, car, dans

le premier système, les sièges que le scrutin n'aurait pas attribués du premier coup à telle ou à telle liste étaient sensiblement plus nombreux que dans le second. Que faire de ces sièges ? Plus il y en avait, plus leur dévolution était difficile. M. Briand proposait d'en faire une prime à la majorité et de les attribuer à la liste la plus favorisée, ce qui était excessif et injuste, et pouvait même aboutir dans la pratique à des résultats contre lesquels la conscience publique se serait révoltée. La difficulté devant diminuer avec la diminution du nombre de ces sièges est sensiblement atténuée dans le système de la Commission. Dès lors, tout en tenant compte de ce qu'ont de légitime les préoccupations de M. le président du Conseil, une transaction paraît possible, et même assez facile. Il reste encore bien des points à résoudre, mais ils sont moins importans, et, si on continue de montrer de part et d'autre le même esprit de conciliation, l'entente se fera peu à peu et le but sera atteint. Il faut s'attendre cependant à une redoutable défense de la part des arrondissementiers.

Les projets de loi relatifs aux chemins de fer doivent être au nombre de quatre, mais nous n'en connaissons encore que trois. Le quatrième se rapporte à la rétroactivité des retraites : il coûtera, dit-on, 200 millions et probablement davantage. On croirait vraiment, à lire le dispositif de tous ces projets de loi, que le personnel des chemins de fer est particulièrement malheureux, qu'il occupe un rang de misère dans le monde du travail, qu'il est privé d'avantages dont les autres jouissent et qu'il importe à la justice sociale de réparer les inégalités dont il souffre. Mais si on lit l'exposé des motifs de ces mêmes projets, on s'aperçoit tout de suite que c'est le contraire qui est vrai. Il n'y a pas d'ouvriers plus favorisés que ceux des chemins de fer : leurs salaires et leurs retraites sont plus élevés que les salaires et les retraites de tous les autres, et leur agglomération a permis de créer auprès d'eux et de mettre à leur portée toutes sortes d'institutions qui les aident à mieux supporter les accidens de la vie. D'où vient donc l'intérêt particulier qu'on leur témoigne? Il vient de ce qu'ils sont nombreux, agglomérés, forts, que les exigences se renouvellent sans cesse et qu'ils ont entre leurs mains, à leur discrétion, un des organes dont le fonctionnement régulier importe le plus à la sécurité et à la prospérité du pays : aussi nous demandons-nous avec quelque inquiétude si le meilleur moyen d'échapper aux dangers de l'avenir est de développer et d'exalter encore chez eux, par les concessions qu'on leur fait sans cesse, le sentiment qu'ils ont d'être très puissans. On a dit autrefois, en parlant

de cette marée montante des travailleurs, que les barbares étaient au milieu de nous : c'est un mot que nous n'adoptons pas, car il donne une impression fausse de la solidarité qui nous unit aux ouvriers et de nos devoirs envers eux ; on peut en user toutefois comme d'un souvenir historique d'où résulte une leçon. Lorsque les Normands, jadis, envahissaient nos côtes et remontaient nos fleuves, ils exigeaient une rançon ; on la leur payait pour se débarrasser d'eux ; mais les esprits prévoyans de cette époque annonçaient que tout au contraire on préparait par là, on rendait inévitable leur retour offensif. N'en sera-t-il pas de même des cheminots? On croit les arrêter, les désarmer, les satisfaire en leur donnant de l'argent et des garanties en échange desquels on leur interdit la grève. N'est-ce pas une illusion? On leur enseigne aujourd'hui que la grève est de leur part « illégitime : » hier, on leur disait le contraire. On ajoute qu'elle est « inutile : » nous craignons qu'on n'ait de la peine à leur faire croire qu'elle l'a toujours été.

Il arrivera cependant un jour où il faudra s'arrêter dans cette voie des concessions dont les cheminots, pour leur compte, n'aperçoivent pas le terme : elle leur paraît indéfinie. Les finances publiques sont intéressées dans la question ; leurs ressources ne sont pas sans limites, et il semble que ces limites soient bien près d'être atteintes. L'exposé des motifs des projets du gouvernement pose un principe dont la légitimité ne saurait être contestée. Nous ne reviendrons pas en ce moment sur le mécanisme compliqué qui, par un système de conférences et de comités de conciliation, conduit finalement à un arbitrage obligatoire qui sera le couronnement de l'édifice. Il est facile de prévoir, ou plutôt il est impossible de ne pas le faire, que le fonctionnement de l'institution aboutira toujours à des dépenses nouvelles imposées aux Compagnies. Comment y feront-elles face? L'exposé des motifs reconnaît qu'il faudra, à elles aussi, accorder des compensations, faute de quoi elles seraient, au bout de quelques années, complètement ruinées ; et que peuvent être ces compensations, sinon l'autorisation d'élever leurs tarifs? Alors le commerce national souffrira et se plaindra. Le gouvernement espère peut-être que ces souffrances et ces plaintes, dont il faudra bien tenir compte, seront un frein qui empêchera de dépasser une certaine mesure dans les concessions à venir. L'opinion opérera comme un régulateur. Mais qui ne voit combien ces conceptions sont dangereuses ? Après avoir éveillé des appétits qu'on ne réussira pas à rassasier, est-on sûr de pouvoir à point nommé en restreindre les

exigences? Le gouvernement se doute bien du péril, tout en le faisant naître. Il pose encore, dans son exposé des motifs, un autre principe infiniment plus contestable que le premier, à savoir que l'État, après avoir fait un contrat avec une société concessionnaire, reste maître d'en modifier les termes dans un intérêt supérieur. S'il en est ainsi, à quoi bon discuter et traiter par avance? A quoi bon rédiger des cahiers des charges? Sans doute, l'État a le droit d'exiger que, dans l'exploitation d'une concession, certaines règles soient observées, celles de l'hygiène, par exemple. Mais a-t-il celui d'intervenir pour modifier les salaires et les retraites? Il l'a fait l'année dernière, et les Compagnies ont répondu en s'adressant aux tribunaux compétens. C'est à eux, en effet, qu'il appartient de se prononcer sur des questions qu'un exposé des motifs peut poser, mais non pas résoudre. S'il en était autrement, on irait vite à un autre sabotage, à celui des principes de droit qui régissent les contrats. Au surplus, dans la question actuellement en cause, l'État ne peut pas complètement échapper pour son propre compte aux suites de ses imprudences, puisqu'il est lié aux Compagnies de chemin de fer par la garantie d'intérêts. Si on pourvoit aux charges nouvelles par une augmentation des tarifs, le commerce national sera atteint; si on y pourvoit par la garantie d'intérêt, tout le monde le sera.

Les questions soulevées par les projets ministériels sont si nombreuses que c'est à peine si nous pouvons les effleurer aujourd'hui. Un temps précieux a été perdu. Immédiatement après la grève et sous le coup d'impressions pessimistes qu'il ne s'était assurément pas appliqué à diminuer, le gouvernement aurait pu faire voter rapidement la loi nécessaire, celle qui aurait interdit l'usage de la grève aux cheminots, ou, plus généralement encore, à tous les employés de l'État. Ce point une fois fixé, le reste serait venu. Le tort a été de mêler plusieurs questions et de les faire dépendre les unes des autres : la discussion en sera interminable et sujette à bien des hasards. Mais enfin, quelle sera la sanction à l'interdiction de la grève? Le gouvernement en a trouvé une et la plus efficace de toutes, la révocation en quelque sorte automatique et le remplacement immédiat du cheminot qui aura déserté son poste et mis en péril le fonctionnement d'un service public qui ne saurait chômer. C'est fort bien, mais pourquoi n'appliquer cette sanction qu'après la sentence arbitrale au cheminot qui ne s'y soumettra pas? Est-ce que la marche des trains n'est pas aussi nécessaire avant qu'après? Est-ce qu'on doit faire ici des distinctions de momens? Et, si on se place à un point de vue

pratique, est-ce que le danger principal n'est pas que les cheminots, n'attendant pas la fin d'une longue procédure, ne se mettent en grève tout de suite? Quoi qu'il en soit, révocation et remplacement immédiats sont une sanction très efficace : elle entraîne naturellement la perte de la retraite. Reste à savoir s'il sera toujours possible de l'appliquer et de la maintenir.

On sait que M. Jaurès et ses amis ont exercé, ou essayé d'exercer une pression sur le gouvernement, et par le gouvernement sur les Compagnies, pour obliger ces dernières à réintégrer dans leurs fonctions les cheminots qu'elles ont révoqués. Il était inévitable qu'une interpellation eût lieu à ce sujet et elle a eu lieu en effet, mais elle n'a pas produit tous les résultats qu'en attendaient ses auteurs. Leur thèse a été qu'il convenait de distinguer parmi les révoqués ceux qui avaient commis des actes de sabotage et ceux qui s'étaient contentés de se mettre en grève. Il a fallu faire la part du feu, et comme on désespérait de sauver les premiers, on les a abandonnés pour concentrer tous ses efforts sur les seconds et à leur profit. N'avaient-ils pas eu de bonnes raisons de croire qu'ils étaient en droit de se mettre en grève? M. Barthou ne le leur avait-il pas dit? M. Clemenceau n'avait-il pas confirmé le fait? Et si M. Briand dépose aujourd'hui un projet de loi qui le leur interdit dans l'avenir, n'est-ce pas une preuve nouvelle qu'ils pouvaient le faire dans le passé? Au point de vue de la simple casuistique, ces argumens ne sont pas sans quelque force spécieuse; aussi, en ce qui concerne l'État considéré comme entrepreneur de transports, M. Briand n'en a-t-il pas contesté la valeur; il a promis de réintégrer dans les chemins de fer de l'État les cheminots qui n'auraient à leur charge que le fait de grève. Mais il a reconnu avec une fermeté courageuse qu'il n'avait aucun droit d'imposer aux Compagnies l'obligation d'en faire autant. Les Compagnies sont maîtresses chez elles; elles sont seules juges des moyens à employer pour maintenir la discipline. En parlant ainsi, M. Briand a tenu le langage d'un chef de gouvernement : ses discours sont supérieurs à ses projets de loi. Il a obtenu un ordre du jour de confiance voté à une très forte majorité. Mais comment ne pas constater ici, une fois de plus, à quel point la situation des Compagnies est supérieure à celle de l'État? L'État réintégrera tous ses grévistes, il ne croit pas pouvoir faire autrement, il faut bien qu'il donne quelques satisfactions à M. Berteaux et même à M. Jaurès. Les Compagnies sont plus libres et gardent plus d'autorité sur leur personnel. Parmi les raisons qui nous font condamner l'exploitation directe par l'État,

celle-là n'est pas la moindre. Dans un régime politique où le parlementarisme est poussé aussi loin que chez nous, c'est-à-dire jusqu'à ses pires abus, l'exploitation de l'État est nécessairement médiocre. Nous ne savons ce que ferait aujourd'hui la Chambre : pour ce qui est du Sénat, s'il avait à se prononcer maintenant sur le rachat de l'Ouest, son vote serait à coup sûr très différent de ce qu'il a été en 1908. Il vient d'entendre une interpellation sur la manière dont l'État administre son nouveau réseau. M. Jénouvrier en a pris l'initiative avec éloquence, et la plupart des représentans des régions intéressées, M. Waddington, M. Milliard, etc., sont venus à la rescousse. Combien le chemin de fer de l'État est loin d'être le modèle qu'on nous avait annoncé ! Il lui faut quelque temps encore, a-t-on dit, pour dégager ses perfections latentes : soit, mais, en attendant, les accidens s'y multiplient, il ne se passe guère de semaine sans qu'il y en ait un ; les souffrances du commerce et de l'industrie sont à l'état aigu ; et, si on veut bien admettre que les circonstances en sont partiellement la cause, assurément elles n'en sont pas la cause unique. On ne peut s'empêcher de croire qu'une Compagnie concessionnaire aurait mieux fait : en tout cas, le gouvernement aurait échappé à la responsabilité qui lui incombe, et qui est lourde. Si on le critique, si on l'accuse, il peut se défendre ou essayer de le faire, mais il ne peut pas se plaindre, car il n'a que ce qu'il a voulu.

Au point de vue politique, la session se termine d'une manière assez indécise. Toutes les fois qu'il parle, M. Briand a une forte majorité, mais on sent, tout de même, que cette majorité n'est pas bien solide. Nous sommes de ceux qui le regrettent ; nous souhaitons que le ministère dure, car il peut faire encore de bonnes choses et en ajourner de mauvaises. En dépit des concessions auxquelles il se croit obligé, M. Briand montre des intentions droites et fait figure d'homme de gouvernement. Enfin, bien que la matière ministrable abonde en dehors de son ministère beaucoup plus que dans son ministère même, s'il tombait aujourd'hui, savons-nous ce que nous aurions demain?

On a beaucoup parlé de la situation diplomatique depuis quelques semaines ; on a même manifesté à son sujet des préoccupations qui paraissent exagérées et qui, d'ailleurs, commencent à se dissiper. L'origine en est dans la visite que l'empereur de Russie, accompagné de son nouveau ministre des Affaires étrangères, a faite à l'empereur d'Allemagne à Potsdam. Sa démarche a été d'autant plus remarquée

que c'était la première fois depuis longtemps que l'empereur Nicolas allait voir l'empereur Guillaume chez lui : toutefois, une pareille démarche n'a pas besoin d'explication particulière, et si elle en avait besoin, on en trouverait une dans le fait que l'empereur Nicolas avait passé plusieurs semaines en Allemagne, dans la famille de l'Impératrice, ce qui donnait à sa visite à Potsdam un caractère de convenance presque obligatoire. L'empereur de Russie est notre ami et notre allié, mais cela ne le dispense pas de remplir certains devoirs dont nous n'avons pas à prendre ombrage. Aussi l'opinion la plus susceptible n'en aurait rien fait chez nous, si M. Sasonoff n'avait pas suivi l'Empereur avec un empressement qui a paru d'autant plus grand qu'il n'était pas encore ministre : il était seulement désigné pour le devenir. Sa présence donnait à l'entrevue une apparence officielle très accentuée, et comme le nouvel ambassadeur de Russie à Paris n'avait pas encore rejoint son poste, on a jugé, par comparaison, que nous étions un peu négligés. Cette impression nous est revenue de l'étranger, avant même que nous l'eussions éprouvée : il semble même que la presse allemande ait désiré que nous l'éprouvions, car elle n'a rien négligé pour la provoquer : et on sait que les Allemands, quand ils veulent faire comprendre quelque chose, appuient toujours assez fort pour qu'on le comprenne en effet

Peu de temps après, le Reichstag s'étant réuni, le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, a prononcé un discours très mesuré de ton, dont tous les termes avaient été pesés et choisis avec soin, et d'où on pouvait conclure qu'il n'était pas fâché de faire ou de laisser croire que l'entrevue de Potsdam avait eu une grande importance. « L'entrevue, a-t-il dit, a eu un cours harmonieux ; il en a été de même des entretiens entre les représentans des deux gouvernemens. » Après avoir reconnu pourtant que la situation générale n'en avait pas été ébranlée : « Je voudrais, a-t-il poursuivi, résumer ainsi le résultat de l'entrevue. On a de nouveau constaté que les deux gouvernemens n'entrent dans aucune combinaison qui pourrait avoir un point agressif contre l'autre partie. En ce sens, nous avons eu particulièrement l'occasion de constater que l'Allemagne et la Russie ont un intérêt égal au maintien du *statu quo* dans les Balkans et en général en Orient et, par suite, n'appuieront aucune politique qui, de quelque côté qu'elle vienne, viserait à détruire ce *statu quo*. Nous avons ouvertement et amicalement parlé de nos intérêts réciproques en Perse ; nous nous sommes rencontrés dans cette opinion que notre intérêt commun demande le maintien ou le rétablissement

de l'ordre et du calme dans ce pays... Mais, à côté de cela, comme puissance frontière de la Perse, elle (la Russie) a encore un intérêt particulier et légitime à la sécurité de la situation dans la partie de la Perse contiguë à sa frontière. Nous avons volontiers reconnu que la Russie a, dans ce but, besoin d'une influence particulière dans la Perse septentrionale, et nous avons, par suite, volontiers souscrit à sa demande concernant toutes les concessions de chemins de fer, routes et télégraphes dans cette région. La Russie de son côté, non seulement ne mettra aucun obstacle à notre commerce, mais même facilitera l'établissement d'une communication pour son importation en Perse par la voie de Bagdad. Nous avons été d'accord avec la Russie dans cette conversation, au cours de laquelle on a agité encore d'une façon amicale un certain nombre de questions de détail ; nous faciliterons aux deux gouvernemens, sans aucun changement dans l'orientation actuelle de leur politique, l'entente sur toutes les questions qui peuvent surgir de nouveau. Les entretiens qui ont eu lieu pendant l'entrevue de Potsdam ont fait disparaître ici et là des malentendus, et consolidé et renforcé les vieilles relations pleines de confiance entre nous et la Russie. » Ce passage du discours est le plus important. Qu'avons-nous à y reprendre ? Rien, en vérité. M. de Bethmann-Hollweg a pris soin de dire que les résolutions arrêtées ne portent aucune atteinte à la direction générale de la politique des deux pays, et il est à croire que la Russie a tenu à ce que ce point fût précisé. Cela étant, il est très naturel et très légitime que les deux gouvernemens se soient mis d'accord sur leurs intérêts dans les Balkans et en Perse; ils n'ont fait que suivre l'exemple que nous leur avions donné en d'autres circonstances, lorsque, en dehors de l'alliance qui nous attache à la Russie, nous avons pourvu au développement de nos propres intérêts dans certaines parties du monde. Nous n'avons pas d'intérêts spéciaux en Perse : la Russie en a et l'Allemagne veut s'en créer, en leur conservant un caractère commercial. Leur accord ne saurait nous inquiéter. Pour ce qui est des Balkans nous ne pouvons pas nous en désintéresser, car l'axe de la politique générale y passe en ce moment, mais notre principe, comme celui de la Russie, comme celui de l'Allemagne, y est le maintien du *statu quo*. Notre seul regret est que ce principe n'ait pas été celui de l'Allemagne il y a deux ans, car cela aurait épargné à l'Europe des perturbations assez profondes dont elle n'est pas encore complètement revenue, et à la Russie un désagrément.

Une autre partie du discours traite de l'emprunt turc. Cet emprunt

s'est fait pour la plus grande partie en Allemagne. On paraît y croire, — il s'agit ici des journaux et non pas du gouvernement, — que nous en avons éprouvé quelque déception. Il n'en est rien. Nous savions parfaitement que, si l'emprunt ne se faisait pas chez nous, il se ferait en Allemagne : 150 millions qu'il s'agissait de fournir, avec le concours de l'Autriche, ne dépassaient évidemment pas les ressources de ce grand pays. Pourquoi aurions-nous vu cela d'un mauvais œil? M. de Bethmann-Hollweg déclare sans vouloir examiner les détails de l'opération financière, que le gouvernement impérial en a suivi les négociations de sa sympathie. « Il a obéi en cela à un calcul pratique, continue le chancelier, en se disant que l'Allemagne rendrait un service essentiel à sa politique traditionnelle en Orient, qui est fondée sur le maintien de la paix et du *statu quo*, si elle subvenait aux besoins financiers de la Turquie. » Ce raisonnement que le chancelier impérial a fait pour l'Allemagne, nous l'avons fait autrefois pour nous, et même si souvent qu'en ce qui nous concerne le résultat est atteint : nous avons suffisamment subvenu aux besoins financiers de la Turquie pour être intéressés chez elle au maintien de la paix et du *statu quo* et n'avons pas lieu de regretter que d'autres y contractent un intérêt de même nature. Il nous semblait d'ailleurs que la politique ottomane étant ce qu'elle est, ce n'était pas précisément à nous à en payer les frais, ou du moins tous les frais : il fallait en laisser un peu pour les autres. Si nous avons un jour le désir de placer encore de l'argent en Turquie, l'occasion se retrouvera. Donc, ce passage du discours du chancelier ne pouvait pas non plus nous déplaire. Disons-le franchement, un seul nous avait, au premier abord, étonné : c'est celui où l'orateur, répondant à M. Bassermann, a dit qu'il ne pouvait pas s'expliquer sur la visite faite par un vaisseau français dans le port d'Agadir, parce que l'incident n'avait pas encore trouvé d'explication officielle. Cette réserve avait un caractère semi-comminatoire qui devait nous frapper : nous nous sommes demandé si l'Allemagne allait reprendre au Maroc la politique à laquelle elle avait renoncé. Heureusement, il n'en a rien été. Le ministre des Affaires étrangères, M. de Kidderlen, a déclaré deux ou trois jours plus tard que le navire français avait le droit d'entrer dans un port marocain où il était chargé de surveiller la contrebande de guerre : tout est bien qui finit bien.

Dans un dernier passage de son discours, M. de Bethmann-Hollweg a parlé de l'Angleterre et de la limitation éventuelle des armemens maritimes des deux pays. Y a-t-il eu des négociations véritables à ce

sujet? Non, puisque le chancelier les a traitées de « prétendues négociations ; » mais il est, a-t-il dit, de notoriété publique qu'à plusieurs reprises, la Grande-Bretagne a exprimé la pensée de provoquer par un traité la limitation de ses armemens. On se rappelle, en effet, qu'à un moment M. Lloyd George est allé en Allemagne avec l'illusion, qui s'est d'ailleurs bientôt dissipée, de pouvoir, par la seule persuasion de sa parole, obtenir quelque résultat de ce genre. « Le gouvernement anglais a exprimé cette pensée à la Conférence de La Haye, a rappelé aussi le chancelier : depuis, il l'a renouvelée à diverses reprises, sans cependant formuler de propositions qui nous auraient fourni l'occasion d'une acceptation ou d'un refus. » On est prudemment resté dans le vague : aussi le chancelier a-t-il parlé de préférence d'autres négociations qui, ayant abouti sur le terrain économique, ont « donné l'occasion de dissiper la méfiance réciproque concernant les armemens sur terre et sur mer, » et il a exprimé l'opinion qu'il n'y avait qu'à continuer dans cette voie. On peut traduire ce langage comme il suit : — Mettons-nous d'accord sur les intérêts qui nous divisent, dissipons entre nous toutes les préventions, et la question des armemens perdra aussitôt son importance. — Évidemment M. Lloyd George, qui se repose en ce moment sur la Côte d'Azur, a si bien mesuré la portée de ces paroles que, dans un entretien avec un rédacteur du *Matin*, il a déclaré le gouvernement britannique prêt à tous les sacrifices pour conserver sa supériorité maritime. Il semble qu'on commence à se comprendre de part et d'autre.

Quand on relit, au bout de quelques jours, le discours du chancelier allemand, on le trouve d'une correction absolue et d'une intention incontestablement pacifique. Tout ce que nous pouvions désirer, c'est que nos rapports avec la Russie prissent ostensiblement le caractère qu'ils ont certainement. L'arrivée de M. Isvolski à Paris, la présentation de ses lettres de créance, l'échange de discours qu'il a fait avec M. le Président de la République, ont grandement contribué à ce résultat.

M. de Bethmann-Hollweg a prononcé deux discours : le second, ou plutôt le premier, si nous nous conformons à l'ordre dans lequel ils se sont succédé, se rapporte à la situation intérieure. Il est moins important pour nous, mais non pas d'un moindre intérêt : on peut l'appeler la revanche de l'Empereur. Tout le monde a pu remarquer qu'après quelque temps de silence, l'Empereur s'est remis à parler comme autrefois, invoquant son droit divin, affirmant volontiers que sa

volonté est la loi suprême et que, puisque ses aïeux ont fait l'Empire, il a sur lui un droit sans égal. Ces idées sont d'un autre âge, mais l'Empereur les exprime éloquemment, avec une foi profonde, un accent mystique très saisissant, et, après tout, elles ne font de mal à personne. On se rappelle pourtant la crise violente qui s'est produite, il y a deux ans, contre le débordement de sa parole : toute l'Allemagne s'est émue ou a paru s'émouvoir, et un jour est venu où le Reichstag, qui la représente, a perdu à la fois patience et respect. Pourquoi? Nous ne l'avons pas alors très bien compris. Ce qu'avait dit l'Empereur à un journaliste étranger n'avait rien de particulièrement dangereux, et il lui était arrivé souvent de tenir des propos du même genre sans que personne l'en reprît; mais il paraît bien qu'on en souffrait secrètement; peu à peu la mesure a été comble et une dernière goutte d'eau a fait déborder le vase; il a débordé en tempête. Le prince de Bülow n'a fait aucun effort pour faire rentrer les vents dans l'outre d'Éole ; il a même paru souffler un peu dans la même direction qu'eux; au lieu de défendre son maître, il lui a même mis publiquement un bâillon sur la bouche. Puisque M. de Bülow voulait être un ministre parlementaire, l'Empereur l'a laissé seul à seul avec le Parlement, qui n'a pas tardé à le renverser : il est à croire que Guillaume II a vu dans ce fait un juste retour des choses d'ici-bas. Au fond de l'âme, tout le monde a senti depuis qu'on était allé trop loin, que le prestige impérial était une force pour l'Allemagne et qu'on l'avait imprudemment diminué : aussi les socialistes ayant ouvert une interpellation au sujet des nouveaux discours impériaux, M. de Bethmann-Hollweg, prenant le contre-pied de M. de Bülow, a déclaré que l'Empereur avait le droit de parler comme il l'avait fait, que toutes ses prétentions étaient légitimes et que, pour son propre compte, placé par la confiance de son souverain au-dessus des partis dont il se servait sans en servir aucun, car il ne sert que le pays, il ne dépendait pas du Parlement. Les socialistes, qu'il a fort malmenés, lui ont répondu avec colère et, dans une séance ultérieure, avec injures; mais le Reichstag l'a approuvé de se mettre au-dessus de lui, voulant par là approuver l'Empereur lui-même et effacer autant que possible un souvenir devenu pénible pour tous. Alors l'ironie des choses humaines est apparue dans tout son éclat. On a admiré par exemple l'approbation délirante donnée au nouveau chancelier par M. Heydebrandt qui, il y a deux ans, s'était fait remarquer par son déchaînement contre l'Empereur. On lui a fait remarquer la contradiction, mais il a répondu qu'entre les deux situations, il n'y avait aucun rapport :

en réalité, les situations étaient les mêmes, mais les hommes étaient changés. Ainsi, après une oscillation dans un sens, une oscillation dans le sens opposé s'est produite avec la même amplitude, et on a pu voir une fois de plus à quel point l'Allemagne était encore loin du gouvernement parlementaire. Le chancelier a rectifié la position prise par son devancier; le Reichstag a fait amende honorable; l'Empereur est rentré dans les attributions illimitées qu'il tient de Dieu et de ses ancêtres, il peut parler et agir à son gré; et il est probable que M. de Bethmann-Hollweg a fortifié sa situation exactement dans la proportion où M. de Bülow avait affaibli la sienne. Ce sont pourtant là des avantages dont il vaut mieux ne pas abuser.

Nous ne ferons pour le moment que noter le succès que M. Venizelos a remporté en Grèce sur le terrain électoral. Les chefs des anciens partis avaient donné à leurs amis le mot d'ordre de s'abstenir, mais les candidats du gouvernement n'en ont pas moins obtenu des majorités considérables et M. Venizelos a aujourd'hui une Chambre qui, au moins pendant quelque temps, le soutiendra avec dévouement. Il a exposé son programme dans un grand discours où il a fait des promesses plus grandes encore; cela rappelle ce qu'on a appelé autrefois en France le programme de Belleville; il y a là du bon et du mauvais, il y a de tout, il ne faut pas y regarder de trop près. On se demande toutefois pourquoi M. Venizelos s'est cru obligé de parler de tant de choses, puisqu'il s'agissait de faire élire une simple Chambre revisionniste, qui devra sans doute faire bientôt place à une autre: alors, peut-être, l'ère des difficultés commencera. En attendant, tout a réussi à M. Venizelos, et il faut reconnaître qu'il a fait preuve de grandes qualités de résolution et d'exécution. Il a renouvelé l'atmosphère politique qui avait singulièrement besoin d'être assainie. Sa principale force est dans la lassitude du pays qui, dégoûté des anciens partis et revenu des fausses espérances qu'avait fait naître la Ligue militaire, veut voir du nouveau. M. Venizelos lui en promet, et il y a tant de choses à réparer en Grèce, qu'il pourra sans doute lui en donner.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.